

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-second Parliament, 2015-16-17

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

HUMAN RIGHTS

*Chair:*  
The Honourable JIM MUNSON

---

Wednesday, May 31, 2017  
Wednesday, June 7, 2017  
Wednesday, June 14, 2017

---

Issue No. 19

*Eleventh, twelfth and thirteenth meetings:*  
Study on the issues relating to the human rights  
of prisoners in the correctional system

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

DROITS DE LA PERSONNE

*Président :*  
L'honorable JIM MUNSON

---

Le mercredi 31 mai 2017  
Le mercredi 7 juin 2017  
Le mercredi 14 juin 2017

---

Fascicule n° 19

*Onzième, douzième et treizième réunions :*  
Étude sur les questions concernant les droits de la  
personne des prisonniers dans le système correctionnel

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
HUMAN RIGHTS

The Honourable Jim Munson, *Chair*

The Honourable Salma Ataullahjan, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Martin
Bernard	McPhedran
Bovey	Ngo
Eaton	Pate
* Harder, P.C.	* Smith
(or Bellemare)	(or Martin)
Hartling	
Hubley	

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Bovey replaced the Honourable Senator Omidvar (*June 13, 2017*).

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Fraser (*June 7, 2017*).

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Hubley (*June 6, 2017*).

The Honourable Senator Hubley was added to the membership (*May 23, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
DROITS DE LA PERSONNE

*Président* : L'honorable Jim Munson

*Vice-présidente* : L'honorable Salma Ataullahjan

et

Les honorables sénateurs :

Andreychuk	Martin
Bernard	McPhedran
Bovey	Ngo
Eaton	Pate
* Harder, C.P.	* Smith
(ou Bellemare)	(ou Martin)
Hartling	
Hubley	

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Bovey a remplacé l'honorable sénatrice Omidvar (*le 13 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Hubley a remplacé l'honorable sénatrice Fraser (*le 7 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Fraser a remplacé l'honorable sénatrice Hubley (*le 6 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Hubley a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 23 mai 2017*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, May 31, 2017  
(37)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:31 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Eaton, Hubley, Martin, Munson, Ngo, Omidvar and Pate (10).

*In attendance:* Jean-Philippe Duguay, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

**WITNESSES:**

*Congress of Aboriginal Peoples:*

Kim Beaudin, National Vice-Chief (by video conference).

*As individuals:*

Shane Partridge (by video conference);

Michelle Mann-Rempel, Lawyer/Consultant.

The chair made a statement.

Mr. Beaudin, Mr. Partridge, and Ms. Mann-Rempel each made statements and answered questions.

At 1:22 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

*Le greffier du comité,*

Mark Palmer

*Clerk of the Committee*

OTTAWA, Wednesday, June 7, 2017  
(38)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Eaton, Fraser, Hartling, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar and Pate (12).

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 31 mai 2017  
(37)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 31, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Eaton, Hubley, Martin, Munson, Ngo, Omidvar et Pate (10).

*Également présent :* Jean-Philippe Duguay, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 février 2017, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Congrès des peuples autochtones :*

Kim Beaudin, chef adjoint national (par vidéoconférence).

*À titre personnel :*

Shane Partridge (par vidéoconférence);

Michelle Mann-Rempel, avocate/consultante.

Le président fait une déclaration.

M. Beaudin, M. Partridge et Mme Mann-Rempel font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 13 h 22, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mercredi 7 juin 2017  
(38)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Eaton, Fraser, Hartling, Martin, McPhedran, Munson, Ngo, Omidvar et Pate (12).

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

**WITNESSES:**

*As individuals:*

Debbie Kilroy;  
Amanda George.

*Assembly of First Nations:*

Stuart Wuttke, General Counsel.  
At 12:38 p.m., the committee suspended.  
At 12:43 p.m., the committee resumed.  
At 1:33 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

**ATTEST:**

*La greffière du comité,*  
Gaëtane Lemay  
*Clerk of the Committee*

OTTAWA, Wednesday, June 14, 2017  
(39)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:28 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Jim Munson, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Bovey, Eaton, Hartling, Martin, McPhedran, Ngo and Pate (10).

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 15, 2016, the committee continued its study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 14.*)

**WITNESSES:**

*Canadian Human Rights Commission:*

Marie-Claude Landry, Chief Commissioner;  
Fiona Keith, Legal Counsel, Legal Services Division;  
Tabatha Tranquilla, Senior Policy Advisor, Policy, Research and International Division;  
Marcella Daye, Senior Policy Advisor, Policy, Research and International Division.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 février 2017, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*À titre personnel :*

Debbie Kilroy;  
Amanda George.

*Assemblée des Premières Nations :*

Stuart Wuttke, avocat général.  
À 12 h 38, la séance est suspendue.  
À 12 h 43 p.m., la séance reprend.  
À 13 h 33, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

**ATTESTÉ :**

OTTAWA, le mercredi 14 juin 2017  
(39)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 28, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jim Munson (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Andreychuk, Ataullahjan, Bernard, Bovey, Eaton, Hartling, Martin, McPhedran, Ngo et Pate (10).

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 16 février 2017, le comité poursuit son étude sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :**

*Commission canadienne des droits de la personne :*

Marie-Claude Landry, présidente;  
Fiona Keith, avocate, Division des services juridiques;  
Tabatha Tranquilla, conseillère principale en politiques, Division des politiques, de la recherche et des affaires internationales;  
Marcella Daye, conseillère principale en politiques, Division des politiques, de la recherche et des affaires internationales.

The chair made a statement.

Ms. Landry made a statement and, together with Ms. Keith, Ms. Tranquilla and Ms. Daye, answered questions.

At 12:49 p.m., the committee suspended.

At 12:51 p.m., the committee resumed to consider a draft special study budget application for public hearings and fact-finding in Western Canada, as well as fact-finding in Scotland, Norway and Denmark, as part of the committee's study on issues pertaining to human rights of prisoners, for the fiscal year ending March 31, 2018.

**SUMMARY OF BUDGET**

Activity 1: Edmonton and Vancouver	\$ 143,432
Activity 2: Scotland, Norway, Denmark	\$ <u>149,730</u>
<b>TOTAL</b>	<b>\$ <u>293,162</u></b>

After debate, it was agreed that the special study budget application, be approved, as amended, and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final version of the budget and that the chair submit the budget application to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

At 1:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

*Le greffier du comité,*

Mark Palmer

*Clerk of the Committee*

Le président fait une déclaration.

Mme Landry fait une déclaration et, avec Mme Keith, Mme Tranquilla et Mme Daye, répond aux questions.

À 12 h 49, la séance est suspendue.

À 12 h 51, la séance reprend afin que le comité examine l'ébauche d'une demande de budget pour étude spéciale visant des audiences publiques et une mission d'étude dans l'Ouest canadien ainsi qu'une mission d'étude en Écosse, en Norvège et au Danemark. Cette demande de budget a trait à l'étude que mène le comité sur les questions concernant les droits de la personne des prisonniers et s'inscrit dans l'exercice prenant fin le 31 mars 2018.

**SOMMAIRE DU BUDGET**

Activité 1 : Edmonton et Vancouver	143 432 \$
Activité 2 : Écosse, Norvège, Danemark	<u>149 730 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>293 162 \$</u></b>

Après débat, il est convenu d'approuver la demande de budget pour étude spéciale telle que modifiée, d'autoriser le Sous-comité du programme et de la procédure à en approuver la version définitive et de confier au président le soin de soumettre cette version définitive au comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

À 13 h 30, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, May 31, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:31 a.m. to study issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

**Senator Jim Munson** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning. While two senators are sitting down, I will say for the public's interest that this committee has been on the road, dealing with the human rights of prisoners in our correctional system. We heard compelling testimony two weeks ago in various institutions across the country, including Millhaven, Joyceville, Collins Bay, Bath and Ste-Anne-des-Plaines. It was truly a reality check that will be incredibly helpful. We also visited a healing centre in Quebec and a women's institute in Joliette. It was certainly enlightening and will add value to our study and report.

I will ask senators to introduce themselves.

**Senator Ataullahjan:** Salma Ataullahjan from Ontario.

**Senator Martin:** Yonah Martin from B.C.

**Senator Eaton:** Nicky Eaton, Ontario.

**Senator Andreychuk:** Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

**Senator Hubley:** Elizabeth Hubley, Prince Edward Island.

**Senator Pate:** Kim Pate, Ontario.

**Senator Bernard:** Wanda Thomas Bernard, Nova Scotia.

**The Chair:** I am Senator Munson from Ontario.

[*Translation*]

Today, we're continuing our study on the human rights of federal offenders in the Canadian correctional system.

[*English*]

We have with us today, from the Congress of Aboriginal Peoples, Kim Beaudin, National Vice-Chief, by video conference; and as an individual with Mr. Beaudin is Shane Partridge. Welcome, Shane, to our committee. With us here in the room today is Michelle Mann-Rempel, lawyer and consultant. We are looking forward to your testimonies.

We will start with Kim. Kim, you have the floor, sir. After your presentations, there will be questions from the senators.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 31 mai 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 31, pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

**Le sénateur Jim Munson** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour. Pendant que deux sénatrices prennent place, j'aimerais mentionner, dans l'intérêt du public, que le présent comité s'est déplacé dans le cadre de son étude des droits de la personne des prisonniers dans notre système correctionnel. Il y a deux semaines, nous avons recueilli des témoignages convaincants dans divers établissements au pays, y compris Millhaven, Joyceville, Collins Bay, Bath et Ste-Anne-des-Plaines. Cette confrontation avec la réalité nous sera extrêmement utile. Nous avons aussi visité un centre de ressourcement à Québec et un établissement pour femmes à Joliette. Cette expérience a certainement été enrichissante et contribuera à rehausser la valeur de notre étude et de notre rapport.

Je demanderais maintenant aux sénatrices de se présenter.

**La sénatrice Ataullahjan :** Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

**La sénatrice Martin :** Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

**La sénatrice Eaton :** Nicky Eaton, de l'Ontario.

**La sénatrice Andreychuk :** Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

**La sénatrice Hubley :** Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard.

**La sénatrice Pate :** Kim Pate, de l'Ontario.

**La sénatrice Bernard :** Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse.

**Le président :** Je suis le sénateur Munson, de l'Ontario.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous continuons notre étude sur les droits de la personne des délinquants sous responsabilité fédérale dans le système correctionnel canadien.

[*Traduction*]

Nous recevons aujourd'hui, au nom du Congrès des peuples autochtones, Kim Beaudin, chef adjoint national, par vidéoconférence, ainsi que Shane Partridge, à titre personnel, qui accompagne M. Beaudin. Nous avons aussi parmi nous aujourd'hui Michelle Mann-Rempel, avocate et consultante. Nous sommes impatients d'entendre vos témoignages.

Nous allons commencer par M. Beaudin. Vous avez la parole. Après vos présentations, des questions vous seront posées.

**Kim Beaudin, National Vice-Chief, Congress of Aboriginal Peoples:** Honourable senators, I am pleased to be here on traditional Algonquin territory in beautiful Ottawa, our nation's capital. Our newly elected National Chief Robert Bertrand has asked me to make this presentation because I have, for my entire life, been concerned about justice and public safety issues for indigenous people. I live in Saskatoon, which has one of the highest indigenous urban populations in the country. I was justice of the peace for the Province of Saskatchewan for five years, and I currently work part-time with STR8 UP, one of the only indigenous gang rehabilitation programs in Canada. In addition, I was the president of the Coalition of Indigenous Peoples of Saskatchewan for seven years.

I wanted to commend the committee on undertaking a study on human rights for prisoners in the Canadian correctional system. The correctional system is a hostile place for pursuing human rights. Over-representation of indigenous people in incarceration is at epidemic levels in Canada. This grim reality has been generated by historic relations between the Crown and indigenous people.

Today, there is a lack of meaningful involvement of indigenous organizations in dealing with these issues and trust in the degree of commitment by the Crown to solve them. Even to a distant observer, there is something wrong with the criminal justice system that imprisons indigenous peoples to such high levels. Over-representation of indigenous peoples in the Canadian correctional system raises the issues of procedural fairness and substantive justice including just and equitable remedies for violations of human rights.

We commend the efforts of the current government to undertake modernization efforts and to improve the efficiency and effectiveness of the criminal justice system. This will be a huge task, and we would like to participate.

I agree with the findings of the Macdonald-Laurier Institute in their study of the justice system. Canada has an inefficient and costly system that is largely unaccountable. The institute reported that in Saskatchewan, the justice deficit is particularly prevalent to Metis people. I believe that it exists across the country. It was revealing to learn that, currently, there is no objective assessment of the performance of a complex justice system. There is no regular monitoring analysis assessment, and there is no transparency and accountability.

The first and central consideration to understand is that there are few resources to work on these justice issues. There is little engagement or trust in the Department of Justice. There are numerous reports and studies that Canadian justice is not performing and little progress has been made.

**Kim Beaudin, chef adjoint national, Congrès des peuples autochtones :** Honorables sénateurs, je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui, sur le territoire traditionnel algonquin de la merveilleuse ville d'Ottawa, notre capitale nationale. Notre chef national nouvellement élu, Robert Bertrand, m'a demandé de faire cette présentation parce que, toute ma vie, je me suis préoccupé des questions de justice et de sécurité publique pour les populations autochtones. Je vis à Saskatoon, où l'on retrouve l'une des populations urbaines autochtones les plus importantes au pays. J'ai été juge de paix pour la province de la Saskatchewan pendant cinq ans et je travaille actuellement à temps partiel au sein de STR8 UP, l'un des seuls programmes de réhabilitation destinés aux membres de gangs autochtones au Canada. Par ailleurs, j'ai présidé la Coalition of Indigenous Peoples of Saskatchewan pendant sept ans.

J'aimerais féliciter le comité pour son étude sur les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel canadien. Le système correctionnel est un lieu hostile au chapitre du respect des droits de la personne. La surreprésentation des Autochtones parmi les personnes incarcérées atteint des niveaux épidémiques au Canada. Cette triste réalité est le résultat des relations historiques entre l'État et les Autochtones.

Aujourd'hui, il existe des lacunes en ce qui a trait à la participation utile des organisations autochtones à l'examen de ces questions, ainsi que dans la confiance quant à l'engagement de l'État de les résoudre. Même pour un observateur de l'extérieur, il est évident que quelque chose cloche dans le système de justice pénale, ce qui entraîne l'incarcération d'un nombre aussi élevé d'Autochtones. La surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel canadien soulève des problèmes d'équité en matière de procédure et de droit substantiel, y compris en ce qui a trait à des voies de recours justes et équitables en cas de violation des droits de la personne.

Nous saluons les efforts du gouvernement actuel en vue de moderniser et d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du système de justice pénale. Il s'agit d'une tâche énorme, et nous aimerions y participer.

Je suis d'accord avec les conclusions de l'Institut Macdonald-Laurier dans son étude concernant le système de justice. Le Canada a un système inefficace et coûteux, dans lequel la reddition de comptes fait largement défaut. Selon l'institut, en Saskatchewan, les lacunes du système de justice touchent particulièrement les Métis. Je crois que cette situation se retrouve partout au pays. Il a été révélateur d'apprendre qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas d'évaluation objective de la performance de ce système de justice complexe. Il n'y a pas d'évaluation analytique régulière de contrôle, non plus que de transparence et de processus de reddition de comptes.

Il faut tout d'abord comprendre que peu de ressources sont consacrées à ces questions. Le niveau d'engagement ou de confiance est très faible au ministère de la Justice. De nombreux rapports et études font état des mauvais résultats du système de justice au Canada, et peu de progrès sont réalisés.

For example, in Saskatchewan a study was undertaken in 2004 that looked at the high incarceration rates, high crime rates, and conflicts with the police and indigenous people, and 13 years later, there has been little progress. If anything, the situation has become worse.

Canada needs to pay attention to what is taking place, for example, in Nordic nations. In 2014, fewer people were sent to prison in Sweden than in any year since the 1950s. According to new figures from Sweden's prison and probation services, they've developed skills and methods for community service, supervision, electronic monitoring and probation. While Sweden has made progress, Canada is locked into a dysfunctional and inefficient system.

Access to justice is essential for the protection and promotion of human rights. The justice system must guarantee that the constitutional rights of the accused persons, including providing them with fair and impartial trials, is guaranteed under section 11(d) of the Charter. Access to justice cannot be looked at in isolation without human rights, including structural discrimination, poverty, lack of access to health and education, and lack of recognition of our rights to culture, territories, lands and resources.

You have heard from others that the Criminal Code is increasingly complex, disorganized and unwieldy, and there is a need to consolidate and streamline the code.

In 1999, the Supreme Court ruled in *Gladue* that the courts must consider the Aboriginal offender's background when he or she is being sentenced to a crime. Factors that are considered include discrimination, physical abuse, separation from culture and/or family, and drug or alcohol abuse.

The United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples: It is important that the committee highlight the importance of implementing the UN declaration, since it is a crucial human rights instrument. We support the view of Paul Joffe, lead counsel to the Cree, that the UN declaration is the most comprehensive, universal, international human rights instrument that explicitly addresses the rights of indigenous people. It elaborates on the economic, social, cultural, political, spiritual and environmental rights of indigenous people. The human rights committees called on Canada to improve its prison conditions, reduce overcrowding, segregation, the treatment of prisoners with mental health issues. The fact that Canada has a poor record is not in keeping with how Canadians view themselves.

Under *Daniels*, our inherent indigenous rights have not been respected in Canada, and this failure is closely connected to the issues they are dealing with at the committee. In 1972, Gérard Pelletier, then the secretary of state, reported in a memorandum

Par exemple, en Saskatchewan, une étude a été menée en 2004 pour examiner les taux élevés d'incarcération, les taux élevés de criminalité et les conflits entre la police et les Autochtones et, 13 ans plus tard, on constate que la situation a peu changé. Elle a peut-être même empiré.

Le Canada doit accorder une attention particulière à ce qui se passe dans les pays nordiques, par exemple. En 2014, un moins grand nombre de personnes ont été incarcérées en Suède que toutes les années qui ont précédé, depuis les années 1950. Selon les nouveaux chiffres des services correctionnels et de probation de la Suède, ces derniers ont mis au point des compétences et des méthodes en matière de services communautaires, de supervision, de surveillance électronique et de probation. Alors que la Suède a réalisé des progrès, le Canada reste aux prises avec un système dysfonctionnel et inefficace.

L'accès à la justice est essentiel pour la protection et la promotion des droits de la personne. Le système de justice doit garantir les droits constitutionnels des accusés, y compris le droit à un procès juste et impartial, en vertu de l'article 11d) de la Charte. L'accès à la justice ne peut pas être considéré de façon isolée, sans tenir compte des droits de la personne, y compris la discrimination structurelle, la pauvreté, le manque d'accès aux soins de santé et à l'éducation, ainsi que l'absence de reconnaissance de nos droits concernant la culture, les territoires, les terres et les ressources.

Vous avez entendu d'autres intervenants dire que le Code criminel est de plus en plus complexe, désorganisé et lourd, et qu'il est nécessaire de le raffermir et de le rationaliser.

En 1999, la Cour suprême, dans l'arrêt *Gladue*, a statué que les tribunaux devaient accorder une attention particulière aux origines autochtones d'un accusé au moment de juger de sa sentence. Parmi les facteurs à prendre en compte figurent la discrimination, les mauvais traitements, l'absence de liens culturels ou familiaux et l'abus d'alcool ou de drogue.

En ce qui a trait à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, il est important que le comité souligne l'importance de sa mise en œuvre, étant donné qu'il s'agit d'un instrument essentiel pour assurer le respect des droits de la personne. Nous appuyons le point de vue de Paul Joffe, conseiller principal des Cris, selon qui la déclaration des Nations Unies représente l'instrument le plus complet, universel et international en matière de droits de la personne, portant explicitement sur les droits des Autochtones. Elle aborde les droits économiques, sociaux, culturels, politiques, spirituels et environnementaux des Autochtones. Les comités des droits de la personne ont appelé le Canada à améliorer la situation dans ses prisons, à réduire le surpeuplement et l'isolement, ainsi qu'à assurer le traitement des prisonniers ayant des problèmes de santé mentale. Le mauvais bilan du Canada à ce chapitre ne correspond pas à la façon dont les Canadiens se perçoivent.

Dans l'arrêt *Daniels*, il a été reconnu que nos droits autochtones inhérents n'ont pas été respectés au Canada, et cet échec comporte un lien étroit avec les enjeux abordés par ce comité. En 1972, Gérard Pelletier, alors secrétaire d'État, signalait



to cabinet that Metis and non-status Indians are far more exposed to discrimination and other social disabilities and were the most disadvantaged Canadians. In 2014, there has been little progress. Overcrowding and long-standing historical injustices require money, time and patience.

In order to receive the declaration that the federal government has a fiduciary responsibility to Metis and non-status Indians under section 91.24 of the Constitution Act, 1867, it took 17 years and millions of dollars.

For the last 31 years, Canada's justification of not providing service to Metis and non-status Indians was that they were a provincial responsibility. That jurisdiction is now gone. When the *Daniels* decision came down in April 2016, there were great hopes and expectations that programs and services, including those involving human rights, would improve. It seemed that grassroots, but it is now clear that the federal government should be on the level and should turn our policies towards addressing historical disadvantages.

What was understood was the fact that there was no legal obligation on the federal government to do anything specific. In dealing with the practical, legal and policy implications concerned with the rights of indigenous offenders, they are associated with broader issues, including self-determination.

In conclusion, it is important that the committee understand and report there are systemic problems with the Canadian justice system and that it will require major effort to bring about change. As we talk, there is a growing population of accused persons on remand, pending trial, indigenous people for appearing in court without representation, and racism and discrimination is still prevalent in policing, the courts and incarceration. Indigenous prisoners have little access and/or knowledge of remedies and they are victims of racism and discrimination. The crux of the issue is that it is difficult to develop trust in a system whose outstanding characteristics have lacked progress and accountability.

I look forward to reading your report.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Beaudin.

Ms. Mann-Rempel, we do this right now because we sometimes lose the video conference, and we would hate to see that happen. We will now go to Mr. Partridge, who is appearing with CAP, but appearing as an individual. Welcome, sir, to our committee. We are glad to have you here.

**Shane Partridge, as an individual:** Thank you very much. I am so happy to be here. I want to thank you on behalf of all the citizens in Saskatoon on Treaty 6 territory in the homeland of the Metis.

dans un mémoire au Cabinet que les Métis et les Indiens non inscrits étaient beaucoup plus exposés à la discrimination et à d'autres écueils sociaux et figuraient parmi les Canadiens les plus désavantagés. En 2014, la situation était la même. Le surpeuplement et les injustices historiques de longue date nécessitent de l'argent, du temps et de la patience.

Il a fallu 17 ans et des millions de dollars pour que soit reconnue la responsabilité fiduciaire du gouvernement fédéral à l'endroit des Métis et des Indiens non inscrits, en vertu de l'article 91.24 de la Loi constitutionnelle de 1867.

Au cours des 31 dernières années, le Canada s'est justifié de ne pas fournir de services aux Métis et aux Indiens non inscrits en disant qu'ils relevaient des provinces. Cette compétence n'existe plus. Lorsque la décision *Daniels* a été rendue, en avril 2016, elle a suscité de grands espoirs et attentes quant à l'amélioration des programmes et des services, y compris ceux touchant les droits de la personne. Cela semblait aller de soi, mais il est maintenant clair que le gouvernement fédéral devrait s'aligner et faire en sorte que nos politiques permettent de corriger ces désavantages historiques.

Ce que nous avons compris, c'est le fait qu'il n'existe pas d'obligation légale pour le gouvernement de prendre des mesures précises. Lorsque l'on traite des répercussions pratiques, légales et stratégiques liées aux droits des délinquants autochtones, on doit les associer à des questions plus larges, y compris l'autodétermination.

En conclusion, je crois qu'il est important que le comité comprenne les problèmes systémiques qui se posent avec le système de justice canadien et en rende compte, et reconnaisse qu'il faudra des efforts majeurs pour que des changements se produisent. À l'heure actuelle, il y a un nombre croissant de personnes accusées en détention, en attente de leur procès, d'Autochtones qui comparaissent en cour sans représentation, et le racisme et la discrimination continuent de prévaloir dans les services de police, les tribunaux et les établissements pénitentiaires. Les prisonniers autochtones ont une connaissance limitée des recours qui s'offrent à eux et y ont peu accès, et ils sont victimes de racisme et de discrimination. Le nœud du problème est qu'il est difficile de faire confiance à un système dont les caractéristiques fondamentales manquent de vision et de responsabilité.

J'attends avec impatience votre rapport.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Beaudin.

Madame Mann-Rempel, nous procédons ainsi maintenant parce qu'il arrive parfois que nous perdions le signal de la vidéoconférence, et qu'il serait très dommage que cela se produise. Nous allons maintenant donner la parole à M. Partridge, qui comparaît en même temps que le représentant du CPA, mais à titre individuel. Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur, à ce comité. Nous sommes heureux de vous avoir parmi nous.

**Shane Partridge, à titre personnel :** Merci beaucoup. Je suis aussi heureux d'être parmi vous. J'aimerais vous remercier au nom de tous les citoyens de Saskatoon, sur le territoire du traité n° 6, le berceau des Métis.

I am a member of STR8 UP, which is an organization that assists young men and women to master their own destiny in liberating themselves from violent street gangs and criminal street lifestyles. I have been a member of STR8 UP for about five years. I will get into that later.

I would like to start by giving you a couple of things to think about while I am explaining STR8 UP to you. For example, for someone to make a phone call right now, it is \$2.50. For that guy, it takes two and a half days of work for a 20-minute phone call. That person has to be in touch with his lawyer throughout his incarcerated time. He is working just to talk to his lawyer. His family and his children all suffer as a result.

Now for a little bit of history on STR8 UP. It was conceived not by foresight, intent or planning. It came about not by a collaborative, comprehensive or initiative of agencies, institutions and community organizations. It came about by active gang members wanting assistance and support to gain confidence and support networks to aid in their desire to abandon an organization which for them had become abusive, destructive, dysfunctional and alienating.

In the mid 1990s, the phenomenon of gangs became a quiet but increasing reality in Saskatoon. Recruitment on the street, as well as within the Saskatoon Correctional Centre, was rampant. Father André, who was the coordinating chaplain at the Saskatoon Correctional Centre at the time, introduced a two-pronged program within the SCC, the correctional centre, to address the growing phenomenon. Inmates who qualified for TAs and who had expressed positive attitude and values would volunteer to participate in speaking engagements, workshops and presentations, all outside the SCC, in schools, treatment centres and various youth groups and community organizations to talk about their stories and experiences.

The second segment to that program was the involvement of the inmates who did not qualify for TAs but were potential speakers and participants and who were willing to assist the chaplain in welcoming community organizations that wished to visit the Saskatoon Correctional Centre. These inmates would act as guides, provide information and answer questions from the visitors. From 1997 to 2017, over 300 incarcerated inmates, ex-offenders and ex-gang members have been involved, in some capacity, with this two-pronged approach.

We use the First Nations medicine wheel model. It has assisted inmates and participants in identifying sources of dysfunction, criminality and addictions, which leads them to negative lifestyle, criminality and gang involvement.

While Father André was working in the correctional centre, he was approached by two gang members who were not only involved in workshops and presentations in the correctional centre but had confided to him their desire to extricate themselves

Je suis membre de STR8 UP, une organisation qui aide les jeunes hommes et femmes à prendre leur destinée en main en les libérant des gangs de rue violents et du mode de vie des criminels de rue. Je suis membre de STR8 UP depuis environ cinq ans. J'y reviendrai plus tard.

J'aimerais commencer par vous donner quelques éléments de réflexion pendant que j'explique en quoi consiste STR8 UP. Aujourd'hui, par exemple, pour faire un appel téléphonique en prison, il en coûte 2,50 \$. Pour une personne dans cette situation, il faut deux jours et demi de travail pour un appel téléphonique de 20 minutes. Les personnes incarcérées doivent être en contact avec leur avocat. Elles travaillent essentiellement pour pouvoir faire ces appels, et ce sont la famille et les enfants qui en souffrent.

Faisons maintenant un peu l'historique de STR8 UP. Cette initiative a vu le jour sans vision, intention, ni planification préalable. Elle n'est pas le fait de la collaboration, de la compréhension ou de l'initiative d'organismes, d'institutions et d'organisations communautaires. Elle est le résultat de la démarche de membres de gangs actifs qui souhaitaient obtenir de l'aide et du soutien pour améliorer leur confiance en eux, et bénéficier de réseaux de soutien pour les aider dans leur désir de quitter une organisation devenue pour eux abusive, destructive, dysfonctionnelle et aliénante.

Au milieu des années 1990, le phénomène des gangs est devenu une réalité discrète, mais de plus en plus importante, à Saskatoon. Le recrutement dans la rue, ainsi qu'au Centre correctionnel de Saskatoon, était omniprésent. Le père André, qui agissait comme aumônier coordonnateur au Centre correctionnel de Saskatoon à cette époque, a présenté un programme à deux volets à SCC, au centre correctionnel, en vue de résoudre ce problème croissant. Les détenus admissibles à une PS et ayant manifesté une attitude et des valeurs positives pourraient se porter volontaires pour participer à des causeries, ateliers et présentations, à l'extérieur de SCC, dans des écoles, des centres de traitement et divers groupes de jeunes et organisations communautaires, afin de raconter leur histoire et leur expérience.

Le deuxième segment de ce programme prévoyait la participation des détenus qui n'étaient pas admissibles à une PS, en leur permettant de s'exprimer en public et d'aider l'aumônier pour accueillir les organisations communautaires qui souhaitaient visiter le Centre correctionnel de Saskatoon. Ces détenus agissent comme guides, fournissent de l'information et répondent aux questions des visiteurs. De 1997 à 2017, plus de 300 détenus incarcérés, ex-délinquants et ex-membres de gangs ont participé, d'une façon ou d'une autre, à ce programme.

Nous utilisons le modèle du cercle d'influence des Premières Nations. Celui-ci a permis aux détenus et aux participants de déterminer les sources de leur dysfonction, ainsi que de leur délinquance et de leur dépendance, qui les ont amenés à un mode de vie néfaste, à la criminalité et à la participation à des gangs.

Au moment où le père André travaillait au Centre correctionnel, il a été approché par deux membres de gangs, qui participaient aux ateliers et aux présentations du centre et qui lui avaient confié leur désir de se sortir de leur gang respectif. L'un d'eux avait vu son

from their respective gangs. One had his partner stabbed and murdered by a hostile gang while the other had two younger brothers who had followed in his footsteps. Both were highly disillusioned with gangsterism and were searching for a way out of their membership. They eventually left the gang and are presently productive citizens. This was the beginning of the group of young men and women who would eventually identify themselves as STR8 UP.

Numerous requests and invitations from treatment centres, inner-city schools, reserves, churches and community agencies have all heard of STR8 UP and have requested their presence to speak to their respective audiences. Since 1997, STR8 UP has given approximately 1,500 presentations throughout the province of Saskatchewan. Currently, many of our members have returned to school, enrolled in various trade programs, have attended treatment centres, are enrolled in parenting classes, and have worked at developing and maintaining healthy relationships and lifestyle choices.

I would like to add that we currently have one member who recently graduated from Indian social work. He has his social worker's degree. I went from being on the street and being in a dark, dark spot to being interested in politics and being able to get out there and work in the community. I now sit on numerous boards across the city. If I'm not working actively for STR8 UP, I am volunteering in the community. The point is that I am giving back now that I am healthy. And more than just helping someone out, I am giving back for the betterment of our society.

The member profiles of STR8 UP is that we work with individuals and families from many backgrounds. However, the majority of STR8 UP members are of First Nations or Metis descent. They are from cities and communities across Saskatchewan, Alberta and Manitoba but are now living in the Saskatoon area. Many of our members have not been able to complete school, have limited work experience and reside in areas of Saskatoon that are recognized as having higher rates of poverty, drug use and gang activity. Many grew up in households characterized by violence. Some struggle with mental health issues such as PTSD, schizophrenia, bipolar disorder, FASD, ADHD, et cetera. Many have health concerns such as hepatitis C, HIV or long-term complications due to past violence and drug use. Due to their race and economic standing, many have had negative experiences within social systems designed for their support.

I can go on about the hardships, but I would rather focus on the positives, such as the fact that STR8 UP members are extremely proud individuals. We are proud of our people, our culture and our identity. We are extremely loyal to our friends and family and our employers. We have dreams, visions, hopes,

partenaire poignardé à mort par un gang hostile, tandis que l'autre avait deux jeunes frères qui avaient suivi ses traces. Les deux étaient très désillusionnés en ce qui a trait au gangstérisme et étaient à la recherche d'une façon de s'en sortir. Ils ont fini par quitter leur gang et sont maintenant des citoyens productifs. Cela a marqué la mise sur pied d'un groupe de jeunes hommes et jeunes femmes qui ont fini par se désigner sous le nom de STR8 UP.

De nombreux centres de traitement, écoles du centre-ville, réserves, églises et organismes communautaires ont entendu parler de STR8 UP et ont invité à de nombreuses reprises ses membres à s'adresser à leurs auditoires respectifs. Depuis 1997, des membres de STR8 UP ont présenté environ 1 500 exposés, un peu partout en Saskatchewan. À l'heure actuelle, nombre de nos membres sont retournés à l'école, se sont inscrits à divers programmes de métiers, ont fréquenté des centres de traitement, ont participé à des cours d'éducation parentale et ont contribué à l'établissement et au maintien de choix de relations et de modes de vie sains.

J'aimerais aussi parler de l'un de nos membres, qui a récemment obtenu son diplôme en travail social autochtone. Il est titulaire d'un diplôme de travailleur social. Il s'agit de moi, qui suis passé de la rue et de la noirceur la plus totale à un intérêt pour la politique et à une démarche en vue de m'épanouir et de travailler dans la communauté. Je siège maintenant à de nombreux conseils partout en ville. Lorsque je ne collabore pas activement à STR8 UP, je fais du bénévolat dans la communauté. Maintenant que j'ai retrouvé la santé, je tente de redonner aux autres ce que j'ai reçu. Il ne s'agit pas seulement d'aider les autres, mais de redonner pour l'amélioration de notre société.

Les membres de STR8 UP se caractérisent par le travail qu'ils font auprès de personnes et de familles provenant de nombreux horizons. Toutefois, la majorité d'entre eux sont des descendants des Premières Nations ou des Métis. Ils proviennent de diverses villes et communautés de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba, mais vivent maintenant dans la région de Saskatoon. Nombre de nos membres n'ont pas réussi à se scolariser, ont une expérience de travail limitée et résident dans des secteurs de Saskatoon qui sont reconnus pour avoir des taux élevés de pauvreté, de consommation de drogue et d'activités de gangs. Nombre d'entre eux ont grandi dans des ménages marqués par la violence. Certains sont aux prises avec des problèmes de santé mentale, comme le TSPT, la schizophrénie, le trouble bipolaire, l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale et le TDAH, notamment. Nombreux sont ceux qui ont des problèmes de santé, comme l'hépatite C, le VIH ou des complications à long terme liées à la violence qu'ils ont subie par le passé et à la consommation de drogue. Du fait de leur origine raciale et de leur situation économique, nombre d'entre eux ont connu des expériences négatives dans le contexte des systèmes sociaux conçus à la base pour les appuyer.

Je pourrais parler longuement des aspects négatifs, mais je vais me concentrer davantage sur les côtés positifs, par exemple, le fait que les membres de STR8 UP sont des personnes extrêmement fières. Nous sommes fiers de notre peuple, de notre culture et de notre identité. Nous sommes extrêmement loyaux à l'endroit de

ideas, boundless courage, strength and stamina. We possess strong values. We are generous and respectful towards elders and children. Our humour is always present and contagious. We are never judgmental. We are always willing to try to understand how things are, how they were and where they are going. Gang life has made all of us strong and resilient, with the ability to accept the challenges that we face. Members currently actively support one another by building a community of individuals who all work together to change their lives.

The terms we use at STR8 UP to define an individual's healing can be seen through two distinct areas of prevention and intervention. It is a holistic framework that speaks to an integrated approach that focuses on preventing and reducing gang activity and behaviour.

I want to speak to that because the current model that our society is using right now is suppression, and it is not working at all. Our incarceration rates are going up. Gang involvement is at a crazy, alarming rate in our federal institutions right now, and in Saskatoon we have the highest youth gang population in Canada per capita. That is coming from a small farm town back in Saskatchewan.

The female Aboriginal offender population has increased by almost 90 per cent since 2000 and represents the fastest growing offender group under federal jurisdiction: One in three federally sentenced women is Aboriginal, despite representing only 3 per cent of the female population in Canada. In 2016, our newspaper, *The StarPhoenix* reported that Saskatoon had the highest overall per capita crime rate of Canada's 33 major cities for the second year in a row and 76.7 per cent of all Aboriginal women offenders were serving for a violent offence compared to 46.8 per cent of non-Aboriginal offenders.

Provincially, Saskatchewan's crime and youth crime severity index was the highest among the provinces. From 2000 to 2010, the Aboriginal incarcerated population under federal jurisdiction increased by 28.1 per cent. Aboriginal people currently represent approximately 15 per cent of our population in Saskatchewan, but they are significantly overrepresented in the justice system, where 70 to 80 per cent of people in custody are Aboriginal. In 2015, Aboriginal people made up 45 of the active 64 dangerous offenders in Saskatchewan, or 70 per cent, according to your statistics. The national average of Aboriginal dangerous offenders is about 29 per cent, and Aboriginal people are seven times more likely to go to prison than non-Aboriginal people in our province of Saskatchewan.

I would like to say that over the last few months since December, we at STR8 UP have noticed that something needs to be done. Our federal penitentiary in Saskatchewan is in Prince Albert. We are in Saskatoon where we have the highest gang

nos amis, des membres de notre famille et de nos employeurs. Nous avons des rêves, des visions, des désirs, des idées, un courage sans borne, de la force et de la résistance. Nous possédons des valeurs solides. Nous sommes généreux et respectueux envers les anciens et les enfants. Notre sens de l'humour à toute épreuve est contagieux. Nous ne jugeons jamais. Nous sommes toujours prêts à essayer de comprendre la situation actuelle, passée et future. L'appartenance à un gang nous a tous rendus forts et résilients, ainsi que capables d'accepter les défis auxquels nous faisons face. Les membres se soutiennent activement les uns les autres en établissant une communauté de personnes qui mettent tous leurs efforts en commun pour changer de vie.

Les termes que nous utilisons à STR8 UP pour définir la guérison d'une personne peuvent se percevoir dans deux contextes distincts de prévention et d'intervention. Il s'agit d'un cadre holistique qui repose sur une approche intégrée axée sur la prévention et la réduction des activités et des comportements liés aux gangs.

Je tiens à mentionner cela, parce que le modèle qu'utilise actuellement notre société est basé sur l'oppression et ne fonctionne pas du tout. Nos taux d'incarcération sont en hausse. L'appartenance à des gangs atteint des niveaux insensés et alarmants dans nos établissements fédéraux à l'heure actuelle. À Saskatoon, on retrouve la population de jeunes membres de gangs la plus élevée au Canada par habitant. Tout ça dans une ancienne petite bourgade agricole.

La population de délinquantes autochtones a augmenté de près de 90 p. 100 depuis 2000, et il s'agit du groupe de délinquants de compétence fédérale qui connaît la croissance la plus rapide. Au total, une détenue sur trois purgeant une peine fédérale est d'origine autochtone, même si les femmes autochtones ne représentent que 3 p. 100 de la population de sexe féminin au Canada. En 2016, dans notre journal, *The StarPhoenix*, on indiquait que Saskatoon avait le taux de criminalité global le plus élevé par habitant parmi les 33 principales villes au Canada pour la deuxième année d'affilée, et que 76,6 p. 100 de toutes les délinquantes autochtones étaient détenues pour un crime violent, comparativement à 46,8 p. 100 des délinquantes non autochtones.

À l'échelle provinciale, l'indice de gravité de la criminalité, notamment celle des jeunes, est l'un des plus élevés parmi les provinces. De 2000 à 2010, la population autochtone incarcérée dans des prisons fédérales a augmenté de 28,1 p. 100. Les Autochtones représentent actuellement environ 15 p. 100 de la population de la Saskatchewan, mais ils sont surreprésentés de façon significative dans le système de justice, de 70 à 80 p. 100 des détenus étant autochtones. En 2015, on comptait 45 Autochtones parmi les 64 délinquants dangereux en Saskatchewan, soit 70 p. 100, selon nos statistiques. La moyenne nationale de délinquants autochtones dangereux se situe à environ 29 p. 100, et les Autochtones sont sept fois plus susceptibles de se retrouver en prison que les non-Autochtones dans notre province, la Saskatchewan.

J'aimerais mentionner qu'au cours des derniers mois, soit depuis décembre, nous avons constaté, à STR8 UP, que quelque chose doit être fait. Le pénitencier fédéral de la Saskatchewan se trouve à Prince Albert. Nous sommes à Saskatoon, et nous avons

population and so on. Many of our members' families and what not are serving time in the pen, yet it is near impossible for families to get out there to visit. It is even more so if they are labelled a gang member.

What we at STR8 UP are proposing is something we have been in talks about provincially. Believe it or not, Minister Ralph Goodale came down to the thick of the hood in Saskatoon and sat in the basement of our office to meet with us and discuss coming up with a provincial gang strategy that we can implement in our institutions, cities and communities across the province with the aim to take this federally after running a five-year pilot project. I beg you guys to look into that. I know that our gang strategy proposal is floating around and I know that you guys have access to it. Please look at it.

Actually, I am not even going to go there and explain it. I will tell you the example of one young fellow who just joined STR8 UP. He was put in solitary — secure segregation — for nine months. During that nine months, this young man, who had been locked up his whole life and had never been outside in society, had a job or anything, was trying to tell the guards, “Look, there is stuff going on with my head. My mental health isn't right. I need help. I need out of here. I need something.” No one would listen to him. Months and weeks passed by. The guards taunted him, saying things like, “We put something extra special in your food today,” to the point where this young man didn't eat for up to a week straight for fear that there was something gross in the little meal that they get. That kid repeatedly warned them that something was going to happen, and he ended up suffering a mental break and cut his own nose off. How is that cool? How is that fair? How can we, as a society, live with ourselves knowing that we are flat out ignoring the pleas of prisoners for help when it comes to mental health and addiction?

I personally know all too much about mental health and being locked up. I have been out of trouble for many years, but the last time I was in, I had some medications that I had to take. I am going to be open with this example I will give here. They are extended-release medications. I was put in jail. I understand how they need to have tablets versus capsules, but they gave me a tablet that was the same strength as that extended-release capsule, so it knocked me out. It would drug me up and knock me out and was ineffective for my mental health. It didn't matter to anyone, because I was ushered right back to my cell. I was in a secure unit, as well. That has to stop.

I know that everyone is talking about mental health, addressing mental health in our correction systems and addressing all these factors that lead to criminal behaviour, like addictions and mental health, but let's do it. We've talked enough.

notamment la population de membres de gangs la plus élevée. Des proches de nos membres purgent une peine au pénitencier, mais il est à peu près impossible pour les familles de s'y rendre pour les visiter. Cela est encore plus difficile s'ils sont étiquetés comme étant membres d'un gang.

L'approche que nous proposons, au sein de STR8 UP, a fait l'objet de pourparlers à l'échelle provinciale. Croyez-le ou non, mais le ministre Ralph Goodale n'a pas hésité à venir s'asseoir avec nous, dans le sous-sol de notre bureau, pour discuter d'une stratégie provinciale de lutte contre les gangs pouvant être mise en œuvre dans nos établissements, villes et communautés de la province, avec comme objectif d'en faire un programme fédéral, à la fin du projet pilote de cinq ans. Je vous exhorte à y jeter un coup d'œil. Je sais que notre proposition de stratégie de lutte contre les gangs circule et que vous y avez accès. Prenez le temps d'y jeter un coup d'œil.

En fait, je ne vais même pas essayer de vous l'expliquer. Je vais plutôt vous donner l'exemple d'un jeune qui vient de devenir membre de STR8 UP. Ce jeune homme a vécu en isolement, en unité d'isolement, pendant neuf mois. Pendant qu'il était là, ce garçon, qui a été derrière les barreaux pendant toute sa vie et n'a jamais vécu en société, ni eu un emploi ou autre chose, a essayé de dire aux gardiens : « Je vous le dis, il y a des choses qui se passent dans ma tête. J'ai des problèmes de santé mentale. J'ai besoin d'aide. Je dois sortir d'ici. J'ai besoin de quelque chose. » Personne ne l'a écouté. Les mois et les semaines ont passé. Les gardiens se moquaient en lui disant par exemple : « Nous avons mis quelque chose de très spécial dans ta nourriture aujourd'hui », au point où ce jeune homme a cessé de manger pendant toute une semaine, de crainte qu'il y ait quelque chose de mauvais dans le peu de nourriture qu'il recevait. Ce jeune répétait sans cesse que quelque chose allait arriver. Pendant une crise, il a fini par se couper le nez. Pas très sympathique. Pas très juste. Comment pouvons-nous, comme société, nous regarder dans le miroir en sachant que nous ignorons les appels à l'aide des prisonniers qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendance?

J'en sais quelque chose, ayant moi-même connu des problèmes de santé mentale et ayant été incarcéré. Je me suis tiré d'affaire pendant de nombreuses années, mais la dernière fois que je suis allé en prison, il y avait certains médicaments que je devais prendre. Je ne prendrai pas de détour en vous donnant cet exemple. Il s'agit de médicaments à libération prolongée. J'étais en prison. Je comprends qu'ils doivent utiliser des comprimés plutôt que des capsules, mais ils m'ont donné un comprimé qui avait la même force que la capsule à libération prolongée, ce qui m'a complètement assommé. J'étais complètement drogué et assommé, ce qui n'aidait pas pour ma santé mentale. Personne ne s'en est préoccupé, et on m'a rapidement jeté dans ma cellule. Je me trouvais aussi dans une unité de garde en milieu fermé. Ce genre de situation doit cesser.

Je sais que tout le monde parle de santé mentale, des problèmes de santé mentale dans notre système correctionnel et de la prise en compte de tous les facteurs qui mènent à un comportement criminel, comme les dépendances et la santé mentale, mais agissons. Nous avons suffisamment parlé.

In the province here, we had an ombudsman put up a report that we as taxpayers paid out the nose to have done, which our premier decided he didn't like and ignored, as he is doing with many of our Crown corporations. The public was all up in arms, asking him not to sell them off. Instead, he is doing it anyway.

**The Chair:** Mr. Partridge, you have very compelling testimony and we appreciate it very much, but we have another witness here to speak. A lot of senators here have questions for you so we will continue this conversation.

I wanted to know what you meant by TAs, again.

**Senator Pate:** Temporary absence.

**The Chair:** Temporary absence. Thank you. That's just to put things in perspective.

We will get back to you. We appreciate your testimony very much.

We will move on to Ms. Mann-Rempel. Welcome to our committee. We have a little extra time today because we don't have secondary witnesses. We are not rushed for time. Thank you for being here.

**Michelle Mann-Rempel, Lawyer/Consultant, as an individual:** Good morning, senators, and thank you very much for the opportunity to speak today.

I would also like to start by acknowledging our presence on unceded traditional territories of the Algonquin people.

Today I plan to briefly canvass the intersection of indigenous mental health, *Gladue* principles and corrections with some comments on administrative segregation as well. I will be offering my comments from the perspective of a lawyer who has practised Aboriginal law and specialized in Aboriginal criminal justice over the last 20 years.

As clearly indicated by the gentlemen before me, one way in which systemic discrimination in our criminal justice system manifests itself is in the over-representation of indigenous peoples in correctional institutions. While you have probably been drowning in statistics, I thought I would add a few of the key ones in.

We know that as of 2015, 21.9 per cent of federally incarcerated offenders are indigenous while, according to the Statistics Canada household survey of 2011, indigenous people made up 4.3 per cent of the Canadian population. So 4.3 per cent of the population but 21.9 per cent of federal incarcerates. That's obviously an indication of grossly disproportionate over-representation.

We also know that indigenous offenders are overrepresented among incarcerates in administrative segregation in federal correctional services. Federally, 660 offenders were in administrative or non-disciplinary segregation at the end of fiscal year 2014-15. Of those offenders, 195 were indigenous. So while indigenous offenders comprised 21.9 per cent of federally

Ici dans la province, nous avons un ombudsman qui a produit un rapport très coûteux pour les contribuables, que notre premier ministre a décidé de laisser de côté, parce qu'il n'était pas d'accord, agissant de la même manière qu'avec nombre de nos sociétés d'État. Le public indigné a demandé qu'elles ne soient pas vendues. Toutefois, il a choisi quand même d'aller de l'avant.

**Le président :** Monsieur Partridge, votre témoignage est très éclairant et nous l'apprécions beaucoup, mais nous avons un autre témoin ici que nous voulons entendre. Nous avons beaucoup de questions pour vous. Nous allons donc poursuivre cette conversation plus tard.

J'aimerais savoir ce que vous voulez dire par PS.

**La sénatrice Pate :** Permission de sortir.

**Le président :** Permission de sortir. Merci. Je voulais juste préciser.

Nous allons revenir à vous. Nous apprécions beaucoup votre témoignage.

C'est maintenant au tour de Mme Mann-Rempel. Bienvenue au comité. Nous avons un peu plus de temps aujourd'hui parce que nous n'avons pas de témoins secondaires. Nous ne sommes pas pressés. Merci d'être parmi nous.

**Michelle Mann-Rempel, avocate/consultante, à titre personnel :** Bonjour mesdames et monsieur les sénateurs, et merci de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

J'aimerais commencer en soulignant que nous nous trouvons en territoire traditionnel algonquin non cédé.

Aujourd'hui, j'aimerais explorer brièvement le recoupement entre la santé mentale des Autochtones, les principes *Gladue* et les services correctionnels, et faire certaines observations sur l'isolement préventif. Je vais vous soumettre mes observations dans la perspective d'une avocate qui a pratiqué le droit autochtone et qui se spécialise dans la justice pénale autochtone depuis 20 ans.

Comme l'a clairement indiqué le monsieur qui m'a précédé, l'une des façons dont se manifeste la discrimination systémique dans notre système de justice pénale est par la surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels. Même si vous croulez probablement sous les statistiques, je crois que je vais en ajouter quelques-unes qui sont indispensables.

Nous savons qu'en 2015, 21,9 p. 100 des délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux étaient autochtones alors que, selon l'Enquête auprès des ménages de 2011 de Statistique Canada, les Autochtones ne représentaient que 4,3 p. 100 de la population canadienne. On parle donc de 4,3 p. 100 de la population, mais de 21,9 p. 100 des détenus fédéraux. Il s'agit de toute évidence d'une indication d'une surreprésentation exagérément disproportionnée.

Nous savons aussi que les délinquants autochtones sont surreprésentés parmi les détenus en isolement préventif dans les services correctionnels fédéraux. À l'échelle fédérale, 660 délinquants étaient en isolement préventif ou non disciplinaire à la fin de l'exercice 2014-2015. Parmi eux, 195 étaient autochtones. C'est donc dire que même si les délinquants autochtones représentaient

incarcerated inmates, they represented approximately 29.5 per cent of those in administrative segregation. Again, using the comparator as the percentage of indigenous inmates who are incarcerated, they were again overrepresented among those in administrative segregation.

We know that indigenous offenders are more likely to present upon entry into the correctional system with a history of substance abuse, addictions and mental health concerns. They are more likely to be classified as both higher-risk and higher-need entering the correctional system.

Indigenous over-representation in correctional institutions and in segregation should be understood considering several indigenous-specific or *sui generis*, meaning unique or special, root causes. Those include the impacts of colonization and disparate socio-economics. What that basically means — I think Jonathan Rudin once said — indigenous peoples have more of what you don't want and less of what you do want when it comes to socio-economics. There are also issues of cultural difference and systemic discrimination within the criminal justice system and in society at large. That has been found by the Supreme Court of Canada in several cases, so it's been accepted that systemic discrimination does exist within the criminal justice system.

Colonialism and attempts at forced assimilation — I think hopefully all of us are familiar with the impacts, for example, of Indian residential schools, and we know that they resulted in disenfranchisement, community fragmentation and breakdown. Those root causes also include a vast array of colonial impositions on indigenous peoples, including but not limited to the effects of the Indian Act and breach of treaty, and I also think the Supreme Court of Canada back in 1990 said that the treaties with Aboriginal people had been honoured in their breach.

Also a lack of recognition of Aboriginal and treaty rights, the Sixties Scoop, Indian residential schools, and the ongoing effects of current child removal practices, among others.

These unique underlying root causal factors of indigenous criminality have become known as *Gladue* factors arising from the Supreme Court of Canada decision in *R. v. Gladue*. I don't have time this morning to walk you through the full implications of the *Gladue* decision, but *Gladue* principles arise from the Supreme Court's interpretation of subsection 718(2)(e) of the Criminal Code, and that's a sentencing provision, which provides that a court imposing a sentence shall take into consideration:

All available sanctions, other than imprisonment . . . with particular attention to the circumstances of Aboriginal offenders.

21,9 p. 100 des détenus fédéraux, ils constituaient environ 29,5 p. 100 de ceux en isolement préventif. Encore une fois, en se basant sur le pourcentage de détenus autochtones, on remarque qu'ils étaient encore une fois surreprésentés parmi ceux en isolement préventif.

Nous savons que les délinquants autochtones sont plus susceptibles d'être admis dans le système correctionnel avec des antécédents de toxicomanie, de dépendance et de problèmes de santé mentale. Ils sont plus susceptibles d'être classés comme présentant des risques plus élevés et comme ayant des besoins plus grands lorsqu'ils entrent dans le système correctionnel.

La surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels et en isolement devrait être envisagée en tenant compte de plusieurs causes profondes propres aux Autochtones ou *sui generis*, ce qui signifie uniques ou spéciales, y compris les répercussions de la colonisation et des disparités socioéconomiques. Ce que cela signifie essentiellement, et je crois que Jonathan Rudin l'a déjà dit, c'est que les Autochtones possèdent davantage de ce qui n'est pas souhaitable et moins de ce qui est souhaitable en matière socioéconomique. Il y a aussi des problèmes de différence culturelle et de discrimination systémique à l'intérieur du système de justice pénale et dans la société en général. Cela a été déterminé par la Cour suprême du Canada à plusieurs reprises. Il est donc reconnu qu'il existe de la discrimination systémique à l'intérieur du système de justice pénale.

En ce qui a trait au colonialisme et aux tentatives d'assimilation forcée, j'espère que nous sommes tous familiers avec les répercussions qu'ont eues, par exemple, les pensionnats autochtones, et que nous savons tous qu'ils ont donné lieu à une négation des droits, à une fragmentation des communautés et à la rupture. Ces causes profondes comprennent aussi une vaste gamme de diktats coloniaux à l'endroit des Autochtones, y compris, sans s'y limiter, les effets de la Loi sur les Indiens et de la rupture des traités, ainsi que comme la Cour suprême du Canada l'avait mentionné je crois, en 1990, les traités avec les Autochtones qui ont été bafoués.

Quand on pense au manque de reconnaissance des droits des Autochtones et de ceux prévus dans les traités, on pense aussi à la rafle des années 1960, aux pensionnats indiens et aux effets permanents des pratiques répandues de déplacement des enfants, notamment.

Ces causes profondes uniques de la criminalité autochtone sont désignées sous le nom de facteurs *Gladue*, en raison de la décision de la Cour suprême du Canada dans *R. c. Gladue*. Je n'ai pas le temps ce matin de vous expliquer les répercussions complètes de l'arrêt *Gladue*, mais ses principes découlent de l'interprétation par la Cour suprême de l'alinéa 718(2)e) du Code criminel, une disposition concernant la détermination de la peine, qui oblige le juge qui détermine la peine à examiner :

Toutes les sanctions substitutives applicables qui sont justifiées dans les circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones.

That provision in the Criminal Code has been subject to interpretation repeatedly and also at least three times by the Supreme Court of Canada, but I will try and boil it down for you.

What does it mean in practice in corrections? In the correctional context, as I understand it, the application of *Gladue* provides for, one, greater contextualization and understanding of the indigenous inmate and their behaviour through a consideration of their systemic and background factors; and two, rehabilitation and mitigation of risk via the utilization of culturally appropriate procedures or sanctions that resonate with the indigenous inmate.

Certainly Correctional Services Canada law and policies have incorporated *Gladue* principles into correctional decision-making. The language you will frequently see, particularly in the CDs, the Commissioner's Directives, is Aboriginal social history. That is Correctional Services Canada language for *Gladue*.

That has been incorporated into correctional decision-making pursuant to both the Corrections and Conditional Release Act and numerous commissioners' directives, and including commissioners' directives pertaining to segregation decision-making.

So how do we understand the mental health issues of Aboriginal offenders in corrections through a *Gladue* lens? Indigenous mental health and wellness issues can be background in systemic *Gladue* factors requiring culturally appropriate approaches. This remains the case even when psychiatrists and psychologists become involved.

Correctional staff and mental health teams need to have the capacity to contextualize the mental health concerns of indigenous offenders with *Gladue* factors and to be able to consider culturally appropriate alternatives for their treatment.

Systemic and background factors impacting indigenous mental health in corrections include poverty and homelessness, low rates of education and employment, historical disadvantage, geographic and social isolation, family breakdown, and loss of culture and identity.

In particular, indigenous mental health in corrections may be closely interconnected with the history of colonization and assimilation, often resulting in disenfranchisement, community fragmentation and breakdown. Indian residential school syndrome has been recognized as a unique, culturally specific type of post-traumatic stress disorder.

Indigenous mental health issues in corrections include substance abuse, residential school trauma, self-harm, depression and anxiety, suicide, and secondary disabilities from fetal alcohol spectrum disorder.

Cette disposition du Code criminel a fait l'objet d'interprétations à maintes reprises et au moins trois fois aussi par la Cour suprême du Canada, mais je vais essayer de vous la résumer.

Qu'est-ce que cela signifie en pratique dans les services correctionnels? Dans le contexte correctionnel, selon ma compréhension, l'application des principes *Gladue* permet, d'une part, une meilleure contextualisation et compréhension des détenus autochtones et de leur comportement, grâce à la prise en compte des facteurs systémiques et contextuels qui les affectent, et d'autre part, la réhabilitation et l'atténuation des risques, grâce à l'utilisation de procédures ou de sanctions respectant les réalités culturelles, qui ont une résonance chez les détenus autochtones.

Il ne fait aucun doute que les règles et les politiques de Service correctionnel Canada font intervenir les principes *Gladue* dans la prise de décisions. Les termes que l'on voit fréquemment, particulièrement dans les Directives du commissaire, ou DC, sont antécédents sociaux des Autochtones. C'est en ces termes que Service correctionnel Canada interprète *Gladue*.

Cela a été intégré dans les décisions correctionnelles prises en vertu à la fois de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et de nombreuses directives du commissaire, y compris des directives concernant les décisions d'isolement.

Comment interprétons-nous alors les problèmes de santé mentale des délinquants autochtones dans les services correctionnels dans l'optique de *Gladue*? Les problèmes de santé mentale et de bien-être des Autochtones résultent des facteurs systémiques *Gladue* qui nécessitent des approches axées sur les compétences culturelles. Cela demeure, même lorsqu'interviennent des psychiatres et des psychologues.

Le personnel correctionnel et les équipes de santé mentale doivent avoir la capacité de contextualiser les préoccupations en matière de santé mentale des délinquants autochtones au moyen des facteurs *Gladue*, et être en mesure d'évaluer des options de rechange axées sur les compétences culturelles pour leur traitement.

Les facteurs systémiques et contextuels qui ont des répercussions sur la santé mentale des Autochtones dans les services correctionnels comprennent la pauvreté et l'itinérance, les faibles taux de scolarité et d'emploi, les désavantages historiques, l'isolement géographique et social, la rupture de la famille et la perte de culture et d'identité.

De façon plus particulière, la santé mentale des Autochtones dans les services correctionnels peut être étroitement liée à leurs antécédents de colonisation et d'assimilation, qui donnent souvent lieu à la privation de droits, à la fragmentation des communautés et à la rupture. Le syndrome des pensionnats autochtones a été reconnu comme un type unique de trouble de stress post-traumatique lié à la culture.

Les problèmes de santé mentale des Autochtones dans les services correctionnels comprennent la toxicomanie, les traumatismes liés aux pensionnats, l'automutilation, la dépression et l'anxiété, le suicide, ainsi que les incapacités secondaires découlant de l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale.



These should be contextualized by the underlying *sui generis* root causes and addressed through culturally appropriate approaches.

Further, given the unique root causes of indigenous criminality, time spent in segregation may be particularly detrimental, given its cultural inappropriateness, the history of residential schools and underlying indigenous mental health issues. Segregation placement has been found for all offenders to be an independent factor elevating suicide risk, particularly given the prevalence of mental health issues among offenders in segregation. Aboriginal offenders continue to have the longest average stay in segregation compared to any other group.

Administrative segregation should not be the fallback for management of all behavioural and mental health issues, including management of chronic self-injury. As noted by the Office of the Correctional Investigator, behaviours associated with mental illness are often met by a security response rather than a therapeutic or mental health response. Aboriginal offenders are disproportionately involved in the use of forced interventions relating to prison self-injury.

Recent Correctional Services of Canada research found that culturally specific programs were instrumental in dealing with past trauma and ceasing self-injury for Aboriginal offenders.

Viewing indigenous mental health issues in corrections through a *Gladue* lens obviously does not preclude the implementation of standard mental health treatments, for example, psychiatry and medications, where needed. A treatment plan may well include elements of both mainstream and culturally appropriate approaches.

In conclusion, whenever the liberty interests of an Aboriginal offender are at stake in the correctional system, their unique systemic and background factors must be taken into account, including those impacting their mental health.

Actively considering the impact of these factors on the offender's mental health and overall well-being can contextualize the behaviour and also provide a bridge to a culturally relevant restorative approach, as mandated by *Gladue*. By implementing culturally appropriate rehabilitation and reintegration, we are cumulatively contributing to reducing the over-representation of Aboriginal offenders in corrections.

CSC, Correctional Services Canada, has adopted and integrated the *Gladue* approach into its law and policies and has started some implementation. These are promising steps, but with an important and increasing focus on mental health in corrections, we need to ensure that this *Gladue* lens is not

Ils devraient être mis en contexte en utilisant les causes profondes sous-jacentes *sui generis*, et devraient être résolus grâce à des approches axées sur les compétences culturelles.

En outre, compte tenu des causes uniques de la criminalité chez les Autochtones, il se peut que le temps passé en isolement soit particulièrement nuisible, compte tenu de son inadaptation aux réalités culturelles, des antécédents de pensionnats autochtones et des problèmes de santé mentale sous-jacents des Autochtones. Il a été déterminé que le placement en isolement constitue pour tous les délinquants un facteur indépendant d'augmentation des risques de suicide, particulièrement en raison de la prévalence des problèmes de santé mentale chez cette population de délinquants. Les délinquants autochtones continuent d'afficher les séjours moyens les plus longs en isolement comparativement à d'autres groupes.

L'isolement préventif ne devrait pas être la panacée pour la gestion de tous les problèmes de comportement et de santé mentale, y compris les problèmes d'automutilation chronique. Comme l'a noté le Bureau de l'enquêteur correctionnel, les comportements liés à la maladie mentale peuvent souvent être résolus au moyen d'une solution axée sur la sécurité, plutôt que d'une solution thérapeutique ou en santé mentale. Les délinquants autochtones sont disproportionnellement visés par les interventions forcées liées à l'automutilation en prison.

Une recherche récente de Service correctionnel Canada a déterminé que des programmes respectant les réalités culturelles jouent un rôle de premier plan pour résoudre les traumatismes passés et mettre fin à l'automutilation chez les délinquants autochtones.

La prise en compte des problèmes de santé mentale des Autochtones à l'intérieur des services correctionnels, dans l'optique de *Gladue*, n'empêche évidemment pas la mise en œuvre de traitements courants en santé mentale, comme les soins psychiatriques et les médicaments, au besoin. Un plan de traitement pourrait comprendre à la fois des éléments des approches traditionnelles et des approches respectant les réalités culturelles.

En conclusion, chaque fois que les intérêts au chapitre de la liberté d'un délinquant autochtone sont en jeu dans le système correctionnel, il faut tenir compte des facteurs systémiques et des antécédents de ce délinquant, y compris ceux ayant des répercussions sur sa santé mentale.

La prise en compte active des répercussions de ces facteurs sur la santé mentale des délinquants et sur leur bien-être général permet de contextualiser leur comportement et d'établir un pont avec une approche réparatrice respectueuse des réalités culturelles, comme il est recommandé dans *Gladue*. La mise en œuvre de mesures de réhabilitation et de réintégration respectant les réalités culturelles nous permettra de contribuer à la réduction de la surreprésentation des délinquants autochtones dans les services correctionnels.

SCC, Service correctionnel Canada, a adopté et intégré l'approche *Gladue* dans ses règles et politiques et a commencé à la mettre en œuvre. Il s'agit de mesures prometteuses, mais en mettant cet accent important et croissant sur la santé mentale dans les services correctionnels, nous devons veiller à ce que cette optique

neglected where indigenous offenders present with mental health issues. Dedicated and thorough implementation of the *Gladue* approach to indigenous mental health in corrections would require holistic mental health care teams and culturally sensitive treatment plans and approaches for indigenous inmates.

Thank you very much, and I look forward to your questions.

**The Chair:** Thank you very much for this information. It's important for us. We do have senators on a list to ask questions of all three witnesses today. We'll start with Senator Eaton.

**Senator Eaton:** Thank you, Ms. Mann-Rempel. That's fascinating and very interesting. How often is mental health and/or addiction, because sometimes they go hand in hand, missed or misdiagnosed or ignored in the correctional system?

**Ms. Mann-Rempel:** I don't have statistics on that. I do know from conversations and discussions that mental health issues such as depression and anxiety — I don't want to say they are at the lower end and I'm not a psychiatrist — are harder to diagnose and may often go unnoticed. Certainly there are screening tools used at intake. I considered talking about the screening tools today, but that's another topic altogether. There are legitimate questions in terms of whether the screening tools are adequate and effective at catching those mental health issues at intake.

**Senator Eaton:** You've talked mostly about the indigenous population in the corrections system. You have shown us by percentage that there are many more indigenous people who are kept in segregation, but does it also apply to the general population that mental health issues are misdiagnosed or missed all the time?

**Ms. Mann-Rempel:** If we take an expansive definition of mental health, then I think the percentage of offenders presenting with mental health issues is probably staggering. Particularly we know that with respect to substance abuse, people are often self-medicating for depression or anxiety, and then they abuse substances and sometimes develop addictions. If we're using an expansive definition of mental health, it would be a large percentage that would be presenting with those issues.

We have to be careful as well. Sometimes what's called behavioural problems are mental health issues that are being labelled within CSC as behavioural. That's also an important point to bring out as you're looking at mental health issues. How expansive is that definition going to be? Often you'll

*Gladue* ne soit pas négligée lorsque les délinquants autochtones présentent des problèmes de santé mentale. L'application ciblée et rigoureuse de l'approche *Gladue* aux problèmes de santé mentale des Autochtones dans les services correctionnels nécessitera des experts en santé mentale holistique, ainsi que des plans et approches de traitement respectant les réalités culturelles pour les détenus autochtones.

Merci beaucoup. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

**Le président :** Merci beaucoup pour cette information. Elle est importante pour nous. Nous avons une liste des personnes qui souhaitent poser des questions aux trois témoins aujourd'hui. Nous allons commencer par la sénatrice Eaton.

**La sénatrice Eaton :** Merci, madame Mann-Rempel. Votre exposé était fascinant et très intéressant. À quelle fréquence les problèmes de santé mentale ou de dépendance, parce que les deux vont parfois de pair, passent-ils inaperçus ou sont-ils mal diagnostiqués ou ignorés dans le système correctionnel?

**Mme Mann-Rempel :** Je n'ai pas de statistiques à ce sujet. Par suite de discussions et de conversations que j'ai eues, je sais que les problèmes de santé mentale comme la dépression et l'anxiété, et je ne veux pas dire par là qu'ils sont moins graves, n'étant pas moi-même psychiatre, sont plus difficiles à diagnostiquer et passent souvent inaperçus. De toute évidence, des outils de dépistage sont utilisés au moment de l'admission en prison. J'ai songé à parler des outils de dépistage aujourd'hui, mais il s'agit d'un tout autre sujet. Des questions légitimes se posent en ce qui a trait au caractère approprié des outils de dépistage et à leur efficacité pour dépister les problèmes de santé mentale au moment de l'admission.

**La sénatrice Eaton :** Vous avez parlé principalement de la population autochtone dans le système correctionnel. Vous nous avez fourni des pourcentages qui montrent bien que le nombre d'Autochtones en isolement est beaucoup plus élevé, mais la question des problèmes de santé mentale qui sont mal diagnostiqués ou qui passent inaperçus s'applique-t-elle aussi à la population générale?

**Mme Mann-Rempel :** Si nous prenons une définition large de la santé mentale, je crois que le pourcentage de délinquants qui présentent des problèmes de santé mentale est probablement impressionnant. Nous savons particulièrement, en ce qui a trait à la toxicomanie, que des gens s'automédicamentent souvent pour la dépression ou l'anxiété, et finissent par abuser des drogues et par développer des dépendances. Si nous utilisons une définition exhaustive de la santé mentale, nous pouvons dire qu'un pourcentage important de la population présente ces problèmes.

Nous devons aussi être prudents. Il arrive parfois que ce que l'on appelle des problèmes de comportement soient des problèmes de santé mentale qui sont étiquetés par SCC comme des problèmes de comportement. Il s'agit aussi d'un point important à considérer dans le contexte des problèmes de santé mentale. Quel doit être le

see people in administrative segregation for behavioural issues. Well, what really is the behavioural issue and what underlies it? My best guess would probably be a mental health issue.

**Senator Eaton:** It seems to me last year, and I don't have the figures here because I don't have any Finance Committee book, but I believe Corrections Canada put \$20 million towards providing culturally sensitive services, sweat lodges, as I remember, in some of the prisons. Have you heard of anything that Corrections Canada has tried to do to be more accommodating and more culturally sensitive to its indigenous clients?

**Ms. Mann-Rempel:** In recent years, I know that they introduced the Integrated Correctional Program Model, the ICPM, partially in response to criticisms that they were not getting programs out quickly enough to inmates as they were entering the system, and there is an Aboriginal offender stream in that Integrated Correctional Program Model. I think it was piloted two years ago, maybe three. I'm not in Correctional Services Canada. Unfortunately, when you're outside, it's not easy to know, in terms of evaluations, whether it is working. I know it's getting programs out more quickly, but their efficiency and their adequacy in terms of meeting culturally appropriate needs, I honestly don't know.

**Senator Eaton:** Well, I'll bring it up again this year. I'll ask them when they come before us.

**The Chair:** Mr. Beaudin I noticed you nodding your head, sir, and taking notes on this question. Do you have an observation?

**Mr. Beaudin:** Yes. In terms of the cultural appropriateness, I know there are elders, for example, that are provided to Corrections, however, in terms of limited resources. I mean you might have one elder who is assigned to a number of inmates, for example, in Prince Albert, the federal penitentiary out there. The resources just aren't there. I don't believe that they pay a whole lot of attention to that issue in terms of traditional competency, particularly with respect to indigenous people. There needs to be some work in that end.

One of the other things too that I believe in terms of mental health issues is front line, for example, the police. It doesn't matter what police department across Canada, they are not equipped to deal with mental health issues to a great extent. They certainly don't have the education to do that as well. One of the biggest issues that I always hear about is with respect to people's medications, for example. They don't even get them. They could be off their medications for weeks on end and they don't get them at all, and it's not good. Even at the beginning of the process, with

niveau d'exhaustivité de la définition? Il arrive souvent que des personnes soient mises en isolement préventif pour des problèmes de comportement. En quoi consiste réellement un problème de comportement et qu'est-ce qui le sous-tend? Je dirais, sans trop risquer de me tromper, qu'il s'agit d'un problème de santé mentale.

**La sénatrice Eaton :** Il me semble que l'an dernier, mais je n'ai pas les chiffres ici parce que je ne dispose pas des documents du comité des finances, Service correctionnel Canada a affecté 20 millions de dollars à des services respectant les réalités culturelles, des huttes de sudation, si je me rappelle bien, dans certaines prisons. Avez-vous entendu parler de mesures que Service correctionnel Canada a tenté de prendre pour mieux tenir compte des besoins des clients autochtones, notamment au niveau culturel?

**Mme Mann-Rempel :** Ces dernières années, je sais qu'on a adopté le Modèle de programme correctionnel intégré, le MPC, en réponse en partie aux critiques selon lesquelles les programmes n'étaient pas mis suffisamment rapidement à la disposition des détenus admis dans le système, ce programme comportant un volet destiné aux délinquants autochtones. Je crois qu'un projet pilote s'est tenu il y a deux ans, peut-être trois. Je ne travaille pas pour Service correctionnel Canada. Malheureusement, lorsque vous êtes de l'extérieur, il est difficile de savoir, en ce qui a trait aux évaluations, si les programmes fonctionnent. Je sais que les programmes sont appliqués plus rapidement, mais pour ce qui est de leur pertinence et de leur efficacité pour répondre aux besoins culturels, je ne sais pas, honnêtement.

**La sénatrice Eaton :** Eh bien, je vais soulever la question à nouveau cette année. Je vais leur demander lorsqu'ils comparaitront devant nous.

**Le président :** Monsieur Beaudin, j'ai remarqué que vous hochiez la tête et que vous preniez des notes au sujet de cette question. Avez-vous une observation?

**M. Beaudin :** Oui. En ce qui a trait au respect des réalités culturelles, je sais que des anciens, par exemple, sont disponibles dans les services correctionnels, de façon limitée toutefois. Il se peut qu'un ancien soit affecté à un certain nombre de détenus, par exemple, à Prince Albert, le pénitencier fédéral de la Saskatchewan. Les ressources sont tout simplement insuffisantes. Je ne crois pas que l'on accorde beaucoup d'attention à cette question des réalités culturelles, particulièrement en ce qui a trait aux Autochtones. Davantage de travail doit être fait à ce sujet.

Il existe aussi un autre élément de premier plan en ce qui a trait aux problèmes de santé mentale, à savoir les services de police. Peu importe le service de police au Canada, les policiers ne sont pas équipés pour traiter les problèmes de santé mentale. Ils n'ont certainement pas la formation pour le faire non plus. L'un des problèmes les plus importants dont j'entends souvent parler a trait aux personnes sous médication. Certaines personnes n'ont tout simplement pas accès à des médicaments. Certaines sont des semaines sans prendre leurs médicaments, ce qui n'est pas bon du

respect to the police departments and in terms of when they end up in the federal Corrections, there are a number of barriers, so that's why I was nodding my head.

**The Chair:** I appreciate those comments. Mr. Partridge, do you want to add anything to this question? We have many questions that will be asked.

**Mr. Partridge:** I think Kim covered that fairly well. Thank you, though.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator Andreychuk:** Ms. Mann-Rempel, you talked about fetal alcohol syndrome, and I wonder whether you have any information. When it first came to light, we were focused on prevention in pregnancy and assisting these young people through life. It is a very difficult situation.

Do you have any statistics or are there any studies linking the children who had FAS as being in the criminal justice system in greater proportions, or are they not? In other words, we did identify the problem and we did look at it and we tried to give assistance to these young people, but in addition to all the other problems, FAS is very difficult. Is there anything linking their incarceration in any numbers?

**Ms. Mann-Rempel:** Actually, I did work on fetal alcohol spectrum disorder as part of my Masters of Laws. I don't have the statistic right in front of me, and I don't think there is a reliable statistic with respect to incidents or prevalence of FASD because we don't have uniform, reliable testing across the country. I also know that particularly with respect to the indigenous population, the question of statistics and percentages is a thorny issue because of the risk of getting involved in stereotyping of indigenous motherhood.

I believe I once sat in the Senate and heard Don Head say that federally incarcerated inmates were overrepresented as those with FASD. I don't think anyone would question that there are more people in the federally incarcerated population with FASD compared to their representation in the general population. It certainly is a risk factor for criminality.

I don't necessarily have statistics at hand. Like I said, in the work I did in 2012, there weren't a lot of reliable statistics because of questions around who do you test. If you test in the indigenous community, it may look higher, but then if you test in a low-income, non-indigenous community, is there parity there? There are many ethical concerns around coming up with those kinds of statistics.

There's no doubt that it is a significant issue in policing and then, of course, going into the correctional system. There have been some court cases over the years where judges have actually tried to order FASD testing because they've had an accused before them and they can see that this individual is not functioning well. Those resources are just not there to do the

tout. Même au début du processus, au moment du contact avec les services de police et de l'admission dans le système correctionnel, il existe un certain nombre d'obstacles, c'est pourquoi je hochais la tête.

**Le président :** Merci de vos commentaires. Monsieur Partridge, voulez-vous ajouter quelque chose? Les questions seront nombreuses.

**M. Partridge :** Je crois que Kim a assez bien couvert le sujet. Merci de me poser la question.

**Le président :** Merci beaucoup.

**La sénatrice Andreychuk :** Madame Mann-Rempel, vous avez parlé du syndrome d'alcoolisme fœtal, et je me demande si vous pouvez nous donner de plus amples informations. Lorsque ce syndrome est apparu, nous avons mis l'accent sur la prévention prénatale et sur des mesures pour aider ces jeunes au cours de leur vie. Il s'agit d'une situation très difficile.

Disposez-vous de statistiques ou d'études qui démontrent que les enfants ayant souffert du SAF représentent une plus grande partie de la population carcérale? En d'autres termes, nous avons identifié et examiné le problème et nous avons essayé d'aider ces jeunes, mais en plus de tous les autres problèmes, le SAF pose de sérieuses difficultés. Existe-t-il des renseignements quant à leur nombre dans la population carcérale?

**Mme Mann-Rempel :** En fait, j'ai effectué des recherches sur le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale lors de mes études de maîtrise en droit. Je n'ai pas de statistiques devant moi, et je ne crois pas qu'il y ait de chiffres fiables quant à l'incidence ou à la prévalence du TSAF, parce que nous n'avons pas de tests fiables et uniformes à l'échelle du pays. Par ailleurs, et notamment du côté de la population autochtone, la question des statistiques et des pourcentages est épineuse, étant donné qu'on court le risque d'associer des stéréotypes à la maternité autochtone.

Je crois que j'étais dans la tribune du Sénat lorsque j'ai entendu Don Head dire que les détenus ayant souffert de TSAF sont surreprésentés dans le système carcéral fédéral. À mon avis, personne ne doute que le pourcentage des détenus fédéraux ayant souffert de TSAF dépasse celui de la population en général. Il s'agit certainement d'un facteur de risque de criminalité.

Je n'ai pas de chiffres avec moi. Comme je l'ai dit dans l'étude que j'ai réalisée en 2012, il existe peu de statistiques fiables en raison des questions entourant les populations que l'on sonde. Si on sonde la communauté autochtone, le nombre peut être plus élevé. Toutefois, si on sonde une communauté non autochtone à faible revenu, s'agit-il d'une équivalence? Le prélèvement de ces statistiques soulève de nombreuses préoccupations d'ordre éthique.

Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un enjeu important pour les services policiers et, évidemment, pour les services correctionnels. Dans nombre de causes portées devant les tribunaux au fil des ans, les juges ont même tenté d'imposer aux accusés des tests de dépistage du TSAF, étant donné que ceux-ci manifestaient des problèmes de fonctionnement. Il n'existe pas de ressources pour le

kind of testing that we need to be doing for individuals coming through the court system and then, obviously, going into prisons and penitentiaries.

I think it's a sleeper issue, but it's a big issue. We really just don't have the tools even to ascertain, especially at that lower end of the spectrum. I'm just assuming that everyone knows that Fetal Alcohol Spectrum Disorder is a spectrum. So, at the far end, you have full-blown FAS, where someone will often have facial abnormalities and significant behavioural issues that you can probably readily identify, but, at the lower end of the spectrum, someone can look just like everyone else. It's not necessarily so readily identifiable. Particularly for those individuals, we know there are problems. Also, for example, on bail or on parole, if we have unidentified FASD and that person then has a whole long list of conditions and we're not aware that maybe they have trouble just with ordering their lives and showing up at certain places and being on time, we certainly know it presents an issue even in terms of breach of bail or breach of parole conditions if it has not been identified.

**Senator Andreychuk:** To Mr. Beaudin and Mr. Partridge, I spend a lot of time in Saskatoon, and I know the issue of gangs. I'm wondering if you can give us any information. Gangs were not prevalent 30 years ago in Saskatoon, and then it almost seemed overnight that this was the big issue of young people being lured into gangs. I read statistics about gangs that were infiltrating Saskatchewan from other places and putting incredible pressure on young people, and there were no pushbacks from the community.

What is the makeup of gangs now? Are they inside Saskatchewan, local gangs, or are they affiliated across the country? Are they targeting younger and younger people, as I'm being told?

**Mr. Partridge:** Absolutely, and, no, gangs are definitely homegrown here. Indian Posse is a specific gang that was born out of the prairies here. As well, we have seen a rise with Terror Squad, Native Syndicate. Then there's The Warriors, who run across Manitoba, Saskatchewan and Alberta as well.

One of the things with gangs and with our youth, especially indigenous youth, is that they'll come in from Northern communities or remote communities into city centres like Saskatoon. They know nobody. They get involved with sort of the wrong crowd and get wound up in drugs, alcohol and violence. These gangs prey on these kids coming in because they are these squeaky clean kids that have no record. They aren't being watched. These kids end up getting sick with diseases, things like hepatitis and HIV. They have these crazy addictions, and that's if they escape the violence involved with gangs in our city right now.

genre d'examen dont ont besoin les personnes qui passent devant les tribunaux et ceux qui se retrouvent, évidemment, dans les prisons et les pénitenciers.

Même passé sous silence, il s'agit à mon avis d'un enjeu très important. Nous n'avons vraiment pas les outils pour faire ce calcul, notamment pour ce qui est de la partie inférieure du spectre. Je présume que tout le monde sait que le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale se mesure selon une échelle. Or, à l'extrémité, on retrouve le véritable TSAF, où la personne manifeste souvent des anomalies faciales, et de sérieux troubles de comportement qui sont probablement faciles à identifier. Toutefois, la personne qui se situe dans la partie inférieure du spectre peut ressembler à tout le monde; le cas échéant, le problème n'est pas facile à identifier. Nous savons que ces personnes éprouvent des problèmes en particulier. Par ailleurs, notons l'exemple de personnes libérées sous caution ou en liberté conditionnelle. Si leur TSAF n'est pas identifié, et si nous ignorons qu'un grand nombre de conditions s'applique à eux, et qu'ils ont de la difficulté à orienter leur vie, à se rendre à certains endroits, à respecter les heures de rendez-vous, alors nous savons certainement qu'ils auront des problèmes en termes de manquement aux conditions de libération et de libération sous caution.

**La sénatrice Andreychuk :** Mes questions s'adressent à M. Beaudin et à M. Partridge. Je passe beaucoup de temps à Saskatoon, et je suis consciente du problème des gangs. Pouvez-vous nous donner de plus amples renseignements? Les gangs étaient plutôt rares à Saskatoon il y a 30 ans, et il semble que leur attrait pour les jeunes soit devenu un sérieux problème presque du jour au lendemain. J'ai lu des statistiques quant aux gangs venus d'outre province qui infiltrèrent la Saskatchewan et qui font des pressions énormes sur les jeunes, sans que la communauté ne s'y oppose.

Quelle est la composition des gangs maintenant? Se trouvent-ils en Saskatchewan? S'agit-il de gangs locaux, ou sont-ils associés à d'autres groupes à l'échelle du pays? Est-ce qu'ils visent des personnes de plus en plus jeunes, comme on me l'a signalé?

**M. Partridge :** Tout à fait, et non, les gangs d'ici sont définitivement d'origine locale. L'Indian Posse est un gang qui a vu le jour ici dans les Prairies. De plus, le nombre de gangs a augmenté avec l'émergence du Terror Squad et du Native Syndicate. Et puis, les Warriors sont actifs au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.

L'une des choses à propos des gangs et de nos jeunes, en particulier les jeunes Autochtones, c'est qu'ils quittent leurs communautés nordiques ou éloignées pour venir s'installer dans les centres urbains comme Saskatoon. Ils ne connaissent personne. Ils ont pour ainsi dire de mauvaises fréquentations, ils tombent dans la drogue, l'alcool et la violence. Ces jeunes sont la proie des gangs parce qu'ils sont sans reproches et sans casiers judiciaires. Personne ne les surveille. Ces jeunes attrapent des maladies comme l'hépatite et le VIH. Et ceux qui échappent à la violence inhérente aux gangs dans notre ville ces jours-ci développent d'étonnantes toxicomanies.

Then they go home to their reserve, and they're proud. They don't want to admit that they are coming back with diseases and addictions and a criminal record. They put on that face, I guess you could say, and they tell their friends, "Oh, you know, I was down with this gang. I made all this money. We were rolling, and we were doing so well," because they can't admit the truth behind these gangs.

That's part of where STR8 UP comes in too. We go all across the province to these communities, and we educate these communities on what STR8 UP does, what gangs are about and what our members are about. So I think that's really the key, being able to reach out to the youth in our province to educate them about the realities of gangs and stuff so that they don't have to go and learn this on their own, so to say, and then we end up with them in our corrections system for the rest of their life.

**Mr. Beaudin:** I want to add a little bit to it as well. In the early 2000s, I was an employee with the City of Saskatoon, and I did recreation and leisure programs for indigenous people. We knew, at that time, that gangs were starting to form in Saskatoon, and we actually approached management in terms of the city and started trying to give them the heads up. They didn't take us seriously at all. We indicated to them numerous times that people were being recruited. They were coming out of Winnipeg, for example, into Saskatoon, and they were going after indigenous youth here. What happened is that they took hold.

Now, of course, you have a ballooning budget now with respect to the City of Saskatoon Police Department, hitting over \$100 million. A lot of that budget is earmarked for guns and gangs, and it's kind of funny. I look at it like when you know you have a problem with your vehicle. You know it's going to break down because you're not putting oil in it, and the motor blows. We basically told the city, "The motor's going to blow," and they didn't listen to us. So here is where we are today. It's unfortunate.

We have a lot of work to do. For example, I know that, in Saskatchewan alone, the budget here is hitting almost a billion, and it just increases all the time in terms of justice issues. To me, the bow is going to break. Taxpayers don't have the money to continue to do this on a regular basis, so we have to look at different ways of doing business. Yes, we have a lot of work to do.

**Mr. Partridge:** I would just like to add one quick thing on that, about gangs and how they got started here in Saskatoon. When I was a kid growing up, this was when gangs first started appearing. Indian Posse came here, and then, as kids, we were bouncing around. I had, as a child, mental health concerns, and, unbeknownst to everyone around me, I had been fed alcohol from the time I was an infant. So I was an alcoholic as a child, right through high school. We bounced around. We had no place, nowhere to fit in, and we became the founders of these gangs and stuff that was going on.

Par la suite, ils retournent dans leur réserve avec fierté. Ils ne veulent pas admettre qu'ils reviennent avec des maladies, des toxicomanies et un casier judiciaire. Ils portent un masque, pour ainsi dire, et ils disent à leurs amis : « Oh, vous savez, j'ai fait partie de ce gang. J'ai fait tout cet argent. Nous étions dans une bonne passe et tout allait si bien », étant donné qu'ils ne peuvent admettre la vérité sur ces gangs.

Cela fait aussi partie des activités de l'organisme STR8 UP. Nous allons dans ces communautés d'un bout à l'autre de la province pour les sensibiliser aux activités du STR8 UP, pour leur expliquer ce que sont les gangs et ce que font nos membres. Or, je crois qu'il s'agit de l'élément essentiel : tendre la main aux jeunes de notre province dans le but de les renseigner au sujet des gangs et des choses, afin qu'ils n'aient pas à les apprendre d'eux-mêmes, pour ainsi dire, ce qui leur évitera de passer le reste de leur vie dans notre système correctionnel.

**M. Beaudin :** Je désire ajouter quelques mots aussi. Au début des années 2000, j'étais employé de la Ville de Saskatoon et je m'occupais des programmes récréatifs et de loisirs destinés aux Autochtones. Nous savions, à ce moment-là, que les gangs s'activaient à Saskatoon. Nous avons approché les gestionnaires municipaux pour les avertir, mais ils ne nous ont pas pris au sérieux. Nous leur avons dit à plusieurs reprises que des personnes se faisaient embrigader. Originaires de Winnipeg, les membres de ces gangs venaient à Saskatoon pour recruter les jeunes Autochtones. Et ils se sont implantés par la suite.

Aujourd'hui, bien sûr, le budget des services policiers de la Ville de Saskatoon explose, dépassant les 100 millions de dollars. Une large part de ce budget est consacrée aux armes à feu et aux gangs, ce qui est un peu étonnant. Je compare cette situation à un homme qui sait que sa voiture a un problème mécanique. Il sait que sa voiture va le lâcher, que le moteur va flancher parce qu'il n'y a pas mis d'huile, et finalement il flanche. En gros, nous avons dit aux dirigeants de la ville que le moteur allait flancher, mais ils nous ont ignorés. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. C'est regrettable.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche. Par exemple, je sais que le budget consacré au système de justice a atteint près de 1 milliard de dollars dans la seule Saskatchewan, et qu'il ne cesse d'augmenter. À mon avis, la branche va casser. Les contribuables n'ont pas l'argent pour éponger ces déficits sur une base habituelle, et nous devons examiner de nouvelles façons de procéder. Nous avons, en effet, beaucoup de pain sur la planche.

**M. Partridge :** Je voudrais ajouter une chose rapidement, au sujet des gangs et de leur arrivée ici à Saskatoon. Les gangs ont fait leur apparition lorsque j'étais enfant. L'Indian Posse est arrivé ici, alors que nous étions des gamins qui couraient dans tous les sens. Enfant, j'avais des problèmes de santé mentale, et, à l'insu de tous ceux qui m'entouraient, on m'avait exposé à l'alcool dès ma plus petite enfance. Or, j'étais alcoolique dès l'enfance, et je l'ai été tout au long du secondaire. Nous courions dans tous les sens. Nous n'avions nulle part où aller, où nous intégrer; or, nous avons créé ces gangs et fait des choses.

I went out to B.C. for a stint, and I brought back all that violence and big city stuff with me. All these gangs definitely started right here, and it started with kids who were just sort of lost on their path.

**The Chair:** Thank you for that. That's one of the focuses of our study. It's not once you're in prison. It's way, way, way before that, and we hope to tap into that in terms of our work.

**Senator Hubley:** Thank you, each of you, for your presentations this morning.

Call to action 32 of the Truth and Reconciliation Commission calls upon the federal government to amend the Criminal Code to allow trial judges, upon given reasons, to depart from mandatory minimum sentences and restrictions on the use of conditional sentences.

I believe this program allows Aboriginal or indigenous individuals to serve their sentences within their home communities. Could you tell me if this is an active program, if it is working and if re-engaging Aboriginal youth with their communities has a benefit that may have been overlooked in the past?

I would probably like to have a comment from Mr. Beaudin and maybe from Mr. Partridge as well.

**Mr. Beaudin:** Again, we go back to the issue of resources. I just believe that we haven't put enough in terms of resources towards it. Some people think it's all about money as well, and I know that, with respect to youth, for example, we certainly have a lot of youth that are lost in terms of who they are, their cultural background, their home communities, their connection with the community, as well as their families.

One thing I wanted to point out, someone mentioned the issue with respect to FASD. I have the stats in front of me. It is from the Canadian Research network, FASD network. It states here that 10 per cent of individuals in Canadian correctional institutes are diagnosed with FASD and an additional 18 per cent are suspected of having FASD.

If you go back in terms of the impact on youth when they enter the justice system, for example — someone mentioned this earlier — you can't get a serious reading on people unless they have been diagnosed. They can't self-diagnose, and the criminal justice system and courts don't know how to address it. There are many people who don't understand why they are there or what they have done for reasons of cognitive impairments experienced by individuals. That is where they end up in terms of the legal system. Also, they struggle to comprehend legal concepts and statements, to communicate and receive instruction from legal professionals and to understand the implications of proceedings and/or entering a plea.

J'ai habité en Colombie-Britannique pour une brève période, et je suis revenu avec toute cette violence et les problèmes que l'on rapporte des grandes villes. Tous ces gangs ont définitivement pris naissance ici, et cela a commencé avec des enfants qui s'étaient en quelque sorte égarés.

**Le président :** Je vous remercie. C'est l'un des objets de notre étude. Il faut agir avant qu'ils aboutissent en prison — très longtemps au préalable — et nous espérons examiner cette question dans le cadre de nos travaux.

**La sénatrice Hubley :** Je vous remercie tous les deux pour vos présentations ce matin.

L'appel à l'action n° 32 de la Commission de la vérité et réconciliation incite le gouvernement fédéral à modifier le Code criminel afin de permettre aux juges de première instance, avec motifs à l'appui, de déroger à l'imposition des peines minimales obligatoires de même qu'aux restrictions concernant le recours aux peines d'emprisonnement avec sursis.

Je crois que ce programme permet aux Autochtones de purger leur peine dans leurs communautés d'origine. S'agit-il d'un programme actif, fonctionne-t-il, et est-ce que les efforts visant à aider les jeunes Autochtones à renouer avec leurs communautés ont été porteurs d'avantages qui pourraient avoir été ignorés par le passé?

J'aimerais probablement avoir la réaction de M. Beaudin et peut-être celle de M. Partridge.

**M. Beaudin :** Encore une fois, c'est une question de ressources. Je crois simplement que nous n'y avons pas consacré les ressources nécessaires. Par ailleurs, certains sont d'avis qu'il s'agit uniquement d'argent. À titre d'exemple, je sais que beaucoup de jeunes se sentent perdus quant à leur identité, à leur culture, à leur communauté d'origine, et qu'ils ont l'impression d'être déconnectés de leurs communautés et de leurs familles.

On a soulevé la question du TSAF, et j'aimerais signaler que j'ai les statistiques devant moi. Ils proviennent du Réseau canadien de recherche sur l'ETCAF. Selon ces chiffres, 10 p. 100 des personnes dans les établissements correctionnels canadiens ont un diagnostic de TSAF, et on soupçonne qu'un autre 18 p. 100 en souffre également.

Si on revient à la question de l'incidence sur les jeunes lorsqu'ils entrent dans le système judiciaire, par exemple — quelqu'un en a parlé plus tôt — on ne peut pas vraiment connaître la condition d'un individu à moins qu'il n'ait reçu un diagnostic. Une personne ne peut pas faire son propre diagnostic, et le système de justice pénale et les tribunaux ne sont pas en mesure de résoudre ce problème. Plusieurs personnes ignorent pourquoi elles se retrouvent dans cette situation, ou ce qu'elles ont fait, en raison de leurs troubles cognitifs. C'est pourquoi elles se retrouvent dans le système judiciaire. En outre, elles ont du mal à comprendre les concepts et les déclarations juridiques, à communiquer, à recevoir les instructions des spécialistes juridiques, à comprendre les incidences propres aux procédures et à l'enregistrement d'un plaidoyer.

If you go to the front line, the police are not equipped to handle that either. They don't understand it. They are just doing their job. When someone breaks the law, they are not equipped to handle this stuff. It is a complex system.

I hope I answered your question. I should have written notes when you were asking, but I wasn't sure who you were directing your question to.

**Mr. Partridge:** What was the question again, please?

**Senator Hubley:** I will begin by talking about a culturally relevant sort of approach. If it's a program available to indigenous youth or indigenous persons within the justice system, but it's a system where the judge may decide to allow them to spend some time within their community as part of their sentencing, that sounds good from where I'm sitting, but is it something that is working and is it happening?

**Mr. Partridge:** I think it's absolutely something that works when it happens, I guess you could say. It's not happening as much as it should.

Part of the problem with our inmate population, specifically for indigenous inmates, is that nine times out of ten, these guys have lost touch with their culture for many reasons, systemic and whatever. By being able to serve their time in their community, they are able to get back in touch and use their culture as healing, which is something that is invaluable to us in STR8 UP. In STR8 UP, with respect to our members healing, we always say you have to go back to conception to find out what happened to you along the way and led you to where you are. That outlines the key to what you need to do to get better.

It would only ever be beneficial to have someone close to their home community and serve their time in their community. It is very difficult to have an indigenous young man from Saskatchewan sent out to Quebec to do time, for example, where there is little to nothing representing Cree culture, for instance. Does that answer your question a bit?

**Senator Hubley:** Yes, I think so. Michelle, do you have any comments on that?

**Ms. Mann-Rempel:** Sure. I will take more of the legal angle because you raised the question of mandatory minimums. I will say at the outset that I am not a fan of them because in general I believe in judicial discretion. There is only one person who is the trier of fact in any case, and that's the judge sitting on the unique sets of facts of every offender and every offence.

Certainly with respect to that provision of the Criminal Code that provides for restraint and the use of imprisonment for indigenous people, of course, when you have a mandatory minimum, you have a mandatory minimum, so no conditional sentence in the community is available in those circumstances. There is no doubt that mandatory minimums chip away at the ability of judges to use their discretion in a particular case and impose a sentence that is served in the community.

Et les policiers, qui se trouvent en première ligne, ne sont pas équipés pour répondre à cette situation. Ils ne comprennent pas ce problème. Ils font tout simplement leur travail. Lorsqu'une personne viole la loi, ils ne sont pas équipés pour gérer ce problème. Il s'agit d'un enjeu complexe.

J'espère avoir répondu à votre question. J'aurais dû prendre des notes lorsque vous l'avez posée, mais je ne savais pas à qui s'adressait votre question.

**M. Partridge :** Auriez-vous l'obligeance de répéter cette question?

**La sénatrice Hubley :** Je parlerai d'abord d'une approche qui est en quelque sorte pertinente sur le plan culturel. Vous avez dit que le système judiciaire offre ce programme aux jeunes Autochtones ou aux Autochtones; il s'agit d'un système où le juge peut leur permettre de purger une partie de leur peine dans leur communauté, ce qui est une bonne chose à mon avis. Mais applique-t-on cette approche et fonctionne-t-elle?

**M. Partridge :** À mon avis, cette approche fonctionne véritablement lorsqu'on l'applique, pour ainsi dire. Mais on ne l'applique pas aussi souvent qu'on le devrait.

L'un des problèmes touchant la population carcérale, notamment les détenus autochtones, est que neuf de ces personnes sur dix ont perdu contact avec leur culture pour de nombreuses raisons, systémiques et autres. En purgeant leur peine dans la communauté, ils sont en mesure de renouer avec leur culture et de s'y ressourcer, ce qui a une valeur inestimable pour nous chez STR8 UP. Quant au ressourcement de nos membres, STR8 UP est d'avis qu'il faut toujours remonter à la conception pour savoir ce qui leur est arrivé en cours de chemin et pourquoi ils se trouvent dans leur situation. Voilà les éléments essentiels qui mèneront à leur guérison.

Il serait toujours avantageux pour une personne d'être à proximité de sa communauté d'origine et d'y purger sa peine. À titre d'exemple, il est très difficile pour un jeune Autochtone de la Saskatchewan de purger sa peine au Québec, où la culture crie est presque complètement absente. Cela répond-il un tant soit peu à votre question?

**La sénatrice Hubley :** Je crois que oui. Michelle, avez-vous des commentaires à formuler à cet égard?

**Mme Mann-Rempel :** Certainement. Je prendrai plutôt une approche juridique parce que vous avez soulevé la question des peines minimales obligatoires. Je dirai d'emblée que j'y suis opposée, étant donné que j'appuie le principe du pouvoir discrétionnaire des juges. Dans toutes les causes, seule une personne examine les faits, et c'est le juge qui est saisi des faits particuliers relatifs à tous les accusés et à toutes les infractions.

Certes, en ce qui concerne la disposition du Code criminel qui prévoit la contrainte et l'emprisonnement des Autochtones, et lorsqu'il s'agit d'une peine minimale obligatoire, celle-ci doit être minimale, de sorte qu'aucune peine conditionnelle ne peut être purgée dans la communauté dans ces circonstances. Il ne fait aucun doute que les peines minimales obligatoires minent la capacité des juges à utiliser leur discrétion dans les cas particuliers, ainsi que leur pouvoir d'imposer une peine qui sera purgée dans la communauté.



The second prong of that, though, as these gentlemen have said, is absolutely true. That is, if we are to ask a judge to give this person a conditional sentence rather than incarcerating them, the judge needs to see those resources are available in the community. That goes to the question of resources. If you are going to the judge and asking for a conditional sentence and there is not really anything available, then they may not give that conditional sentence. There is the law part, which is the mandatory minimums, and then the resources and the community part as well.

**Senator Hubley:** Thank you very much.

**The Chair:** Because we don't have a second panel today, I thought we could go on to one o'clock or so. It is compelling testimony and we certainly need to hear more.

**Senator Bernard:** Thank you all for your presentations today.

My first question is to Mr. Partridge. I may have missed this when you were speaking about STR8 UP. You just talked a bit more about it. Are you getting funding for that program? I'm wondering about the uptake. Is it a community-based volunteer program that people are actually accessing?

**Mr. Partridge:** Yes. STR8 UP is a community-based, grassroots program that started with a Catholic priest, Father André, who is a chaplain in our correctional centre. It operated for many years out of the back of his truck, where he would meet gang members in the alleys and streets of Saskatoon who wanted to leave the gang but didn't know how. When you are in that world, authority figures like police and so on — I don't know how to put this better, but they were like the enemy, if that makes sense.

So people would confide in Father André. There was suddenly this man who was willing to listen and work with guys who were getting caught up in this lifestyle and were wanting a way out, but that's all they'd ever known. They've heard there was another life but they need that guidance.

We are a community-based organization, and we fight every day to operate. It has only been recently, since Christmas, that we developed a relationship with our provincial government. As I mentioned, STR8 UP uses a model of prevention and intervention rather than suppression in dealing with gang members, so being proactive in dealing with mental health, addictions, family dynamics and stuff like that. It is more of a holistic type of approach, I guess you could say.

We have only recently started this relationship with the government where they have said that suppression isn't working. All we are doing is putting 1,000 gang members in the same

Toutefois, le second volet de cet argument, tel que l'ont souligné ces messieurs, est tout à fait exact. C'est-à-dire, si nous demandons à un juge d'imposer une peine avec sursis à une personne, au lieu de l'incarcérer, le juge doit être en mesure de savoir si la communauté dispose des ressources nécessaires. Cela soulève la question des ressources. Si on demande au juge d'imposer une peine avec sursis, il ne pourra l'accorder en l'absence de telles ressources. Il faut prendre en considération la loi, qui prévoit des peines minimales obligatoires, les ressources et la communauté.

**La sénatrice Hubley :** Merci beaucoup.

**Le président :** Nous n'avons pas un deuxième groupe de témoins, et je crois que notre séance pourrait se poursuivre jusqu'aux alentours de 13 heures. Il s'agit de témoignages convaincants, et il nous faudrait en entendre davantage.

**La sénatrice Bernard :** Je tiens à remercier tous les intervenants aujourd'hui.

Ma première question s'adresse à M. Partridge. J'ai peut-être manqué la partie de votre exposé où il s'agissait de STR8 UP. Vous venez d'en parler un peu plus. Recevez-vous des fonds pour ce programme? Je m'interrogeais quant à son fonctionnement. S'agit-il d'un programme communautaire de bénévolat auquel les gens ont un réel accès?

**M. Partridge :** Oui. STR8 UP est un programme local et communautaire créé par un prêtre catholique, le père André, qui est l'aumônier de notre centre correctionnel. Pendant plusieurs années, le centre des opérations de cet organisme a été la camionnette qu'utilisait le père André pour sillonner les rues et les ruelles de Saskatoon à la rencontre des membres de gangs qui voulaient en sortir sans trop savoir comment. Lorsqu'on vit dans ce monde, les figures d'autorité, comme les policiers et ainsi de suite — j'ignore comment le dire autrement — sont perçus comme ennemis, si vous voyez ce que je veux dire.

Or, les gens se confiaient au père André. Soudain, il y avait cet homme qui était disposé à écouter les jeunes et à travailler avec ceux qui voulaient sortir du monde dans lequel ils étaient coincés, sans trop savoir comment. Il s'agit du seul monde qu'ils aient connu. Ils ont compris qu'il y avait un autre mode de vie; toutefois, il nous faut leur donner cette orientation.

Nous sommes un organisme communautaire, et nos activités sont un combat de tous les jours. Nos liens avec le gouvernement de notre province sont récents; ils existent depuis Noël dernier. Comme je l'ai signalé, le STR8 UP utilise un modèle qui privilégie la prévention et l'intervention plutôt que la répression dans le traitement des membres de gangs. Il s'agit d'une méthode proactive sur le plan de la santé mentale, des dépendances, des dynamiques familiales, et ce genre de choses. Une méthode plus holistique, pour ainsi dire.

Notre relation avec le gouvernement n'existe que depuis peu de temps, depuis qu'il a déclaré que la répression est un échec. À l'heure actuelle, notre système s'en tient à abriter 1 000 membres

building, and they are breeding and creating more gang members, because if you go in there, you are outnumbered; you have to join a gang.

Right now, STR8 UP is at a roadblock. We fight every day, tooth and nail, for funding to operate and to provide programs and services for our members. We have daily programming. Our members come in. We have teamed up with another organization, Homeboy Industries out of Los Angeles. They are a multi-million dollar organization down there doing great things and they have kind of been guiding us. We are getting so much need on a daily basis. Every day new people are wanting to join STR8 UP and wanting to get out of that lifestyle, but they don't know how.

So far with the correction system, it has all been through word of mouth among the inmates. When STR8 UP was first formed, you were labelled a rat or something in jail because people weren't sure what it was. They thought you were getting out of a gang so that meant you would roll on all these people or expose them.

Over time, people have got to respect the fact that, no, when you join STR8 UP, you're trying to be better for your kids and for your family. STR8 UP has become respected, but we can't get to institutions like the P.A. penitentiary. It costs us so much money to get out there that it eats away at our programs for our members on the outside.

That is where we are in asking for this relationship.

**Senator Bernard:** Thank you. Your program sounds similar to one in Nova Scotia targeting the Black community. It's called CeaseFire. It is a pilot program. Have you heard of it?

**Mr. Beaudin:** Yes, I have.

**Senator Bernard:** They just finished their midterm evaluation, so it may be useful for you to connect with them to see what they are doing and the model they are using.

**Mr. Beaudin:** I wanted to add that with respect to STR8 UP, we can send the committee information pertaining to the program itself and give you a better understanding in terms of what we are trying to do.

It is a unique program; there is no question about it. We have been working on a four-phase approach in terms of the program itself. We believe there are four phases for people when they make a decision to get out of gang life; they go through these phases.

de gangs dans le même édifice, où ils prolifèrent et encouragent la création d'un plus grand nombre des leurs. Car, lorsqu'on entre dans ce milieu, on est plus nombreux que vous, et il vous faut devenir membre d'un gang.

Aujourd'hui, toutefois, le STR8 UP se trouve devant un obstacle. Tous les jours, nous luttons bec et ongles pour trouver le financement qui nous permettra de maintenir nos activités et offrir des programmes et des services à nos membres. Nous avons une programmation quotidienne. Nos membres y participent. Nous avons fait équipe avec un autre organisme, Homeboy Industries, situé à Los Angeles. Il s'agit d'un organisme qui gère plusieurs millions de dollars, qui accomplit de grandes choses là-bas et qui nous oriente en quelque sorte. Nous éprouvons de grands besoins tous les jours, alors que d'autres personnes veulent se joindre à STR8 UP pour sortir de ce milieu, ne sachant pas comment s'y prendre.

Jusqu'à maintenant, dans le système correctionnel, cela se fait par le bouche-à-oreille parmi les détenus. Au début, à la création de STR8 UP, tu passais pour un traître ou autre chose en prison, car les gens ne savaient pas vraiment ce que c'était. Ils croyaient qu'en sortant d'un gang, tu allais écraser tous ses membres ou les dénoncer.

Avec le temps, les gens en sont venus à respecter le fait que, quand tu te joins à STR8 UP, tu essaies d'être meilleur pour tes enfants et pour ta famille. STR8 UP est devenu un organisme respecté, mais nous ne pouvons pas nous implanter dans des institutions comme le pénitencier de Prince Albert. Nous y rendre coûte tellement cher que ça taxe nos programmes destinés à nos membres à l'extérieur des établissements.

C'est là où nous en sommes dans notre demande de partenariat.

**La sénatrice Bernard :** Merci. Votre programme semble très semblable à un programme de la Nouvelle-Écosse ciblant la communauté noire. Il s'appelle CeaseFire, c'est un projet pilote. En avez-vous entendu parler?

**M. Beaudin :** Oui.

**La sénatrice Bernard :** Une évaluation à mi-parcours vient tout juste d'être faite. Il pourrait être utile que vous communiquiez avec les responsables du projet pour voir ce qu'ils font et pour connaître le modèle qu'ils utilisent.

**M. Beaudin :** Je voudrais ajouter qu'en ce qui concerne STR8 UP, nous pouvons faire parvenir au comité l'information concernant le programme lui-même. Vous pourrez ainsi mieux comprendre ce que nous tentons de faire.

C'est un programme unique, cela ne fait aucun doute. Pour le programme lui-même, nous avons travaillé sur une approche en quatre étapes. Nous croyons qu'il y a quatre étapes à franchir quand on décide de quitter le milieu des gangs, on doit passer à travers ces étapes.

It is a unique write-up, and I think it would be an interesting read for the committee to take a look at as well. We can certainly send that out.

**Senator Bernard:** Thank you.

**The Chair:** Thank you. We would appreciate it if you could send that to us.

**Senator Bernard:** Ms. Mann-Rempel, regarding *Gladue*, some of the feedback I have heard from some folks who work in the justice system at various levels is that *Gladue* is there, but it is not really being implemented as proactively and aggressively as it could be and perhaps as it was meant to be. Would you mind commenting on that? I know there are advocates in the ethnocultural community who are looking to *Gladue* for answers, but some of the feedback is that maybe *Gladue* is not exactly what you want because it is not working so well.

**Ms. Mann-Rempel:** There is no doubt it hasn't been fully implemented, or even partway implemented, as far as I understand it.

Personally, I still think that if we take an expansive understanding of it and implement it, I have seen it make a difference in the lives of individuals. Ultimately, in terms of addressing that over-representation, it is one individual at a time.

So I believe it has potential. I don't believe it is the solution to every problem; it is just one piece of a legal approach. There are obviously land claims, crime prevention, self-governance and all sorts of issues that need to be addressed.

*Gladue* has not been fully implemented or even partially implemented within corrections. It is not something that can just be added on. It really is about a change in how you do business within corrections. It's about a fundamental shift and change in paradigm or in approach. Sometimes, it's treated a bit too much like an add-on rather than a fundamental shift in understanding.

I also think that corrections is risk-averse. For three years, I was the *Gladue* trainer for Correctional Service Canada. Between 2011-13, I travelled the country training mainly parole officers on how to implement *Gladue*. We only reached a small number, because I was training groups of 20, but it became clear to me that it's such a risk-averse environment. That is the primary concern all the time.

C'est un document unique, et je crois que ce serait une lecture intéressante pour les membres du comité pour que vous preniez connaissance du programme également. Nous pouvons certainement vous le faire parvenir.

**La sénatrice Bernard :** Merci.

**Le président :** Merci. Nous vous serions reconnaissants de nous le faire parvenir.

**La sénatrice Bernard :** Madame Mann-Rempel, au sujet des principes *Gladue*, j'ai entendu des commentaires de personnes travaillant à divers niveaux du système de justice qui disent que les principes *Gladue* sont là, mais qu'ils ne sont pas vraiment appliqués de manière aussi proactive et énergique qu'ils pourraient l'être et, peut-être, qu'ils étaient censés l'être. Pourriez-vous nous faire part de vos réflexions à ce sujet? Je sais qu'il y a des intervenants dans les communautés ethnoculturelles qui se tournent vers les principes *Gladue* pour obtenir des réponses, mais, d'après certains commentaires, les principes *Gladue* ne sont peut-être pas exactement ce que vous voulez, car ils ne fonctionnent pas très bien.

**Mme Mann-Rempel :** Il ne fait aucun doute qu'ils n'ont pas été appliqués intégralement, ni même à moitié, d'après ce que j'en comprends.

Personnellement, je continue de penser que si nous acquérons une profonde compréhension de ceux-ci et si nous les mettons en application, je les ai vus faire une différence dans la vie des gens. Ultimement, pour ce qui est de réduire cette surreprésentation, cela se fait une personne à la fois.

Je crois donc qu'ils ont un potentiel, mais je ne crois pas qu'ils sont la solution à tous les problèmes : ils ne constituent qu'un élément d'une approche juridique. Il y a évidemment les revendications territoriales, la prévention des crimes, l'autonomie gouvernementale et toutes sortes d'autres questions qui doivent être traitées.

Les principes *Gladue* n'ont pas été pleinement appliqués, ni même partiellement, au sein des services correctionnels. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut simplement ajouter. Ils impliquent un changement dans la façon de faire au sein des services correctionnels. Il s'agit d'une réorientation fondamentale du paradigme ou de l'approche. On les considère parfois un peu trop comme un ajout plutôt que comme un changement fondamental dans notre façon d'envisager les choses.

Je crois également que le SCC est réticent à prendre des risques. J'ai donné, pendant trois ans, une formation sur l'application des principes *Gladue* au sein du Service correctionnel du Canada. De 2011 à 2013, j'ai parcouru le pays pour former principalement des agents de libération conditionnelle sur la façon d'appliquer les principes *Gladue*. Nous n'avons joint qu'un nombre limité de gens, car je ne formais que des groupes de 20 personnes. Mais il m'est apparu clairement que c'est un environnement réfractaire au risque. Chaque fois, c'était la principale préoccupation formulée.

Going into an environment like that, where the staff are steeped in that as being their primary operating concern, the avoidance of risk, it is nothing short of a fundamental shift in how you approach the issue of corrections. That is part of the problem.

It is largely about an institutional change that has to happen. It's about broader initiatives and about those resources being available. It was interesting; when I travelled the country, training parole officers, I would say, "This is the kind of thing you need to put before the parole board. Put together an understanding of those systemic and background factors, and also look at those culturally alternatives available in the community to try to address the parole board concerns." I often heard back, "Well, those approaches don't exist in the community. Why are you here training us about alternative approaches and they don't exist?"

Again, it comes back to those resources. I could understand their point that my asking them to do this analysis when ultimately there is nothing there coming off as kind of pointless.

**Senator Martin:** On this point in applying the *Gladue* lens, you said, "Perhaps we can take an expansive approach." I am looking at the root causes in the *Gladue* principles. If we were to look at it so broadly, I wonder if it is difficult to apply because it is so broad.

When it is applied effectively, can you give us an example of how that would look? If it is applied so broadly, then it shifts certain blame or responsibility on the other versus perhaps what actions have been taken by the offender. I am trying to understand how it could be applied broadly but also be very effective in its application.

**Ms. Mann-Rempel:** When I say "broadly," I mean the kind of understanding that I bring to it. I practised Aboriginal law before, and I specialized in criminal justice. I had an understanding of treaties, self-government and Aboriginal rights and the history of colonization — that kind of broad, expansive understanding.

I can give a good, practical example. For a couple of years, I served as a per diem criminal duty counsel here in Ottawa. I did a lot of bail court. I argued a contested bail hearing for an indigenous offender who was a product of the Sixties Scoop and who presented with a lot of what I would call classic *Gladue* factors. He had substance abuse issues and had served federal time. He was homeless and didn't have connections.

Essentially, the Crown, in trying to seek to detain him, was arguing two grounds. The first ground was primary grounds, which is that they were concerned this person will not show up to court. "Look, he is homeless, he has no community connections

Dans un tel environnement, où l'on a inculqué au personnel que sa principale préoccupation doit être d'éviter les risques, cela n'est rien de moins qu'un changement fondamental dans la façon d'aborder la question des services correctionnels. Il s'agit d'une partie du problème.

C'est principalement un changement institutionnel qui doit se faire. On parle d'initiatives plus vastes et des ressources disponibles. Fait intéressant : quand je parcourais le pays pour former des agents de libération conditionnelle, je leur disais que c'est le genre de choses qu'il faut soumettre à la Commission des libérations conditionnelles. Développer une compréhension de ces facteurs systémiques et historiques et examiner également les autres solutions culturelles offertes dans la communauté pour tenter de répondre aux préoccupations de la Commission des libérations conditionnelles. On m'a souvent répondu que ces approches n'existaient pas dans la communauté, et on me demandait pourquoi je leur donnais une formation sur des approches inexistantes.

Une fois de plus, on en revient aux ressources. Je peux comprendre qu'ils trouvaient cela inutile que je leur demande de faire cette analyse, quand, en fin de compte, cela n'aboutirait à rien.

**La sénatrice Martin :** Sur ce point, concernant le recours aux principes *Gladue*, vous avez dit que nous pourrions peut-être adopter une approche plus large. Prenons les causes fondamentales dans les principes *Gladue*. Si nous considérons les choses dans une perspective aussi large, je me demande si la mise en application ne sera pas difficile en raison de son étendue.

Pouvez-vous nous donner un exemple de ce à quoi cela peut ressembler lorsqu'on les applique efficacement? S'ils sont appliqués de manière plus large, alors ils rejettent une certaine responsabilité sur l'autre comparativement peut-être aux mesures qui ont été prises par le contrevenant. J'essaie de comprendre comment ils peuvent être appliqués d'une manière plus large tout en étant très efficaces dans leur application.

**Mme Mann-Rempel :** Quand j'ai dit « de manière plus large », je parlais du genre de compréhension que j'en ai. J'ai pratiqué le droit autochtone dans le passé et je me suis spécialisée en justice pénale. Je connais les traités, les droits à l'autonomie gouvernementale et les droits des Autochtones ainsi que l'histoire de la colonisation — ce genre de compréhension plus large, plus vaste.

Je peux donner un bon exemple concret. Pendant quelques années, j'ai été avocate des services juridiques, en matière criminelle, engagée à la journée ici, à Ottawa. Je me suis occupée de beaucoup de cas de libérations sous caution. J'ai défendu une audience de libération sous caution contestée pour un contrevenant autochtone, produit de la rafle des années 1960. Il présentait un grand nombre de ce que j'appellerais les facteurs *Gladue* classiques. Il avait un problème de toxicomanie et avait purgé une peine dans un établissement fédéral. Il était itinérant et n'avait aucun lien.

Essentiellement, la Couronne avançait deux motifs pour tenter de le placer en détention. Le premier motif était le motif principal : on craignait qu'il ne se présente pas devant le tribunal. « C'est un sans-abri, il n'a aucun lien dans la communauté, aucune famille,

and that kind of thing — no family, surety or upstanding member of society who wants to come forward and vouch to supervise him.” The second ground they were arguing was public safety. “Look at his criminal record.”

I was successful in securing his release. I had a justice of the peace who was open to hearing this. I said, “We have to understand we are looking at homelessness and lack of community connections.” I explained to the JP something to do with the Sixties Scoop and the fact he had gone through numerous foster homes and had been on the streets since he was a teenager. So I was able to contextualize these negative-appearing factors in terms of whether or not he’d come back for a court date with getting the court to understand where those factors came from.

Second, we’re looking at his criminal record, and a lot of his crimes were what I’d call survival crimes of an addict and someone who was homeless. I tried to contextualize that with his life history. Then I addressed that second prong, the culturally appropriate alternatives, by making sure I had lined up programming at the Wabano health centre. I had lined up the Native court worker to be involved with his file. By bringing all those things together, I was able to convince the court to see things in a different light. He was still homeless and didn’t have community connections. Those were facts, but it is about taking a different lens and understanding where that is coming from.

**Senator Martin:** Is indigenous law something that someone would specialize in much later in their studies, or could that be introduced to all first-year students, especially when we look at the population of indigenous people across Canada and the over-representation? What you did was the perfect order of understanding for anyone practising law.

**Ms. Mann-Rempel:** I am really old. I graduated from law school a long time ago. When I went through, there were no mandatory courses in indigenous law. I believe there are at some law faculties now. I certainly know it was a recommendation of the Truth and Reconciliation Commission, I believe, that law schools teach Aboriginal law. I think there is definitely a strong movement toward that, which is a positive thing. Certainly, in my case, it wasn’t a requirement but, as I said, that was a long time ago.

**Senator Martin:** You look very young. Thank you.

**Senator Omidvar:** I have three questions but if you want to adjourn by one, perhaps I should not go now.

**The Chair:** No, we can go quickly on that.

**Senator Omidvar:** My first is for Mr. Beaudin from the Congress of Aboriginal Peoples. Thank you for joining us. I imagine that your congress has ongoing ties, discussions and negotiations with

aucun garant, ni aucune personne respectable qui est prête à le surveiller. » Le second motif avancé était la sécurité publique : « Regardez son casier judiciaire. »

J’ai réussi à obtenir sa libération. Je suis tombée sur un juge de paix qui était prêt à entendre ce que j’avais à dire : « Nous devons comprendre que nous avons affaire à un cas d’itinérance et d’absence de lien communautaire. » J’ai expliqué au juge de paix que cela était lié à la rafle des années 1960 et au fait que cet homme avait été placé dans de nombreuses familles d’accueil et vivait dans la rue depuis son adolescence. En ce qui avait trait à la question de savoir s’il se présenterait ou non devant le tribunal, j’ai pu contextualiser ces facteurs d’apparence négative en faisant comprendre au juge d’où ils venaient.

Vint ensuite la question de son casier judiciaire. Beaucoup des crimes qu’il avait commis étaient ce que j’appelle des délits de survie d’une personne toxicomane et itinérante. J’ai tenté de les replacer dans le contexte de la vie de cet homme. Puis, j’ai abordé ce second volet, soit les solutions de rechange culturellement appropriées, en m’assurant que cet homme aurait accès aux programmes du centre de santé Wabano. J’ai obtenu que l’aide judiciaire autochtone s’implique dans son dossier. En réunissant tous ces éléments, j’ai réussi à convaincre le juge d’examiner les choses sous un autre angle. Cet homme était toujours un itinérant et n’avait aucun lien dans la communauté, c’était des faits, mais il s’agit de regarder les choses sous un éclairage différent et de comprendre d’où viennent ces faits.

**La sénatrice Martin :** Est-ce que le droit autochtone est un domaine dans lequel on se spécialise beaucoup plus tard au cours de ses études ou est-ce qu’il peut être offert à tous les étudiants de première année, surtout lorsque l’on tient compte de la population autochtone partout au Canada et de la surreprésentation? Ce que vous avez fait constitue, pour quiconque pratique le droit, l’ordre parfait pour acquérir une compréhension approfondie.

**Mme Mann-Rempel :** Je suis vraiment vieille. J’ai terminé mes études de droit il y a très longtemps. À mon époque, il n’y avait aucun cours de droit autochtone obligatoire. Je crois qu’il y en a maintenant dans certaines facultés de droit. Je sais que c’était une recommandation de la Commission de vérité et réconciliation, je crois, que les facultés de droit enseignent le droit autochtone. Je pense qu’il y a un fort mouvement en ce sens, ce qui est une bonne chose. Certes, dans mon cas, ce n’était pas requis, mais, comme je l’ai dit, c’était il y a longtemps.

**La sénatrice Martin :** Vous paraissez très jeune. Merci.

**La sénatrice Omidvar :** J’ai trois questions, mais si vous voulez lever la séance avant une heure, je ne devrais peut-être pas commencer maintenant.

**Le président :** Non, nous pouvons y aller rapidement.

**La sénatrice Omidvar :** Ma première question est pour M. Beaudin, du Congrès des peuples autochtones. Merci d’être parmi nous. Je suppose que le congrès a des liens, des échanges et

Correctional Service Canada. What are some of the changes you can conceive of to improve the relationship between your congress, the indigenous peoples and Correctional Service Canada?

**Mr. Beaudin:** We want to be kept apprised in terms of any policy changes, for example, within the department. That would be number one. The other issue is communications. That is really important. An ongoing relationship with respect to the department and corrections would be very important to us as well.

Also, in terms of resources, for example, our organization doesn't have a whole lot of resources with respect to these issues that we deal with, for example, with corrections or with the justice system itself federally. We have different PTOs that are spread out from coast to coast; they are provincial and territorial organizations that represent provincial organizations. They also struggle in terms of the resources with respect to people who, unfortunately, are involved with the corrections system itself. We want to get to work on that relationship with corrections.

**Senator Omidvar:** From what I am hearing, you are saying it is not a relationship that is enduring in any way. You seem to be implying that it's ad hoc. Is that the case?

**Mr. Beaudin:** I would say it is ad hoc. I have a meeting coming up this Monday in Ottawa with Correctional Service Canada. These are the kinds of steps I have been taking. I have also established other relationships, for example, with the Correctional Investigator, Mr. Ivan Zinger. That's a relationship that we've begun to work on. The other one is with the Canadian Human Rights Commission. We have taken steps to look at that. We certainly have a lot of work to do.

**Senator Omidvar:** They have a lot of work to do, as well.

**Mr. Beaudin:** Yes.

**Senator Omidvar:** My next question is for Mr. Partridge from STR8 UP. I just spent a little time on your website and noticed with interest the tattoo removal program. Tell me if I am overplaying this, but does it come in the four phases of your program that the tattoos are removed at a time when the individual is ready to start on a new path and wants to put the old behind them?

**Mr. Partridge:** The tattoo removal program or process that we have is something on which we partnered up with a local business that is willing to do laser tattoo removal on your hands or face of gang-specific tattoos. That is all we work on. Usually, when someone drops their colours, as we call it, or leaves their gang, they will have to remove any associated tattoos for risk of, in extreme cases, death.

**Senator Omidvar:** You shared your own story, which I found very powerful. When you were in the corrections system, was there any interaction with your community? Would that have

des négociations suivies avec le Service correctionnel du Canada. Quels sont certains des changements que vous pouvez envisager en vue d'améliorer les relations entre votre congrès, les peuples autochtones et le Service correctionnel du Canada?

**M. Beaudin :** Nous voulons être tenus au courant, par exemple, de toute modification des politiques au sein du ministère. Ce serait la première chose. L'autre problème, c'est la communication. Elle est vraiment importante. Une relation continue avec le ministère et les services correctionnels serait très importante pour nous également.

Aussi, en ce qui a trait aux ressources, par exemple, notre organisation n'a pas beaucoup de ressources pour les problèmes auxquels nous sommes confrontés, par exemple, avec les services correctionnels ou avec le système de justice lui-même à l'échelon fédéral. Nous avons différents organismes provinciaux et territoriaux un peu partout au pays qui représentent les organisations provinciales. Ils ont également des difficultés du point de vue des ressources pour les personnes qui, malheureusement, ont des démêlés avec le système correctionnel. Nous souhaitons améliorer notre relation avec les services correctionnels.

**La sénatrice Omidvar :** D'après ce que j'entends, vous dites que ce n'est en aucune façon une relation durable. Vous semblez dire qu'elle est ponctuelle. Est-ce le cas?

**M. Beaudin :** Je dirais qu'elle est ponctuelle. J'ai une rencontre lundi prochain, à Ottawa, avec le Service correctionnel du Canada. C'est le genre de démarches que je fais. J'ai également établi d'autres liens, notamment avec l'enquêteur correctionnel, M. Ivan Zinger. C'est un lien sur lequel nous avons commencé à travailler. L'autre, c'est avec la Commission canadienne des droits de la personne. Nous avons fait des démarches en ce sens. Nous avons beaucoup de travail à faire.

**La sénatrice Omidvar :** Eux aussi ont beaucoup de travail à faire.

**M. Beaudin :** Oui.

**La sénatrice Omidvar :** Ma prochaine question s'adresse à M. Partridge de STR8 UP. J'ai navigué un peu sur votre site web et j'ai remarqué que vous avez un programme de détatouage. Dites-moi si j'en exagère l'importance, mais est-ce que cela fait partie des quatre étapes de votre programme, d'effacer les tatouages lorsque la personne est prête à s'engager sur une nouvelle voie et veut tourner la page sur son passé?

**M. Partridge :** Le programme ou processus de détatouage que nous avons est offert en partenariat avec une entreprise locale qui est prête à faire le détatouage au laser des tatouages spécifiques à un gang sur les mains ou sur le visage. C'est tout ce que nous faisons. Habituellement, lorsque quelqu'un quitte un gang ou abandonne ses couleurs, comme nous le disons dans notre jargon, il devra faire enlever tous les tatouages qui y sont associés, car il risque, dans les cas extrêmes, d'être tué.

**La sénatrice Omidvar :** Vous nous avez raconté votre histoire, que j'ai trouvée très émouvante. Lorsque vous étiez dans le système correctionnel, aviez-vous des interactions avec votre

helped? Would that have helped you in particular? What lessons can you bring to bear on the work that we are doing, based on your experience?

**Mr. Partridge:** It has been years, thank goodness, since I have had any brushes with corrections, but I will explain my last brush with the law.

I was charged with mischief and uttering threats. I was taken to our correctional centre. I was handed our orange clothes, told, “No offence, it’s nothing personal,” and I was shipped to the secure unit. Nothing was explained to me. I didn’t know what was happening or what was going on. I got put into a cell that was so filthy I didn’t want to touch anything, because I was scared. I didn’t know who had what that was in the cell before me. I managed to clean out my own cell. I survived in there that day.

In that secure unit, each cell had a set time for recreation, or being out of your cell. When my time was just about there, I would get moved cells. No one would tell me why but I would get moved to another dirty cell. My mental health concern at that time was that I had OCD and some other stuff, so being in a filthy cell was torturous to me. That happened for three days before I was finally put in an area where I was allowed out of my cell.

Also, in those three days, I had medications and stuff that I had to be on. I was only able to obtain these medications when it was convenient for the guards or when they had time for it, not according to my medication schedule. And as I mentioned before, some of my medications had been changed on me so the effectiveness or the use that I was taking them for suddenly changed. Some psychiatric and mental health medications need to be taken in a specific format for them to be functional or have any specific use for different disorders. It is the same with certain medications. They take a while to build up in your system before they become effective. Once that is removed, you go through withdrawal and then your time of getting these medications starts getting played around with.

In my last brush, I was literally at the mercy of the guards. I was getting shuffled around and no one told me what was going on until, all of a sudden, I was in court and released on my own recognizance. Then I started being able to handle my case and deal with it proactively. That was my last brush.

**Senator Omidvar:** Thank you for sharing that with us.

communauté? Est-ce que cela aurait aidé? Est-ce que cela vous aurait aidé en particulier? Quelles leçons pouvez-vous nous transmettre, en vous fondant sur votre expérience, qui pourraient nous aider dans notre travail?

**M. Partridge :** Cela fait des années, heureusement, que j’ai eu des démêlés avec les services correctionnels, mais je vais vous raconter ma dernière expérience avec la justice.

J’étais accusé de méfaits et d’avoir proféré des menaces. On m’a amené dans notre centre correctionnel. On m’a remis nos vêtements oranges en me disant : « Ne le prends pas mal, ce n’est pas personnel », et on m’a envoyé dans l’unité de garde en milieu fermé. On ne m’a rien expliqué. Je ne savais pas ce qui se passait. On m’a mis dans une cellule tellement sale que je ne voulais toucher à rien, car j’avais peur. Je ne savais pas qui avait possédé les affaires qui traînaient encore là. J’ai réussi à faire le ménage de ma propre cellule. J’ai survécu là-dedans ce jour-là.

Dans cette unité de garde en milieu fermé, chaque cellule a une heure déterminée pour les loisirs, ou pour sortir de la cellule. Lorsque mon heure approchait, on me changeait de cellule. Personne ne me disait pourquoi, mais on me mettait dans une autre cellule sale. À l’époque, je souffrais d’un problème de santé mentale, j’avais un TOC et d’autres problèmes. Pour moi, me retrouver dans une cellule sale était une véritable torture. Cela a duré trois jours avant qu’on me transfère à un endroit où je pouvais sortir de ma cellule.

En plus, au cours de ces trois jours, je devais prendre des médicaments et d’autres trucs. On me les donnait uniquement lorsque cela convenait aux gardiens ou quand ils en avaient le temps, et non selon l’horaire prescrit. Et, comme je l’ai mentionné plus tôt, certains de mes médicaments ont été remplacés. Brusquement, leur efficacité a été modifiée, et les nouveaux médicaments ne ciblaient pas les troubles pour lesquels on m’avait prescrit les autres médicaments. Certains médicaments pour les problèmes de santé mentale ou psychiatriques doivent être pris dans un format particulier pour qu’ils soient efficaces, et certains ont un usage spécifique pour différents troubles. C’est la même chose pour les autres médicaments. Il faut un certain temps pour qu’ils s’accumulent dans votre corps avant d’être efficaces. Lorsqu’on les retire, vous passez par une période de sevrage. Puis on commence à jouer avec l’horaire de votre prise de médicaments.

Lors de mes derniers démêlés avec la justice, j’étais littéralement à la merci de mes gardiens. On me déplaçait d’un endroit à l’autre et personne ne me disait ce qui se passait, jusqu’à ce que, soudainement, je me retrouve devant le tribunal et qu’on me libère sous mon propre cautionnement. C’est à ce moment que j’ai pu commencer à m’occuper de ma cause et à tenter de la régler de manière proactive. Voilà, c’était mes derniers démêlés avec la justice.

**La sénatrice Omidvar :** Merci de votre témoignage.

My final question is to Ms. Mann-Rempel. It is around what I see and what I hear about the efforts to institutionalize *Gladue*. What percentage of sentencing judges have access to a *Gladue* report? Do you know?

**Ms. Mann-Rempel:** I can't speak to percentages. I can say there are certainly not enough. I know that in Ontario, there is a geographic swath that does have access to *Gladue* reports through Aboriginal Legal Services Toronto. They recently had that extended. They are funded by Legal Aid Ontario to do that. There has been an extension in Ontario out of Toronto and its perimeter to some surrounding cities like Brampton and that area. You would have to look up specifics. I don't know which cities.

**Senator Omidvar:** But you would say it is not widespread? Not yet?

**Ms. Mann-Rempel:** We didn't have a *Gladue* report writer in Ottawa when I was doing bail court two years ago. Then they got one, but he was gone a year later. You can still try to obtain legal aid funding and go to ALST and have it done, or you can try to have it done privately.

For example, when I was training CSC in the Prairies — and this is an issue to be aware of — even where there are *Gladue* reports, they don't make it into the correctional system. This is something that has driven me a bit nuts for years. I don't know why that happens. I don't know if they need a memorandum of understanding. I found that even in Ontario, when I was training parole officers, none of them had access to *Gladue* reports that should have been part of the criminal court file.

**Senator Omidvar:** How do we make that happen? Is it a law? Is it a policy? Is it a regulation?

**Ms. Mann-Rempel:** I don't know, but it might be some sort of memorandum of understanding to make sure that provincial court documents are being transferred over to federal corrections. It's certainly an issue. And like I said, in Ontario, even, they would say, "No, we never have *Gladue* reports." In Ontario, they are not available everywhere, but I think they are more available in Ontario than any other province. There are some available in B.C. out of Vancouver. There are some available in Alberta. But certainly *Gladue* reports themselves are not widely available across the country.

What ends up happening is that a pre-sentence report is prepared for all offenders, and they end up sometimes slipping in a bit of a *Gladue* analysis in the pre-sentence report, but they serve very different functions, and the probation officers preparing those reports are not trained. I know that the view on the PSRs,

Ma dernière question est pour Mme Mann-Rempel. Elle porte sur ce que je vois et sur ce que j'entends au sujet des efforts déployés pour institutionnaliser les principes *Gladue*. Quel est le pourcentage de juges prononçant les peines qui ont accès à un rapport *Gladue*? Le savez-vous?

**Mme Mann-Rempel :** Je ne peux pas donner de chiffres, mais je peux dire qu'il n'y en a certainement pas assez. Je sais qu'en Ontario, les personnes dans un certain secteur géographique ont accès aux rapports *Gladue* par l'entremise d'Aboriginal Legal Services Toronto. Récemment, ils ont élargi leur portée. Ils sont financés par Aide juridique Ontario pour le faire. Il y a eu un élargissement en Ontario, à l'extérieur de Toronto et de ses environs, pour inclure certaines villes avoisinantes comme Brampton et cette région. Vous devrez faire des recherches pour avoir plus de détails. Je ne sais pas quelles sont les autres villes.

**La sénatrice Omidvar :** Mais vous diriez que ce n'est pas très répandu? Pas encore?

**Mme Mann-Rempel :** Il y a deux ans, lorsque je m'occupais de libérations sous caution à Ottawa, nous n'avions pas de rédacteur de rapports *Gladue*. Puis, ils en ont eu un, mais il n'était plus là au bout d'un an. Vous pouvez toujours essayer d'obtenir un financement de l'aide juridique et demander à Aboriginal Legal Services Toronto de le faire, ou vous pouvez essayer de le faire faire par un particulier.

Par exemple, lorsque je formais les agents de SCC dans les Prairies — et c'est un problème dont il faut être conscient — même quand il y a des rapports *Gladue*, ils ne se rendent pas jusqu'au système correctionnel. C'est quelque chose qui me fâche depuis des années. Je ne sais pas pourquoi c'est comme ça. Je ne sais pas s'ils ont besoin d'un protocole d'entente. Je l'ai même constaté en Ontario, lorsque je formais des agents de libération conditionnelle : aucun d'eux n'a accès aux rapports *Gladue* qui auraient dû faire partie du dossier de la Cour pénale.

**La sénatrice Omidvar :** Que faut-il faire pour que cela se fasse? Faut-il une loi? Une politique? Une réglementation?

**Mme Mann-Rempel :** Je ne le sais pas, mais cela pourrait être une sorte de protocole d'entente veillant à ce que les documents juridiques provinciaux soient transférés aux services correctionnels fédéraux. C'est certainement un problème. Et, comme je l'ai mentionné, même en Ontario ils disent : « Non, nous n'avons jamais de rapports *Gladue*. » Ils ne sont pas disponibles partout en Ontario, mais je crois qu'ils y sont plus accessibles que dans n'importe quelle autre province. Certains sont disponibles en Colombie-Britannique depuis Vancouver. Certains sont disponibles en Alberta. Mais, assurément, les rapports *Gladue* eux-mêmes ne sont pas largement disponibles partout au pays.

Ainsi, un rapport présentiel est rédigé pour tous les contrevenants, mais il se transforme parfois en analyse de l'affaire *Gladue*. Ce rapport a toutefois une fonction différente et les agents de probation qui rédigent ces rapports ne sont pas formés. Je sais que, selon le point de vue des rapports des services



the probation services reports, is that the *Gladue* content is usually not helpful and even sometimes harmful, because if it's not treated in the right way, it can actually be damaging.

There are still wide swaths of the country where you don't have access to a *Gladue* report.

**Senator Pate:** Thanks to all of you for being here. Mr. Beaudin and Mr. Partridge, I'm very familiar from my time in Saskatchewan with STR8 UP. I have lots of questions. When I was there, I was working a fair bit with the women who are part of STR8 UP. Have they developed a separate group? I know there were some very real issues that are similar to men escaping from the gang life, but there were also some particular issues for women. I don't know if that's moved any further ahead than when I was there a couple years ago. You guys do fabulous work. This is not in any way to say you don't. I'm just curious as to whether there's been any movement there.

**Mr. Partridge:** The women have a sister circle, which is just for the women of STR8 UP, and it's a supportive cultural healing circle. But other than that, no, they are with STR8 UP.

It reminded that I wanted to mention that women have advocacies out there for them when they are in jail, and men don't. John Howard does not advocate for men, whereas E. Fry does, and one of our members of STR8 UP works quite extensively with E. Fry, so they have that relationship and connection for our female members.

**Senator Pate:** Thank you very much for that.

Mr. Beaudin, one of the issues that we have been looking at is the whole issue of sections 80, 81 and 84, which are the provisions of the federal legislation that are supposed to put an obligation on corrections to work with indigenous communities, in particular, to provide community-based options, not just for parole but also for individuals to serve their sentences in the community. I'm just curious as to how much involvement corrections has had with your organization and if they haven't, that's important for us to know too. But if they have, what are some of the challenges? I think you have touched on them a fair bit, but just specifically about those provisions, if you are able.

**Mr. Beaudin:** My meeting coming up on Monday will be my first meeting with respect to Correctional Services Canada, and I am certainly looking forward to it. We want to establish that relationship with that particular department and work with them in terms of some of the things that you just spoke about. It's really important that we do that.

The Congress of Aboriginal Peoples operates from a national perspective, and we certainly want to know about what's happening all over Canada with different programs, initiatives and that kind of thing. We want to be involved. There's no question about it; we want to be involved.

de probation, le contenu relatif à l'affaire *Gladue* n'est habituellement pas utile et que, parfois, il est même nuisible s'il n'est pas traité de la bonne façon.

Il y a encore beaucoup de régions au pays qui n'ont pas accès au rapport *Gladue*.

**La sénatrice Pate :** Merci à tous d'être ici. Messieurs Beaudin et Partridge, je connais assez bien le dossier en raison de mon expérience dans le cadre de l'initiative STR8 UP en Saskatchewan. J'ai beaucoup de questions. Lorsque j'y étais, j'ai travaillé beaucoup avec des femmes qui faisaient partie de STR8 UP. On-t-elles créé un groupe distinct? Je sais qu'il y avait de très sérieux problèmes similaires à ceux vécus par les hommes qui quittent les gangs de rue, mais les femmes aussi étaient aux prises avec des problèmes particuliers. Je ne sais pas s'il y a eu des progrès depuis mon départ il y a deux ans. Vous faites un travail extraordinaire. Je ne veux pas dire le contraire. Je suis seulement curieuse de savoir si les choses ont changé.

**M. Partridge :** Les femmes ont un cercle de sœurs qui est réservé aux femmes de STR8 UP et qui est un cercle culturel de soutien et de guérison. Mais sinon, elles font encore partie de STR8 UP.

Cela me rappelle une chose dont je voulais parler. Certains organismes défendent les droits des femmes en prison, mais pas ceux des hommes. La Société John Howard ne défend pas le droit des hommes tandis que la Société Elizabeth Fry, oui. Un des membres de STR8 UP collabore assez étroitement avec la Société Elizabeth Fry afin que les femmes qui sont membres aient accès à cette relation et à ces ressources.

**La sénatrice Pate :** Merci pour ces précisions.

Monsieur Beaudin, l'un des problèmes sur lesquels nous nous sommes penchés concerne les articles 80, 81 et 84. Ces articles de la loi fédérale sont censés obliger les services correctionnels à collaborer avec les communautés autochtones, en particulier, pour offrir des solutions dans les communautés non seulement pour les personnes en probation, mais également pour les personnes qui purgent leur peine dans la collectivité. Je suis curieuse de savoir si votre organisme collabore avec les services correctionnels. Il est important que nous le sachions s'ils ne collaborent pas. Le cas échéant, s'ils collaborent, quelles sont les difficultés? Je pense que vous en avez parlé un peu, mais si vous le pouvez, pourriez-vous nous parler de ces articles en particulier?

**M. Beaudin :** Je dois assister à une réunion lundi qui sera ma première relative au Service correctionnel du Canada. Je l'attendais avec impatience. Nous voulons tisser des liens avec ce ministère en particulier et collaborer avec lui pour certains des enjeux que vous venez de souligner. C'est important que nous le fassions.

Le Congrès des peuples autochtones est un organisme national. Nous voulons donc savoir quels programmes, initiatives et autres activités sont mis en branle partout au Canada. Nous souhaitons mettre la main à la pâte. Cela ne fait aucun doute, nous voulons participer.

The majority of indigenous people live in urban areas, and that's where they are coming from. Apparently they just announced a new program today. It was a news release on the OAS that the Liberal government has announced a new strategy. That was just out today in terms of a news release. They recognize that the majority of indigenous people do live in urban areas. There will be issues around justice as well. We want to do that.

I'm not sure if we have an opportunity for closing remarks, but I have a couple things that I'm hoping the Senate committee will take a look at as well.

**Senator Pate:** Ms. Mann-Rempel, we have known each other for a long time. You have done a tremendous amount of work both with corrections but also with Public Safety, and hopefully more with the Parole Board in the future.

I know that some time ago you did an opinion piece for the Department of Public Safety where you talked about the manner in which they were breaching their legal and fiduciary duty to indigenous prisoners. Are you still of that view? Also, in particular with respect to sections 81 and 84, the legislation is very expansive, and the opportunity for quite remarkable creative options for indigenous prisoners is there, but many believe that life has not been breathed into it.

For instance, right now it specifies it has to be used for minimum-security prisoners when in fact, by law, it could be used for any security level of prisoner, and we know about, as you already mentioned, the over-classification of indigenous prisoners. I'm wondering if you can comment on some of those, of where corrections is from that point.

Picking up on Senator Omidvar's question in terms of *Gladue* reports, it's the law that the judges and now corrections, based on case law, are supposed to be looking at those factors in section 718.2(e), and the law since then has evolved to say at every stage.

One of the concerns — and I want to ask you to clarify, please — is if corrections puts it in policy and it diminishes the responsibility they have legally now, my view would be that's consistent with what they have done in sections 81 and 84. And I would be interested in your view on that in terms of whether that would open them up to further potential challenges on their breaches of their legal and fiduciary obligations, particularly to indigenous prisoners.

**Ms. Mann-Rempel:** I'll start with some comments on sections 81 and 84.

**Senator Pate:** That would be great.

**Ms. Mann-Rempel:** Back in 2009 when I did my report for the Office of the Correctional Investigator, they were being underutilized. They certainly are still underutilized, and yet there's also this anomalous situation where there are also empty beds. I

La majorité des peuples autochtones habitent en milieu urbain. Ils proviennent de ce milieu. Il semble qu'un nouveau programme ait été annoncé aujourd'hui. Dans un communiqué sur la Sécurité de la vieillesse, le gouvernement libéral a annoncé une nouvelle stratégie. C'est sorti aujourd'hui dans un communiqué. Le gouvernement reconnaît que la majorité des peuples autochtones habite en milieu urbain. Il y aura également d'autres questions à régler sur le plan de la justice. C'est ce que nous souhaitons faire.

Je ne sais pas si nous aurons du temps pour parler à la fin. J'aurais aimé porter quelques éléments à l'attention du comité sénatorial.

**La sénatrice Pate :** Madame Mann-Rempel, nous nous connaissons depuis longtemps. Vous avez abattu énormément de travail avec les services correctionnels ainsi qu'avec la Sécurité publique. J'espère que les progrès seront encore plus grands avec la Commission des libérations conditionnelles.

Je crois savoir qu'il y a quelque temps vous avez produit un article d'opinion pour la Sécurité publique dans lequel vous mentionniez la manière dont le ministère transgresse ses obligations légales et fiduciaires envers les prisonniers autochtones. Maintenez-vous cet avis? Par ailleurs, en ce qui concerne les articles 81 et 84, la loi est très vaste. Elle laisse donc place à beaucoup de créativité quant aux options qui peuvent être offertes aux prisonniers autochtones. Or, beaucoup croient qu'il faut donner un nouvel élan à ces dispositions.

Par exemple, selon la loi actuelle, ces dispositions s'appliquent aux prisonniers de la catégorie dite à sécurité minimale. Toutefois, en vertu de la loi, elles pourraient s'appliquer aux prisonniers de toutes les catégories. De plus, comme vous l'avez mentionné, nous sommes conscients de la surclassification des prisonniers autochtones. Êtes-vous en mesure de nous dire où le service correctionnel en est rendu à cet égard?

Pour faire suite à la question de la sénatrice Omidvar au sujet des rapports *Gladue*, la loi exige que les juges et, maintenant, les services correctionnels tiennent compte, en fonction de la jurisprudence, des facteurs décrits à l'alinéa 718.2e). La loi a été modifiée depuis et précise à chacune des étapes.

Une de mes préoccupations — sur laquelle je souhaiterais que vous apportiez des précisions — est que si les services correctionnels adoptent une politique à cet égard et que cela diminue leur responsabilité actuellement prévue par la loi, cela serait, selon moi, conforme au libellé actuel des articles 81 et 84. J'aimerais également savoir si, selon vous, cette mesure remettrait encore plus en cause la transgression de leurs obligations légales et fiduciaires, et ce, surtout envers les prisonniers autochtones.

**Mme Mann-Rempel :** Permettez-moi de commencer par les articles 81 et 84.

**La sénatrice Pate :** Ce serait formidable.

**Mme Mann-Rempel :** En 2009, lorsque j'ai produit un rapport pour le Bureau de l'enquêteur correctionnel, ils étaient sous-utilisés. Ils le sont encore certainement aujourd'hui. Or, nous voyons également des lits vides, ce qui est anormal. Je crois que,

think when they do snapshot studies, sometimes there are empty beds. Why are there empty beds in the section 81 healing lodges, particularly for men? Part of that would be because, yes, they are limited to minimum security. That would also be because Aboriginal offenders are classified at a higher security classification. The ideal would at least be that they are working their way down in terms of security classification. We don't see that happening as much as one would think perhaps we should be seeing it happening, from max to medium and then, ideally, also from medium to minimum.

Certainly in part of the training that I delivered, we did work on actual offender files. They use these tools and they spit out numbers and then the number tells you what security classification someone should receive. Within a certain numeric value, they have the discretion to do an override. One of the things that I was training people to do was how to have, say, an indigenous offender and the system sort of spits this person out as medium, but if you look at it and use your discretion, it might be that this is somebody who would do well in a healing lodge. So how do you use the application of *Gladue* to sometimes exercise that discretion to take someone from medium to minimum to put them in a healing lodge.

Certainly, if that was happening more often, we would see more people going to the healing lodges. Also, of course, if we expanded them to be available to at least some offenders who were classified as medium, then there would also be more clientele ending up in those healing lodges.

Of course there aren't very many of them, and most of them are government-run healing lodges. Why that is? I guess it goes to whether you think something is developed as an add-on approach versus a transformative approach. Perhaps the 81s and the 84s have been more add-ons rather than being treated as being potentially transformative.

Especially with the section 84s, I'm not sure that communities necessarily know that's even an option that's available to them. I have often thought that CSC should have handbooks and somebody who goes around and talks to national organizations and also communities about what's possible under section 84 so that the communities know that this is something that's an option and something they might do and so they're prepared.

I just coincidentally sat in on a Parole Board hearing at Collins Bay at least four or five years ago where there was a community that for the very first time was actually stepping up and saying, "We want to supervise this individual." It was a reserve community. It got adjourned. It got put over because basically no one knew what to put before the Parole Board. No one knew

lorsqu'au moment de faire des études ponctuelles, il y a parfois des lits vides. Pourquoi y a-t-il des lits vides dans les pavillons de ressourcement établis au titre de l'article 81, en particulier dans les sections réservées aux hommes? Cela s'explique, en partie, parce que ces pavillons sont restreints aux prisonniers de la catégorie dite à sécurité minimale. C'est également parce que les délinquants autochtones sont classés dans des catégories de sécurité supérieures. Idéalement, il faudrait au moins que l'on s'efforce de les classer dans des catégories de sécurité inférieures. Cela se produit moins souvent que l'on pourrait le croire. Il faudrait peut-être commencer par passer de la catégorie dite à sécurité maximale à la catégorie dite à sécurité moyenne pour ensuite passer de la sécurité moyenne à la sécurité minimale.

Dans un volet de la formation que j'ai donnée, nous avons travaillé sur des dossiers de contrevenants. On utilise des outils puis donne des chiffres qui sont utilisés pour déterminer la classification de sécurité d'un prisonnier. Pour certaines valeurs numériques, il est possible d'annuler la décision. Une chose que j'ai tenté d'enseigner aux participants à ma formation est que, bien que le système puisse classer un délinquant autochtone dans la catégorie dite à sécurité moyenne, vous pouvez examiner le dossier et, si vous le jugez utile, vous pouvez déterminer qu'il pourrait être opportun de le mettre dans un pavillon de ressourcement. Alors, comment appliquer les principes de l'affaire *Gladue* pour faire usage de son pouvoir discrétionnaire et faire passer un délinquant de la catégorie dite à sécurité moyenne à la catégorie minimale et le placer dans un pavillon de ressourcement.

Certes, si cette situation se produisait plus souvent, nous verrions plus de contrevenants dans les pavillons de ressourcement. De plus, si — bien entendu — nous offrons cette possibilité au moins à certains délinquants qui sont classés dans la catégorie dite à sécurité moyenne, il y aurait plus de clients dans les pavillons de ressourcement.

Certes, il n'en existe pas beaucoup et la plupart sont des pavillons de ressourcement administrés par le gouvernement. Et pourquoi cela? Je pense que cela dépend si nous les voyons comme une approche complémentaire ou comme une approche transformatrice. Les articles 81 et 84 ont peut-être été vus comme une approche complémentaire plutôt que comme une approche potentiellement transformatrice.

Cela est vrai en particulier pour l'article 84; je ne suis même pas certaine que les communautés savent que c'est une option dont elles peuvent se prévaloir. J'ai souvent songé que le Service correctionnel du Canada devrait avoir des guides et un intervenant qui fait le tour des organismes nationaux et des communautés pour parler des possibilités offertes par l'article 84 afin que les collectivités connaissent les options qui s'offrent à elles et qu'elles y soient préparées.

J'ai justement assisté à une audience de la Commission des libérations conditionnelles à Collins Bay il y a quatre ou cinq ans. Pour la première fois, une communauté s'est levée et a dit : « Nous voulons superviser cette personne. » Il s'agissait d'une réserve. L'audience a été suspendue. L'audience a été reportée, car essentiellement personne ne savait quoi proposer à la

what the Parole Board would be looking for from the community. So the Parole Board, in fairness, was asking: Do you have programs in the community? What's the approach going to be? Is it a band council thing? Is there a band council resolution? So it was adjourned in order for them to try and put that together, but it seems to me that that should be something that communities can readily access before there's a hearing. Maybe if they are put on notice that this person is coming up for parole and whether or not they want some involvement and what would that look like.

Of course we would have to take a culturally appropriate lens, and that means that in a small community, it doesn't mean there's going to be a big sophisticated drug program. I have heard stories where the drug program is an elder comes to visit you every day and sits with you, and that's the drug program. Also having the openness to knowing that approaches will look different in different communities.

There has, perhaps, been an outreach or public education gap with respect to particularly section 84. I'm really not sure how many communities know it's available.

There are issues of resources in some communities, so some communities may not be interested. They may not have the capacity, financial or otherwise. There are some communities that it may not be the top of their priority list to take offenders back on parole. Those are some of the issues.

It has the potential to be transformative. Way back in my career, in 2000, I was a table lawyer for self-government negotiations on the administration of justice, so I was representing Justice, the federal government, at various self-government tables pertaining to justice. Certainly, section 81 and section 84 from that perspective could have tremendous capacity-building components in terms of moving towards self-government in different communities. I think it has been treated more as an add-on than as something that could be foundationally transformative, would be my answer to that.

I'm trying now to think about the other parts of your question.

**Senator Pate:** You have definitely touched on it. Section 81 isn't required to be an institution by law.

**Ms. Mann-Rempel:** Right.

**Senator Pate:** But corrections policy has eventually channelled it into being institutions, many of which are either governed by corrections or contracted, as the one we saw two weeks ago.

commission. Personne ne savait ce que la commission demanderait à la communauté. En toute impartialité, la commission a demandé : Des programmes ont-ils été mis en place dans la communauté? Quelle approche sera adoptée? Est-ce que le conseil de bande en sera responsable? Le conseil de bande a-t-il adopté une résolution? L'audience a donc été suspendue pour permettre à la communauté de rassembler les éléments. Par contre, il me semble que les communautés devraient pouvoir avoir accès à ce genre de renseignements avant l'audience. Il faudrait peut-être les aviser que le délinquant comparaitra devant la commission et leur demander si elles veulent participer au processus et sur quels plans.

Bien entendu, il faudra prendre en considération l'aspect culturel. Dans une petite communauté, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y ait un programme perfectionné pour les toxicomanes. J'ai entendu dire que, dans certaines communautés, le programme pour les toxicomanes était en fait un aîné qui fait une visite quotidienne pour discuter avec la personne concernée. Il faut également être ouvert et conscient que l'approche sera différente dans chaque communauté.

Il se peut que les communications et la sensibilisation du public au sujet de l'article 84 aient été déficientes. Je ne sais pas combien de communautés en connaissent l'existence.

Certaines communautés manquent de ressources, alors elles pourraient ne pas être intéressées. Elles n'ont peut-être pas les capacités financières ou autres. Par ailleurs, la supervision des délinquants en libération conditionnelle pourrait ne pas figurer sur la liste des priorités de certaines communautés. Voilà certains des problèmes auxquels on doit faire face.

Le potentiel de transformation est réel. Au début de ma carrière, en 2000, je participais en tant qu'avocate aux négociations sur l'autonomie gouvernementale dans le domaine de l'administration de la justice. Je représentais donc le ministère de la Justice — le gouvernement fédéral — à différentes tables de négociations sur l'autonomie gouvernementale quant à l'administration de la justice. De ce point de vue, les articles 81 et 84 offrent certainement la possibilité de renforcer les capacités et de faire progresser l'autonomie gouvernementale dans les différentes communautés. Je pense que cette possibilité a été vue comme une approche complémentaire plutôt que comme une approche fondamentalement transformatrice. Voilà ce que je répondrais.

Rappelez-moi quelle était la seconde partie de votre question.

**La sénatrice Pate :** Vous l'avez sans aucun doute abordé. Conformément à l'article 81, ce n'est pas obligatoire que ce soit un établissement correctionnel.

**Mme Mann-Rempel :** Exact.

**La sénatrice Pate :** Cependant, les politiques des services correctionnels ont fini par faire passer cette option par les établissements correctionnels, dont bon nombre sont administrées par les services correctionnels ou selon une entente contractuelle, comme celle que nous avons vue il y a deux semaines.

There is also the whole issue of the legal and fiduciary responsibility that corrections, as part of government, has towards indigenous peoples to breathe life into those provisions in a way that — and I like the term you used — is transformative as opposed to add-on. Do you care to comment more on that?

**Ms. Mann-Rempel:** I'm not sure that off the top of my head I'm prepared to go into the fiduciary aspect. I've done a lot of work on the fiduciary relationship and fiduciary responsibilities and duties, but I'm not sure that I'm comfortable to go there. I don't want to misspeak myself without having thought about it further.

**Senator Pate:** All right, thank you.

**The Chair:** Thank you, Senator Pate.

We'll have brief closing remarks, gentlemen. Do you have a closing remark?

Ms. Mann-Rempel, if you wanted to say a few words, and then we have to wrap this up. This has been very informative.

**Mr. Beaudin:** I wanted to close with respect to the Charter of Rights and Freedoms. I believe and the Congress of Aboriginal Peoples believes that the Charter should apply to people who are incarcerated, whether it is federally or provincially. I know that prisoners can vote, so I don't know why it wouldn't apply.

The other issue that comes to mind is a concern I have with the work that you are embarking on in terms of the committee. For example, INAC, and I don't know if you're familiar with Bill C-31, Bill C-3 and also Bill S-3 as regards to human rights issues pertaining to indigenous people under the Indian Act under registry, registering as a status Indian. They are fighting that. I find that quite interesting that on one hand you have the government who supported it when they were in opposition and now they are fighting these legislation changes. They don't seem to want to follow that.

I'm concerned that you do the work, there are recommendations, and whether the government will follow through in terms of human rights for prisoners as well. I believe that it should happen. We live in Canada, this is 2017, and I believe we can be a better country in terms of how we treat our people. They are human beings.

Another point with respect to segregation, and you have probably heard the term "out of sight out of mind," and one of the things we worry about is whether there are people presently incarcerated today that we are not aware of. We don't know whether they are there and if they have disappeared. Adam Capay was a good example. His human rights were not applied when he was in segregation for almost five years. Those are the kind of concerns that we have.

Nous avons également les obligations légales et fiduciaires imposées aux services correctionnels — comme organisme gouvernemental — envers les Autochtones et selon lesquelles ils doivent donner un nouvel élan aux dispositions de manière à adopter une approche — j'ai aimé le terme que vous avez utilisé — plus transformatrice que complémentaire. Quel est votre avis à ce sujet?

**Mme Mann-Rempel :** Je ne suis pas certaine si je suis prête à parler de l'aspect fiduciaire sans faire d'autres recherches. J'ai beaucoup étudié la relation fiduciaire et les responsabilités ainsi que les obligations fiduciaires, mais je ne suis pas certaine d'être à l'aise d'en parler. J'aimerais pouvoir y réfléchir, car je ne voudrais pas me tromper.

**La sénatrice Pate :** D'accord, merci.

**Le président :** Merci, sénatrice Pate.

Mesdames et messieurs, passons brièvement aux conclusions. Avez-vous quelque chose à ajouter pour conclure?

Madame Mann-Rempel, vous pouvez dire quelques mots et ensuite nous concluons. Cette séance a été très instructive.

**M. Beaudin :** Permettez-moi de conclure en parlant de la Charte canadienne des droits et libertés. Je crois que le Congrès des peuples autochtones estime que la Charte doit être appliquée aux personnes incarcérées soit dans un établissement fédéral ou provincial. Je sais que les prisonniers peuvent voter, alors je me demande pourquoi elle ne s'appliquerait pas.

Par ailleurs, les travaux qu'entreprendra le comité me préoccupent. Par exemple, Affaires autochtones et du Nord Canada... Je ne sais pas si vous avez entendu parler des projets de loi C-31, C-3 et S-3 concernant les droits de la personne des Autochtones au titre de la Loi sur les Indiens et relativement à l'inscription au registre des Indiens. Le ministère est contre ces projets de loi. Il est assez intéressant de voir que le gouvernement appuyait les modifications législatives lorsqu'il était dans l'opposition et que maintenant il s'y oppose. Il ne semble pas vouloir y donner suite.

Je suis donc inquiet que vous fassiez les travaux, que vous formuliez des recommandations et que le gouvernement ne donne pas suite sur le plan des droits de la personne des prisonniers. Je crois que c'est ce qui pourrait se produire. Nous habitons au Canada et sommes en 2017. Je crois que nous pouvons améliorer la façon dont nous traitons nos gens en tant que pays. Nous parlons d'être humains ici.

Il y a aussi la question de l'isolement. Vous avez probablement déjà entendu l'expression « hors de vue, hors de l'esprit ». Nous nous inquiétons donc du fait qu'il y ait actuellement des gens incarcérés dont nous ne sommes pas au courant. Nous ne savons pas s'ils sont là ou s'ils ont disparu. Adam Capay est un bon exemple. Ses droits de la personne n'ont pas été respectés pendant les cinq années où il a été en isolement. Voilà le genre de situations qui nous préoccupent.

One other thing with respect to our children. We have a huge social services system that is taking our children in record numbers. That's a huge issue for us with respect to human rights as well.

I believe that we have a lot of work to do and I certainly am hopeful with respect to the committee's work and that we have an opportunity to speak as well.

I don't know if you would ever consider this, but I made a note here. We have somebody here on the other side with me. Being a former inmate, what would be the possibility of hearing from other former inmates and what they would have to say and perhaps meeting with them as well? I don't know if they would come, but I have a feeling they will. They probably want their voice heard. I wanted to throw that out.

Thank you for your invitation.

**The Chair:** We have heard from former inmates already in our hearings here, and we plan to hear from a lot more. This is not a snapshot study. We will have an interim report hopefully in September on what we have heard, basically observations, but this will be going on for a year or so. We will make sure that we hear from other former inmates. I can assure you of that. We certainly will take note of what you just told us.

Mr. Partridge, would you have a very brief closing remark?

**Mr. Partridge:** Absolutely. Thank you very much on behalf of myself and all the other STR8 UP members for allowing me to be a part of this very important discussion. I also want to thank you for keeping an open mind. I know that sometimes it's easier to leave prisoners in jail and forget about them than it is to deal with their rights and no less to fight for those rights. We as STR8 UP members appreciate it. Thank you again for this opportunity and for your time.

**The Chair:** And thank you. We certainly won't forget what we have heard and seen in the last two weeks in the institutions in the east and also when we go west and further east. I guess we're in the centre.

Ms. Mann-Rempel, do you have anything to add?

**Ms. Mann-Rempel:** Thank you very much for having me here. I had one last thing to mention. There have been a lot of conversations around gangs. I sit on the board of Crime Prevention Ottawa, and I would refer you to a gang exit strategy we put in place about two years ago in association with the Ottawa Police Department. It is obviously different from the more organic model that they've been talking about, but it's also novel in the sense that it's a city program that isn't just focused on suppression but is actually focused on exit. We have partnered with John Howard as well as many social service providers in the community. It's a real

Une autre situation concerne nos enfants. Nous avons un très gros système de services sociaux qui prend en charge un nombre record de nos jeunes. C'est extrêmement préoccupant, selon nous, sur le plan des droits de la personne.

Je crois que nous avons beaucoup de travail à faire. Les travaux du comité me donnent espoir et j'espère que nous aurons l'occasion d'exprimer notre point de vue.

Je ne sais pas si vous accepteriez, mais je voulais vous le demander. Il y a quelqu'un ici avec moi de l'autre côté. Il est un ancien prisonnier. Serait-il possible que d'autres anciens prisonniers soumettent leur opinion ou soient entendus par le comité? Je ne sais pas s'ils voudront, mais j'ai l'impression que oui. Ils souhaitent probablement que leur voix soit entendue. Je souhaitais seulement soumettre l'idée.

Je vous remercie de m'avoir invité.

**Le président :** Nous avons déjà entendu des anciens prisonniers dans le cadre de nos travaux et nous souhaitons en entendre beaucoup d'autres. Il ne s'agit pas d'une étude ponctuelle. Nous souhaitons produire en septembre un rapport préliminaire sur ce que nous avons entendu, qui renfermera essentiellement des observations. Néanmoins, le comité poursuivra ses travaux pendant au moins une année. Nous veillerons à interroger d'autres anciens prisonniers. Vous avez ma parole. Soyez assuré que nous avons pris bonne note de ce que vous nous avez dit.

Monsieur Partridge, souhaitez-vous conclure brièvement?

**M. Partridge :** Absolument. Je tiens à vous remercier en mon nom personnel et au nom des membres de STR8 UP de m'avoir permis de participer à cette importante discussion. Merci également de votre ouverture. Je sais qu'il est parfois plus facile de laisser les prisonniers en prison et de les oublier que de s'interroger sur leurs droits et encore plus de les défendre. Nous, comme membres de STR8 UP, vous en sommes reconnaissants. Je vous remercie encore une fois de cette occasion et de votre temps.

**Le président :** Merci à vous. Certes, nous n'oublierons pas ce que nous avons entendu et vu au cours des deux dernières semaines dans les établissements de l'Est lorsque nous irons dans l'Ouest puis plus loin dans l'Est. Je suppose que nous sommes au centre actuellement.

Madame Mann-Rempel, avez-vous quelque chose à ajouter?

**Mme Mann-Rempel :** Je vous remercie de m'avoir invitée. Je souhaite mentionner une dernière chose. On a beaucoup parlé des gangs. Je siège au conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa. Je vous invite à consulter la stratégie de sortie des gangs que nous avons mise en place il y a environ deux ans en collaboration avec le service de police d'Ottawa. Elle est manifestement différente du modèle organique dont ils ont parlé, mais elle innove, car elle est un programme municipal qui ne vise pas seulement l'élimination des gangs, mais la sortie des membres. Nous avons collaboré avec la Société John Howard ainsi qu'avec

bringing together of different resources to facilitate exit from gangs. That would be Crime Prevention Ottawa and the city's police force.

**The Chair:** Could you send us a little note on that so we don't forget? That's really important.

**Ms. Mann-Rempel:** Sure.

**The Chair:** Thank you very much. Next week, honourable senators, Senator Ataullahjan will be sitting in this chair. I'm off on Senate business, but I'll be back.

This meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday, June 7, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:30 a.m. to study the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

**Senator Jim Munson** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning, senators and guests.

Before I have the senators introduce themselves, I want to make a special welcome to our two guests all the way from Australia. It says here in my notes that you're here as individuals. That doesn't mean every individual from Australia gets to sit at a Senate committee. We know a bit of your background and we'd like to learn more about that in a few moments.

We'll have the senators at this Human Rights Committee introduce themselves, starting with the deputy chair.

**Senator Ataullahjan:** Salma Ataullahjan from Ontario.

**Senator Eaton:** Nicole Eaton, Ontario.

**Senator Fraser:** Joan Fraser, Quebec.

**Senator Andreychuk:** Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

**Senator Pate:** Kim Pate from Ontario.

**Senator Bernard:** Wanda Thomas Bernard from Nova Scotia. Welcome.

**Senator Hartling:** Nancy Hartling, New Brunswick.

**The Chair:** I'm Senator Jim Munson from Ontario. I live in Ontario, but where is my heart? New Brunswick. Somewhere along the line I'm going to get taken to task for that.

[*Translation*]

Today we are continuing our study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

d'autres fournisseurs de services sociaux dans la collectivité. Cette initiative permet de rassembler différentes ressources pour aider les gens à se sortir des gangs. Il s'agit de Prévention du crime Ottawa et des forces policières de la ville.

**Le président :** Pourriez-vous nous envoyer un message à ce sujet pour ne pas que nous oublions? C'est très important.

**Mme Mann-Rempel :** Bien sûr.

**Le président :** Merci beaucoup. La semaine prochaine, honorables sénatrices, la sénatrice Ataullahjan présidera la séance. Je dois participer aux travaux du Sénat, mais je reviendrai.

La séance est levée.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 7 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 30, pour étudier les questions des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

**Le sénateur Jim Munson** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour, mesdames et messieurs.

Avant que les sénateurs ne se présentent, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos deux invitées qui sont venues de très loin, c'est-à-dire d'Australie. Si j'en crois mes notes, vous êtes ici à titre personnel. Évidemment, le privilège de siéger à un comité sénatorial n'échoit pas à tous les citoyens australiens. Nous connaissons un peu vos expériences et nous aimerions que vous nous en fassiez part dans quelques instants.

Je demanderais aux sénateurs de notre comité de se présenter, en commençant par la vice-présidente.

**La sénatrice Ataullahjan :** Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

**La sénatrice Eaton :** Nicole Eaton, de l'Ontario.

**La sénatrice Fraser :** Joan Fraser, du Québec.

**La sénatrice Andreychuk :** Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

**La sénatrice Pate :** Kim Pate, de l'Ontario.

**La sénatrice Bernard :** Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse. Bienvenue.

**La sénatrice Hartling :** Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

**Le président :** Je suis le sénateur Jim Munson, de l'Ontario. Je vis en Ontario, mais mon cœur demeure au Nouveau-Brunswick. Un jour ou l'autre, on me prendra à partie pour cela.

[*Français*]

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur les questions des droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

[English]

For our first panel, we are fortunate that two experts from Australia are here to inform us on our study. Our study, of course, is the rights of prisoners within the Canadian corrections system.

For the edification of our two witnesses, we have had many hearings. I think you are aware that we've been on the road and inside the prison system. On our Senate website we have some details of what we've already observed.

With that, I'd like to welcome Senator Ratna Omidvar, another esteemed member of this committee.

We welcome Ms. Debbie Kilroy. I talked to your partner about issues but I didn't have a chance to say a formal hello. We also welcome Amanda George. You both have the floor. We'll certainly have questions. We have about an hour for this particular panel.

We welcome you to our Human Rights Committee.

**Debbie Kilroy, as an individual:** Thank you for the invitation to speak today. First of all, I would like to start by acknowledging traditional owners both here in unceded Algonquin territory and the Turrbal and Jagera nations where I reside and work in Brisbane, Australia.

I'd also like to knowledge the Goenpul people and land where I reside, where my home is. It stretches to Quandamooka Minjerribah, a country where my husband resides. My husband is here with me in the back. He's a traditional owner from Butchulla country, which is what White fellows call Fraser Island, a few hours north of Brisbane.

Thank you for the opportunity to give evidence to your study about the human rights of prisoners in Canada's federal prison system. I'd like to acknowledge Senator Pate and all other senators here today and thank them for the invitation to speak this morning.

Although I'm here in an individual capacity, I am the chief executive officer of Sisters Inside, an independent committee organization that exists to advocate for the human rights of women and girls in the criminal justice system. Sisters Inside was born out of a group of women who were in prison in the old Boggo Road Gaol back in Brisbane in the early 1990s. Sisters Inside started when I was released from prison in 1992. We went back into the prison to work with and for the women inside so they are released into the free world and not returned to prison. Our practice has always been grounded in the wisdom and identified needs of criminalized women. In short, there should be nothing about us, without us.

[Traduction]

Nous avons la chance d'accueillir deux intervenantes d'Australie. Elles font partie de notre premier groupe d'experts et elles nous communiqueront des informations pour notre étude, laquelle, je le rappelle, porte sur les droits des prisonniers dans le système correctionnel canadien.

Je signalerai à nos deux témoins que nous avons entendu beaucoup de témoignages. Vous n'êtes pas sans savoir, je crois, que nous avons pris la route et avons visité le système carcéral. Quelques-unes de nos observations ont été mises en ligne sur le site web du Sénat.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à la sénatrice Ratna Omidvar, membre distinguée de notre comité.

Madame Debbie Kilroy, nous vous souhaitons la bienvenue. J'ai discuté de certains enjeux avec votre conjoint, mais je n'avais pas encore eu l'occasion de vous saluer de manière officielle. Nous souhaitons également la bienvenue à Amanda George. Vous avez la parole toutes les deux. Il y aura sans doute des questions. Nous avons environ une heure pour ce comité d'experts.

Nous vous souhaitons la bienvenue à notre Comité des droits de la personne.

**Debbie Kilroy, à titre personnel :** Merci de m'avoir invitée à prendre la parole devant vous aujourd'hui. Tout d'abord, je voudrais saluer les possesseurs ancestraux des terres algonquines non cédées où nous nous trouvons, ainsi que les peuples Turrbal et Jagera à Brisbane, en Australie, où je vis et je travaille.

J'aimerais également saluer le peuple Goenpul et prendre acte de son territoire où se trouve ma maison. Ces terres s'étendent jusqu'à la région de Quandamooka Minjerribah, où habite mon mari. Mon époux est ici avec moi, là derrière. C'est un possesseur ancestral des terres du peuple Butchulla qui se trouvent à quelques heures au nord de Brisbane. Les Blancs appellent cela l'île Fraser.

Merci de me donner la chance de témoigner à votre comité au sujet des droits de la personne des prisonniers dans le système carcéral fédéral canadien. J'aimerais saluer la sénatrice Pate ainsi que tous les autres sénateurs ici présents et les remercier de leur invitation.

Bien que j'intervienne à titre personnel, je suis directrice générale de Sisters Inside, un organisme social indépendant qui vise à défendre les droits fondamentaux des femmes et des filles dans le système de justice pénale. L'organisme a été fondé par un groupe de femmes incarcérées dans la vieille prison de Boggo Road Gaol à Brisbane au début des années 1990. Il a vu le jour au moment où j'ai été libérée de prison en 1992. Nous sommes retournées à l'intérieur de la prison pour aider les femmes incarcérées en travaillant avec elles afin qu'elles soient libérées et qu'elles ne retournent pas en prison. Notre action a toujours été ancrée dans la sagesse et les besoins des femmes criminalisées. Autrement dit, nous devons avoir part à toute action qui nous concerne.



Sisters Inside is an organization that works toward prison abolition using decarceration strategies. I know I may not and probably won't see prison abolition in my lifetime, but we must aim to work toward the abolition of imprisonment to stop the never-ending violence against women. Today, I advocate for this committee and the Canadian Parliament to be world leaders in decarceration.

“Decarceration” is a word that describes the strategies and processes that can be implemented to reduce the numbers of women, children and men in prisons. Decarceration strategies work toward the end of prisons and the end of surveillance and punishment as our main ways to solve social problems.

It is impossible to talk about criminalized women without confronting the overwhelming presence of structural and personal violence in our lives. Almost all women in prison have experienced multiple and intersecting violence, trauma and abuse, resulting in significant mental health issues, substance dependence, disability, homelessness and social marginalization.

Aboriginal and Torres Strait Island women and girls are the fastest growing prison population group across Australia, a clear legacy of violence of colonization. In 2016, First Nations women made up 36 per cent of the total number of women in Australian prisons. The imprisonment rate of First Nations women in Australia has increased by 248 per cent since 1991. Australia's First Nations people are the most incarcerated group in the world, and I understand that Canada is not far behind.

Prisons are inherently violent places. Residential care, locked mental health wards, immigration detention and other institutions where women are locked up are inherently violent places. Women and girls leave prisons, leave those places more traumatized than when we entered. At least 85 per cent of women in prison are survivors of sexual assault, and women continue to be sexually assaulted by the state through the practice of strip-searching.

In Queensland's largest women's prison, which is also the most overcrowded prison, the state sexually assaulted women 12,170 times in 2016. Women are sexually assaulted 3,376 times after personal family visits. The only contraband found that was recorded by corrections after visits were three cotton buds and a non-prison-issued singlet. What is the justification for continuing to sexually assault women after they spend time with their children and loved ones? Amanda will pick up on this in more detail when she talks.

The majority of women in prison are mothers of dependent children, especially First Nations women. Women often lose care of their children due to homelessness, poverty, family violence

Sisters Inside vise à abolir les prisons par le biais de stratégies de non-incarcération. Je suis bien consciente que les chances que j'assiste de mon vivant à l'abolition des prisons sont faibles, mais il est important de progresser vers une abolition de l'emprisonnement pour mettre fin à la violence contre les femmes. Aujourd'hui, j'invite votre comité et le Parlement canadien à devenir des chefs de file mondiaux dans le domaine de la non-incarcération.

Le terme « non-incarcération » désigne les stratégies et les processus qui peuvent être mis en œuvre afin de réduire le nombre de femmes, d'hommes et d'enfants dans les prisons. Au moyen de stratégies de non-incarcération visant à l'abolition des prisons, de la surveillance et de la punition, nous cherchons à résoudre des problèmes sociaux.

Toute discussion au sujet des femmes criminalisées doit prendre en considération la présence écrasante de la violence structurelle et personnelle dans nos vies. Rares sont les prisonnières qui n'ont pas fait l'expérience d'une multitude de violences, de traumatismes et de sévices, souvent de manière concomitante. Elles souffrent conséquemment de problèmes de santé mentale et de toxicomanie, de déficiences ainsi que de marginalisation sociale. Elles peuvent aussi devenir des sans-abri.

Les femmes et les filles des nations autochtones et des îles du détroit de Torres forment le groupe démographique qui connaît la plus forte croissance parmi les populations carcérales de toute l'Australie, ce qui constitue indiscutablement un legs de la violence coloniale. En 2016, 36 p. 100 des femmes détenues dans des prisons australiennes étaient issues des Premières Nations. Depuis 1991, le taux d'incarcération des femmes des Premières Nations a connu une augmentation de 248 p. 100 dans notre pays. Les Premières Nations australiennes occupent le premier rang mondial en matière d'incarcération et, si je ne m'abuse, le Canada suit de près.

Les prisons sont des endroits intrinsèquement violents. Les soins en établissement, les unités de santé mentale fermées à clé, la détention des immigrants et tout autre établissement où les femmes sont enfermées constituent des lieux violents par définition. Quand elles sortent de ces endroits ou encore des prisons, les femmes et les filles sont plus traumatisées encore qu'elles ne l'étaient auparavant. Au moins 85 p. 100 des prisonnières sont des survivantes d'agressions sexuelles. De plus, l'État continue à agresser les femmes sexuellement par le biais de la fouille à nu.

Dans la plus grande prison pour femmes du Queensland — qui est aussi la plus surpeuplée —, l'État a agressé les femmes sexuellement 12 170 fois en 2016. Au terme des visites familiales, les femmes sont agressées sexuellement 3 376 fois. Les seuls articles de contrebande que les services correctionnels aient déclarés à la suite des visites sont des cotons-tiges et des débardeurs ne provenant pas de la prison. Comment justifier la perpétuation des agressions sexuelles envers les femmes qui viennent de passer du temps avec leurs enfants et leurs proches? Amanda abordera ce sujet plus en détail dans son intervention.

La plupart des prisonnières ont des enfants à charge. C'est tout particulièrement vrai dans le cas des femmes des Premières Nations. Lorsqu'elles sont pauvres, sans-abri, victimes de

and imprisonment. Women who give birth in prison almost always lose their children directly to the state. Forced separation as a result of imprisonment traumatizes women and their children. Recognizing the failure of prisons to protect and promote human rights, I propose that Canada could implement three decarceration strategies to end violence in the prison system and reduce the numbers of women trapped in the revolving door of criminalization.

First, Canada could legislate to release mothers from prison. A 2012 Canadian study estimated that 20,000 children are separated from their mothers because of imprisonment each year. Children with parents in prison experience significant trauma and poor social outcomes. Releasing mothers from prison is not a new or radical idea. The Committee on the Rights of the Child clearly stated that the best interests of the child must be taken into account in sentencing decisions involving a child's primary caregiver.

Rule 64 of the United Nations Bangkok Rules states that non-custodial sentences should be preferred, where possible, for pregnant women and women with dependent children, especially for non-violent offences.

In 1994, Nelson Mandela signed a presidential act granting remission of sentences for all mothers of children under 12 years old who were in prison at that time for non-violent offences. The presidential act was upheld by Constitutional Court of South Africa in recognition of the special role and particularly the marginalized position of mothers in prison.

Review of Canada's pardons scheme could support the early release of mothers from prison. Rather than initiatives that bring babies and young children into prisons with their mothers, Canada could preference legislative changes that see mothers and their children supported to stay in the community together and remain connected within their actual community. This will stop the intergenerational criminalization and imprisonment of other family members, particularly their children as they grow older.

Second, Canada must fund equitable, universal and accessible services in the community to allow women to be released from prison and to prevent women from entering prison.

In Australia, we have seen repeated funding cuts to the social services system and increased surveillance of the poorest and most marginalized people in our community. The result of these policies is to make prisons the main institution for dealing with people who are poor and who have complex needs and trauma. Taking money away from individuals and essential services exacerbates social problems and entrenches women in cycles of homelessness, crisis and poverty.

violence familiale ou emprisonnées, elles perdent souvent la garde de leurs enfants. Lorsqu'elles accouchent en prison, l'État leur prend leur enfant de manière quasi systématique. Conséquence de l'incarcération, la séparation forcée a des effets traumatisants sur les femmes et sur les enfants. Étant donné que les prisons ont failli à la tâche de protéger les droits de la personne et d'en faire la promotion, je recommande au Canada de mettre en œuvre trois stratégies de non-incarcération visant à éliminer la violence du système carcéral et à réduire le nombre de femmes coincées dans le cycle de la criminalité.

Premièrement, le Canada pourrait adopter des mesures législatives pour libérer les mères des prisons. Selon une étude canadienne publiée en 2012, on évalue que tous les ans environ 20 000 enfants sont séparés de leur mère en raison de l'incarcération. Les enfants dont les parents sont en prison souffrent de traumatismes considérables et ils réussissent moins bien dans la société. L'idée de libérer les mères n'est ni neuve ni radicale. Le Comité des droits de l'enfant a statué que les peines imposées à une personne qui est la première responsable d'un enfant doivent prendre en considération l'intérêt supérieur de celui-ci.

La règle 64 des Règles de Bangkok des Nations Unies stipule qu'il faut privilégier les peines non privatives de liberté, lorsque cela est possible, dans le cas des femmes enceintes et des femmes ayant des enfants à charge, surtout en matière d'infractions non violentes.

En 1994, Nelson Mandela a signé un décret présidentiel accordant une remise de peine à toutes les mères d'enfants de 12 ans et moins emprisonnées pour des infractions non violentes. La Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud a confirmé le décret en raison du rôle privilégié que jouent les mères emprisonnées et surtout en raison de leur situation de marginalisation.

Un réexamen du programme canadien des pardons pourrait ouvrir la voie à une libération anticipée des mères. Aux initiatives visant à amener les bébés et les jeunes enfants en prison auprès de leurs mères, le Canada devrait préférer des changements législatifs visant à aider les mères et leur progéniture à demeurer ensemble dans la collectivité et à rester en contact avec leur communauté. Ainsi, on mettrait un frein à la criminalisation et à l'emprisonnement intergénérationnels qui tendent à se propager à d'autres membres de la même famille, et tout particulièrement aux enfants lorsqu'ils deviennent grands.

Deuxièmement, le Canada doit financer des services justes et universels dans les communautés pour que les prisonnières soient libérées et pour que les femmes libres n'aillent pas en prison.

En Australie, on a réduit les budgets des services sociaux à répétition. De plus, les gens les plus pauvres et les plus marginalisés de la société font l'objet d'une surveillance accrue. Ces politiques font de la prison la principale institution s'occupant des gens qui sont pauvres ou qui ont des besoins ou des traumatismes complexes. En coupant les vivres aux personnes et aux services essentiels, on aggrave les problèmes sociaux et on confine les femmes à une situation de crise, d'absence de domicile et de pauvreté perpétuelle.

According to the Parliamentary Budget Officer in Canada, it costs \$348,000 a year to keep a woman in Canada's federal prisons. Imagine if, instead of spending money on prisons, it was given directly to the women to find stability in their communities, to find safe and affordable housing, to support their children, and to pursue education and training. Amanda will speak in more detail about our idea.

Support for women leaving prison could also be achieved through a guaranteed and universal minimum income. This is an issue that I strongly support and recommend the committee seriously considers.

Canadian legislation already has mechanisms to allow people in prison to be released into the community. In the Corrections and Conditional Release Act you have sections 29, 81 and 84. Section 29 allows a commission of the Correctional Service Canada to transfer people out of prison and to hospitals.

I urge Canada not to keep spending millions of dollars on corrections and propping up mental health inside prisons. That money must be spent in the community on an option for people who end up in the federal system to be released under section 29 to a hospital or mental health facility to get proper medical care.

Prisons do not provide proper medical care. Additionally, sections 81 and 48 of the CCRA allow for the conditional release from prison of First Nations prisoners to Aboriginal communities, as well as other people.

I refer to some research, wherein it was stated that particularly section 81 excluded nearly 90 per cent of Aboriginal prisoners from being released under this section. It must be reviewed. Further, section 84 was created to ensure communal ties with Aboriginal communities and the parole boards to enhance community integration of Aboriginal prisoners. However, the report notes that Correctional Service Canada has created a lengthy Spirit Matters process for Correctional Service Canada and the community, contrary to the legislative intent. I urge Canada to go back and look at the legislation and behind that legislation at the intent of those sections, which was to release prisoners into the community.

As a woman in prison in Australia, I benefited directly from early conditional release from prison to work, study and reunite with my children. I'm a strong advocate for initiatives that often direct support to women to reunite with their family and find stability in the free world.

The committee could consider what creative opportunities for early support and release are available on the basis of these existing mechanisms, sections 81 and 84, but the committee must also be cautious that initiatives are driven by the identified needs of women in prison and respond to the complexity of women's

Selon le directeur parlementaire du budget canadien, il en coûte 348 000 \$ par an pour garder une femme dans une prison fédérale au Canada. Imaginez un peu ce qui se passerait si, au lieu de dépenser cet argent dans les prisons, on le donnait directement aux femmes afin qu'elles trouvent une certaine stabilité dans leur communauté en dénichant un logement sécuritaire et abordable, en soutenant leurs enfants et en parfaissant leur éducation et leur formation. Amanda vous présentera notre idée plus en détail.

Il serait aussi possible de soutenir les femmes sortant de prison au moyen d'un revenu minimum universel garanti. J'appuie ce type de mesure sans réserve et je recommande au comité d'y songer sérieusement.

Au Canada, la loi prévoit déjà des dispositifs permettant aux prisonniers d'être libérés et réinsérés dans la société. Pensons aux articles 29, 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. En vertu de l'article 29, la commission du Service correctionnel du Canada peut ordonner le transfert des détenus à l'extérieur de la prison ou dans les hôpitaux.

J'exhorte le Canada à arrêter de dépenser des millions de dollars dans le système correctionnel et la santé mentale à l'intérieur des prisons. Cet argent doit être dépensé dans la collectivité pour que les personnes incarcérées dans les prisons fédérales soient transférées, en vertu de l'article 29, vers un hôpital ou un établissement de santé mentale afin d'y recevoir des soins adéquats.

Les prisons n'offrent pas des soins médicaux adéquats. De plus, les articles 81 et 48 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition prévoient la mise en liberté sous condition des prisonniers issus des Premières Nations, entre autres, et leur réinsertion dans les communautés autochtones.

Selon certaines recherches, environ 90 p. 100 des prisonniers autochtones seraient privés de cette mise en liberté en vertu de l'article 81 en particulier. Il faut revoir cela. Par surcroît, l'article 84 devait permettre aux prisonniers autochtones de maintenir des relations avec les collectivités autochtones et avec la commission des libérations conditionnelles afin de mieux s'intégrer à la communauté. Or, le rapport souligne que le Service correctionnel du Canada a mis en place un très long processus autour de la question de la spiritualité, pour le service lui-même et pour la communauté, en dépit de l'intention législative. J'exhorte le Canada à examiner de nouveau la loi et l'intention au principe de ces articles, à savoir la libération des prisonniers et leur insertion dans la communauté.

Quand j'étais prisonnière en Australie, j'ai profité personnellement de la mise en liberté conditionnelle. J'ai ainsi pu travailler, étudier et retrouver mes enfants. Je soutiens fermement les initiatives qui acheminent de l'aide aux femmes pour qu'elles puissent retrouver leur famille et trouver une stabilité en dehors de la prison.

Le comité peut examiner les possibilités innovantes que recèlent ces dispositifs en vertu des articles 81 et 84 en matière de soutien précoce et de libération anticipée. Toutefois, il est important de s'assurer que les initiatives soient fondées sur les besoins des prisonnières et soient adaptées à la vie complexe des

lives on re-entry. Funding cannot be allocated to the state for more supervision services. More correctional officers, probation officers or parole officers will not solve homelessness, poverty or violence against women.

Third, I encourage the committee to recommend the abolition of solitary confinement and all forms of segregation in Canadian prisons. These practices are a clear breach of human rights and in my view they amount to torture. In our work we see women who are most likely to be put in what we in Australia call detention units or safety units or maximum security units. Those women have complex mental health issues or disabilities.

This is not an accident. It is directly related to the lack of conflict resolution and transformative justice practices that see so many women with disability and mental health disorders in prison in the first place.

Like strip-searching, solidarity confinement is a form of unacknowledged and unnecessary institutional violence. It must end. The research evidence is clear that solidarity confinement has significant and serious consequences on peoples' mental health, especially those with pre-existing mental illness.

In 2013 in Queensland, Supreme Court Justice Applegarth recognized the harshness of solitary confinement and found that:

... each day of a lengthy period of solitary confinement of the respondent would equate to a week spent in normal prison conditions.

Unfortunately, this decision was made in the context of specific legislation and policy applying to members of "outlaw motorcycle gangs," so the practice of solidarity confinement continues in Queensland and across Australia.

The committee and the Canadian Parliament have a real opportunity to be world leaders in abolishing solidarity confinement. To protect and to promote the human rights of women in prison, I encourage the committee to start by thinking outside the bars. Many policymakers have tinkered at the edges of prison reform, and after decades of reform we are still seeing the same issues. Reform of a broken system will never work. I encourage the committee and Canadian Parliament to be world leaders in decarceration by implementing changes that put people at the heart of our social and legal systems and end our reliance on prisons. Women, girls and mothers do not belong in cages.

Thank you.

femmes en réinsertion sociale. Les fonds ne doivent pas aller aux services de surveillance étatiques. Ce n'est pas en embauchant plus d'agents correctionnels, d'agents de probation ou d'agents de libération conditionnelle que l'on réglerait les problèmes de pauvreté, d'absence de domicile ou de violence contre les femmes.

Troisièmement, j'encouragerais le comité à recommander l'abolition de l'isolement cellulaire et de toute forme de ségrégation dans les prisons canadiennes. Il est clair qu'il s'agit de violations des droits de la personne et, à mon avis, cela s'apparente à de la torture. Dans le contexte de notre travail, nous voyons des femmes qui risquent d'être placées dans ce que l'on appelle en Australie des unités de détention, des unités de sécurité ou des unités à sécurité maximale. Elles souffrent de problèmes de santé mentale ou de déficiences très complexes.

Tout cela n'arrive pas par hasard. Si tant de femmes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou des déficiences se retrouvent en prison, c'est d'abord parce qu'il y a des lacunes au chapitre de la résolution de conflit et des pratiques judiciaires transformatrices.

Tout comme la fouille à nu, l'isolement cellulaire représente une forme de violence institutionnelle inavouée et injustifiée. Il faut y mettre fin. Des recherches ont montré que l'isolement cellulaire avait de graves conséquences sur la santé mentale des personnes, surtout lorsqu'elles souffrent déjà d'une maladie mentale.

En 2013, dans l'État du Queensland, le juge de la Cour suprême Applegarth a reconnu le caractère très dur de l'isolement cellulaire et il a affirmé ceci :

[...] dans le contexte d'un isolement cellulaire prolongé, chaque journée équivaut, pour la partie défenderesse, à une semaine dans des conditions carcérales normales.

Malheureusement, ce jugement a été rendu dans le cadre strict d'une mesure législative et d'une politique s'appliquant aux membres des « gangs de motards criminels ». En conséquence, la pratique de l'isolement cellulaire a toujours cours dans l'État du Queensland et dans l'ensemble de l'Australie.

Le comité et le Parlement canadien peuvent véritablement devenir des chefs de file mondiaux en abolissant l'isolement cellulaire. Pour défendre les droits fondamentaux des prisonnières et pour en faire la promotion, je vous suggère de libérer votre pensée et d'envisager la question en dehors du cadre traditionnel de la prison. Bon nombre de législateurs ont promulgué des réformes. Des dizaines d'années plus tard, les mêmes problèmes persistent. Il est impossible de réformer un système déficient. J'encourage le comité et le Parlement canadien à devenir des chefs de file en matière de non-incarcération en mettant en œuvre des changements afin de placer la personne au centre de nos systèmes sociaux et judiciaires et de mettre fin à notre dépendance aux prisons. Les femmes, les filles et les mères ne devraient pas être mises en cage.

Merci.

**The Chair:** Thank you, Ms. Kilroy. I used to be a reporter, like Senator Fraser, and we're only a quarter of the way through our study. I can see the headline now: "Think outside the bars."

We did this one time on a report for autism, when a person who had Asperger syndrome said, "Folks, you're going to have to pay now or pay later; autism families are in crisis."

We appreciate that. I think the record should show that Ms. Kilroy has four post-graduate degrees in social work, forensic mental health and law and was the first and only former prisoner to be admitted as a legal practitioner in Queensland, Australia.

Just before we go to Ms. George, welcome, Senator McPhedran and Senator Ngo, who have joined us.

Ms. George, you have the floor.

**Amanda George, as an individual:** Thank you, senators, for the opportunity for us to speak with you today and to share our thoughts on how Canada can certainly be an absolute leader in the western world in decarceration, reducing prison budgets and moving money into budgets for health care, education and economic security.

I'd like to acknowledge the Algonquin land that we meet on. I come from Wathaurong country in the south of Australia. I offer my apologies to the French-speaking persons in the room that I'm monolingual.

Australia and Canada have a very close shared history as a consequence of colonization and our public institutions share many things. However, whilst Canada has been a beacon in progressive prison policies, Australia has outstripped you in the incarceration of indigenous peoples in our country. This is a matter of great shame to us.

I am very happy to be able to speak with you today. It's very nice to be in a Senate committee with so many people who are not, as we say, "male, stale and pale." It's good to see a more representative group of persons in such an important political office. I was pleased to hear that you have had the opportunity to go on prison tours and actually feel what it's like to be inside a prison, although not as, obviously, prisoners.

It's really important for people who make decisions that affect the lives of women and men in prison and for people who make policies around strip-searches, solidarity confinement and segregation to actually be in those places and see what it looks like and feel what it looks like. I have been into prisons a lot but I always feel good when I walk out the door, because I can. Most of my work has been with women in prison who are separated from their children.

**Le président :** Merci, madame Kilroy. J'ai déjà été journaliste, tout comme la sénatrice Fraser. Nous n'avons encore accompli que le quart de notre étude et pourtant, je vois déjà le gros titre : « Libérez votre pensée. »

C'est précisément ce que nous avons fait lorsque nous avons rédigé un rapport sur l'autisme. Une personne ayant le syndrome d'Asperger nous a dit ceci : « Les familles aux prises avec l'autisme sont en crise. Il vous faudra payer tôt ou tard. »

Nous aimons cette façon de penser. Je ne crois pas me tromper en disant que Mme Kilroy possède quatre diplômes d'études supérieures dans les domaines du travail social, de la criminologie de la santé mentale et du droit. Elle est la première et la seule personne ayant fait de la prison à avoir été admise au Barreau du Queensland, en Australie.

Avant de passer à Mme George, je souhaite la bienvenue à la sénatrice McPhedran et au sénateur Ngo, qui se sont joints à nous.

Madame George, vous avez la parole.

**Amanda George, à titre personnel :** Merci, mesdames et messieurs les sénateurs, de me donner l'occasion d'échanger avec vous aujourd'hui au sujet de la possibilité que le Canada devienne un véritable chef de file en Occident en matière de non-incarcération, en transférant les fonds alloués aux prisons vers la santé mentale, l'éducation et la sécurité économique.

J'aimerais souligner le fait que nous nous réunissons sur les terres algonquines. Je viens de la région de Wathaurong, dans le Sud de l'Australie. Je tiens à m'excuser auprès des francophones ici présents. Je suis unilingue anglophone.

En raison de la colonisation, l'Australie et le Canada ont une histoire très semblable et nos institutions publiques ont beaucoup de points en commun. Cependant, si le Canada s'impose comme modèle par ses politiques carcérales progressistes, l'Australie a surpassé votre pays en matière d'incarcération des peuples autochtones. Nous en ressentons une très grande honte.

Je suis ravie d'avoir l'occasion de discuter avec vous aujourd'hui. C'est rafraîchissant de voir un comité sénatorial qui n'est pas seulement composé d'hommes blancs d'un certain âge, tant s'en faut. C'est un plaisir que de voir un groupe de personnes représentatif de la population en général assumer une fonction politique aussi importante. J'ai été heureuse d'apprendre que vous aviez visité des établissements carcéraux. Vous avez ainsi pu ressentir ce que c'est que d'être à l'intérieur d'une prison, bien que l'expérience du prisonnier soit bien différente, évidemment.

Il est essentiel que ceux qui prennent des décisions ayant des effets sur la vie des prisonniers et qui forment des politiques en matière de fouille à nu, d'isolement cellulaire et de ségrégation se rendent physiquement sur les lieux pour voir de quoi il en retourne et pour en ramener une impression. Je suis souvent allée dans les prisons et pourtant, je me sens chaque fois légère quand j'en ressors, parce que j'en ai le loisir. J'ai principalement travaillé auprès des prisonnières qui ont été séparées de leurs enfants.

The thing that you wouldn't have had to undergo as a prison visitor but that many prison visitors do have to undergo, and which prisoners undergo all the time, are strip-searches. Perhaps you can imagine how it would be for you to go and visit your child in prison, or your child to have you visit, knowing that a strip-search involves removing all your clothing and standing naked in front of an officer with your arms out and your legs apart, opening your mouth for a visual inspection of your mouth, turning around, touching the ground and parting your buttocks for a visual inspection. These strip-searches happen whether you are 18 or 80 years of age, whether you've had a mastectomy, whether you are very scarred or whether you have many disabilities. These strip-searches go on and on and on.

What is their purpose? They have been around for a long, long time, but prisons have changed. There is much more visual surveillance of people in visits and of people going through into prisons. Strip-searches don't find contraband. All of the freedom of information requests we have done have indicated that.

In 2002 in Victoria, the state I'm from, there was an increasing consciousness given that many women in prison, and no doubt men in prison, experienced sexual abuse. There was a clear realization that they were undergoing sexual assaults. If it were in the community and you did that to somebody, it would be sexual assault. It's just that it occurs under the authority of the state that it's not called that, but that's really just mincing with words. They decided to reduce the number of strip-searches in the women's prison from 21,000 a year to 14,000. There were 200 women in the prison. They were being strip-searched all the time, but they had a one-third reduction in the number of strip-searches.

They set out all these measures to work out what impact it would have. Would it have an impact on the number of positive urine tests to drugs that women come back with? Would there be an increase in the amount of contraband found? Would there be any change in violence or self-harm in the prison?

Notwithstanding this one-third reduction in strip-searches, the pilot project showed that the same amount of contraband was found, which was four items. That contraband was the same. It's always pills, marijuana and sometimes razor blades. Most significantly, there was a 40 per cent reduction in the number of urine positives coming back. That means there was a reduction of strip-searches and people weren't using as many drugs in the prison.

Why would that be? You could surmise that's because people weren't as traumatized and people weren't self-medicating as much.

I came to Canada in 2004 and undertook a Churchill Fellowship. I visited all of the women's federal prisons, looking at what are called prisoner committees, which are committees of women who do

En tant que visiteurs, vous n'avez sans doute pas eu à subir une fouille à nu. Cependant, beaucoup de visiteurs la subissent et les prisonniers doivent constamment s'y soumettre. Imaginez un peu ce que vous ressentiriez si vous deviez aller visiter votre enfant en prison — ou si c'était lui qui venait vous visiter — et que vous aviez à vous déshabiller complètement et à rester nu devant un gardien de prison qui vous demanderait de maintenir vos bras et vos jambes écartés, d'ouvrir votre bouche pour une inspection visuelle, de vous retourner, de toucher le sol et d'écartier vos fesses pour une inspection visuelle. Peu importe que vous ayez 18 ou 80 ans, que vous ayez subi une mastectomie, que vous ayez très peur ou que vous souffriez de plusieurs déficiences, la fouille à nu n'épargne personne et elle se répète sans arrêt.

À quoi sert-elle? C'est une pratique très ancienne, mais les prisons ne sont plus les mêmes. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de surveillance visuelle des gens lors de leur entrée dans la prison et pendant les visites. Les fouilles à nu sont inefficaces pour découvrir des articles de contrebande. C'est ce qu'ont révélé toutes nos demandes d'accès à l'information.

En 2002 dans l'État du Victoria, d'où je viens, on prenait de plus en plus conscience que bon nombre de femmes en prison, et sans doute d'hommes en prison, avaient subi des violences sexuelles. Il a été constaté clairement que des agressions sexuelles étaient commises. Si ces gestes avaient été posés dans la collectivité, ils auraient été qualifiés d'agressions sexuelles. Or, comme ils se produisent sous l'autorité de l'État, on ne les qualifie pas ainsi, mais tout est dans la façon de s'exprimer. Ils ont décidé de ramener le nombre de fouilles à nu dans la prison pour femmes de 21 000 à 14 000 par année. Il y avait 200 femmes dans la prison. Elles pouvaient subir une fouille à nu à tout moment, mais on a réduit du tiers le nombre de ces fouilles.

Ils ont établi toutes ces mesures afin de déterminer quels seraient les impacts. Y aurait-il un impact sur le nombre de tests d'urine positifs aux médicaments que les femmes rapportent? Y aurait-il une augmentation des activités de contrebande? Y aurait-il des changements au niveau de la violence ou de l'automutilation dans la prison?

Nonobstant cette réduction d'un tiers du nombre de fouilles à nu, le projet pilote a montré que les activités de contrebande étaient demeurées les mêmes, c'est-à-dire qu'elles visent quatre objets de contrebande. Toujours les mêmes objets, à savoir des pilules, de la marijuana et parfois des lames de rasoir. Fait plus significatif, les tests d'urine positifs ont diminué de 40 p. 100. Cela signifie qu'il y a eu une réduction du nombre de fouilles à nu et que les détenus n'ont pas consommé autant de médicaments en prison.

Comment pourrait-on expliquer cela? On pourrait supposer que c'est parce que les gens n'étaient pas aussi traumatisés et qu'ils ne s'administraient pas eux-mêmes autant de médicaments.

Je suis venue au Canada en 2004 après avoir obtenu une bourse d'études Churchill. J'ai visité toutes les prisons fédérales pour femmes, et j'ai examiné ce qu'on appelle les comités de détenues,

things in the prison. They can advocate around issues or take issues up to management, so that individual women don't get tarred with the brush of troublemaker or whatever.

When I was at Truro prison, I was speaking with the deputy warden there who was also head of security. She said, "We have come to an agreement. All deputy wardens in women's prisons have decided that we must stop the use of routine strip-searches." They are the strip-searches you had before or after every visit and every time you go from one secure unit in the prison to another. "The only strip-searches we should have should be what we would call reasonable cause strip-searches," which is where there is a reasonable suspicion that a person has contraband.

This was Canada in 2004. These were the wardens of women's prisons who said that these strip-searches don't do anything positive. They interfere with our relationship with women inside. If we're to have any sort of reasonable relationship, strip-searches completely annul that. They don't find contraband and we don't need them anymore. What happened with that? Obviously corrective services here didn't agree with it, so there was no change, notwithstanding that people who are experts and people who work with people in prison all the time made that particular recommendation.

There's a very common thought these days that maybe we can use technology to do what physical strip-searches do. The machines that you would use cost one-quarter of a million dollars. Why, when we are desperate for money for education, desperate for decent health care in prisons and desperate for mental health support in prisons, why on earth spend a quarter of a million dollars on something that just is not necessary? It's because there is an industry in the production of equipment for prisons that is very powerful and is always putting new products out. Lots of governments like to buy that material and enter those contracts, rather than actually listening to the people who work in prisons and head up women's prisons who say, "We don't need these things."

There are two things I wanted to speak to you about. Ms. Kilroy mentioned that Parliamentary Budget Office came up with a figure of \$348,000 a year to keep 680 women in federal prison. You have the legislation which allows you to release Aboriginal women and to release people who have mental health issues. The legislation is there. It just needs to be interpreted according to the intention of the people who wrote the legislation. The documents clearly indicate what the intention was of a very thoughtful Parliament in making those provisions for release.

If you set yourselves a target of a 10 per cent reduction of the number of women in federal prison every year, that would be \$23 million saved each year, \$23 million that is available for things that really will make a difference to women's lives after prison and to women's lives before prison, because it is issues like

qui sont des comités de femmes qui exercent certaines fonctions dans la prison. Elles peuvent défendre certaines causes ou soumettre des problèmes à la direction, de façon que les femmes ne soient pas considérées comme des fauteuses de troubles ou affublées d'autres épithètes de la sorte.

Quand j'étais à la prison de Truro, j'ai parlé à la directrice adjointe, qui était également responsable de la sécurité. Elle a dit : « Nous avons conclu un accord. Les directrices adjointes de toutes les prisons pour femmes ont décidé de mettre fin aux fouilles à nu systématiques. » Il s'agit de fouilles qui sont effectuées avant ou après chaque visite et chaque fois que vous passez d'une unité de garde en milieu fermé à l'autre à l'intérieur de la prison. « Les seules fouilles à nu doivent être effectuées pour ce que nous appelons des motifs raisonnables », c'est-à-dire quand il y a un soupçon raisonnable de croire qu'une personne fait de la contrebande.

Cela se passait au Canada en 2004. Des directrices de prisons pour femmes déclaraient alors que ces fouilles à nu n'apportaient aucun résultat positif. Elles nuisent à notre relation avec les femmes à l'intérieur. Si nous voulons entretenir des relations dignes de ce nom, les fouilles à nu nous en empêchent complètement. Elles ne permettent pas de déceler les activités de contrebande et nous n'en avons plus besoin. Que s'est-il donc passé depuis? De toute évidence, comme les services correctionnels n'étaient pas d'accord, il n'y a eu aucun changement, même si des experts et des personnes qui travaillent toujours auprès des détenues ont fait cette recommandation.

On pense couramment de nos jours qu'il est possible d'utiliser la technologie pour procéder aux fouilles à nu. Les appareils qu'il faudrait utiliser pour cela coûteraient un quart de million de dollars. Pourquoi, alors que nous avons désespérément besoin d'argent pour l'éducation, pour des soins de santé décentes et pour un soutien de la santé mentale dans les prisons, faudrait-il dépenser un quart de million de dollars pour un appareil qui n'est pas nécessaire? Parce qu'il existe une très puissante industrie de production d'équipements pour les prisons qui a toujours de nouveaux produits à offrir. Bon nombre de gouvernements préfèrent acheter ces appareils et conclure de tels contrats plutôt que d'écouter les personnes qui travaillent dans les prisons et qui dirigent les prisons pour femmes, qui jugent que ces appareils ne sont pas nécessaires.

Il y a deux choses dont j'aimerais vous parler. Mme Kilroy a dit que le Directeur parlementaire du budget avait avancé le chiffre de 348 000 \$ par année pour garder 680 femmes dans une prison fédérale. Une loi vous permet de libérer des femmes autochtones et des personnes ayant des problèmes de santé mentale. La loi existe. Il suffit de l'interpréter selon l'intention des personnes qui l'ont rédigée. Les documents indiquent clairement que l'intention du Parlement en ce qui concerne ces dispositions de remise en liberté avait été très mûrement réfléchi.

Si vous vous fixez comme objectif de réduire chaque année de 10 p. 100 le nombre de femmes dans les prisons fédérales, vous économiserez chaque année 23 millions de dollars, que vous pourrez investir de façon à véritablement changer la vie des femmes avant et après la prison, parce qu'à part le racisme et la

lack of housing, histories of family violence and lack of access to mental health services that are actually the predictors of who is going to go to prison, apart from racism and marginalization.

If you set yourselves a target and if you have a body like the correctional investigator to actually monitor and report to Parliament every 12 months on how it is going, only one woman a week who would need to be released, 1.1 women or something, or 68 women a year, not a lot of women to actually think about programmatically about releasing into the community. The only caveat on this notion of reducing the number of women inside is that you must close the cells as well. It is a truism in corrections around the whole world that you will have as many prisoners as you have cells. You'll have more prisoners than you have cells, usually.

Any project to actually reduce the reliance of our communities on prisons must shut cells. You cannot allow cells to stay empty because that will not work, unless you start importing a few people from the United States. We wouldn't suggest that, which is what they are doing in other countries in Europe where they have empty cells. They are bringing in prisoners from other countries at cost and incarcerating them. That is not an industry I would urge you to get into at all.

By not actually releasing women, releasing indigenous people and releasing people with mental illness from prison, pursuant to that act you are so lucky to have, you are actually subverting the intention of Parliament, which results in a misdirection of highly contested public funding.

I'll lastly talk about the importance of what you could do with that \$26 million. You could set up housing projects where women and men who have been released from prison could get apprenticeship work in construction. You could have construction in communities. In Australia, we have issues where people leave their communities in the country and move into the city because there is no housing. Creating housing is one of the most significant ways of reducing people going back to prison.

Research that the Australian Housing and Urban Research Institute did show that when people left prison, if they didn't move in the first nine months of prison or only moved once, they had a 78 per cent chance of staying out of prison. However, once they moved twice or more, that reduced to a 41 per cent chance of not going back to prison. Housing is the crux. Without housing, you can't get a job. Without housing, you can't get your children back. Without housing, life is hell. The best thing we can do for people is to provide safe, secure and supported housing.

I will finish there because you need the opportunity to ask questions.

marginalisation, ce sont des problèmes comme le manque de logement, les antécédents de violence familiale et un accès insuffisant aux services de santé mentale qui permettent de prédire l'identité des futures occupantes des prisons.

Si vous vous fixez une cible et si vous disposez d'un organe comme l'enquêteur correctionnel, chargé de surveiller et de rendre compte chaque année de la situation au Parlement, si une seule femme par semaine était libérée, c'est en fait 1,1 femme ou quelque chose du genre, ou 68 femmes par année, ça ne fait pas beaucoup de femmes à remettre en liberté dans la collectivité pour un tel programme. Le seul corollaire à cette notion de réduction du nombre de femmes dans les prisons concerne la réduction du nombre de cellules. C'est une évidence, dans les services correctionnels de partout dans le monde, qu'il y a toujours autant de détenus qu'il y a de cellules. Habituellement, le nombre de détenus dépasse le nombre de cellules.

Les projets qui visent à véritablement réduire le recours aux prisons dans nos collectivités doivent passer par la réduction du nombre de cellules. On ne peut se permettre de garder des cellules vides, à moins d'importer des détenus des États-Unis. Nous ne proposerions pas cela, même si c'est ce qu'ils font dans d'autres pays d'Europe où des cellules sont vides. Ils importent des détenus d'autres pays au coût et les incarcèrent. Ce n'est pas du tout un secteur d'activité que je recommanderais.

En ne libérant pas les femmes, qu'elles soient autochtones ou atteintes de maladie mentale, conformément à cette loi que vous avez le privilège d'invoquer, vous manipulez l'intention du Parlement, ce qui entraîne une mauvaise utilisation de fonds publics qui sont en grande demande.

J'aimerais en dernier lieu parler de l'importance de ce que vous pourriez faire avec ces 26 millions de dollars. Vous pourriez mettre en place des projets d'habitation dans le cadre desquels des femmes et des hommes qui ont été libérés de prison pourraient suivre des stages en construction. Vous pourriez faire de la construction dans certaines collectivités. En Australie, nous observons un problème alors que des gens quittent leurs collectivités à la campagne et s'installent en ville parce qu'il est plus facile d'y trouver un logement. Bâtir des logements est l'un des meilleurs moyens d'empêcher des détenus de retourner en prison.

Les recherches de l'Institut australien de la recherche sur le milieu urbain et sur le logement ont montré qu'à leur sortie de prison, les personnes qui ne déménagent pas ou qui ne déménagent qu'une fois dans les neuf premiers mois ont 78 p. 100 de chances de ne pas retourner en prison. Si elles déménagent deux fois ou plus toutefois, leurs chances de ne pas retourner en prison diminuent et elles sont ramenées à 41 p. 100. Le logement est au cœur de la réussite. Sans logement, il est impossible de trouver un emploi ou de récupérer ses enfants. Sans logement, la vie est un enfer. La meilleure chose à faire pour aider les gens consiste à leur fournir un logement sûr, protégé et subventionné.

Je m'arrêterai ici afin de vous permettre de poser des questions.



**The Chair:** We appreciate that very much. We will have many questions.

**Senator Eaton:** Thank you to both of you for your compelling testimony. I don't know which one to address this question to because it is mostly about data. We very much have the same problems here with addiction, homelessness and mental health, obviously.

Do you have any data? When someone is incarcerated in Australia do they do any kind of diagnosis? In other words, you talked about incarceration, Ms. Kilroy. If someone were diagnosed with mental health or addiction issues or homelessness, do you have data on that? Do you profile people who are put into prison?

**Ms. Kilroy:** The state does but it is very narrow. We don't have details, for example, of how many children women have. We can't even get data that tell us how many women are pregnant over a 12-month period annually, let alone babies who have been born in prison. The data are narrow.

With regard to mental health we have a prison mental health service. Their service is funded, so they would say they don't have enough funds because the prison is overcrowded. However, they have 100 cases. For example, in Brisbane Women's Correctional Centre there are 262 cells, but there are nearly 400 women in that prison and they can only open 100 cases.

**Senator Eaton:** Can you request how many women are bipolar or how many women have psychotic breaks?

**Ms. Kilroy:** No.

**Senator Eaton:** They don't keep data which would be interesting. Wouldn't it be helpful to know?

**Ms. Kilroy:** There have been research studies undertaken with certain groups over a 12-month period. They interview, for example, Aboriginal women around their health issues and it becomes a Queensland Corrective Services health report or a Corrections Victoria health report. That is with women self-reporting.

To find out what a woman's diagnosis is, you need to get it from her directly because of privacy legislation. You would have to use FOI, Freedom of Information or rights to information legislation, as we call it at home, to access every woman's file to find out what the diagnoses were. It's not kept in an appropriate way and in an ongoing way. It is usually within the corrections health reports or if an academic, for example, gets access and ethical clearance to do a particular study around a particular group.

**Senator Eaton:** Do you think it would be helpful if there were hard data on addiction, who came in and was obviously addicted? One often hears about the lawmaking cases about so-and-so was addicted or she's psychotic and therefore cannot be incarcerated.

**Le président :** Nous vous en sommes très reconnaissants, car nous aurons de nombreuses questions à vous poser.

**La sénatrice Eaton :** Merci à vous deux pour votre témoignage convaincant. Je ne sais pas à qui poser ma question, qui concerne surtout les données. Nous avons ici à peu près les mêmes problèmes de dépendance, d'itinérance et de santé mentale, évidemment.

Avez-vous des données à nous fournir? Quand une personne est incarcérée en Australie, fait-elle l'objet d'un diagnostic? Autrement dit, puisque vous avez parlé d'incarcération, madame Kilroy, avez-vous des données relativement au nombre de personnes ayant reçu un diagnostic de problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou d'itinérance? Faites-vous le profilage des personnes emprisonnées?

**Mme Kilroy :** L'État le fait, mais d'une façon très limitée. Par exemple, nous ne savons pas combien d'enfants ont les femmes. Nous ne pouvons même pas savoir combien de femmes sont enceintes sur une période d'un an, et encore moins savoir combien de bébés sont nés en prison. Les données sont très minces.

En ce qui concerne la santé mentale, nous avons un service de santé mentale en prison. Comme ce service est subventionné, on vous répond que les fonds sont insuffisants puisque la prison est surpeuplée. Ils ont toutefois une charge de travail de 100 cas. Par exemple, au Centre correctionnel pour femmes de Brisbane, il y a 262 cellules, mais il y a près de 400 femmes dans la prison, et ils ne peuvent traiter que 100 cas.

**La sénatrice Eaton :** Pouvez-vous demander combien de ces femmes sont bipolaires ou ont des crises psychotiques?

**Mme Kilroy :** Non.

**La sénatrice Eaton :** Ces données seraient pourtant très utiles, vous ne trouvez pas?

**Mme Kilroy :** Des recherches ont été menées auprès de certains groupes sur une période d'un an. Ils interviewent, par exemple, des femmes autochtones au sujet de leurs problèmes de santé et ils en tirent un rapport de santé des Services correctionnels du Queensland ou un rapport de santé des Services correctionnels de l'État du Victoria. Il s'agit dans ce cas de déclarations volontaires.

Pour savoir quel est le diagnostic d'une femme, il faut le lui demander directement, en raison des lois sur la protection de la vie privée. Il faut invoquer les lois sur l'accès à l'information, comme on dit chez nous, pour accéder au dossier de chaque femme et ainsi savoir quels sont ses diagnostics. Or, ce dossier n'est pas tenu à jour comme il se doit et de façon continue. Il est habituellement inséré dans les rapports de santé correctionnels ou si un universitaire, par exemple, y a accès et est autorisé à mener une étude particulière au sujet d'un groupe donné.

**La sénatrice Eaton :** Pensez-vous qu'il serait utile de disposer de données complètes sur les détenues affichant une dépendance manifeste au moment de leur arrivée en prison? On entend souvent parler du cas d'une telle qui était dépendante, ou d'une autre qui est psychotique et ne peut donc pas être incarcérée.

If these things are being overlooked or not being well defended in court and they are addicted or mentally ill, shouldn't we have data on that? Wouldn't that make a stronger case for not incarcerating so many women?

**Ms. George:** The corrective services in their own annual reports talk about the extraordinarily high number of women with mental health issues. It's a very live issue. Some 90 per cent of women have drug or alcohol addictions when they go in, and this has been the case for many years.

There are efforts to run programs inside prisons. However, prisons aren't a safe place for dealing with the issues that most women in prison have come from. By experiencing strip-search all the time and then going into sexual assault sessions there is a disconnect. You get strip-searched so you have to shut off. That is just what happens to women. That is exactly what happens when women are sexually abused: they have to shut off.

The prison perpetuates this way of being that it actually can't change. This is why we are talking about the absolute importance of those programs being in the community where women can appropriately heal.

**Ms. Kilroy:** To be clear, my response is particularly about specific mental illnesses or whether there is psychosis or schizophrenia or bipolar. That is not drilled down in corrections data. We know the high rates of women who come into prison with addictions because they tell them on entry through the induction process. Women may have had access to mental health services. However, a lot of women are ashamed to say they have mental health issues and within a few weeks the prison and others will observe that there are some illnesses, and they will come under the guise and usually be locked in isolation.

**Senator Eaton:** Which doesn't help.

**Ms. Kilroy:** Exactly. They have more extreme behaviours related to their mental health distress.

**Senator McPhedran:** Thank you both for making the time to come and thank you to our colleague Senator Pate for facilitating this.

My comment refers to the 20-year period that I think both of you referred to in your research beginning in 1991, if I recall. Is there a segment of time within that 20 years when there has been a surge of incarceration identified? If that is the case, could you give us more detail on that? What were the circumstances that in your opinion led to that? I am well known for asking multi-part questions, so that is part one.

Si on ne tient pas compte de ces situations ou si on ne défend pas bien ces personnes devant les tribunaux et qu'elles sont dépendantes ou ont des problèmes de santé mentale, ne devrions-nous pas avoir des données à ce sujet? Cela ne viendrait-il pas renforcer la nécessité de ne pas incarcérer tant de femmes?

**Mme George :** Dans leurs propres rapports annuels, les services correctionnels parlent du nombre extraordinairement élevé de femmes ayant des problèmes de santé mentale. C'est un problème très réel. Environ 90 p. 100 des femmes ont une dépendance à la drogue ou à l'alcool lorsqu'elles entrent, et c'est le cas depuis de nombreuses années.

Des efforts sont déployés afin d'offrir des programmes dans les prisons. Les prisons ne sont toutefois pas le meilleur endroit pour traiter les problèmes avec lesquels la plupart des femmes en prison sont arrivées. Il est extrêmement contradictoire de subir continuellement des fouilles à nu, et de suivre ensuite des séances afin de parler de ses problèmes d'agression sexuelle. Quand vous subissez une fouille à nu, vous devez apprendre à vous fermer. C'est exactement ce que font les femmes. C'est exactement ce qui arrive aux femmes qui sont victimes de violence sexuelle : elles doivent se fermer.

La prison perpétue cette façon d'être qu'elles ne peuvent pas véritablement changer. C'est pourquoi nous parlons de l'importance absolue que ces programmes soient offerts dans la collectivité, où les femmes peuvent guérir comme il faut.

**Mme Kilroy :** Ma réponse concerne des maladies mentales en particulier, la psychose, la schizophrénie ou la bipolarité. Ces renseignements ne font pas partie des données correctionnelles. Nous connaissons les taux élevés de femmes qui entrent en prison avec des dépendances parce qu'elles le disent lors de l'entrée dans le processus d'intégration. Des femmes ont peut-être eu accès à des services de santé mentale. Bon nombre d'entre elles ont toutefois honte de dire qu'elles ont des problèmes de santé mentale et au bout de quelques semaines, les responsables de la prison et d'autres observeront chez elles des maladies, et on se servira habituellement de ce prétexte pour les placer en isolement.

**La sénatrice Eaton :** Ce qui n'améliore rien.

**Mme Kilroy :** Exactement. Elles affichent alors des comportements encore plus extrêmes en raison de leur grande détresse mentale.

**La sénatrice McPhedran :** Je vous remercie toutes les deux d'avoir pris le temps de venir nous parler et je remercie notre collègue la sénatrice Pate d'avoir facilité vos deux témoignages.

Mon commentaire a trait à la période de 20 ans que vous avez toutes deux évoquée, si je ne m'abuse, et qui a débuté en 1991. Y a-t-il eu une période, pendant ces 20 ans, où l'on a observé une augmentation des taux d'incarcération? Dans l'affirmative, pourriez-vous nous en dire plus long à ce sujet? Quelles circonstances, selon vous, ont mené à cette augmentation? Comme j'ai la réputation de poser de nombreuses questions, vous venez d'en entendre la première partie.

Part two relates to the overall carceral culture. Two things that I experienced on our recent tour of a number of corrective institutions prompt me to ask this question. I kept asking any of the management I could reach in the institution after institution how many of the managers started as guards, women and men. There was only one institution where the answer came back to me that one human resources executive for that institution did not start as a guard. She started as a social worker in the prison system. For all of the others, everyone that I questioned, anecdotally it came back that they all started as guards.

My question is about the state/guard culture and what you have observed in terms of resistance to reforms and how you might, if at all, fit that into what I think is well documented in any country where research has been done about the resistance to reform.

**Ms. Kilroy:** If it helps, I have the Australian Bureau of Statistics data here from 2001 to 2016 for indigenous women, non-indigenous women, indigenous men, non-indigenous men and the growth. When I glance at the data there hasn't been a spike. There has been a steady growth across the country. Then I have the data for the jurisdiction that I come from for the same groups of people. However, 2008 and 2009 weren't available. It is also quite steady.

For example, in 2001 there were 370 Aboriginal women in our prisons. Now there are 1,062. I am happy to give you a copy of that so you can see where the growth is. It is a steady growth. It keeps going up. Our projection at home is that they will continue to go up. The men are plateauing out but Aboriginal women are skyrocketing. They are the fastest section of people in our prison system. They are outstripping anyone else in relation to incarceration rates.

**Senator McPhedran:** I have quick clarification on that. I am hearing you say that regardless of the governments or ideology of the governments, you are still seeing a steady incline.

**Ms. Kilroy:** Yes.

**Ms. George:** On the ideology of governments, it is state governments and not provincial governments that control the promulgation of legislation around crime and parole. In Australia in the last 15 years elections have been law and order elections. Increasingly, it is about being tough on crime, more prisons, and let's get rid of parole. We have seen sentences get longer. We have seen judicial discretion get eaten away at. That necessarily means people are in prison longer, which necessarily means more cells.

La deuxième partie concerne la culture carcérale dans son ensemble. Ma question découle de deux choses que j'ai observées au cours de notre récente visite d'un certain nombre d'institutions correctionnelles. J'ai demandé à tous les membres de la direction que j'ai pu trouver dans les établissements combien de gestionnaires avaient commencé comme gardiens, femmes ou hommes. Il n'y a que dans un établissement où on m'a répondu qu'une employée-cadre des ressources humaines n'avait pas commencé comme gardienne. Elle avait commencé comme travailleuse sociale dans le système carcéral. Tous les autres, enfin tous ceux que j'ai interrogés, avaient commencé comme gardiens.

Ma question porte sur la culture de l'État et des gardiens et sur ce que vous avez observé sur le plan de la résistance aux réformes et sur la façon dont vous pourriez relier cela à un phénomène assez bien documenté dans tous les pays où des recherches ont été menées au sujet de la résistance aux réformes.

**Mme Kilroy :** Si cela peut aider, j'ai les données du Bureau australien des statistiques de 2001 à 2016 pour les femmes aborigènes, les femmes non aborigènes, les hommes aborigènes, les hommes non aborigènes et la croissance. Quand on observe les données, on constate qu'il n'y a pas eu de pic. Il y a eu une croissance régulière partout au pays. Ensuite, j'ai les données pour l'administration d'où je viens pour les mêmes groupes de personnes. Les données n'étaient toutefois pas disponibles pour 2008 et 2009. C'est aussi assez stable.

En 2001 par exemple, il y avait 370 femmes aborigènes dans nos prisons, et il y en a maintenant 1 062. Je serais heureuse de vous en donner une copie afin que vous puissiez voir où une croissance a pu être observée. C'est une croissance régulière qui continue de grimper. Selon nos projections au pays, ces chiffres continueront d'augmenter. Le nombre d'hommes a atteint un plateau, mais le nombre de femmes autochtones ne cesse d'augmenter. Elles constituent le segment de population qui augmente le plus rapidement dans notre système carcéral. Elles dépassent tous les autres groupes par rapport aux taux d'incarcération.

**La sénatrice McPhedran :** J'aimerais poser une question rapidement à ce sujet. Je vous entends dire que, peu importe les gouvernements en place ou leur idéologie, vous constatez toujours une augmentation régulière.

**Mme Kilroy :** C'est exact.

**Mme George :** Pour ce qui est de l'idéologie des gouvernements, ce sont les gouvernements des États, et non ceux des provinces, qui contrôlent la promulgation des lois sur la criminalité et sur les libérations conditionnelles. En Australie, dans les 15 dernières années, les élections ont porté sur les thèmes de la loi et l'ordre. De plus en plus, les gouvernements doivent promettre d'être sévères à l'égard des criminels, d'augmenter le nombre de prisons et d'abolir les libérations conditionnelles. Nous avons observé un allongement des peines d'emprisonnement et une érosion du pouvoir discrétionnaire des autorités judiciaires. Cela signifie nécessairement que les gens restent en prison plus longtemps et que le nombre de cellules augmente.

Even this week in the federal government, which has nothing to do with prisons and law and order, our prime minister is calling for a review of parole around the country because an incident happened when a fellow who was on parole. The juicy electoral mileage that politicians get from coming out on law and order issues is central to some of the increases we are seeing in people in prison. The facts are that we have crime rates going down but we have prison numbers going up.

**Senator Fraser:** Oh, dear, that sounds so sadly familiar. You have painted a ripping and terrible picture. Apart from the pilot project to reduce strip-searching, are there any practical success stories out of your system that we can learn from?

I'm not in any way suggesting that you are painting an unjustifiably big picture, but surely no human institution is 100 per cent evil. Are there any practical things or little lessons you could give us about what works or seems to work?

**Ms. George:** What works is engagement by outside organizations, when people are in prison, to look toward their release, look toward the provision of housing and to look toward reunification with their children.

The wiggle room in an institution is very small, for the reasons that Senator McPhedran spoke about. There is resistance to reform and officers getting captured by the institution that they are part of and not having a life outside of prison or other prison officers. You all know what I am saying. It is about bringing people from prison out and supporting them to stay out.

**Senator Fraser:** Yes, that would be the key. Could you have maybe the same people carrying through during a prison term and still being there? Does that happen?

**Ms. Kilroy:** At our organization, Sisters Inside, that is what we do. All our service provision is working with women in the courts and advocating there for them so that they don't get sentenced to a term of imprisonment and if so, that the sentence is the lowest term a judicial officer could possibly give them with all of the mitigation that's before them.

If they are in prison, we provide support immediately through our staff, to our sexual assault counselors, to Aboriginal support workers, and to our mothers and children program. We are ensuring that the violence perpetrated against them is being addressed. Although it is being addressed through a violent institution, it is a type of support the women appreciate. It has a lot of credibility because women self-refer to us. Our lists are long all the time of the women we see in support.

Même cette semaine au gouvernement fédéral, et cela n'a rien à voir avec les prisons et l'ordre public, notre premier ministre plaide en faveur d'une révision du processus de libération conditionnelle partout au pays parce qu'il s'est produit un incident avec un détenu en liberté conditionnelle. L'énorme capital électoral que tirent les politiciens de la question de la loi et de l'ordre est au cœur de certaines des augmentations que nous observons au chapitre des peines d'emprisonnement. Le fait est que malgré les taux de criminalité à la baisse, les taux d'emprisonnement continuent d'augmenter.

**La sénatrice Fraser :** Mon dieu, tout cela me semble si tristement familier. Vous brossez un portrait terrible et déchirant de la situation. Outre le projet pilote visant à réduire la fouille à nu, y a-t-il des réussites pratiques de votre système dont nous pourrions nous inspirer?

Je ne prétends aucunement que vous nous brossez un portrait exagérément sombre, mais aucun établissement ne peut être entièrement mauvais. Y a-t-il des enseignements pratiques ou des leçons que vous pourriez nous donner sur ce qui fonctionne ou semble fonctionner?

**Mme George :** Ce qui fonctionne, c'est l'engagement des organismes extérieurs, lorsque des personnes sont en prison, et qu'elles attendent leur libération, qu'elles ont hâte de trouver un logement et d'être réunies avec leurs enfants.

La marge de manœuvre dans un établissement est très mince, pour les raisons évoquées par la sénatrice McPhedran. Il y a une résistance à la réforme de la part des agents qui sont obnubilés par l'établissement dont ils font partie et qui n'ont pas de vie en dehors de la prison ou des autres agents de la prison. Vous savez tous de quoi je parle. Il s'agit de faire sortir les personnes de prison et de les aider à ne pas y retourner.

**La sénatrice Fraser :** Oui, ce serait essentiel. Serait-il possible que les mêmes personnes aident des détenues tout au long de leur peine d'emprisonnement et au-delà de cette période? Cela peut-il se produire?

**Mme Kilroy :** Au sein de notre organisme, Sisters Inside, c'est ce que nous faisons. La prestation de notre service va de l'aide aux femmes à l'étape des tribunaux pour qu'elles ne soient pas condamnées à une peine d'emprisonnement et, si elles sont emprisonnées malgré tout, pour que leur peine soit la plus basse qu'un officier de justice puisse leur attribuer, compte tenu des circonstances atténuantes.

Si elles aboutissent en prison, nous leur fournissons une aide immédiate par l'entremise de notre personnel, de nos conseillers en matière d'agression sexuelle, des travailleurs de soutien autochtones et de notre programme pour les mères et les enfants. Nous veillons à ce que des mesures soient prises à l'égard de la violence perpétrée contre elles. Même si ces mesures sont adoptées dans le cadre d'un établissement violent, c'est le genre d'aide que les femmes apprécient. Nos mesures ont une grande crédibilité parce que les femmes se présentent d'elles-mêmes devant nous. Les listes de femmes que nous aidons sont tout le temps très longues.

If children in the mothers and children program are with their families, we can transport the children to prison for visits. That is negotiated through the prison system. It is important to keep those connections between mother and child. We do the visits. We bring the children for play groups. If they are in the care of the state, what we call the Department of Child Safety, which is the child protection authority, we will negotiate and advocate for the mother and pick up the child, if the child is in care, to bring the child to visits while mom is in prison.

Then, when they are released, we provide intensive support day in and day out for a couple of months because that is the hardest time. Usually women are excited when they are released and believe they can do it themselves, but because we are walking with them the whole time after about two weeks things start falling apart because of the institutionalization. We need to be there to support them, with their own volition that they want to engage with us.

In those processes while they are in prison we are advocating for housing for them so they have somewhere stable when released. We are advocating with their family members, their children and the state to get access to the children either immediately or go through a court process to get the children back into mother's care. We do all that work alongside her. That can't be done by corrections.

We don't agree that programs should be run in prison, like ours or any other program, for that matter, by corrections. The mandate of corrections is good order and security of the prison. That is their mantra at home. That is fine. Let them do that. They can turn the key and close the door. However, for support inside, if we want prisons in our community, they must be open, accountable and transparent.

Let the educators in. Let the NGOs in. Let the anti-violence workers in. Let the activists in to provide the support as they would have in the community so they don't lose that connection. They may have never had that connection and need that connection so they don't fall over and repeat, fall into old haunts or whatever it is, or go back to using substances.

**Ms. George:** Homelessness.

**Ms. Kilroy:** Yes, 90 per cent of the women released are walking out with a garbage bag and are homeless. Homelessness is an issue. It is also the front end, how we stop people from going back into prison. Poverty is a huge issue. Canada has the resources just like

Si les enfants du programme pour les mères et les enfants sont dans leur famille, nous pouvons amener les enfants en prison pour des visites. Tout cela est négocié par l'intermédiaire du système pénitentiaire. Il est important de maintenir ces liens entre une mère et son enfant. Nous organisons donc des visites. Nous amenons les enfants et constituons des groupes de jeux. S'ils sont sous la garde de l'État, ce que nous appelons le ministère de la Sécurité des enfants, qui est l'autorité responsable de la protection de l'enfance, nous négocions pour la mère et prenons sa défense, et nous amenons son enfant, s'il est sous la garde de l'État, pour qu'il puisse rendre visite à sa mère en prison.

Ensuite, lorsqu'elles sont libérées, nous leur offrons un soutien intensif, jour après jour, pendant quelques mois, parce que c'est la période la plus difficile à traverser. Habituellement, les femmes sont fébriles lorsqu'elles sont libérées et elles croient pouvoir tout faire elles-mêmes, mais selon notre expérience auprès d'elles, au bout d'environ deux semaines, les choses commencent à se gêner en raison de leur expérience en institution. Nous devons être là pour les appuyer, et elles doivent de leur propre gré s'engager auprès de nous.

Tout au long de ces processus pendant qu'elles sont en prison, nous défendons leur droit à un logement, de sorte qu'elles aient un pilier stable sur lequel s'appuyer à leur sortie. Nous plaidons en leur faveur auprès de l'État pour que les membres de leur famille et leurs enfants puissent avoir accès à elles, soit immédiatement, soit au terme d'un processus judiciaire pour qu'elles puissent avoir la garde de leurs enfants. Nous faisons tout ce travail à leurs côtés. Le système correctionnel ne peut tout faire cela.

Nous ne sommes pas d'accord pour que les programmes soient offerts en prison, qu'il s'agisse du nôtre ou de tout autre programme, en ce qui concerne le système correctionnel. Le mandat des services correctionnels a trait au maintien de l'ordre et à la sécurité des prisons. Cela devient en quelque sorte leur mantra, et cela nous va. Ils peuvent s'occuper de cet aspect. Ils peuvent tourner la clé et fermer la porte. Pour offrir de l'aide à l'intérieur de la prison toutefois, si nous voulons des prisons dans notre collectivité, ils doivent faire preuve d'ouverture, de responsabilisation et de transparence.

Il faut laisser entrer les éducateurs et les ONG, et il faut permettre aux travailleurs de la lutte contre la violence et aux militants de leur fournir le soutien qu'elles obtiendraient dans la collectivité, afin qu'elles conservent ce lien avec la société. Elles n'ont peut-être jamais eu ce lien, et elles peuvent en avoir besoin afin de ne pas retomber et récidiver, de ne pas renouer avec leurs vieux démons ou ne pas recommencer à consommer.

**Mme George :** L'itinérance.

**Mme Kilroy :** Oui, 90 p. 100 des femmes libérées sortent avec un sac à ordures et sont itinérantes. L'itinérance constitue un véritable problème. C'est aussi la première ligne de notre intervention, pour empêcher les femmes d'aboutir en prison. La pauvreté est un

Australia to ensure no one is homeless and living in poverty. You have the power, I believe in the Senate, to agitate for that.

I was here a few years ago now, and just being back here in the last few days and walking around Ottawa I have been seeing more homeless people on the street now than I had ever seen before. I was actually quite shocked. My husband, who has never been here before, was actually quite shocked at the visibility of homeless people in the capital. It is quite confronting and it is very sad, because Canada presents itself as the human rights leader in the world. Yet we are walking, block after block, with a homeless person nearly on every corner asking for some money just to be able to buy something to eat.

There are resources, like Amanda and I talked about, in sections 81 and 84. Use those sections to get women out and set a target of 10 per cent. That is only 68 women a year, and in 10 years you will have no women in prison if all those cells are closed. What will happen is that you will then start focusing on community intervention, not prison as the default institution for all the social issues in this country.

**The Chair:** Thank you very much for that. We will agitate. We would like to do that.

**Ms. Kilroy:** Thank you. I will be watching.

**The Chair:** I spent my whole life doing that.

**Senator Bernard:** Thank you both for your testimony and the passion you bring to these issues. I appreciate the fact that you have highlighted and continually highlight those root causes that we want to and need to tackle.

I would like to follow up on the question around your pilot study to decrease routine strip-searches. You may have mentioned this and maybe I missed it, but what happened after the pilot?

**Ms. Kilroy:** That is Amanda's jurisdiction in Victoria.

**Ms. George:** They went back to the old ways, except they introduced what is called a dignified strip-search, which, instead of standing completely naked, you have clothing on the top and the bottom. That is what changed. They still have the same number of strip-searches.

**Senator Bernard:** When they went back to the old way of doing things, did the numbers increase again?

**Ms. George:** They didn't do any research around that.

**Senator Bernard:** So we don't know.

**Ms. George:** It was a fabulous pilot that was about the resistance to reform. The prison officers didn't like it, and that is all I could say, really.

fléau. Comme l'Australie, le Canada dispose des ressources nécessaires pour s'assurer que personne ne soit sans abri et vive dans la pauvreté. Vous avez le pouvoir, selon moi, au Sénat, de prendre les mesures qui s'imposent contre cela.

J'ai vécu ici il y a de cela quelques années, et depuis que je suis revenue, je me suis promenée dans les rues d'Ottawa depuis quelques jours, et je ne me rappelle pas avoir jamais vu autant d'itinérants auparavant. Cela m'a vraiment étonnée. Mon mari, qui n'était jamais venu ici, a été vraiment surpris de constater à quel point le problème de l'itinérance est visible dans la capitale. C'est un problème très visible et c'est très triste, car le Canada se présente comme un leader des droits de la personne dans le monde. Pourtant, quand on marche dans la ville, on tombe à chaque coin de rue sur un sans-abri qui mendie simplement pour pouvoir acheter quelque chose à manger.

Des ressources sont prévues, comme Amanda et moi-même en avons parlé, aux articles 81 et 84. Appliquez ces dispositions pour faire sortir les femmes de prison et fixez-vous un objectif de 10 p. 100. Cela ne représente que 68 femmes par année, et dans 10 ans, il n'y aura plus de femmes en prison si toutes ces cellules sont fermées. Vous commencerez alors à vous concentrer sur l'intervention communautaire, et non sur la prison, comme solution implicite à tous les problèmes sociaux dans ce pays.

**Le président :** Merci beaucoup. Comptez sur nous pour faire bouger les choses.

**Mme Kilroy :** Je vous remercie. Je vous ai à l'œil.

**Le président :** J'ai passé ma vie à faire cela.

**La sénatrice Bernard :** Merci à vous deux pour votre témoignage et la passion avec laquelle vous abordez ces problèmes. J'apprécie le fait que vous avez mis en relief, et que vous continuerez de le faire, les causes profondes auxquelles nous voulons et nous devons nous attaquer.

J'aimerais donner suite à la question de votre essai pilote visant à réduire le nombre de fouilles à nu systématiques. Vous en avez peut-être parlé et cela peut m'avoir échappé, mais que s'est-il passé après l'essai pilote?

**Mme Kilroy :** C'était sur le territoire d'Amanda dans l'État de Victoria.

**Mme George :** Ils sont retournés aux anciennes façons de faire, sauf qu'ils ont instauré ce qu'on appelle une fouille à nu respectueuse, c'est-à-dire qu'au lieu d'être complètement nue, vous portez des vêtements en haut et en bas. C'est ce qui a changé, mais le nombre de fouilles à nu, lui n'a pas changé.

**La sénatrice Bernard :** Quand ils sont retournés à leurs vieilles habitudes, les fouilles ont-elles recommencé à augmenter?

**Mme George :** Je n'ai pas de chiffres à ce sujet.

**La sénatrice Bernard :** Nous ne le savons donc pas?

**Mme George :** C'était un essai pilote formidable qui concernait la résistance à la réforme. Les officiers de prison n'ont pas aimé cela, et c'est vraiment tout ce que je peux dire.

**Senator Bernard:** During the pilot, was there any research that looked at how reasonable cause was being utilized? I am wondering if reasonable cause was determined by the guards on duty. Were issues like unconscious or conscious bias, especially against the more marginalized prisoners, revealed? Did that study look at any of those issues as well?

**Ms. George:** No. They said that because prison officers weren't engaged in doing strip-searches all the time, there were more prison officers around seeing what was actually happening in the prison. Perhaps one reason why there was less violence is that there was more dynamic security. People were around and not in their little cubicle.

This pilot was initiated by Corrections Victoria. They did the research and we had to get it under freedom of information. They didn't tell the world about it. It's hard to know why they didn't tell the world about it, because it was a great initiative.

**Senator Bernard:** Let me make sure I have this right. You are saying Corrections Victoria initiated the pilot and conducted it. From the results that you had to find through freedom of information, clearly there were positive outcomes but nothing has happened to use those outcomes.

**Ms. George:** Except to have a dignified strip-search. The reduction in routine strip-searching did not continue.

**Senator Hartling:** Thank you for being here, Ms. Kilroy and Ms. George. Recently we went on the prison study. It was very revealing and it left me thinking a lot about these issues.

You are absolutely right that having food, clothing and shelter should be a human right. That would certainly do a lot of prevention work. Canada seems to have the resources but we're not there yet.

Ms. Kilroy, I am interested in the education program. One of the things we learned in the women's prisons we went to was that women didn't have access to getting any education, or had very little access. In one of the prisons they are teaching them how to make men's underwear. This was a bit shocking because in the male prison they were learning welding, which is a marketable skill. I don't know where they would use the skill in making men's underwear.

**La sénatrice Bernard :** Au cours de l'essai pilote, a-t-on mené des recherches au sujet du recours au motif de cause raisonnable? Je me demande si ces causes raisonnables étaient déterminées par les gardiens en fonction. Des problèmes de biais inconscient ou conscient, surtout contre les détenues plus marginalisées, ont-ils été révélés? Cette étude a-t-elle aussi permis de se pencher sur ces problèmes?

**Mme George :** Non. Ils ont dit que parce que les gardiens de prison ne passaient pas tout leur temps à faire des fouilles à nu, il y avait plus de gardiens pour observer ce qui se passait réellement en prison. Peut-être que le dynamisme accru de la sécurité est l'une des raisons pour lesquelles il y avait moins de violence. Les gens circulaient davantage au lieu de rester dans leur petit espace de travail.

Ce projet pilote a été lancé par le service correctionnel de l'État de Victoria. Ils ont mené les recherches et nous avons eu accès aux résultats en vertu des lois sur l'accès à l'information. Ces résultats n'ont pas été communiqués à grande échelle, et c'est difficile à comprendre, puisque c'était une excellente initiative.

**La sénatrice Bernard :** Permettez-moi de m'assurer de bien comprendre. Vous dites que le service correctionnel de l'État de Victoria a lancé et mené le projet pilote. Selon les résultats que vous avez pu trouver grâce aux lois sur l'accès à l'information, les résultats obtenus ont été clairement positifs, mais rien n'a été fait pour donner suite à ces résultats.

**Mme George :** Sauf pour la fouille à nu respectueuse. La réduction du nombre de fouilles à nu systématiques ne s'est pas poursuivie.

**La sénatrice Hartling :** Merci d'être venues ici, mesdames Kilroy et George. Nous avons récemment mené une étude sur les prisons. Les résultats ont été très révélateurs et m'ont fait réfléchir à un grand nombre de ces problèmes.

Vous avez entièrement raison de dire que la nourriture, l'habillement et un logement doivent être des droits fondamentaux de la personne. Le respect de ces droits équivaldrait à tout un travail de prévention. Le Canada semble disposer des ressources nécessaires, mais nous n'en sommes pas encore là.

Madame Kilroy, je m'intéresse au programme d'éducation. L'une des choses que nous avons apprises dans les prisons pour femmes que nous avons visitées, c'est que les femmes n'y ont pas accès à des programmes d'étude ou qu'elles y ont un accès très limité. Dans l'une des prisons, on leur enseigne à confectionner des sous-vêtements masculins. C'était un peu troublant, car dans les prisons pour hommes, ils apprenaient la soudure, qui est une compétence commercialisable. Je ne sais pas où les femmes pourraient faire valoir leurs compétences dans la confection de sous-vêtements masculins.

You have done a great job in getting your education. Good for you. With your experience in education what is happening in Australia? We still have prisons, and hopefully one day we won't, but what kind of education programs are available?

**Ms. Kilroy:** When I was in prison, the policy of the government of the day was about education, education, education. It has shifted now because it is about jobs, jobs, jobs; employment, employment, employment. For example, north of the jurisdiction that I come from, at Townsville Women's Correctional Centre, predominantly where all the Aboriginal communities are in North Queensland, about 80 per cent to 85 per cent of the women in that prison are the Aboriginal and Torres Strait Islander women and nearly 90 per cent of them cannot read or write.

They are my age. We actually lock up 17-year-olds in Queensland as adults in our system. They could be 17, 20, 50 or 80 years old, but they cannot read and write, which is an horrific indictment on how our country and education system have failed those women. We lobby all the time about education, that women must have education. However, the prison doesn't have education as such.

Because of the overcrowding programs are limited. In that prison in North Queensland they hardly have any programs at all. At one stage last year they had nothing. We were the only organization that was going in and that was ad hoc. It's only this year we have been funded more substantially to have an office in North Queensland to support the women.

Women need education, literacy and numeracy. Those women that can undertake, for example, tertiary education, there are only about 10 women in our maximum security prison that are allowed to do so. If you are capable of entering university to study, you should be supported inside the prison to do that. Prison officers don't like any of us studying. They feel threatened. They will turn your lights off. They will find a way to breach you or to punish you for some behaviour so that you can't study, or they will make you stay somewhere late so you can't get to computers, et cetera.

It is a block. Prison officers put up all those blocks, but education must be funded, not only before anyone is criminalized. All children should have access to education, but definitely it must be a priority, not employment.

The women in our prisons tear up rags. They will not get any employment. It's a lie. They get paid \$2.34 a day to tear up rags or work in any other industry, whereas the men are paid more in men's prison and learning skills that will get them jobs when they

Vous avez fait de l'excellent travail pour terminer vos études, et c'est tout à votre honneur. Compte tenu de votre expérience des études, pouvez-vous nous dire comment cela se passe en Australie? Nous avons encore des prisons ici, et nous espérons un jour ne plus en avoir, mais quels types de programmes d'études sont offerts chez vous?

**Mme Kilroy :** Quand j'étais en prison, la politique du gouvernement de l'époque portait uniquement sur l'éducation, et rien que l'éducation. Depuis ce temps, l'accent s'est déplacé sur les emplois, et rien que les emplois. Par exemple, au nord du territoire d'où je viens, au Townsville Women's Correctional Center, là où les communautés autochtones sont principalement regroupées dans le nord du Queensland, entre 80 et 85 p. 100 des femmes dans la prison sont des aborigènes et des indigènes du détroit de Torres, et près de 90 p. 100 d'entre elles ne savent ni lire ni écrire.

Elles ont à peu près mon âge. En fait, on emprisonne des jeunes de 17 ans au Queensland en tant qu'adultes au sein de notre système. Elles ont 17 ans, 20 ans, 50 ans ou 80 ans, mais elles ne savent ni lire ni écrire, ce qui en dit long sur la façon dont notre pays et notre système d'éducation ont laissé tomber toutes ces femmes. Nous plaidons tout le temps en faveur de l'éducation, et nous insistons sur l'importance de l'éducation pour les femmes. Or, aucun programme d'éducation n'est offert en soi dans les prisons.

En raison du surpeuplement des prisons, les programmes sont limités. Dans cette prison du Nord du Queensland, ils n'offrent presque aucun programme. Pendant une certaine période l'année dernière, ils n'offraient rien. Nous étions la seule organisation à nous y rendre, et c'était à titre ponctuel. C'est seulement cette année que nous avons obtenu un financement plus substantiel pour occuper un bureau dans le Nord du Queensland afin de pouvoir aider les femmes.

Les femmes ont besoin d'éducation, et de compétences en littératie et en numératie. Dans notre prison à sécurité maximale par exemple, il n'y a qu'une dizaine de femmes qui sont autorisées à mener des études postsecondaires. Si vous êtes acceptée à l'université pour étudier, vous devriez être soutenue à l'intérieur de la prison pour en faire autant. Les gardiens de prison n'aiment pas nous voir étudier. Comme ils se sentent alors menacés, ils éteignent vos lumières, ou ils trouvent des moyens de vous sanctionner ou de vous punir pour certains comportements afin de vous empêcher d'étudier, ou ils vous obligeront à rester quelque part plus longtemps afin de vous priver de l'accès aux ordinateurs, et ainsi de suite.

C'est un blocage. Les gardiens de prison nous bloquent systématiquement, mais l'éducation doit être financée, et ce, non seulement avant que quiconque ne soit criminalisé. Tous les enfants doivent avoir accès à l'éducation, mais il faut absolument que la priorité soit accordée à l'éducation, et non à l'emploi.

Les femmes dans nos prisons déchirent des chiffons. Cela ne les mènera à aucun emploi. C'est un mensonge. On les paie 2,34 \$ par jour pour déchirer des chiffons ou travailler dans n'importe quelle autre industrie, tandis que dans les prisons pour hommes, les



are in the free world. Men get into labouring jobs very easily. It is about the patriarchal world we live in. Men make mistakes but if women are criminalized in prison we are bad or mad. We are labelled and ostracized and no one wants to take a chance on giving us a job, whether it's labour or whatever it is. Those work skills that prisons offer won't allow any gainful employment for women on release. It would be very rare.

One of the young Aboriginal woman, now on our management committee, went to prison when she was 17. Spent seven years working in the industry. She was putting furniture together. She became the manager of the production in the prison. When she was released, she went to that business and asked for a job. She said she has all these skills and they said, "No, we don't employ people with criminal histories."

It's slave labour that's happening in these prisons. It's capitalism. These companies are using people in prison to work for \$2 or \$3 a day for their merchandise, their materials or whatever you like to call it to sell out in the free world. We see that all the time. Education must be the priority policy, not employment, because we know that women won't get any type of employment when they are released.

**Ms. George:** Very quickly, the research I spoke to you about around housing and not reoffending, as a sideline of that research there were five people who were doing full-time education of the people who were in prison in that cohort, and none of those five people went back to prison.

Full-time education is one of those great pathways that you can participate in and have some dignity around, rather than training and putting widgets in holes.

**Ms. Kilroy:** Those of us who do get educated in prison do go back to prison but not in the way that prison officers would like us to. We do so as advocates.

**Senator Omidvar:** Thank you so much for being with us today. It's really quite fortunate for us to have you both talk to us in person.

One of you, and please forgive me because I forget who, said that engagement with community is the key. With Sisters Inside, Ms. Kilroy, you obviously do that to great effect. Can you describe, though, the institutional arrangements you have with the prison authorities of the federal government that facilitate or not your engagement with prisoners inside?

**Ms. Kilroy:** Access to prisons?

salaires sont beaucoup plus élevés et on offre des cours d'apprentissage qui permettront aux détenus de travailler lorsqu'ils seront libérés. Les hommes réussissent très facilement à obtenir un emploi de manœuvre sur le marché du travail. Nous vivons encore dans un monde très patriarcal. Les hommes font souvent des erreurs, mais si des femmes deviennent criminalisées en prison, c'est qu'elles sont folles ou viles. Nous sommes étiquetées et ostracisées et personne ne veut courir la chance de nous offrir un emploi, qu'il s'agisse d'un emploi de manœuvre ou quoi que ce soit d'autre. Les compétences professionnelles offertes que les femmes peuvent acquérir en prison ne les mènent à aucun emploi lucratif quand elles seront libérées. Du moins, il est très rare que cela arrive.

L'une des jeunes femmes autochtones, qui fait maintenant partie de notre comité de gestion, a été envoyée en prison à l'âge de 17 ans. Elle y est restée sept ans en exerçant un métier. Elle assemblait des meubles. Elle est devenue responsable de la production en prison. Quand elle a été libérée, elle s'est rendue dans une entreprise afin d'obtenir un emploi. Elle leur a dit qu'elle possédait toutes les compétences exigées, mais on lui a répondu que l'entreprise n'employait personne ayant des antécédents criminels.

Ce qui se passe dans ces prisons ressemble à de l'esclavage pur et simple. C'est le capitalisme. Ces entreprises utilisent des personnes en prison pour les payer 2 \$ ou 3 \$ par jour à produire leurs marchandises, leurs matériaux ou tout ce qui se vend dans le monde libre. C'est ce que nous observons tout le temps. C'est l'éducation, et non l'emploi, qui doit être la politique prioritaire, car nous savons qu'à l'heure actuelle, les femmes ne décrocheront aucun type d'emploi lorsqu'elles seront libérées.

**Mme George :** Très rapidement, concernant la recherche dont je vous ai parlé au sujet du logement et de la non-récidive, cinq personnes de cette cohorte de détenues faisaient des études à temps plein en même temps que la recherche et aucune d'elles n'est retournée en prison.

L'éducation à temps plein est l'un des meilleurs moyens d'assurer sa participation au sein de la société et de retrouver une certaine dignité, plutôt que de suivre une formation pour apprendre à entrer des trucs dans des machins.

**Mme Kilroy :** Celles d'entre nous qui font des études en prison y retournent éventuellement, mais pas de la façon dont les gardiens de prison le voudraient. Nous y retournons à titre de militantes.

**La sénatrice Omidvar :** Merci beaucoup d'être avec nous aujourd'hui. Nous sommes vraiment très chanceux de pouvoir vous entendre en personne.

L'une de vous, et veuillez m'excuser si j'ai oublié laquelle, a déclaré que la participation au sein de la collectivité est cruciale. Chez Sisters Inside, madame Kilroy, vous misez évidemment beaucoup là-dessus. Pouvez-vous toutefois décrire les ententes que vous concluez avec les autorités pénitentiaires fédérales qui facilitent ou non votre engagement auprès des détenues à l'intérieur de la prison?

**Mme Kilroy :** Vous voulez parler de l'accès aux prisons?

**Senator Omidvar:** Yes. Is that legislated, or is that just ad hoc approaches? What would you like to see?

**Ms. Kilroy:** It's discretionary. If I could explain Australian prison systems, we don't have federal prisons. Our prisons are in our states and territories. If anyone is sentenced for a federal offence, they go into what you call your provincial prisons or jails. Women in our prisons will be there on remand. They will be there serving one week, or they will be serving life imprisonment. There's the whole spectrum.

Our access is based on discretion of correctional services in the jurisdiction that we're in. A quick sort of timeline of Sisters Inside: When I was released, we came back into the prison. We met with the women and we started the organization. Our staff had really good access. We negotiated with the general manager or the warden our access to provide services and support to women.

On June 17, 2004, we launched a human rights complaint against the Queensland government in regard to women in prisons in our jurisdiction. When we lodged that complaint, we were immediately banned from prisons. We ended up renegotiating some of our programs back in, because we have a lot of credibility not only in the prison system but in the community, with both right-wingers and left-wingers, if you like, conservatives and non-conservatives. We get a lot of support because we've been around so long. We had that credibility in our jurisdiction so we could renegotiate some programs back in.

About 10 months later I was personally banned from all prisons in Queensland. Someone had written a biography of my life and they took offence that I had asked some women lifers to look after one of the women who came into prison who was the chief magistrate. A judicial officer, a judge, was sentenced to a term of imprisonment. I asked the women on our committee to make sure she's all right, because she's another woman like you and me. They did that. Because that was in my book they took offence. They said if I could ask women not to be violent, I could then ask them to be violent, which I've never done in my life.

Staff was going in but I was then banned for six years. That's okay. That allowed me to finish my law degree and get admitted. Then they had to let me in, because under that legislation I'm a lawyer and they must let me in.

When we had a Conservative government in a couple of years ago, a number of our programs were defunded overnight because they took offence to our advocacy. That's the thing: Programs come and go. Programs aren't going to change women's lives in

**La sénatrice Omidvar :** C'est exact. Cet accès est-il prévu dans la loi ou s'agit-il simplement d'approches ponctuelles? Quelle serait l'approche idéale selon vous?

**Mme Kilroy :** C'est une approche discrétionnaire. Si je devais expliquer le système pénitentiaire australien, je commencerais par préciser qu'il n'y a pas de prisons fédérales chez nous. Nos prisons relèvent des États et des territoires. Si une personne est condamnée pour une infraction fédérale, elle est envoyée dans ce que vous appelez ici vos prisons provinciales. Les femmes dans nos prisons sont envoyées là en détention provisoire. Elles y restent une semaine, ou à perpétuité. On peut voir le spectre en entier.

Notre accès repose sur le pouvoir discrétionnaire des services correctionnels du territoire où nous nous trouvons. Chez Sisters Inside, les choses se passent à peu près comme suit : lorsque j'ai été libérée, nous sommes revenues dans la prison. Nous avons rencontré les femmes et nous avons lancé les bases de l'organisation. Notre personnel a vraiment eu un bon accès aux détenues. Nous avons négocié notre accès avec le directeur général ou avec le directeur afin de pouvoir fournir des services et un soutien aux femmes.

Le 17 juin 2004, nous avons déposé une plainte en matière de droits de la personne contre le gouvernement du Queensland en ce qui concerne les femmes dans les prisons de notre territoire. Lorsque nous avons déposé cette plainte, on nous a immédiatement interdit l'accès aux prisons. Nous avons fini par renégocier pour rétablir certains de nos programmes, car nous jouissons d'une grande crédibilité, non seulement dans le système pénitentiaire, mais aussi dans la collectivité, auprès de la gauche comme de la droite ou, si je peux dire, chez les conservateurs comme chez les autres. Nous avons beaucoup de soutien parce que nous existons depuis un bon bout de temps. Nous avions cette crédibilité sur notre territoire qui nous a permis de renégocier certains programmes.

Environ 10 mois plus tard, j'ai été personnellement privée de mon accès à toutes les prisons du Queensland. Quelqu'un avait écrit ma biographie et ils ont été offensés quand ils ont lu que j'avais demandé à certaines femmes en prison à perpétuité de s'occuper d'une des nouvelles, qui était une juge en chef. Une juge, une officière de justice, avait été condamnée à une peine d'emprisonnement. J'avais demandé aux femmes de notre comité de veiller à son bien-être, parce que j'estimais qu'elle est une femme comme toutes les autres. Ils en ont donc pris ombrage quand ils l'ont lu dans ma biographie. Ils m'ont expliqué que si je pouvais demander aux femmes de ne pas être violentes, je pouvais aussi leur demander d'être violentes, ce que je n'ai jamais fait de ma vie.

Notre personnel avait accès aux prisons, mais j'ai ensuite été privée d'accès pendant six ans. J'en ai pris mon parti et j'ai décidé de terminer mon diplôme en droit et d'être admise. Ensuite, ils ont dû me laisser entrer parce qu'en vertu de la loi, comme je suis avocate, ils devaient me laisser entrer.

Lorsque nous avons élu un gouvernement conservateur il y a quelques années, un certain nombre de nos programmes ont été privés de financement du jour au lendemain parce que le gouvernement n'aimait pas notre action. Une chose est sûre :

the scheme of things if we don't have housing, health care, et cetera, in our communities. However, we have a Labour government in now, and we have open access again.

It's always at discretion, not in legislation. That's how it is across the country.

**Senator Omidvar:** If engagement is the key, as you've said, would it not be preferential to have it embedded in legislation?

**Ms. Kilroy:** Absolutely, yes.

**Senator Omidvar:** Are you advocating for this?

**Ms. Kilroy:** We would advocate, yes, to allow NGOs and advocates inside the prison. I know that case did have wonderful resources about human rights and teaching women in prison. We modelled the same resource in our jurisdiction and it was banned. We weren't allowed to give it to the women inside so that they knew what the human rights were and what the steps were to raise grievances. It was banned. It was not allowed in at all. We have thousands of books still gathering dust. Absolutely, it must be embedded in legislation.

**Ms. George:** To comment on the community engagement, the other good thing about having outside organizations going in and doing work with women and men inside. It's more people going into the prison. The more people who go into the prison, the more they know what's going on in the prison.

It also means that when people get out they're working with a worker who they don't have to explain everything to, because that worker has been into the prison and knows what it's like in there. It's a much safer way of re-entering society when you have somebody who has walked with you for a while inside. Going to somebody who is a new graduate social worker who knows nothing about anything, you can't properly engage because you had been through a very special experience.

**Senator Pate:** Thank you very much, both of you, for being here and coming all the way from Australia.

I'm going to pick on what Senator Omidvar just raised. It actually is in the legislation here. Section 77 requires that corrections consult with women's groups and section 80 requires that there be consultation or involvement of indigenous groups.

What you're talking about, though, is something more entrenched that would actually be an obligation. Basically, it says they should engage in those areas. I thank you for those recommendations.

**Ms. Kilroy:** I think the language should be "must," not "should."

les programmes vont et viennent. Ils ne changeront pas la vie des femmes dans le grand ordre des choses si nos collectivités n'offrent pas de logement, de soins de santé, et ainsi de suite. Nous avons toutefois un gouvernement travailliste au pouvoir à l'heure actuelle, et l'accès nous est de nouveau accordé.

C'est toujours à la discrétion du gouvernement; ce n'est pas inscrit dans la loi. C'est ainsi à l'échelle du pays.

**La sénatrice Omidvar :** Si l'engagement est crucial, comme vous l'avez souligné, ne serait-il pas préférable de l'inscrire dans la loi?

**Mme Kilroy :** Tout à fait.

**La sénatrice Omidvar :** C'est l'une de vos revendications?

**Mme Kilroy :** Nous préconisons en effet d'autoriser les ONG et les intervenants à avoir accès aux prisons. Je sais qu'une affaire a profité de merveilleuses ressources sur les droits de la personne et l'éducation des femmes en prison. Nous avons voulu utiliser le même genre de ressources sur notre territoire, mais notre initiative a été interdite. Nous n'avions pas le droit de la fournir aux femmes en prison, de façon qu'elles puissent connaître leurs droits ainsi que les différentes étapes d'un grief. Cela nous a été interdit. On ne nous a pas permis de distribuer cette ressource, si bien que nous avons encore des milliers de livres qui amassent la poussière. Donc, pour répondre à votre question, cet accès doit effectivement être inscrit dans la loi.

**Mme George :** Afin de poursuivre au sujet de l'engagement dans la collectivité, l'autre avantage d'avoir des organismes de l'extérieur qui travaillent auprès des femmes et des hommes en prisons, c'est qu'un plus grand nombre de personnes entrent dans les prisons. Plus il y a de gens qui entrent dans les prisons, plus on est au courant de ce qui s'y passe.

Cela signifie également que lorsque les personnes en ressortent, elles travaillent avec des collègues à qui elles n'ont pas à tout expliquer, parce que ce travailleur s'est rendu dans la prison et il sait ce que l'on y retrouve. C'est une façon beaucoup plus sûre de réintégrer la société lorsque vous avez quelqu'un qui vous a accompagné pendant un certain temps en prison. Il est plus difficile de se confier à un travailleur social fraîchement diplômé qui ne sait encore rien de rien, quand vous venez de vivre une expérience aussi spéciale que la prison.

**La sénatrice Pate :** Merci beaucoup à vous deux d'être venues d'aussi loin que l'Australie pour nous rencontrer.

Je vais revenir sur ce dont la sénatrice Omidvar vient de parler et qui se trouve dans la loi. L'article 77 exige que le service consulte les organisations féminines et l'article 80 exige que les groupes autochtones soient consultés ou appelés à participer.

Cependant, vous parliez de quelque chose de plus profond, soit d'une obligation. Ici, on dit essentiellement que ces groupes devraient être appelés à participer dans ces domaines. Merci d'avance pour vos recommandations.

**Mme Kilroy :** Je pense que le libellé devrait être péremptoire.

**The Chair:** We have heard incredible testimony this morning that will be extremely helpful to our study. We appreciate your coming here. We have to go there to understand what's going on as well.

We are to have observations out in the fall, but some people have called this a sweeping, landmark study that we're doing. We want to take our time with it. We want to get it right. We see governments moving. I think they're moving because we're making our work quite public. Even that is helpful to push this engine along.

Ms. Kilroy and Ms. George, thank you so much for being here.

We're continuing our study dealing with the human rights of prisoners in the corrections system. We have a particular focus on indigenous women. We've heard compelling testimony of a similar fate taking place in Australia from two previous witnesses. It's just not right. We've been in a number of prisons, and we have seen first-hand what is going on.

For our second panel, we have Mr. Stuart Wuttke, General Counsel, the Assembly of First Nations. Welcome to our committee. You have the floor. Senators will be anxious to ask you some questions over the next 45 minutes to an hour.

I neglected to mention that Senator Martin is here. Welcome, senator. Mr. Wuttke, please go ahead.

**Stuart Wuttke, General Counsel, Assembly of First Nations:** Good afternoon, everyone. On behalf of the national chief, the executive committee and organization, I would like to thank you for inviting the Assembly of First Nations to make submissions to you on this important study, especially with respect to the human rights of indigenous prisoners in the corrections system. I've been with the Assembly of First Nations for about 13 years. I have been a lawyer for just over 20 years at this point.

I'd also like to begin by acknowledging that we're on Algonquin unceded territory.

We have a prepared statement, which I'll read. We also have a written submission. Unfortunately, it's not translated yet. I'll provide this to the clerk, and hopefully a translated copy can be provided to the committee at the earliest opportunity.

At the outset, the Assembly of First Nations would like to state that we recognize First Nations citizens are being incarcerated at an ever-increasing rate, given longer jail sentences and subject to harsher punishment in Canadian prisons. First Nations citizens account for only 2.6 per cent of the total Canadian population. However, the Office of the Correctional Investigator of Canada reported that as of January 2016, the number of indigenous people in Canadian penitentiaries has reached 25 per cent of the total inmate population. For federally sentenced indigenous women, the representation rate now exceeds 35 per cent of the in-custody women population.

**Le président :** Nous avons entendu d'excellents témoignages ce matin, qui nous seront très utiles dans notre étude. Nous apprécions que vous soyez venus à notre rencontre. Nous allons devoir vous rendre visite, aussi, pour savoir comment les choses se passent.

Nous devons formuler nos observations à l'automne, mais notre étude a été qualifiée de vaste entreprise déterminante. Nous souhaitons donc prendre notre temps. Nous voulons faire les choses comme il se doit. Nous constatons que les gouvernements bougent. Je pense qu'ils le font parce que notre travail est très public. Même cela est utile pour faire avancer la machine.

Madame Kilroy et madame George, je vous remercie de vous être déplacées.

Nous poursuivons notre étude sur les droits humains des prisonniers dans le système correctionnel. Nous nous intéressons tout particulièrement à la situation des femmes autochtones. Les deux témoins qui ont précédé ont témoigné de façon particulièrement touchante sur la situation en Australie. Ça ne va pas. Nous avons visité des prisons et avons de nos yeux vu ce qui s'y passe.

Nous allons maintenant accueillir M<sup>e</sup> Stuart Wuttke, avocat général de l'Assemblée des Premières Nations. Bienvenu à notre comité, maître. Vous avez la parole. Les sénateurs ont hâte de pouvoir vous poser des questions dans les 45 à 60 prochaines minutes.

J'ai négligé de préciser que la sénatrice Martin vient d'arriver. Bienvenue, sénatrice. Maître Wuttke, allez-y.

**Stuart Wuttke, avocat général, Assemblée des Premières Nations :** Bonjour. Au nom du chef national, du comité exécutif et de l'organisation tout entière, je tiens à vous remercier d'avoir invité l'Assemblée des Premières Nations à vous faire part de ses remarques sur votre importante étude, surtout sur les droits des prisonniers autochtones dans le système carcéral. Je travaille à l'Assemblée des Premières Nations depuis 13 ans environ et je suis avocat depuis un peu plus de 20 ans.

Pour commencer, je tiens à souligner que nous nous trouvons sur un territoire algonquin non cédé.

Nous avons préparé une déclaration que je vais vous lire. Nous avons également un mémoire, mais, malheureusement, il n'a encore été traduit. Je vais remettre celui-ci au greffier en espérant que nous pourrions faire parvenir une version traduite dans les plus brefs délais au comité.

w > Pour commencer, l'Assemblée des Premières Nations tient à indiquer qu'elle prend acte du fait que de plus en plus de membres de Premières Nations sont incarcérés, pour des peines d'emprisonnement de plus en plus longues et qu'ils sont également soumis à des punitions plus dures dans les prisons canadiennes. Les membres des Premières Nations ne représentent que 2,6 p. 100 de la population canadienne, mais selon un rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, publié en janvier 2016, le nombre d'Autochtones dans les pénitenciers canadiens représentait 25 p. 100 de la population carcérale. Dans

The root causes and the disproportionate number of First Nations citizens in the correctional system are many and well documented. The Supreme Court of Canada stated in 1999 in the decision *R. v. Gladue* that:

The unbalanced ratio of imprisonment for aboriginal offenders flows from a number of sources, including poverty, substance abuse, lack of education, and the lack of employment opportunities for aboriginal people. It also arises from bias against aboriginal people and from an unfortunate institutional approach that is more inclined to refuse bail and to impose more and longer prison terms for aboriginal offenders.

Almost 20 years have passed since the highest court in Canada acknowledged these systemic causes of overrepresentation of indigenous peoples in prison, and yet the numbers continue to steadily increase over time.

Recently, a young First Nation's man, Adam Capay, was held over 1,500 days in solitary confinement. Mr. Capay has been held without trial for 52 months, and he has been in solitary confinement for over four years. The plight of Mr. Capay came to light after Renu Mandhane, Chief Commissioner of the Ontario Human Rights Commission, visited a Thunder Bay jail. When she requested a visit with the isolated inmate, jail officials led her down the stairway to a basement unit with 24-hour light. She stated that it appeared deserted except for Mr. Capay, who was in a cell surrounded by Plexiglas and illuminated by 24-hour light. Mr. Capay now suffers from speech and memory problems and has several scars from self-wounds as a result of his prolonged isolated confinement.

The Ontario Human Rights Commission noted that:

According to the United Nations Standard Minimum Rules for the Treatment of Prisoners (Mandela Rules) and the United Nations Special Rapporteur on Torture, both prolonged and indefinite periods of segregation can amount to "torture or other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment", and should be prohibited. Prolonged segregation is defined as any period of segregation in excess of 15 days.

One must ask what would have happened if the chief commissioner hadn't visited the Thunder Bay jail and stumbled upon Mr. Capay. Would he still be there today? Sadly but unsurprisingly, the answer is likely "yes," as we know that indigenous offenders are far more likely to die in prison than any other population. Who knows how many other Aboriginal offenders are being held in similar or worse conditions as Mr. Capay?

le cas des femmes condamnées à des peines fédérales, leur taux de représentation est maintenant supérieur à 35 p. 100 de la population carcérale féminine.

Les causes profondes du nombre disproportionné de membres des Premières Nations derrière les barreaux sont nombreuses et bien connues. Dans la décision *R. c. Gladue*, rendue en 1999, la Cour suprême du Canada déclarait ceci :

La proportion anormale d'emprisonnement chez les délinquants autochtones découle de nombreuses sources, dont la pauvreté, la toxicomanie, le manque d'instruction et le manque de possibilités d'emploi. Elle découle également de préjugés contre les Autochtones et d'une tendance institutionnelle déplorable à refuser les cautionnements et à infliger des peines d'emprisonnement plus longues et plus fréquentes aux délinquants autochtones.

Près de 20 ans se sont écoulés depuis que le plus haut tribunal du pays a reconnu les causes systémiques de la surreprésentation des Autochtones dans nos prisons, mais leur nombre ne cesse d'augmenter.

Récemment, un jeune homme d'origine autochtone a passé 1 500 jours en isolement. M. Capay a été détenu pendant 52 mois sans procès et il a passé plus de quatre ans en isolement. Son sort a été révélé après que Renu Mandhane, commissaire en chef de la Commission ontarienne des droits de la personne, a rendu visite à la prison de Thunder Bay. Quand elle a demandé à visiter le détenu en isolement, les responsables de l'établissement l'ont orientée vers un escalier conduisant à des cellules, dans le sous-sol, éclairées 24 heures sur 24. Les lieux semblaient déserts si ce n'est que M. Capay occupait une des cellules aux parois de plexiglass, éclairée en permanence. Il souffre maintenant de troubles de la parole et de la mémoire et il porte plusieurs cicatrices de blessures auto-infligées à cause de son isolement prolongé.

La Commission ontarienne des droits de la personne a indiqué ceci à ce propos :

Selon l'ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus, les règles Mandela, ainsi que le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, les périodes prolongées et indéfinies d'isolement peuvent constituer de la torture et d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants sont à prescrire. L'isolement prolongé est défini comme tout placement en isolement de plus de 15 jours.

On peut se demander ce qu'il serait advenu de M. Capay si la commissaire en chef n'avait pas décidé de visiter la prison de Thunder Bay et si elle n'était pas tombée sur lui. S'y trouverait-il encore à l'heure où l'on parle? Malheureusement, et sans surprise, la réponse est « oui », puisque nous savons que les délinquants autochtones risquent beaucoup plus que n'importe qui d'autre de décéder en prison. Qui sait combien d'autres délinquants autochtones sont détenus dans des conditions semblables, voire pires que celles de M. Capay?

Last week the news reported the case of Beatrice Hunter, an indigenous woman and grandmother from Labrador who was charged in connection with the ongoing indigenous rights protests of the Muskrat Falls dam site. Ms. Hunter is currently in custody away from her family and is being held in a men's penitentiary in St. John's. Many advocacy groups are calling her a political prisoner. This is happening right now in Canada, the same country which claims moral superiority when it comes to human rights.

Just this week the news also reported the case of Angela Cardinal, a victim of a brutal sexual assault who was imprisoned by the courts for fear she might not testify in her own preliminary hearing against the accused. Ms. Cardinal, who miraculously survived the attack in which she was stabbed repeatedly and sexually assaulted, was ordered by the court to be shackled and jailed in the same confines as her accused attacker. This is how the legal system in Canada treats First Nations citizens who are victims of crime.

The lack of human rights afforded to First Nations offenders doesn't begin with the correctional institution. This is something we recognize. I have already alluded to the many systemic root causes of overrepresentation of indigenous peoples in prisons and I have noted the AFN has also prepared written submissions to the standing committee that provide an overview of the many deficiencies in the criminal legal system, which also contributes to the violation of the human rights of First Nations offenders.

With respect to the correctional system, the Office of the Correctional Investigator has extensively documented the fact that administrative segregation is significantly overused. Segregation is the most austere and depriving form of incarceration the state can legally administer in Canada.

Indigenous offenders are more likely to be placed in segregation, accounting for 31 per cent of the cases. Once in isolation, they spend 16 per cent more time there. They account for 45 per cent of all self-harm incidents. Nine in 10 Aboriginal or indigenous offenders are held to the expiry of their sentence versus two-thirds of the non-indigenous inmate population. They are more likely to be restrained in prison, to be involved in use of force incidents, to receive institutional charges and to die in prison.

Furthermore, on September 18, 2015, the Federal Court released its decision in *Ewert v. Canada* and found that psychological risk assessment scales used by Correctional Service Canada are unreliable for use with indigenous peoples as they fail to respond to their unique needs, lack scientific evidence and are susceptible to cultural bias. Correctional Service Canada regularly uses these scales to assess risk of violence, as well as psychopathic personality disorder, among both indigenous and non-indigenous offenders. The scores of these tests and case management analyses

La semaine dernière, un reportage nous informait du cas de Beatrice Hunter, cette grand-mère autochtone du Labrador qui a été accusée en lien avec des manifestations pour la défense des droits autochtones, à l'emplacement du barrage de Muskrat Falls. Mme Hunter est actuellement détenue loin de sa famille, dans un pénitencier pour hommes de St. John's. De nombreux groupes de défense estiment qu'elle est prisonnière politique. Tout cela se produit à l'heure actuelle, au Canada, dans ce pays qui revendique une supériorité morale dans les questions de droits de la personne.

Pas plus tard que la semaine dernière, nous apprenions aussi dans les nouvelles l'existence d'Angela Cardinal, victime d'une agression sexuelle brutale, qui a été emprisonnée sur ordre du tribunal par crainte qu'elle ne témoigne pas contre l'accusé lors de l'audience préliminaire. Mme Cardinal, qui a miraculeusement survécu à une agression au couteau lors de laquelle elle a été poignardée à plusieurs reprises et agressée sexuellement, a été menottée sur ordre du tribunal, puis emprisonnée dans le même établissement que son agresseur. Voilà comment notre système légal traite les victimes de crime membres des Premières Nations.

Les défauts constatés sur le plan des droits de la personne des délinquants membres de Premières Nations ne sont pas l'apanage des établissements correctionnels. C'est un fait que nous reconnaissons. Nous parlons depuis toujours des nombreuses causes systémiques profondes de la surreprésentation des Autochtones en prison et j'ai indiqué que l'APN a également adressé un mémoire au comité permanent dans lequel il donne un aperçu des nombreux défauts du système pénal, défauts qui contribuent également aux violations des droits de la personne dans le cas des délinquants autochtones.

Pour ce qui est du système correctionnel, le Bureau de l'enquêteur correctionnel a abondamment documenté l'abus de recours à l'isolement préventif. L'isolement est la forme la plus austère et la plus privative de liberté que l'État administre légalement au Canada.

Les délinquants autochtones sont plus susceptibles que les autres de se retrouver en isolement, puisqu'ils constituent 31 p. 100 des cas. Ils passent 16 p. 100 de plus de temps en isolement que les autres. Ils représentent 45 p. 100 de tous les incidents d'automutilation. Neuf Autochtones ou délinquants autochtones sur 10 sont détenus jusqu'à expiration de leur peine, contre les deux tiers dans le cas des non-Autochtones. Les Autochtones sont plus susceptibles que les autres d'être entravés en prison, d'être mêlés à des incidents violents, de faire l'objet d'accusations pour infractions aux règles de l'établissement et de décéder en prison.

Qui plus est, dans la décision qu'elle a rendue dans la cause *Ewert c. Canada*, le 18 septembre 2015, la Cour fédérale estime que les échelles psychologiques d'évaluation des risques, utilisées par le Service correctionnel du Canada, ne sont pas fiables dans le cas des Autochtones, étant donné qu'elles ne répondent pas à leurs besoins uniques, qu'elles pèchent par manque de données probantes et qu'elles sont susceptibles à des préjugés d'ordre culturel. Le Service correctionnel du Canada utilise régulièrement ce genre d'échelle pour évaluer les risques de violence de même que les troubles

of overall offender risk rating are then used to make significant liberty decisions, for example, security ratings, access to temporary absences and penitentiary placement.

Justice Phelan of the Federal Court stated that he intended to issue a final order prohibiting Correctional Service Canada from using the assessment scales for Mr. Ewert and order Correctional Service Canada to conduct research to confirm the reliability of its assessment scales with respect to adult indigenous offenders.

International and Canadian human rights laws, including the Canadian Charter of Rights and Freedoms, provide for standards which state that all individuals have the right to be treated fairly and humanely and not to be subject to cruel or unusual punishment. The Office of the Correctional Investigator has stated that the long-term failure to comply with human rights provisions hinders the rehabilitation of offenders and decreases public safety.

The rate of indigenous people entering the correctional system in Canada is at all-time high. The extreme disproportionate numbers of First Nations citizens in federal prisons who are subject to cruel and often degrading punishment similar to that of Adam Capay violates both domestic and human rights standards. Canada's treatment of First Nations and indigenous offenders in the correctional system has been heavily criticized by its own independent oversight bodies, and yet consecutive governments have failed to take action on this issue.

In conclusion, it is the view of the Assembly of First Nations that a more thorough examination of Canada's treatment of First Nations people in the criminal legal system is required, just not on corrections. It will enable a fuller discussion about certain realities, such as the measures required to address the disproportionate incarceration rates of First Nations peoples. It will also enable a thorough examination of the full extent of drug crimes, effects of diversion programming for youth, benefits of programming to address recidivism and address the situation for women. Restorative justice programs have real benefits for First Nations offenders and the AFN encourages both the government and Parliament to continue to enhance existing programs and measures directed at First Nations offenders.

Canada cannot continue to hold itself as an international flag bearer for human rights and at the same time refuse to deal with systemic issues such as racism, poverty, child welfare and apprehensions and lack of education when it leads to overwhelming numbers of First Nations people in prison. If Canada is truly committed to reconciliation with First Nations, as

psychotiques chez les délinquants autochtones et non autochtones. Les résultats de ces tests et les analyses de cas de la classification des délinquants en fonction du risque servent à prendre des décisions pour leur remise en liberté, par exemple, pour leur cote de sécurité, pour leur accès à un régime d'absence temporaire et pour le placement en pénitencier.

Le juge Phelan, de la Cour fédérale, a déclaré son intention d'émettre une ordonnance définitive qui interdirait au Service correctionnel du Canada d'utiliser ces échelles d'évaluation dans le cas de M. Ewert et d'ordonner au service d'effectuer une étude pour confirmer la fiabilité de ses échelles d'évaluation dans le cas des délinquants autochtones adultes.

Les lois internationales et canadiennes relatives aux droits de la personne, parmi lesquelles on retrouve la Charte canadienne des droits et libertés, imposent des normes précisant que toute personne a le droit à un traitement équitable et humain et celui de ne pas être soumise à des peines ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Selon le Bureau de l'enquêteur correctionnel, le fait que nous ne nous soyons pas conformés, depuis longtemps, aux dispositions relatives aux droits de la personne, a eu pour conséquence que nous avons freiné la réhabilitation des délinquants et diminué la sécurité publique.

Le nombre d'Autochtones se retrouvant dans le système correctionnel au Canada n'a jamais été aussi élevé. Le nombre absolument disproportionné d'Autochtones dans les prisons fédérales, qui sont sujets à des peines ou à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, à l'instar d'Adam Capay, représente une infraction aux normes nationales et aux principes généraux des droits de la personne. Le traitement que le Canada accorde aux Premières Nations et aux délinquants autochtones dans le système correctionnel est fortement critiqué par nos propres organismes indépendants de surveillance, mais les gouvernements qui se sont succédé n'ont rien fait pour corriger la situation.

En conclusion, l'Assemblée des Premières Nations estime qu'il faut effectuer un examen poussé du traitement des Autochtones dans tout le système pénal canadien, et pas uniquement dans nos prisons. Cela nous permettra de mieux parler de certaines réalités, comme les mesures exigées pour régler le problème des taux d'incarcération disproportionnés des membres de Premières Nations. Une telle étude nous permettra aussi d'examiner plus attentivement l'ampleur de la criminalité liée à la drogue, les effets des programmes de déjudiciarisation des jeunes, les retombées positives des programmes destinés à réduire le récidivisme et la situation des femmes. Les programmes de justice réparatrice ont beaucoup bénéficié aux délinquants autochtones et l'APN invite le gouvernement et le Parlement à continuer d'insister sur les programmes et les mesures visant plus particulièrement les délinquants autochtones.

Le Canada ne peut prétendre être un porte-étendard international des droits de la personne et, en même temps, refuser de régler des problèmes systémiques comme le racisme, la pauvreté, ainsi que la protection de la jeunesse, les arrestations et le manque d'éducation des enfants qui débouche sur un nombre ahurissant de membres de Premières Nations incarcérés. Si le Canada est

it stated when it committed to implementing the Truth and Reconciliation Commission recommendations, it must first acknowledge that the legal and correctional systems within the country are deeply entrenched with long-standing discriminatory attitudes toward First Nations, and it must take substantive measures to stem the tide of incarceration of First Nations citizens.

**The Chair:** Thank you so much, Mr. Wuttke. We were at a healing lodge north of Montreal recently. If anything, after being at Millhaven, Joyceville and Collins Bay, the environment where indigenous people, and I wouldn't even use the word "prisoners," have been in the prison system where they are now seemed to be a healthy, healing place.

Do you know at what ratio people go to these healing lodges as opposed to the 25 per cent inside the prison system? Are there choices there? It seems from what was happening there, from what we have seen and were shown, that there were no gates. There was no razor wire. It was in a small village. They are there for years, but their families come and go. It seems such a positive environment if you have to face that sort of scene.

**Mr. Wuttke:** We note that healing lodges are very helpful in helping First Nations individuals deal with the various issues that they have.

We don't have any statistics per se, but what we have is more anecdotal information. For instance, we receive correspondence from First Nations offenders who often describe their inability to access these programs because there are some discretionary measures with respect to people being able to access the programs. For instance, they have to be on good behaviour. They can't have any incidents for a number of months. For some of these offenders, it becomes a very difficult threshold for them to attain that type of standard to be eligible for access to these programs.

We've also heard from a number of elders who were running some of these programs some of their criticisms with respect to not being able to reach out to everybody. There's even different treatment. For instance, if a psychiatrist is used in a prison setting, they are provided remuneration for their services. When it comes to a lot of First Nations elders providing services to offenders, they're given a very low honorarium for their time. They're not treated as healers, such as medical professionals. It became somewhat more prohibitive for them to spend more time and offer these services to First Nations offenders where they felt they were being treated much differently, as far as access to various offenders was concerned and compared to medical professionals such as psychiatrists.

**Senator Andreychuk:** I apologize. I had to be at another meeting before coming here. I hope you haven't covered this point.

vraiment déterminé à se réconcilier avec les Premières Nations, comme il l'a déclaré en prenant l'engagement d'appliquer les recommandations de la Commission de vérité et réconciliation, il doit d'abord prendre acte que les systèmes pénal et correctionnel au pays sont profondément empreints d'attitudes discriminatoires de longue date envers les Premières Nations et qu'il faut adopter des mesures importantes pour arrêter la vague d'incarcération d'Autochtones.

**Le président :** Merci beaucoup, maître Wuttke. Récemment, nous avons visité un pavillon de ressourcement dans le nord de Montréal. Après avoir vu les établissements de Millhaven, de Joyceville et de Collins Bay, je peux vous dire que le milieu dans lequel évoluent ces Autochtones dans le système carcéral — je ne les décrirai même pas comme des « prisonniers » — me paraît maintenant tout à fait sain et favorable au ressourcement.

Savez-vous quelle proportion d'Autochtones se retrouvent dans les pavillons de ressourcement, par rapport à la population globale qu'ils représentent dans le système carcéral, soit 25 p. 100? Y a-t-il des choix? J'ai l'impression, d'après ce que nous avons vu, d'après ce qu'on nous a montré, qu'il n'y avait ni murs ni barrières. Il n'y avait pas de fils de fer barbelés. C'était en fait un petit village où les gens passent quatre ans et où leurs familles peuvent leur rendre visite. Tant qu'à être incarcérés, j'ai l'impression que c'est un milieu positif.

**M. Wuttke :** Nous avons constaté que les pavillons de ressourcement sont très utiles pour aider les Autochtones à faire face aux différents problèmes qui sont les leurs.

Nous n'avons pas de statistiques à proprement parler à ce sujet, mais nous avons recueilli des faits anecdotiques. Par exemple, des délinquants de Premières Nations nous ont écrit très souvent pour nous dire qu'ils ne pouvaient pas accéder à ce genre de programmes, qui sont discrétionnaires dans une certaine mesure quant au choix des participants. Par exemple, les gens sélectionnés doivent avoir fait preuve d'un bon comportement. Ils ne doivent pas avoir été mêlés à des incidents pendant plusieurs mois. Pour certains délinquants, cette condition est très difficile à respecter, ce qui les empêche d'être admissibles à ces types de programmes.

Par ailleurs, des aînés administrant certains de ces programmes ont critiqué le fait qu'ils ne pouvaient pas atteindre tout le monde. Les traitements sont même différents. Par exemple, un psychiatre qui traite en milieu carcéral est rémunéré pour ses services. Tel n'est pas le cas de la plupart des aînés autochtones qui offrent pourtant des services aux détenus et qui sont relativement peu dédommagés pour leur temps. On ne les considère pas comme des thérapeutes, au même titre que les membres des professions médicales. Il leur est donc assez difficile de consacrer du temps et d'offrir ce genre de services aux délinquants autochtones, d'autant qu'ils estiment mériter un traitement différent dans l'accès qui leur est donné aux délinquants, par rapport à des membres de la profession médicale, comme les psychiatres.

**La sénatrice Andreychuk :** Excusez-moi, mais j'ai dû participer à une autre réunion avant de venir ici. J'espère que vous n'avez pas parlé de la question que je vais aborder.



I want to follow up on the healing lodges. Recently, some information has come to my attention that some of the victims of criminal offences state that they haven't been approached and haven't been part of giving their opinion as to whether the perpetrators' best rehabilitation would be in a healing lodge. Part of it comes in smaller communities, when the violence may have been between two First Nations people.

Has this been addressed by your assembly? Is it known to you, or is it isolated incidents that we're hearing about?

**Mr. Wuttke:** It brings up a larger question as far as how appropriate the current Canadian criminal justice system is to Aboriginal peoples. In more of our traditional systems, you had the collective to address any conflicts between individuals or groups. There was a collective effort to address these and bring people to a place where there was reconciliation or good relations between the two people.

We find the current criminal justice system removes the victim from the equation. The victim reports a crime. They may or may not want to press charges. Charges are pressed, and it becomes the state that acts for the victim in many of these cases. That in itself leads to a number of issues with respect to what is in the best interest of the community itself between the victim and the offender.

Other issues have come up with respect to the long-term effects of residential schools, the Sixties Scoop and now child welfare policies with respect to removal of First Nations children from their families and how that creates some physiological changes in the child's mind which makes them more susceptible to crime or victimization. These deal with childhood trauma. Unless programs are put in place to heal these children being placed in these systems, you may continue to find that the problems persist in the future.

They have done a number of psychological assessments and psychiatric studies with respect to Romanian children that had AIDS and were put into orphanages. They took measurements of their brains and saw the differences between normal children and children placed in trauma situations at a young age. There are significant physiological impacts to the young mind. That will need to be addressed in dealing with some of the current issues faced by First Nations communities.

**Senator Ataullahjan:** I apologize also for having to do something else. As I am listening to the testimony, I had an article sent to me from the June 5 edition of *Maclean's* entitled "The Canada most people don't see." It talks about the unemployment rate being worse than Sudan, the infant mortality rate being worse than Russia, and the injustices appalling. It talks about a couple of cases, one being about Angela Cardinal and what happened in Edmonton.

Je veux enchaîner sur le thème des pavillons de ressourcement. Récemment, j'ai eu vent que certaines victimes de crime ont dit ne pas avoir été invitées à se prononcer pour dire si le placement d'un contrevenant dans un pavillon de ressourcement était la meilleure forme de réhabilitation. Ces remarques venaient en partie de personnes résidant dans des petites communautés où un incident violent peut ne concerner que deux membres de Premières Nations.

Est-ce que l'APN en a parlé? Êtes-vous au courant ou s'agit-il d'incidents isolés dont nous avons eu vent?

**M. Wuttke :** Cela nous ramène à la question plus vaste de savoir dans quelle mesure l'actuel système de justice pénale au Canada est adapté aux Autochtones. Dans notre système plus traditionnel, le collectif était appelé à régler les conflits entre les personnes ou entre les groupes. On déployait donc un effort collectif pour amener tout le monde en un même lieu pour favoriser la réconciliation ou le retour à de bonnes relations.

Nous estimons que l'actuel système de justice criminelle fait sortir la victime de l'équation. La victime signale un crime. Elle peut vouloir ou non porter des accusations. Dans l'affirmative, le plus souvent, l'État agit pour le compte de la victime. En soi, cela soulève un certain nombre de problèmes quant à savoir quel est le meilleur intérêt pour la collectivité, entre la victime et le délinquant.

D'autres problèmes ont surgi à cause des effets à long terme des pensionnats, de la rafle des années 1960 et, de nos jours, des politiques de protection de l'enfance à cause du fait que des enfants autochtones ont été arrachés à leurs familles, phénomène qui provoque des modifications d'ordre physiologique dans le cerveau de l'enfant et qui peut rendre la personne davantage susceptible de commettre des crimes ou d'en être victime. Tout cela nous ramène à la question des traumatismes vécus dans l'enfance. À moins qu'on adopte des programmes, dans le système, afin de guérir ces enfants, nous pourrions très bien nous retrouver face aux mêmes difficultés dans l'avenir.

Des évaluations psychologiques et des études psychiatriques ont été conduites auprès d'enfants roumains sidéens, qui avaient été placés dans des orphelinats. On a mesuré la taille de leur cerveau pour établir la différence entre des enfants normaux et eux, qui avaient subi des traumatismes dans leur jeune âge. On a constaté que les répercussions physiologiques sont très importantes sur un jeune cerveau. Il va falloir tenir compte de tout cela dans le cas de certaines situations auxquelles sont confrontés les membres de communautés de Premières Nations.

**La sénatrice Ataullahjan :** Excusez-moi, mais je voudrais aborder autre chose. Pendant que je vous écoutais témoigner, je lisais un article du numéro de *Maclean's* du 5 juin intitulé « The Canada most people don't see », autrement dit le Canada que peu de gens voient. Il y est question du taux de chômage qui est pire qu'au Soudan, du taux de mortalité infantile qui est pire qu'en Russie et des injustices qui y sont scandaleuses. On y parle de quelques cas, dont celui d'Angela Cardinal et de ce qui s'est passé à Edmonton.

What can we do? Do you think some form of culture or sensitivity training is available to the corrections staff? Would having something like that help in developing an understanding between incarcerated people and corrections staff? What kind of culture-relevant programs would be good to put into place?

**Mr. Wuttke:** You bring up an interesting question. We read that article as well. It points to long-stemming discriminatory practices.

With respect to training itself, we have come across cultural sensitivity training a number of times, whether it is for police officers, recently judges and lawyers, or other people in the criminal justice system. You can offer that, but the evidence is pointing out that even though people take these courses and this training, it may have a short-term impact. Eventually people go back to their old habits. Some of the underlying prejudices and biases in various individuals in the criminal justice system are inherent in some of their training, for instance.

When I went to law school I was told, “Don’t take any courses like Aboriginal people in the law or women in the law or anything that says in the law because no respectable law firm will want to hire you if you take those types of courses.” Fortunately that attitude has changed over the last number of years.

When you look at the treatment of Aboriginal offenders right from the start, criminologists talk about the crime funnel where at the very beginning when a crime is committed a huge number of crimes committed against persons. Only a certain percentage of those are actually reported to police. The police only charge so many people. Crown prosecutors exercise their discretion. In the end, you have a small amount of people compared to the whole that are charged and convicted.

When you look at that percentage and see who is convicted in the end, a large majority is First Nations people. There are issues of police using various tactics such as overcharging First Nations people, charging them with more serious offences. All of that leads to potential plea bargains. It may not be fair. It may not be an accurate description or assessment of the crime that took place.

When I was practising criminal law early on, one of the low-hanging fruits for defence lawyers, if someone was convicted of breaking and entering or stealing stuff, was having them plead guilty to unlawful entry. It still is a criminal offence and they are still pleading to a criminal offence, which may lead to unwanted outcomes later on in life, but it’s really that type of scenario. If they were charged with unlawful entry to begin with and only that, it would definitely level the playing field for Aboriginal offenders.

Que pouvons-nous faire? Pensez-vous qu’il faudrait dispenser une formation d’éveil à la sensibilité culturelle au personnel du service correctionnel? Favoriserait-on une meilleure compréhension entre le personnel et les détenus, si l’on offrait de tels programmes? Quels genres de programmes adaptés à la culture conviendrait-il de mettre en place?

**M. Wuttke :** Vous soulevez une question intéressante. Nous avons également lu cet article qui dénonce des pratiques discriminatoires profondément ancrées.

Pour ce qui est de la formation en tant que telle, nous sommes tombés à plusieurs reprises sur des cours de sensibilisation culturelle destinés à des policiers et, plus récemment, à des juges et à des avocats, ou encore à des employés du système de justice pénale. Vous pourriez toujours offrir ce genre de cours, mais tout semble indiquer que, même chez les personnes ayant suivi de tels cours, l’effet n’est que de courte durée. Finalement, tout le monde en revient à ses bonnes vieilles habitudes au bout d’un temps. Certains des préjugés et des travers sous-jacents constatés chez les personnes qui travaillent dans le système de justice pénale tiennent, par exemple, à leur formation.

À l’école de droit, on m’avait dit de ne pas prendre de cours dont le titre comporterait la mention « les Autochtones et le droit » ou « les femmes et le droit », parce qu’aucun cabinet d’avocats respectable ne m’aurait engagé après coup. Heureusement, ce genre d’attitude a évolué ces dernières années.

Les criminalistes décrivent le phénomène des traitements initialement réservés aux délinquants autochtones comme s’il s’agissait d’un entonnoir, en ce sens qu’une partie seulement de la grande quantité de crimes commis contre des personnes est signalée à la police. La police n’accuse qu’un petit nombre d’individus. Les procureurs de la Couronne exercent leur pouvoir discrétionnaire. En fin de compte, on se retrouve avec un petit nombre de personnes accusées et inculpées par rapport à la masse de crimes commis.

Quand on songe au pourcentage des personnes inculpées à la fin, on constate que la majorité d’entre elles sont des membres de Premières Nations. Et puis, il y a des problèmes comme le fait que la police a recours à différentes tactiques, comme multiplier les chefs d’accusation quand il s’agit d’Autochtones ou les inculper de crimes plus graves. Tout cela débouche sur des négociations de plaidoyer, ce qui indique en outre qu’on n’a pas forcément une bonne idée des crimes commis.

Dans mes débuts d’avocat criminaliste, nous appliquions la solution de facilité dans le cas des clients inculpés d’entrée par effraction ou de vol simple, ce qui consistait à plaider la culpabilité pour à un acte d’entrée par effraction. Certes, il s’agissait encore d’une infraction criminelle donnant lieu à une sanction pénale, sanction risquant d’être lourde de conséquences plus tard dans la vie, mais c’est ainsi que les choses se faisaient. S’ils étaient inculpés pour entrée par effraction, nos clients autochtones avaient la chance d’être traités comme tous les autres.

I grew up in northern Manitoba. What I saw growing up, for instance when it came to physical assaults between non-native people and First Nations people, was First Nations people were always charged with an offence while the non-native combatants were not charged as well. In the North we grew up knowing that some people can operate with impunity and do whatever they want; another segment of society could not.

It is those types of attitudes when it comes to the police, the Crown prosecutors and even some of the judges. Some programs with respect to culture training will not cut it. You need more First Nations people involved in the system and perhaps more First Nations oversight into some of these programs.

When you look at the Parole Board of Canada, I think there was evidence provided to this committee that there were something like 65 members of the Parole Board and only 6 of them were indigenous. If 25 per cent of the population, is First Nations men and 35 per cent are women, why don't we have more of a corresponding ratio for Parole Board members who are actually cognizant of the realities in First Nations communities? Culture training is one aspect that can be done, but I think more needs to be done.

**Senator Ataullahjan:** You are talking about changing a mindset. You say that the guards who are given that training revert to the old ways after a period of time.

How do we change the mindset? I thought it was through education and the learning process, but if they are getting that training and it doesn't seem to help, in that after a while they go back to the old ways of thinking, what are we to do?

Having more people in the corrections system would be one way, but we have to be representative of Canada. How do we change the mindset of people who are not from First Nations or Aboriginal backgrounds?

**Mr. Wuttke:** It is difficult. Obviously they have some time in First Nations communities. The RCMP, for instance, has people posted in northern communities early in their careers and then they move down. Changing the mindset is definitely a difficult task. We always have hope for future generations. We do see incremental changes over time in younger populations. Obviously, with older people it is more difficult to change some of their perceptions.

Even though some of the actors in the criminal justice system are aware of some of the overarching problems, even those reported by the Truth and Reconciliation Commission, you still see these types of abuses happening such as that of Ms. Cardinal.

How can we put it lightly? How do you change someone who doesn't value the human rights of First Nations people or even humanity as much as others? How do you change a mindset? I really don't know how you can change that. If someone has such

J'ai grandi dans le nord du Manitoba et j'ai constaté, par exemple, qu'en cas d'affrontement physique entre un Autochtone et un non-Autochtone, le premier finissait toujours par être accusé, tandis que le deuxième n'était pas inquiété. Dans le Nord, nous avons grandi en sachant que si certains peuvent tout se permettre en toute impunité, tel n'est pas le cas pour d'autres.

Voilà le genre d'attitude à laquelle on se heurte quand on a affaire à des policiers, à des procureurs de la Couronne et parfois même à des juges. Les programmes de sensibilisation culturelle ne suffisent pas. Il faudrait nommer davantage d'Autochtones dans le système et peut-être même davantage d'Autochtones pour superviser certains de ces programmes.

Prenez la Commission des libérations conditionnelles du Canada, par exemple. Je pense que votre comité a entendu dire que sur 65 membres de la commission, six seulement sont des Autochtones. Si 25 p. 100 des détenus sont des Autochtones et que 35 p. 100 des femmes en prison sont autochtones, pourquoi ne pas retrouver à la Commission des libérations conditionnelles un ratio équivalent de gens au courant des réalités des communautés des Premières Nations? La sensibilisation culturelle est un aspect qu'il faut couvrir, mais je pense qu'il faut aller au-delà.

**La sénatrice Ataullahjan :** Ce que vous dites revient à modifier les états d'esprit. Vous dites que les gardiens qui suivent ce genre de formation retrouvent leurs vieilles habitudes au bout d'un certain temps.

Comment donc changer l'état d'esprit des gens? Je pensais que c'était par le biais de la sensibilisation et de l'apprentissage, mais cela ne semble pas changer grand-chose si, après un moment, les gens renouent avec leurs vieilles façons d'agir. Que reste-t-il à faire?

Une solution pourrait consister à augmenter les effectifs au sein du système, mais nous devons respecter le principe de la représentativité de la population canadienne. Comment changer l'état d'esprit des gens qui ne sont pas issus des Premières Nations ou qui ne sont pas autochtones?

**M. Wuttke :** C'est difficile. Les gens dont on parle passent bien sûr du temps au sein des communautés de Premières Nations. À la GRC, par exemple, les premières affectations sont en général données dans des postes situés dans des collectivités nordiques. Il est évidemment difficile de changer les états d'esprit. Nous pouvons toujours espérer pour les futures générations. On constate en effet des changements progressifs chez les jeunes. Chez les plus vieux, il est évidemment plus difficile de changer les perceptions.

Même si les acteurs de l'appareil de justice pénale sont au courant d'une partie des problèmes, comme ceux signalés par la Commission de vérité et réconciliation, il y aura toujours des cas extrêmes comme celui de Mme Cardinal.

Je cherche une façon de m'exprimer avec doigté. Comment pourrait-on changer l'état d'esprit de quelqu'un qui n'apprécie même les droits de la personne, ni même l'humanité des Autochtones, ni des autres d'ailleurs? Comment modifier un tel

little value for indigenous people as a person, how does one change your attitude to have more respect for that person? It is definitely a difficult question.

**Senator Fraser:** Thank you very much for being here. As a follow up, as a former journalist I would say it may be helpful to focus not so much on changing peoples' inner thoughts as on changing their behaviour, naming and shaming can make a difference, which brings me to the matter of solitary confinement and the terrible case of Mr. Capay and many others. *The Globe and Mail* reported yesterday that the federal and provincial correctional services are working to devise a new policy on solitary confinement. Heaven knows we need new policies on solitary confinement.

To your knowledge, has the AFN or any other indigenous organization been consulted about what might work and what is doomed to failure?

**Mr. Wuttke:** To my knowledge, the AFN has not been approached in that work.

I agree with your point about naming and shaming. If you have readily available statistics on, for instance, Crown prosecutors, their preferences, how they address native offenders versus non-native offenders, what their recommendations are for bail and that type of thing, it might point out some of the problems.

Your point about changing behaviours may not be the answer. That is partially true. When you look at human rights itself and human rights legislation, human rights have changed a lot of things as far as people not being able to access services, not because it changed the attitudes or thoughts of people but because it made certain acts illegal or prohibited. If there are legislative changes that can address the overincarceration rates of First Nations individuals and they become law, perhaps through legislation you may see positive movement in this area.

**Senator Fraser:** This is a loaded question, but would you have any faith that Correctional Service Canada, acting on its own, would come up with truly appropriate policies for solitary confinement?

**Mr. Wuttke:** As an organization, the Assembly of First Nations would fall back to some of the overarching principles and standards in human rights law, such as the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. It talks about there being consultation for any legislation or programs that deal with Aboriginal or indigenous people. If Correctional Service Canada is engaging in a process to amend their rules, their regulations or their processes, there should be some measure of consultation with indigenous communities and the First Nations leadership. That should be a minimal standard.

état d'esprit? Je ne vois vraiment pas comment y parvenir. Comment parvenir à changer l'attitude de ceux qui apprécient aussi peu les Autochtones en tant que personnes, afin qu'ils éprouvent plus de respect envers eux? Voilà une question vraiment difficile.

**La sénatrice Fraser :** Merci beaucoup de vous être déplacé. Comme j'ai été journaliste, je dirais qu'il conviendrait sans doute, non pas tant de modifier les pensées profondes des gens que de modifier leur comportement, car la dénonciation et la stigmatisation peuvent changer les choses. Cela m'amène à parler de la question de la mise en isolement ainsi que du cas terrible de M. Capay et de bien d'autres. Hier, le *Globe and Mail* nous apprenait que les services correctionnels du fédéral et des provinces sont en train d'élaborer une politique sur l'isolement. Dieu sait que nous en avons grand besoin.

À votre connaissance, est-ce que l'APN ou d'autres organisations autochtones ont été consultées pour déterminer ce qui pourrait fonctionner et ce qui risque d'être voué à l'échec?

**M. Wuttke :** Pour autant que je sache, l'APN n'a pas été consultée pour ce travail.

Je suis d'accord quand vous dites qu'il est payant de dénoncer et de stigmatiser. S'il était facile d'accéder à des statistiques indiquant, par exemple, les préférences de procureurs de la Couronne, la façon dont ils s'adressent à des délinquants autochtones par rapport à des non autochtones, le genre de recommandations de mise en liberté sous caution qu'ils formulent et ainsi de suite, nous pourrions mettre le doigt sur une partie des problèmes.

Le changement de comportement dont vous avez parlé n'est peut-être pas la solution. C'est particulièrement le cas quand on songe aux droits de la personne et aux lois sur les droits de la personne, parce que tout cela a énormément changé les services auxquels les gens n'avaient pas accès, non pas grâce à une modification des attitudes ou de l'état d'esprit des gens, mais parce que, désormais, certains actes sont illégaux ou prohibés. Il serait possible, grâce à des modifications législatives destinées à régler le problème de l'incarcération excessive des Autochtones, de faire évoluer les choses dans le bon sens sur ce plan.

**La sénatrice Fraser :** Je vais vous poser une question piège. Croyez-vous que le Service correctionnel du Canada, agissant de son propre chef, puisse vraiment parvenir à se doter de politiques appropriées en matière d'isolement?

**M. Wuttke :** L'Assemblée des Premières Nations s'en remettrait aux grands principes et aux normes générales énoncés dans des textes sur les droits humains, comme la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Il y est question de la nécessité de tenir des consultations pour toute loi ou tout programme concernant les Autochtones ou les peuples indigènes. Si le Service correctionnel du Canada entame la modification de ses règles, de ses règlements ou de ses processus, il devrait consulter les communautés autochtones ainsi que les dirigeants des Premières Nations. Voilà pour le minimum exigé.

**Senator Martin:** It's nice to see you again. I think I saw you last at the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. Thank you for your presentation and the good work you do.

I have questions focused on the role of the AFN in perhaps assisting some of the regional advocacy groups or organizations like Sisters Inside, which is an Australian organization. We heard from witnesses from Saskatchewan, non-profit advocacy groups that work with inmates to help them within as well as to transition into society.

I am wondering about the role that AFN plays in supporting advocacy groups. There is the system and there is a lot that needs to happen within the system in terms of addressing the needs of people in prison, as well as helping them transition out of prison.

Would you talk about AFN's proactive, facilitating or supporting role that you play with some of the regional advocacy groups that are very specific to indigenous people?

**Mr. Wuttke:** Sure. The AFN itself, as you are aware, is a national advocacy organization. We have regional offices.

In general, we don't interfere in local affairs unless we are asked to do so by First Nations groups or other groups. When we get requests to assist organizations, we offer assistance. In many cases we get calls from First Nations individuals and offenders, some of them in correctional institutions. At times, we advocate on their behalf to federal officials and the ministers responsible for those areas.

As far as a more coordinated approach, we haven't been involved in hands-on meetings with all of the various service providers across Canada. A lot of these are regionally based, and we rely on our regional offices for some of that coordination. Where we are asked, we provide assistance.

**Senator Martin:** Your regional offices would work with the advocacy groups. Would that also involve support with funding? The programs seem to be quite effective, from what we have heard.

I am curious as to what types of support you would give to some of your regional groups that are working to support inmates.

**Mr. Wuttke:** I can point to a diversion program in Winnipeg where the Southern Chiefs' Organization and the Aboriginal Council of Winnipeg, along with Community Corrections of Manitoba Justice developed a diversion program for Aboriginal adult offenders in Winnipeg. The First Nations organizations partnered together and created this new body to provide an option instead of going through the formal court process. They offered diversion programs for First Nations individuals. The program was very successful.

**La sénatrice Martin :** Je suis heureuse de vous revoir. Je pense vous avoir vu, pour la dernière fois, au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. Merci beaucoup pour votre exposé et pour l'excellent travail que vous faites.

Mes questions vont plus particulièrement porter sur le rôle de l'APN dans l'assistance à certaines personnes ou organisations de défense, dans les régions, comme Sisters Inside qui est une organisation australienne. Des témoins en Saskatchewan nous ont dit que des groupes de défense sans but lucratif travaillent auprès des détenus afin de les aider à réintégrer la société, pendant qu'ils sont derrière les barreaux et lors de leur transition.

Je me demande quel rôle l'APN joue pour appuyer les groupes de défense. Il y a le système et il faut faire beaucoup au sein de ce système pour répondre aux besoins des prisonniers et pour aider ceux qui sortent de prison à intégrer la société.

Pouvez-vous nous parler du genre de rôle proactif ou de soutien que joue l'APN auprès de certains groupes de défense régionaux qui s'intéressent plus particulièrement aux Autochtones?

**M. Wuttke :** Bien sûr. Comme vous le savez, l'APN est elle-même une organisation de défense nationale. Nous avons des bureaux régionaux.

En général, nous ne nous mêlons pas des affaires à l'échelon local, sauf si nous y sommes invités par des groupes de Premières Nations ou par d'autres groupes. Quand on nous demande d'aller donner un coup de main à une organisation, nous le faisons. Dans bien des cas, nous recevons des appels d'Autochtones et de délinquants, dont certains sont derrière les barreaux. Parfois, nous prenons fait et cause pour eux auprès des autorités fédérales et des ministres responsables de leur région.

Toutefois, nous n'avons jamais, de façon pratique, pris part à une démarche coordonnée avec les différents fournisseurs de services au Canada. Beaucoup d'entre eux sont basés dans les régions et nous nous fions à nos bureaux régionaux pour une partie de la coordination. Si on nous le demande, nous donnons un coup de main.

**La sénatrice Martin :** Ce sont donc vos bureaux régionaux qui travaillent avec les groupes de défense. Cela implique-t-il un soutien d'ordre financier? Les programmes semblent assez efficaces, d'après ce que je me suis laissé dire.

J'aimerais connaître le genre d'appui que vous apportez éventuellement aux groupes régionaux travaillant au contact des détenus.

**M. Wuttke :** Je peux vous parler d'un programme de déjudiciarisation à Winnipeg en vertu duquel l'Organisation des chefs du Sud et le Conseil autochtone de Winnipeg, ainsi que Community Corrections of Manitoba Justice, apportent une assistance à des délinquants autochtones adultes, à Winnipeg. Les organismes de Premières Nations collaborent entre eux et ont créé un nouvel organisme dont la vocation est d'aider les Autochtones à suivre une autre voie que celle des tribunaux. Il s'agit d'un programme de déjudiciarisation destiné aux Autochtones. Celui-ci donne d'excellents résultats.

That type of activity does happen. Does it happen enough? Probably not. We could probably do more. When it comes to many First Nations programs there is a significant funding need. Many of these programs are provided shoestring budgets. They do good work. They work well with justice officials, offenders and even victims sometimes, but it is limited.

In many cases when it comes to some of these local projects you would need, even to access them, to take responsibility for your crime. You need to plead guilty, first of all. Then you are given some type of conditional release if you complete the program. Perhaps there are better ways of doing that, instead of forcing people to plead guilty.

When it comes to people being released back into the communities, we would note that not every First Nations or indigenous offenders get out at one-third of their sentence. More likely they have to serve two-thirds of their sentence before we are granted parole. In some cases, it's even beyond that. Again, more can be done to assist First Nations offenders.

**Senator Martin:** Looking at the rates of incarceration of indigenous men and women it is very concerning and quite tragic. We know we need to look at what we can do to reduce those numbers.

Has the AFN looked at this as one of your priority issues? Is there is a way to coordinate and look at how to support these advocacy groups? They are on the ground and doing the kind of bridging, counselling and all sorts of other advocacy work for the inmates. It seems to be an important priority, so I wanted to know if this is something that is being discussed at the national level and that it would trickle down to the regional levels.

**Mr. Wuttke:** Yes, First Nations involvement in the criminal justice system is a priority. There are other priorities such as housing, child welfare and education. The national chief has issued five priority areas as part of his mandate.

This is one of the areas we're working on, but as far as a more coordinated approach, we haven't received funding. We are actually getting funding this year for the first time from Public Safety Canada to do some work. Generally, when it comes to justice programs, the Assembly of First Nations hasn't received funding from anyone other than maybe some policing money. That is about it.

When it comes to our ability to be involved in this area and provide meaningful engagement with regional organizations, we really don't have the funding for that. Whatever we do is within our means.

**Senator Pate:** Thank you for joining us and for all of your organization's work.

Voilà ce qui se fait actuellement. Est-ce suffisant? Sans doute pas. Nous pourrions probablement faire mieux. Évidemment, plus il y a de programmes pour les Autochtones et plus les besoins financiers sont grands. Le budget de la plupart de ces programmes s'est réduit comme une peau de chagrin. Les programmes donnent de bons résultats pour les responsables du ministère de la Justice, pour les délinquants et même pour les victimes, parfois, mais ils sont limités.

Dans bien des cas, afin que des projets locaux puissent bénéficier de tels programmes, il faut que les délinquants assument d'abord la responsabilité de leur crime. Ils doivent d'abord plaider coupables. Puis, on leur consent une libération conditionnelle pour leur permettre de suivre le programme. On pourrait sans doute s'y prendre de meilleure façon plutôt que de contraindre les gens à plaider coupables.

Pour ce qui est des gens relâchés dans leur communauté, il faut savoir que ce ne sont pas tous les délinquants autochtones ou membres de Premières Nations qui sortent au bout du tiers de leur peine. Le plus souvent, ils doivent aller jusqu'aux deux tiers avant d'obtenir une libération conditionnelle, et il arrive que ce soit même plus. Je le répète, nous pourrions faire davantage pour aider les délinquants autochtones.

**La sénatrice Martin :** Je trouve que le taux d'incarcération des hommes et des femmes autochtones est particulièrement préoccupant et tragique. Nous sommes conscients de la nécessité d'examiner ce que nous pouvons faire pour réduire ces nombres.

L'APN en a-t-elle fait l'une de ses grandes priorités? Y aurait-il une façon de coordonner nos actions pour déterminer comment appuyer au mieux les groupes de défense? Ceux-ci sont sur le terrain et ce sont eux qui jettent des passerelles, qui donnent des conseils et qui se portent à la défense des détenus. Cela me semble être une priorité importante et j'aimerais savoir si vous en parlez à l'échelon national et ce qui en découle au palier régional.

**M. Wuttke :** Pour nous, le système de justice pénale est une de nos grandes priorités. Nous en avons d'autres, comme le logement, le bien-être des enfants et l'enseignement. D'ailleurs, le chef national a formulé cinq domaines prioritaires dans le cadre de son mandat.

La justice pénale est un des dossiers sur lesquels nous travaillons, mais nous n'avons pas reçu de fonds pour améliorer la coordination avec d'autres acteurs. Pour la première fois cette année, nous allons recevoir des fonds de Sécurité publique Canada pour ouvrir certains dossiers. En général, on peut dire que l'Assemblée des Premières Nations n'a pas reçu de financement dans le cadre des programmes de justice, si ce n'est pour des services de police. C'est à peu près tout.

Quant à notre capacité de participer à ce genre d'action et de travailler véritablement aux côtés des organisations régionales, il se trouve que nous n'avons pas l'argent nécessaire pour le faire. Nous ne pouvons intervenir que dans la limite de nos moyens.

**La sénatrice Pate :** Merci beaucoup de vous être joint à nous et merci pour tout votre travail d'organisation.

The witnesses just before you spoke about the importance of sections 81 and 84 and the issue of section 80 came up as well in the questions. This is not a test. Those are the provisions of the legislation which basically indicate that the Minister of Public Safety can contract directly with First Nations organizations, not necessarily just on reserve but on reserve or organizations.

What kind of information has been received by your office and/or by your members with respect to this kind of information? If information has been received, has there been anything about the reality of fiduciary obligations the government also has?

**Mr. Wuttke:** There hasn't been a lot of information passed to our office on sections 81 and 84. We do note with respect to some of the programs being offered that there is not enough money for programs. There are always shortfalls with respect to section 81 and providing enough room, facilities or beds in a facility for Aboriginal offenders.

When you look at the overall budget that Correctional Service Canada provides for these types of activities, with the First Nations population being hugely incarcerated, I don't think 25 per cent of the budget overall for these programs goes to First Nations organizations. I think it is something less. Perhaps that is something that can be addressed to ensure there is more parity so that there are enough facilities and programs out there for First Nations to offer these programs.

In addition, the usual issues with respect to who is eligible for these programs and the type of characteristics required to be eligible also need to be addressed.

**Senator Pate:** Thank you very much for that point. Part of the eligibility is determined as policy. Would it be your opinion that the policy has been unduly limited by the legislation? That has certainly been the information we have heard from other witnesses.

**Mr. Wuttke:** It falls back to the amount of discretion allowed for various individuals. When I look at the legislation itself, it states that offenders are released unless there are reasonable grounds to believe that "the offender is likely to commit an offence causing serious harm, or death."

When you apply that type of discretion to individuals who have a bias, knowingly or not, and when you look at non-native offenders and whether they are likely to reoffend, the cultural aspects and bias come into play. When it comes to Aboriginal offenders, there is always the feeling that they will probably commit another crime, therefore, let's use this discretion to deny them early or conditional releases.

Whether or not the legislation and the policy are prohibitive, it really boils down to who the offender is and the biases inherent in the people making decisions. You can have the best policy or you

Les témoins qui vous ont précédé nous ont parlé de l'importance des articles 81 et 84 ainsi que du problème que pose l'article 80, en réponse à nos questions. Je ne veux pas vous soumettre à un test. Il s'agit de dispositions de la loi qui indiquent foncièrement que le ministre de la Sécurité publique peut accorder directement un contrat à des organisations de Premières Nations, sans qu'elles soient nécessairement dans les réserves. Il s'agit de contrats avec une organisation ou une réserve.

Quel genre de renseignements avez-vous reçus à votre bureau ou quelles informations ont reçues vos membres relativement à cela? Si des informations ont circulé, savez-vous s'il a été question des obligations fiduciaires du gouvernement?

**M. Wuttke :** Notre bureau n'a pas vu transiter beaucoup de renseignements au sujet des articles 81 et 84. Pour ce qui est de certains programmes offerts, nous constatons qu'il n'y a pas suffisamment d'argent. Il y a toujours des manques à gagner au regard des dispositions de l'article 81 et de la nécessité de prévoir suffisamment de salles, d'installations ou de lits dans les établissements, pour les délinquants autochtones.

Je ne pense pas que les sommes que Service correctionnel Canada réserve à ce genre d'activité, quand on sait que la population carcérale autochtone est énorme, représentent 25 p. 100 de son budget total. Je pense que c'est moins. Nous pourrions peut-être régler ce problème pour garantir une meilleure parité et pour qu'il y ait suffisamment d'installations et de programmes afin que les Premières Nations soient en mesure d'administrer ces programmes.

De plus, il va falloir aussi régler la question de savoir qui est admissible à de tels programmes et quelles caractéristiques détermineront l'admissibilité.

**La sénatrice Pate :** Merci beaucoup pour cette remarque. L'admissibilité est en partie une question de politique. Croyez-vous que la loi a indûment limité la politique en vigueur? C'est du moins ce que nous ont dit d'autres témoins.

**M. Wuttke :** Tout cela nous ramène au pouvoir discrétionnaire appliqué aux différents détenus. Dans la loi, il est dit que les délinquants doivent être libérés à moins qu'on ait des motifs raisonnables de croire qu'ils risquent de « commettre une infraction causant la mort ou des blessures graves à une autre personne ».

Les aspects culturels et les préjugés interviennent quand on confie ce type de pouvoir discrétionnaire à des personnes qui ont un parti pris, consciemment ou pas, et qui ont affaire à des délinquants non autochtones pour qui il s'agit de déterminer le risque de récidive. Quand on a affaire à des délinquants autochtones, on a toujours l'impression qu'ils risquent de nouveau de commettre un crime, d'où le recours à ce pouvoir discrétionnaire qui revient à leur nier le droit à une libération conditionnelle ou à une libération anticipée.

Peu importe que la loi ou que la politique soit restrictive, tout dépend de qui est le délinquant et des préjugés qui habitent les personnes appelées à rendre une décision. Vous pouvez toujours

can have the worst policy. In many cases the fate of First Nations offenders will not be hanging in the balance. They will more likely be declined, as they currently are.

**Senator Pate:** To clarify, the legislation does allow for any level, but the communities have to know they can apply to have someone come. It's not all at the discretion of correctional authorities, but the policy actually limits it much more significantly. It sounds as though communities don't even know they can apply at this stage. Would that be accurate?

**Mr. Wuttke:** I think that would be a fair statement, yes.

**Senator Omidvar:** We have heard a bit about the uptake of the *Gladue* reports in sentencing. Can you comment on the way they are used? Are you satisfied with their use by judges or others in the system? Do you have any observations or recommendations for us?

**Mr. Wuttke:** The use of the *Gladue* report and the seriousness of the *Gladue* reports in assisting courts in crafting remedies and sentences have improved since the decision in *Ipeelee*.

However, we note that for some people *Gladue* reports are seen as a formality. There are issues. We have heard anecdotal information about people using the *Gladue* reports. Some people have suggested they are more like form-filling. You meet with a client and you check off a number of boxes. It is not an in-depth analysis with the actual offender in identifying them as an individual so that it can be presented to the court.

That being said, there are some people and organizations that use *Gladue* reports and do a good job in laying out the framework of the person's history, their lives and how they ended up in conflict with the law. Again, how that is used by Crown prosecutors and how that is received by judges is a question of how well certain individuals react to them. Again, information points to some judges looking at it and using it and others that don't.

When I was practising law early on, we had a couple of sentencing circles to assist the court in coming up with an appropriate sentence in line with what the community and the victim of the crime wanted. I figured at that stage in my career that the recommendations provided by the community and the individuals participating in the sentencing circle would be applied by the judge, but in many cases they weren't. The judges went ahead and listened to everyone and imposed a decision they felt was appropriate. Many times, even though the community didn't want an incarceration sentence, that was ultimately what was handed down by the courts.

**The Chair:** We have come to the end of questions.

avoir la meilleure ou au contraire la pire politique qui soit, dans bien des cas, le sort des délinquants autochtones sera tranché d'avance, parce qu'ils risqueront fort de se voir refuser une libération anticipée ou conditionnelle, comme c'est actuellement le cas.

**La sénatrice Pate :** Précisons cependant une chose : la loi est beaucoup plus souple à cet égard, mais les communautés doivent savoir qu'elles peuvent demander à accueillir des délinquants remis en liberté. Tout ne dépend pas du pouvoir discrétionnaire des autorités pénitentiaires, un pouvoir qui est d'ailleurs très limité par la politique en vigueur. On a plutôt l'impression que les communautés ne savent même pas qu'elles peuvent formuler des demandes d'accueil. Peut-on dire cela?

**M. Wuttke :** Je crois qu'on le peut, effectivement.

**La sénatrice Omidvar :** On nous a un peu parlé de l'utilisation du rapport *Gladue* dans l'établissement des sentences. Pouvez-vous nous parler de la façon dont il est utilisé? Auriez-vous des remarques ou des recommandations dont vous voudriez nous faire part?

**M. Wuttke :** On a constaté une amélioration du sérieux et de la façon dont le rapport *Gladue* est appliqué par les tribunaux, dans la rédaction des recours et des peines, depuis la décision *Ipeelee*.

Nous constatons, cependant, que pour certains, le rapport *Gladue* n'est qu'une formalité. Il y a des problèmes. Nous nous sommes laissé dire que certains de ceux qui s'appuient sur le rapport *Gladue* le font comme s'ils remplissaient des formulaires. Ils rencontrent leur client et cochent un certain nombre de cases. Il n'y a pas d'analyse en profondeur de la situation du délinquant afin de faire ressortir toutes les particularités de la cause à défendre devant le tribunal.

Cela dit, des particuliers et des organisations qui s'appuient sur le rapport *Gladue* font un excellent travail pour recadrer le vécu de la personne qu'ils défendent, sa vie et la raison pour laquelle elle a eu maille à partir avec la loi. La façon dont les procureurs de la Couronne se servent du rapport *Gladue* et la manière dont les juges l'accueillent dépendent de la façon dont les gens réagissent à ce rapport. Encore une fois, on nous a dit que certains juges ont jeté un coup d'œil sur le rapport *Gladue* et qu'ils l'utilisent, tandis que d'autres pas.

À mes débuts, dans la pratique du droit, nous avons organisé deux ou trois cercles de sentence pour aider les tribunaux à appliquer les peines appropriées, en fonction de ce que souhaitaient la communauté et la victime du crime. Dès ce moment-là, je me suis rendu compte que les recommandations de la communauté et des participants au cercle de sentence étaient rarement appliquées par les juges. Ils écoutaient bien tout le monde, mais finissaient par imposer une décision qu'ils jugeaient appropriée, bien que, très souvent, la communauté aurait préféré autre chose qu'une incarcération. C'est pourtant la décision que finissaient par prendre les tribunaux.

**Le président :** Nous arrivons au terme des questions.



You just alluded to decarceration. I wanted to raise very briefly what we heard from our witnesses from Australia on the idea of pregnant women and mothers being in prison at all.

Does the AFN have a viewpoint on that in terms of housing, the ability not to have to go to that limit, respecting the human right and dignity of women, and another alternative besides going behind bars?

**Mr. Wuttke:** There are always alternatives. When you look at statistics for First Nations or indigenous women, they are quite alarming. For instance, a recent report came out about the number of homicide victims and the overrepresentation of First Nations women who are victims or murdered in Canada. I think it was over 25 per cent, 30 per cent or something like that. When you look at the rate of incarceration, again First Nations women make up 35 per cent of those.

You have a segment of society that is vulnerable and disadvantaged making up the highest number of people being murdered in Canada and the highest segment of a population that is being incarcerated. There is something seriously wrong with that, as far as the Assembly of First Nations is concerned.

When it comes to First Nations women, there are definitely alternatives rather than throwing them in jail, especially if they are pregnant and have families. There are alternatives that should be considered. Jail in general is an unnatural institution for many First Nations people.

When you look at the circumstances of First Nations offenders, both male and female, you are dealing with people with a different background. You have people who were forced into residential schools or institutionalized at a very young age. They came out of those institutions and they have their own children who are put in residential schools or apprehended in the Sixties Scoop and shipped out.

For the ones who did survive they currently have the child welfare system, the federal system itself where funding is provided. It provides a perverse incentive where it encourages apprehension as opposed to keeping the child in the home. You have a makeup of society where that is their background.

How do you help somebody who was abused in residential schools as a child and has gone through their adult life being marginalized and abused, hated by various groups, and not provided economic opportunities because of who they are? They live in poverty and have bad housing. In the end, when they get in conflict with the law, all of that is used against them to say that they're a good candidate for jail because their lives have no hope.

Vous avez fait allusion à la non-incarcération. Je vais brièvement revenir sur ce que nous ont dit nos témoins australiens au sujet des dispositions concernant les femmes enceintes et les mères emprisonnées.

L'APN a-t-elle une position à ce sujet, pour ce qui est du logement, de la possibilité de ne pas avoir à aller jusqu'à emprisonner les femmes, au regard de leurs droits humains et de leur dignité, ainsi que des autres formules possibles pour leur éviter l'emprisonnement?

**M. Wuttke :** Il y a toujours d'autres solutions. Les statistiques concernant les femmes de Premières Nations ou les femmes autochtones sont particulièrement alarmantes. Prenons, par exemple, le rapport récent sur le nombre de victimes d'homicide et la représentation excessive des femmes de Premières Nations victimes d'agressions ou assassinées au Canada. Je pense que nous dépassons les 25 ou 30 p. 100. Quant au taux d'incarcération, force est de constater que les femmes autochtones représentent 35 p. 100 du total.

Vous avez ainsi une tranche de la société qui est vulnérable et désavantagée et qui représente le plus grand nombre de personnes assassinées au Canada, mais aussi le plus important segment de population à se retrouver derrière les barreaux. À l'APN, nous estimons que quelque chose cloche très sérieusement.

Pour les femmes de Premières Nations, il est certain qu'il existe d'autres solutions que de les enfermer en prison, surtout si elles sont enceintes et si elles ont une famille. Il existe d'autres formules possibles. Pour la plupart des Autochtones, la prison, de façon générale, est aux antipodes de ce qui est naturel.

Si on examine un peu la situation des délinquants autochtones, hommes et femmes, on voit qu'on a affaire à des gens ayant des bagages différents. Certains ont été contraints d'aller dans des pensionnats ou ont été placés de force dans des établissements, à un très jeune âge. Quand ces personnes sont sorties de ces établissements et qu'elles ont eu leurs propres enfants, ceux-ci ont également été envoyés dans des pensionnats ou arrêtés à l'occasion de la rafle des années 1960, et arrachés à leur famille.

Ceux qui ont survécu peuvent se prévaloir du système d'aide sociale des enfants, financé par le gouvernement fédéral. Cependant, ce système est pervers, car il favorise l'enlèvement des enfants à leurs familles plutôt que leur maintien au foyer. C'est ainsi qu'on se retrouve avec tout un segment de la société qui a cette réalité pour passé.

Comment aider la personne qui a été victime de violence étant enfant dans un pensionnat, et qui, durant toute sa vie d'adulte, a été marginalisée et violentée, détestée par un grand nombre de groupes et privée de tout débouché économique uniquement parce qu'elle est autochtone? Elle vit dans la pauvreté et occupe un logement de mauvaise qualité. À la fin, quand elle a des démêlés avec la justice, tout lui est réservé et on affirme qu'elle est une candidate à la prison, parce qu'il n'y a aucun espoir qu'elle s'en sorte.

There is something clearly wrong with that picture. I think that narrative needs to change. We have to start addressing some of these issues early on to correct that type of behaviour.

The actors in the correctional institution, the judges, the parole boards and others — need to recognize something more has to be done. There has to be more innovation as far as what we do with First Nations women, especially when they are in conflict with the law, to ensure that they are at some point treated with some dignity in their life.

When you live a life with no dignity, when you are the most marginalized people and when First Nations women are murdered at high and alarming rates, it shows various perpetrators that if they target a First Nations woman, nothing is going to happen. There is something fundamentally wrong with that. We need to do more as a society to help First Nations women come out of that narrative and to bring meaningful purpose, security and comfort to their lives. That is a challenge for governments, for industry and for society as a whole. We need to begin working on that sooner rather than later.

**Senator Pate:** I have a supplementary question, and I apologize for not thinking of it until just now. Based on your response, it seems obvious in terms of the Truth and Reconciliation Commission recommendations made with respect to justice, particularly the 30 about reducing the number of people in prison, has your organization been consulted by the government about how to implement, in particular, the ones that relate to imprisonment and overincarceration of indigenous peoples?

**Mr. Wuttke:** We are just beginning that work. The federal government has advised us that they are very interested in implementing at least all of the federal heads of power recommendations they can address. Those are some of the recommendations we'll be working on with the federal government.

That work hasn't really started yet. We are just in the initial stages of developing joint activity work plans for that type of activity to continue or to start. I imagine it will be a year or two before we're actually heavily involved in that work.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Wuttke, for being with us today. You've added a lot to our study. We appreciate it very much.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Wednesday, June 14, 2017

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 11:28 a.m. to study on the issues relating to the human rights of prisoners in the correctional system.

Il y a vraiment quelque chose qui ne fonctionne pas. J'estime qu'il faut changer le scénario. Nous devons commencer à nous attaquer à certains de ces problèmes, sans tarder, pour corriger les comportements rencontrés.

Les acteurs du monde carcéral, les juges, les commissaires aux libérations conditionnelles et d'autres doivent reconnaître qu'il convient de faire quelque chose. Il va falloir faire preuve de plus d'innovation, surtout dans le cas des femmes autochtones qui ont des démêlés avec la justice afin de s'assurer qu'à un moment dans leur vie, elles soient traitées avec dignité.

Constatant que des personnes n'ont jamais vécu dans la dignité de toute leur vie, qu'elles font partie des plus marginalisées qui soient et qu'un nombre alarmant de femmes de Premières Nations sont assassinées, les agresseurs éventuels concluent que, s'ils s'en prennent d'abord à des femmes autochtones, ils ne risqueront rien. Eh bien, il y a quelque chose qui est fondamentalement tordu dans tout cela. Notre société doit faire davantage pour aider les femmes des Premières Nations à se sortir de cette logique infernale et pour injecter un peu de sens à leur vie, un peu de sécurité et de confort. C'est là tout un défi pour les gouvernements, pour l'industrie et pour la société en général. Nous allons devoir nous attaquer à cette réalisation dans les plus brefs délais.

**La sénatrice Pate :** J'ai une question supplémentaire et vous me voyez contrite de ne pas y avoir pensé plus tôt. Si j'en juge d'après votre réaction, cela semble évident dans le cas des recommandations en matière de justice formulées par la Commission de vérité et réconciliation, surtout la recommandation n° 30, qui appelle à la diminution du nombre de personnes emprisonnées. Votre organisation a-t-elle été consultée par le gouvernement sur la façon d'appliquer les recommandations qui traitent tout particulièrement de l'emprisonnement et de l'incarcération excessive des Autochtones?

**M. Wuttke :** Nous entamons tout juste ce travail. Le gouvernement fédéral nous a indiqué qu'il serait très intéressé à mettre en œuvre les recommandations touchant aux sphères de compétence du gouvernement fédéral. Ce sont là quelques-unes des recommandations sur lesquelles nous allons travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Nous n'avons pas encore entamé ce dossier. Nous commençons tout juste à rédiger des plans d'activité conjoints en vue de lancer ou de poursuivre ce type d'activité. Je pense qu'il faudra attendre une année ou deux avant de parvenir à des résultats, mais nous y travaillons très fort.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Wuttke, de vous être déplacé pour nous rencontrer. Vous avez beaucoup apporté à nos travaux et nous l'apprécions énormément.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le mercredi 14 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 11 h 28, pour étudier les questions concernant les droits de la personne des prisonniers dans le système correctionnel.

**Senator Salma Ataullahjan** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** Good morning, senators. Before we begin, I would like the senators to introduce themselves, and we will start on my right.

**Senator Andreychuk:** Senator Andreychuk, Saskatchewan.

**Senator Bovey:** Senator Bovey, from Manitoba.

**Senator Pate:** Kim Pate, Ontario.

**Senator Hartling:** Nancy Hartling, from New Brunswick.

**The Deputy Chair:** I'm Senator Salma Ataullahjan from Ontario.

Today we continue our study on the human rights of prisoners in the federal system. We welcome the Canadian Human Rights Commission. We have Marie-Claude Landry, Chief Commissioner; Fiona Keith, Legal Counsel, Legal Services Division; Tabatha Tranquilla, Senior Policy Advisor; and Marcella Daye, Senior Policy Advisor. I thank you for being here. You have the floor to be followed by questions from the senators.

**Marie-Claude Landry, Chief Commissioner, Canadian Human Rights Commission:** Thank you very much. Good morning. Thank you for inviting the Canadian Human Rights Commission to take part in your study of human rights of prisoners. Again, allow me to introduce my colleague, Fiona Keith, Senior Legal Counsel; Tabatha Tranquilla and Marcella Daye, both Senior Policy Advisor on these issues.

I would like to begin my remarks with a quote from Nelson Mandela that has become deeply important to me as a human rights defender.

It is said that no one truly knows a nation until one has been inside its jails. A nation should not be judged by how it treats its highest citizens, but its lowest ones.

I had long been aware of this quote, but only when I worked with inmates in Quebec did I appreciate its full meaning. Let me explain.

[*Translation*]

From 2009 to 2015, I served as senior independent chairperson of the disciplinary tribunal in federal prison institutions for the Quebec region where I had to rule on the charges laid in the institutions against the inmates.

This experience, coupled with my role as Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission, formed the basis for my appearance today. My experiences on the ground are

**La sénatrice Salma Ataullahjan** (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente :** Bonjour, sénatrices. Avant de commencer, je demanderais aux sénatrices de se présenter. Nous commencerons à ma droite.

**La sénatrice Andreychuk :** Sénatrice Andreychuk, de la Saskatchewan.

**La sénatrice Bovey :** Sénatrice Bovey, du Manitoba.

**La sénatrice Pate :** Kim Pate, de l'Ontario.

**La sénatrice Hartling :** Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

**La vice-présidente :** Je suis la sénatrice Salma Ataullahjan, de l'Ontario.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude sur les droits de la personne des prisonniers dans le système fédéral. Nous recevons Marie-Claude Landry, présidente, Fiona Keith, avocate de la Division des services juridiques, Tabatha Tranquilla, conseillère principale en politiques, et Marcella Daye, conseillère principale en politiques, de la Commission canadienne des droits de la personne. Vous avez la parole. Les sénatrices vous poseront ensuite des questions.

**Marie-Claude Landry, présidente, Commission canadienne des droits de la personne :** Merci beaucoup. Bonjour et merci d'avoir invité la Commission canadienne des droits de la personne à prendre part à votre étude sur les droits de la personne des prisonniers. Permettez-moi de vous présenter de nouveau mes collègues : Fiona Keith, avocate principale, ainsi que Tabatha Tranquilla et Marcella Daye, toutes deux conseillères principales en politiques relativement aux questions de droits de la personne.

Je voudrais commencer mon exposé par une citation de Nelson Mandela qui est devenue profondément importante pour moi à titre de défenseure des droits de la personne.

On dit que personne ne connaît vraiment un pays tant qu'on n'en a pas visité les prisons. Un pays ne devrait pas être jugé d'après la manière dont il traite la crème de la société, mais d'après celle dont il traite les plus démunis.

Je connais cette citation depuis longtemps, mais ce n'est que depuis que je travaille avec des prisonniers du Québec que j'en saisis tout le sens. Permettez-moi de m'expliquer.

[*Français*]

De 2009 à 2015, j'ai siégé à titre de première présidente indépendante des audiences disciplinaires tenues dans les établissements correctionnels fédéraux au Québec où je devais statuer sur les accusations portées en établissement contre des détenus.

Cette expérience, jumelée à mon rôle actuel de présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, est à la base de mon témoignage aujourd'hui. Mes expériences sur le terrain

a complement to what the commission has concluded through its complaints: vulnerable groups are subjected to, in disproportionate numbers, unfair treatment during their incarceration.

[English]

The commission's message today is simple: Canada is not doing enough to ensure fundamental human rights as it seeks to rehabilitate offenders. We are not doing enough to even meet, let alone exceed, our domestic and international human rights obligations.

We see this in the complaints we receive. We see this in the over-representation of vulnerable groups within our prisons. We see this in our work with CSC.

To be better and to do better, we absolutely need to acknowledge, understand and address the vicious cycle of neglect and abuse that exists both outside our prisons and within them.

As you no doubt have heard from other experts, conditions that exist outside of prison, in society at large, continue to have an acute impact within prison walls. We are talking about systemic racism, discrimination and biases; historical abuse; profound poverty and food insecurity; insufficient access to health care; and inadequate supports in mental health services.

Our prisons serve as proof that too little is being done for the vulnerable groups that are the most affected by our collective failure in addressing those issues.

Indigenous peoples, black persons, those with severe mental health issues — these groups of vulnerable individuals not only represent the great majority of those who find themselves in our prisons, they also represent the great majority of those who suffer additional mistreatment and discrimination once inside.

Allow me to list the factors that are too often a source of discrimination within our prisons: an organizational culture that sees inmate support and services as privileges instead of rights; lack of training and resources, which mean that many vulnerable groups are at the mercy of individual experience and discretion; inadequate facilities or policies that fail to consider the individual needs of inmates, whether it be related to a disability, sex or religion, to name a few.

Where you end up, who is responsible for overseeing your day, and where inmates find themselves on the spectrum of vulnerability, these factors all play a role in how an inmate will experience and in some cases survive their incarceration.

complètent ce que la commission constate par l'entremise des plaintes qu'elle reçoit : les groupes vulnérables sont assujettis, et ce, de façon disproportionnelle, à des traitements injustes lors de leur séjour en établissement correctionnel.

[Traduction]

Le message de la commission aujourd'hui est simple : le Canada n'en fait pas assez pour assurer le respect des droits de la personne fondamentaux des contrevenants qu'il cherche à réhabiliter. Nous n'en faisons pas assez ne serait-ce que pour honorer nos obligations nationales et internationales au chapitre des droits de la personne; il va sans dire que nous ne les surpassons pas.

Nous le constatons dans les plaintes que nous recevons, dans la surreprésentation des groupes vulnérables dans nos prisons et dans le cadre de notre travail avec Service correctionnel Canada.

Pour être et faire mieux, nous devons absolument admettre l'existence du cercle vicieux de négligence et de maltraitance qui sévit à l'extérieur et à l'intérieur de nos prisons, comprendre le problème et le résoudre.

Comme vous l'avez certainement entendu de la part d'autres experts, les conditions qui existent à l'extérieur des prisons, au sein de la société en général, continuent d'avoir de graves effets entre les murs des prisons. Nous parlons ici de racisme, de discrimination et de partis pris systémiques, de maltraitance historique, de pauvreté profonde et d'insécurité alimentaire, d'accès insuffisant aux soins de santé et de soutien inadéquat sur le plan des services de soins de santé mentale.

Nos prisons prouvent que nous en faisons trop peu pour les groupes vulnérables qui sont les plus touchés par notre incapacité collective à résoudre ces problèmes.

Les groupes vulnérables que sont les Autochtones, les personnes noires et les gens atteints de graves problèmes de santé mentale constituent la grande majorité non seulement de ceux qui se retrouvent en prison, mais aussi de ceux qui sont victimes de mauvais traitement et de discrimination supplémentaires une fois incarcérés.

Permettez-moi de vous énumérer les facteurs qui sont trop souvent source de discrimination au sein des prisons : une culture organisationnelle où l'on considère le soutien et les services offerts aux prisonniers comme des privilèges plutôt que comme des droits; un manque de formation et de ressources, qui fait en sorte qu'un grand nombre de groupes vulnérables sont à la merci de l'expérience et de la discrétion de chacun; et des installations ou des politiques inadéquates qui ne tiennent pas compte des besoins des prisonniers, que cela concerne un handicap, le sexe, la religion ou autre chose.

La prison où les gens sont incarcérés, l'identité de la personne qui les supervise quotidiennement et leur degré de vulnérabilité sont autant de facteurs qui jouent un rôle dans la manière dont ils vivront leur incarcération et, dans certains cas, y survivront.

Why is this important? Because once inside, inmates interact on a daily basis with guards, most of whom are not equipped with the training needed to deal with these complex issues. And when people are not equipped, they turn to Band-Aid solutions such as solitary confinement.

Expediency in managing the problem or behaviour takes precedence over human rights, and, in the process, they are denied appropriate medical services and supports, denied their dignity and denied their human rights.

[Translation]

Take, for example, indigenous women in our prisons. They are often victims of a toxic combination of racism, violence, sexual assault, and other forms of abuse. In addition, their difficult past means they are often suffering both physically and psychologically — a suffering that was often a contributing factor to their incarceration.

Thus, once in prison, and lacking support, they experience many challenges relating to their past that manifest themselves in behaviours that are difficult to manage. And in response to these behaviours, correctional officers have access to nothing more than solitary confinement, despite the numerous studies that have confirmed its devastating impact. As a result, these indigenous women, many of whom are victims of abuse and who may be living with depression, post-traumatic stress, and so on, find themselves isolated and deprived of all human contact — perpetuating a destructive cycle that the correctional service seems incapable, and even unwilling, to stop. A cycle that often ends tragically, with some even leading to fatal consequences.

Allow me to clarify: the problem isn't the law itself, which seeks, as its objective, public safety and rehabilitation. The problem is in its application. When the law is applied without nuance, blindly and without distinction, the conditions are set for injustice. If we are seeking justice for all, and not only for some, we must question ourselves as to the use of solitary confinement, in all its forms, in the incarceration of our vulnerable inmate populations.

[English]

These types of human rights abuses preoccupy the commission to the point that we have called on the Minister of Public Safety to impose a ban on the use of solitary confinement for women. Overwhelming research shows that solitary retraumatizes women who more often than not have themselves been victims of abuse. In concert with this request, we have also called on the government to ban its use of solitary confinement for all inmates suffering mental illness.

Yes, it is true that a prison sentence deprives an inmate of their right to liberty, but it should not deprive an inmate of their basic human rights. Our request for these bans is in line with section 4(d) of the Corrections and Conditional Release Act, which states:

Pourquoi cela est-il important? Parce qu'une fois en prison, les prisonniers côtoient quotidiennement les gardes, dont la plupart ne possèdent pas la formation nécessaire pour composer avec les problèmes complexes. Quand ils sont dépourvus, les gens recourent à des palliatifs comme l'isolement.

La gestion expéditive du problème ou du comportement prime alors sur les droits de la personne, et les prisonniers sont ainsi privés de services et de soutien médicaux appropriés, de leur dignité et de leurs droits de la personne.

[Français]

Prenons, par exemple, les femmes autochtones qui se retrouvent en établissement carcéral. Elles ont souvent été victimes d'une combinaison toxique de racisme, de violence, d'agressions sexuelles et d'autres formes d'abus. De plus, leur lourd passé fait en sorte qu'elles souffrent souvent physiquement ainsi que psychologiquement — une souffrance qui contribue fréquemment aux motifs de leur incarcération.

Or, une fois incarcérées et en manque de support, elles vivent des difficultés reliées à leur passé qui se manifestent souvent par des comportements difficiles. En réponse à ces comportements, les services correctionnels n'ont recours à rien de mieux que l'isolement, alors que de nombreuses études ont confirmé son effet dévastateur. Ainsi, ces femmes autochtones, dont plusieurs d'entre elles sont victimes d'abus et souffrent maintenant de dépression, de choc post-traumatique, et cetera, se retrouvent isolées et privées de tout contact humain, ce qui perpétue un cycle destructeur que le service correctionnel semble incapable d'arrêter, et même peu disposé à le faire. Il s'agit d'un cycle qui prend souvent fin tragiquement et qui mène parfois à des conséquences fatales.

Permettez-moi d'être très claire : le problème ici n'est pas la loi, dont les objectifs sont la sécurité publique et la réhabilitation. Le problème est l'application. Lorsque la loi est appliquée sans nuance, aveuglément et sans distinction, les conditions sont réunies pour créer l'injustice. Si nous sommes en quête d'une justice pour tous, et non seulement pour certains, nous devons nous poser des questions quant à l'utilisation de l'isolement dans toutes ses formes, pendant la période d'incarcération de nos populations vulnérables.

[Traduction]

Ce genre de violations des droits de la personne préoccupent la commission au point où nous avons demandé au ministre de la Sécurité publique d'interdire le recours à l'isolement pour les femmes. Un nombre considérable de recherches montrent que cette pratique traumatise de nouveau des femmes qui ont souvent été elles-mêmes victimes de maltraitance. Nous avons également réclamé que le gouvernement interdise l'isolement pour tous les prisonniers souffrant de maladie mentale.

S'il est vrai qu'une peine d'emprisonnement prive un prisonnier de son droit à la liberté, elle ne devrait pas le priver de ses droits de la personne fondamentaux. Ces demandes d'interdiction s'appuient sur l'alinéa 4d) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui stipule ce qui suit :

offenders retain the rights of all members of society except those that are, as a consequence of the sentence, lawfully and necessarily removed or restricted.

Our prisons are fragile environments that depend on a variety of actions and intentions on the part of all involved so that they can fulfil their important mandate of safety and rehabilitation.

Mental illness, poverty, abuse, solitary, addiction, lack of training, no support, limited resources — is it any wonder that many of our prisons are such volatile environments, ready to explode?

Senators, you have heard statistics and updates regarding new policies, new programs and improved practices. You have heard about additional resources, leading to progress in our prisons. While I can attest to the good intentions of many who work in this system, I can tell you from experience that there is a gulf between these intentions and our actions when it comes to reform.

To have profound culture change, we need more than another report, guideline or recommendation that can be easily ignored. We need strong leadership.

Being a world leader in human rights means leading by example, and this leadership should lead us to ask the following questions: What happens when we are unable to address these issues and shortcomings within our prisons? What happens when solitary confinement is used as a crutch, and what happens when punishment is more important than rehabilitation?

The answer should be evident: We fail our inmates, but we also fail ourselves when we let this happen because, to be the country that Nelson Mandela describes, the one that is measured by how it treats its lowest citizens, we need to ensure that human rights are fully integrated into the correctional system's mandate of safety and rehabilitation. In the end, shouldn't rehabilitation put an end to the cycle of abuse and not perpetuate or even accelerate it?

I really thank you for asking the commission to appear before this important committee. We will be happy to respond to any questions you may have in relation to human rights in Canada's prisons. Should you need future information that requires additional research, we will be pleased to follow up and to return to the committee again.

**The Deputy Chair:** Thank you very much. Is anybody else going to take the floor?

**Ms. Landry:** No. They will support me in answering your questions to the best of our knowledge.

le délinquant continue à jouir des droits reconnus à tout citoyen, sauf de ceux dont la suppression ou la restriction légitime est une conséquence nécessaire de la peine qui lui est infligée.

Nos prisons constituent des milieux fragiles qui dépendent d'une variété d'actions et d'intentions de la part de toutes les parties concernées pour pouvoir exécuter leur important mandat de sécurité et de réhabilitation.

Maladie mentale, pauvreté, maltraitance, isolement, dépendance, manque de formation, absence de soutien, ressources limitées : rien d'étonnant à ce que nos prisons soient des milieux très instables, prêts à exploser.

Sénatrices, vous avez entendu des statistiques et des mises à jour au sujet des nouvelles politiques, des nouveaux programmes et les pratiques améliorées. Vous avez appris que l'affectation de ressources supplémentaires avait permis d'accomplir des progrès dans les prisons. Même si je peux témoigner des bonnes intentions d'un grand nombre de personnes qui travaillent au sein du système, je peux vous dire, forte de mon expérience, qu'il existe un immense fossé entre ces intentions et les gestes posés pour apporter une réforme.

Pour changer la culture en profondeur, il faut plus qu'un rapport, qu'une directive ou qu'une recommandation supplémentaire dont on peut facilement faire fi. Il faut faire preuve d'un solide leadership.

Le fait d'être un chef de file mondial au chapitre des droits de la personne signifie qu'il faut montrer l'exemple, et ce rôle de chef de file devrait nous inciter à nous poser la question suivante : qu'arrive-t-il quand nous sommes incapables de corriger les problèmes et les lacunes dans les prisons? Que se passe-t-il quand on recourt à l'isolement comme béquille et quand la punition est plus importante que la réhabilitation?

La réponse devrait être évidente : notre pays manque à ses obligations envers ses prisonniers, mais doit aussi faire un constat d'échec, car pour être un pays comme celui que Nelson Mandela évoque, ce pays jugé en fonction de la manière dont il traite les plus démunis, il doit veiller à ce que les droits de la personne soient pleinement intégrés au mandat de sécurité et de réhabilitation du système correctionnel. Après tout, la réhabilitation ne devrait-elle pas mettre fin au cycle de maltraitance au lieu de le perpétuer, voire de l'exacerber?

Je vous remercie sincèrement d'avoir invité la commission à comparaître devant votre important comité. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions sur les droits de la personne dans les prisons du Canada. Si vous avez besoin de renseignements exigeant des recherches supplémentaires, nous serons ravies d'assurer le suivi et de vous fournir l'information ultérieurement.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup. Est-ce qu'un autre témoin prendra la parole?

**Mme Landry :** Non, elles m'aideront à répondre à vos questions au meilleur de nos connaissances.

**Senator Eaton:** This has been very compelling testimony, and awful. We have heard from a number of witnesses. Are there models in other countries about how we can improve the addiction and mental health issues, how they cope with addiction and mental health issues, of women in prisons? Are there models for where people can get additional education? Are there models in other countries where prison guards get additional training dealing with cultural, religious and race issues that we could perhaps follow or learn from?

**Ms. Landry:** I will ask my colleague Fiona to take the floor for that question.

**Fiona Keith, Legal Counsel, Legal Services Division, Canadian Human Rights Commission:** Thank you. We would be pleased to pull together some of the information that we have and provide it to you in written submissions.

**Senator Eaton:** That would be great for our study. Thank you. That would be very helpful.

**Ms. Keith:** I can indicate, at kind of a high level, that, in fact, many of the mechanisms that we see used in other countries, which are community-based, would be largely possible under the existing legislation, and I'm referring here to section 29 of the CCRA and sections 81 and 84. I know that you are familiar with those provisions, but, under those provisions, mental health care or community corrections or community release options could all be available. In fact, to a limited extent, they are, but I think that's the barrier, the limited extent to which they're available, to provide substance abuse treatment in the community, both during the period of incarceration or in a community setting during incarceration or following release.

**Senator Eaton:** You have countries that could teach us something, other countries who do have a better system. Have you run across anything about actually training people, prison guards, people who work in prisons, that could help, because it has to be kind of a two-way street, I think?

**Ms. Keith:** I'm not aware of explicit examples. I can tell you that it is something that we are looking at in the broader context of security organizations. What we learn from looking at the complaints that are filed with the Canadian Human Rights Commission is that many of the same kinds of cultural barriers to, for example, behaviours such as harassment, are faced by organizations with security-related mandates. There seems to be, we would say anecdotally, at this point, a mentality or a way of being or a culture that can exist in organizations that have security mandates. As we are looking at that and our research progresses, we would be happy to share the results of that with you, if that's of interest.

**La sénatrice Eaton :** Vous avez livré un témoignage très convaincant et terrible. Nous avons entendu un certain nombre de témoins. Est-ce que certains pays disposent de modèles dont nous pourrions nous inspirer pour améliorer la manière dont nous composons avec les problèmes de dépendance et de santé mentale des femmes en prison? Existe-t-il des modèles dans d'autres pays permettant aux gens de recevoir une éducation supplémentaire ou aux gardiens d'obtenir une formation additionnelle pour faire face aux questions de culture, de religion et de race, des modèles que nous pourrions peut-être suivre ou dont nous pourrions nous inspirer?

**Mme Landry :** Je demanderai à ma collègue, Fiona, de répondre à cette question.

**Fiona Keith, avocate, Division des services juridiques, Commission canadienne des droits de la personne :** Merci. Nous serions enchantées de réunir certains renseignements dont nous disposons et de vous les communiquer par écrit.

**La sénatrice Eaton :** Ce serait excellent pour notre étude. Merci, cela nous serait très utile.

**Mme Keith :** Je peux indiquer, à un haut niveau, qu'un grand nombre de mécanismes communautaires utilisés dans d'autres pays pourraient en fait être largement employés en vertu de la loi actuelle. Je fais ici référence aux articles 29, 81 et 84 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, que je sais que vous connaissez. En vertu de ces articles, les soins de santé mentale, les services correctionnels communautaires ou la mise en liberté dans la communauté pourraient tous être des options possibles. En fait, ces options existent dans une certaine mesure, mais je pense que l'obstacle vient de la limite dans laquelle elles sont offertes afin de prodiguer des traitements contre la toxicomanie au sein de la communauté pendant la période d'incarcération, dans la communauté pendant l'incarcération ou après la libération.

**La sénatrice Eaton :** Certains pays qui disposent d'un meilleur système pourraient nous apprendre quelque chose. Avez-vous vu quoi que ce soit qui pourrait être utile concernant la formation des gens, des gardiens de prison et des personnes qui travaillent dans les prisons? Il faut que cela aille dans les deux sens, il me semble.

**Mme Keith :** Je ne connais pas d'exemple explicite. Je peux toutefois vous dire que c'est quelque chose que nous avons à l'œil chez les organisations de sécurité en général. Les plaintes acheminées à la Commission canadienne des droits de la personne nous ont appris que les organismes dotés d'un mandat de sécurité sont aux prises avec un grand nombre d'obstacles culturels similaires, comme le harcèlement. Selon nos observations, qui restent empiriques pour l'instant, il semble qu'il puisse exister une mentalité, une façon d'être ou une culture au sein des organisations ayant un mandat de sécurité. À mesure que nous examinons la question et que nos recherches progressent, nous vous communiquerons les résultats de nos démarches avec plaisir, si cela vous intéresse.

**Senator Eaton:** I think it is because I think it is vital. We can do all the good work for the people actually incarcerated, but I think that, until we start giving education and training for people going into those lines of work, we are defeating ourselves, because we can tell ourselves that Canadians love diversity and that we're so tolerant, but maybe we're not.

**Senator Bernard:** Thank you, Senator Eaton, for that question. Mine follows that, actually. I have been one of those professionals in the Atlantic region who have been called upon to do diversity training, anti-racism training, with staff in all of the Atlantic regional institutions. At the risk of questioning my own professionalism, I would dare say that I find them very ineffective.

I believe they're ineffective because they're typically a day, possibly a day and a half, with no follow-up. So people who do this training will go in. They will do a staff training, and, for many staff, particularly those who don't see these issues as very important, who don't really understand systemic oppression and choose not to be open to further understanding of oppression, what typically happens in those situations, at least what has been my experience, is that they'll come — it will be a day off work — and go back to normal. Things go back to normal; things go back to the way they were. There's very little understanding of the systemic discrimination, the systemic racism, that impacts inmates in the way that you have described so well here in your presentation to us today.

To get to the question: Are there things that you think we can put into place that would help us to address these issues at a more fundamental level so that we get to a zero tolerance of racism everywhere, but certainly in the prisons?

**Marcella Daye, Senior Policy Advisor, Policy, Research and International Division, Canadian Human Rights Commission:** Thank you for the work that you have done in the Atlantic region. I do think that every little bit helps.

The Canadian Human Rights Commission has said before, on other issues, that a human rights approach should go beyond one-time training. A human rights approach really looks at the fundamental, systemic nature of the system that we're looking at, and it involves things like putting in place measures to count people, to get baselines of what is being done and what the policies' and programs' impacts are, to measure those across time and to put in place clear lines of accounting and public reporting on the improvement over time against human rights standards.

Pressure is probably not quite the word, but that kind of transparent accountability can, perhaps, urge organizations to instill a larger project, rather than just one-day training, if they are accountable to show progress over time against human rights

**La sénatrice Eaton :** Je pense que cela nous intéresse, car c'est essentiel. Peu importe l'excellent travail que nous pouvons faire pour les prisonniers, tant que nous ne commencerons pas à donner de l'éducation et de la formation à ceux qui travaillent dans le domaine, nos efforts seront vains, car nous nous dirons que les Canadiens aiment la diversité et sont tolérants, alors que ce n'est peut-être pas le cas.

**La sénatrice Bernard :** Merci, sénatrice Eaton, de cette question, à laquelle la mienne fait suite. Je fais partie des professionnels de la région de l'Atlantique auxquels on a demandé d'offrir de la formation sur la diversité et la lutte au racisme au personnel de tous les établissements régionaux de l'Atlantique. Au risque de remettre mon propre professionnalisme en question, je dirais que je considère ces mesures comme très inefficaces.

Si je pense ainsi, c'est parce que ces formations durent habituellement une journée, peut-être une journée et demie, sans qu'aucun suivi ne soit fait par la suite. Habituellement — selon mon expérience, du moins —, les gens viennent suivre la formation, mais bon nombre d'entre eux considéreront cela comme une journée de congé et continueront ensuite de travailler comme d'habitude, particulièrement ceux qui ne jugent pas ces problèmes très importants, ne comprennent pas vraiment l'oppression systémique et choisissent de ne pas mieux la comprendre. On comprend très peu la discrimination et le racisme systémiques, qui ont sur les prisonniers les répercussions que vous avez si bien décrites aujourd'hui dans votre exposé.

Ma question est donc la suivante : pouvons-nous, selon vous, instaurer des mesures pour nous aider à résoudre ces problèmes de manière plus fondamentale pour que le racisme ne soit toléré nulle part, et certainement pas en prison?

**Marcella Daye, conseillère principale en politiques, Division des politiques, de la recherche et des affaires internationales, Commission canadienne des droits de la personne :** Je vous remercie du travail que vous avez accompli dans la région de l'Atlantique. À mon avis, chaque petit geste compte.

La Commission canadienne des droits de la personne a déjà indiqué, au sujet d'autres questions, que l'approche en matière de droits de la personne ne devrait pas se limiter à la formation, mais devrait s'attaquer vraiment à la nature fondamentale et systémique du problème. Elle doit prévoir l'instauration de mesures pour rendre les gens comptables de leurs actes, et pour obtenir des données de base sur les démarches entreprises et sur les effets des politiques et des programmes afin de les évaluer au fil du temps. Il faut mettre en place des lignes directrices claires sur le plan de la reddition de comptes publics concernant l'amélioration de la situation par rapport aux normes relatives aux droits de la personne au fil du temps.

Le mot « pression » n'est probablement pas tout à fait adéquat, mais ce genre de reddition de comptes transparente peut inciter les organisations à lancer des projets de longue haleine plutôt que d'offrir une simple journée de formation s'ils doivent



standards. We would encourage a deep systemic look at the programs and building in that accountability in order to get to the point of culture change.

One of the key measures that we have also stated is that it does need championship and sustained energy and resources from the top of the organization to keep something going — to put it in place and to keep it going — over a series of years, not months.

**Senator Pate:** I'd like to pick up on what Senator Bernard has raised, given the work you have done as recently as — well, are you still doing it — the report you did in 2003.

When Louise Arbour looked at this particular issue in terms of training 21 years ago, she found that, in fact, the intransigence of corrections to that training was so great that she recommended judicial oversight. I'm looking at Marcella, but anyone may want to comment on whether you feel that is still a valid recommendation she made in terms of judicial oversight. She recommended sanctioning of correctional officers who didn't follow the law and the ability of prisoners to go to court and have their sentences revisited where the correctional treatment amounted to mismanagement of the sentence. I am curious as to whether you think those recommendations still apply. It relates to the whole issue of intransigence of corrections to that training even when you do more than one or two days.

**Ms. Daye:** I will start briefly and turn it over to my colleagues. The oversight issue is one we have often looked at, and, again, we would be glad to provide more detail and a clear recommendation in some further written submissions.

With the history of reports and recommendations that have continually come out, I think we are settling into a place where we see that more consistent and more rigorous oversight may be the only thing that helps things shift significantly.

I will turn it over to my colleague to talk about what forms those might take.

**Tabatha Tranquilla, Senior Policy Advisor, Policy, Research and International Division, Canadian Human Rights Commission:** Thank you, Marcella. I would like to echo that. Certainly we haven't come with detailed recommendations as to what oversight would look like, but we applaud the fact that the government has finally stated an intention to ratify the optional protocol to the convention against torture. We are excited about the possibilities that proper implementation of that protocol may have for the oversight issue.

montrer qu'ils réalisent des progrès avec le temps quant aux normes relatives aux droits de la personne. Nous encouragerions le gouvernement à procéder à un examen systémique approfondi des programmes et à intégrer des mesures de reddition de comptes pour réussir à faire évoluer la culture.

Comme nous l'avons également souligné, la haute direction des organisations doit prendre les choses en main et investir de l'énergie et des ressources pour lancer l'initiative et faire en sorte que les efforts se maintiennent sur plusieurs années et non quelques mois.

**La sénatrice Pate :** Je voudrais donner suite à une question que la sénatrice Bernard a soulevée, compte tenu du travail que vous avez effectué récemment et que vous faites encore pour donner suite à votre rapport de 2003.

Quand Louise Arbour s'est penchée sur la question de la formation il y a 21 ans, elle avait constaté qu'en fait, l'intransigence du service correctionnel à l'égard de cette formation était telle qu'elle avait recommandé une surveillance judiciaire. Je regarde Marcella, mais n'importe laquelle d'entre vous peut indiquer si elle considère que cette recommandation est encore pertinente. Mme Harbour avait recommandé de sanctionner les agents correctionnels qui ne respectent pas la loi et d'autoriser les prisonniers à s'adresser aux tribunaux pour faire réévaluer leur peine quand le traitement correctionnel équivalait à une gestion inappropriée de la peine. J'aimerais savoir si vous jugez que ces recommandations, qui concernent l'intransigence du service correctionnel à l'égard de la formation, même si elle dure plus d'un ou deux jours, sont toujours d'actualité.

**Mme Daye :** Je commencerai à répondre brièvement, puis je céderai la parole à mes collègues. Nous avons souvent étudié la question de la surveillance et, ici encore, nous nous ferions un plaisir de vous fournir ultérieurement de plus amples renseignements et une recommandation claire par écrit.

Compte tenu des rapports et des recommandations qui ont continuellement été publiés, nous commençons à considérer qu'une surveillance plus constante et plus rigoureuse pourrait être la seule mesure qui pourrait contribuer à améliorer vraiment la situation.

Je laisserai ma collègue expliquer les formes que cette surveillance pourrait adopter.

**Tabatha Tranquilla, conseillère principale en politiques, Division des politiques, de la recherche et des affaires internationales, Commission canadienne des droits de la personne :** Merci, Marcella. Je voudrais faire écho à ces paroles. Nous ne sommes certainement pas venues avec des recommandations détaillées sur la forme que la surveillance devrait prendre, mais nous nous réjouissons du fait que le gouvernement a enfin exprimé son intention de ratifier le protocole facultatif de la convention sur la torture. Nous sommes enthousiasmées par les possibilités que la mise en œuvre adéquate de ce protocole offre sur le plan de la surveillance.

Certainly, as part of that ratification, it is incumbent upon states parties to design, appoint or fund a national preventive mechanism that would provide the oversight that we're talking about in theory. We know the government is still at the early stages of that ratification, but that is a potential opening for a larger conversation with all parties about what components need to be in place in order to ensure that robust and ongoing oversight that we all recognize is so needed.

**Senator Eaton:** Do you think it should start at the very beginning? What kind of sensitivity, racism and cultural training do police officers get? Because very often, police officers are the first point of contact before they end up in prison. I know the Toronto police have had so many racial and mental health incidences, such as when Sammy Yatim was shot. There seems to be a lack of education, for a nice way of saying it. Is there something prison guards could learn from what the police are going through, or are the police still not going through good enough training to deal with mental illness, addiction and racism?

**Ms. Keith:** Policing is largely provincially regulated, but among the complaints we receive are those regarding federally regulated police, in particular the RCMP, and anecdotally we would say that issues of racial profiling are still occurring in the context of policing. It is unclear to me that that would provide a solid —

**Senator Eaton:** How about addiction and mental health?

**Ms. Keith:** What we would say about addiction and mental health is that community resources should be accessed as soon as possible and on an ongoing basis for —

**Senator Eaton:** Do police get training for that?

**Ms. Keith:** I don't know the answer to that question. What I would say is that it does, as you imply, start before training. I think it starts with hiring. Who you hire in the context of a security-based organization may be and, I think, is very different from the people you hire in an organization that is focused on rehabilitation and reintegration. We have seen that profile shift in terms of what it means to be a correctional officer. That is number one.

The other dimension relevant to hiring is employment equity. The way the federal legislation, the Employment Equity Act, works right now is that targets are set based on the demographic representation in the population at large. Of course, as you know and have been hearing for months, the demographic profile of the prison population is very different.

Chose certaine, la ratification de ce protocole oblige les États parties à concevoir, à instaurer ou à financer un mécanisme préventif national qui permettrait d'assurer la surveillance dont nous discutons d'un point de vue théorique. Nous savons que le gouvernement en est encore aux étapes préliminaires de la ratification, mais ces démarches ont le potentiel de lancer une conversation générale entre toutes les parties à propos des éléments qu'il faut mettre en place pour assurer la surveillance stricte et continue qui, nous l'admettons tous, s'impose.

**La sénatrice Eaton :** Pensez-vous que nous devrions commencer au tout début? Quel genre de formation sur la sensibilité, le racisme ou la culture les agents de police devraient-ils recevoir? Très souvent, ces agents sont le premier point de contact avant que les contrevenants ne soient incarcérés. Je sais que la police de Toronto a connu un grand nombre d'incidents de nature raciale ou impliquant des personnes atteintes de maladie mentale, comme lorsque Sammy Yatim a été abattu, par exemple. Il semble exister un manque d'éducation, pour dire les choses poliment. Les gardiens de prison pourraient-ils tirer des leçons des mésaventures de la police? Se peut-il que les agents de police ne suivent pas encore de formation assez solide pour gérer les problèmes de santé mentale, de dépendance et de racisme?

**Mme Keith :** Les corps de police relèvent largement des provinces, mais parmi les plaintes que nous recevons, certaines concernent ceux qui sont régis par le gouvernement fédéral, notamment la GRC. Sachez en passant que le profilage racial constitue encore un problème au sein des forces de police. J'ignore si cela fournirait un solide...

**La sénatrice Eaton :** Qu'en est-il de la dépendance et de la santé mentale?

**Mme Keith :** À ce chapitre, il faudrait que les ressources communautaires soient accessibles le plus rapidement possible et en permanence pour...

**La sénatrice Eaton :** La police reçoit-elle de la formation à ce sujet?

**Mme Keith :** Je l'ignore. Je dirais que, comme vous le laissez entendre, tout commence avant la formation, dès l'embauche. Les personnes qu'on embauche au sein d'une organisation de sécurité sont très différentes que celles qu'on engage dans une organisation qui met l'accent sur la réhabilitation et la réintégration. Nous avons observé une évolution du profil et de la signification du rôle de l'agent correctionnel. Voilà pour le premier point.

L'autre dimension pertinente sur le plan de l'embauche est l'équité en matière d'emploi. La loi fédérale, intitulée Loi sur l'équité en matière d'emploi, contient des cibles fondées sur la représentation démographique au sein de la population en général. Or, comme vous le savez et l'avez entendu au cours des derniers mois, le profil démographique de la population carcérale est évidemment fort différent.

We would say that that has to be considered in terms of the targets that are set by CSC for the hiring of its employees. That is another way, beyond training, that you can introduce a level of sensitivity in recognition of special needs of particular populations.

**Senator Andreychuk:** I have listened to your testimony and read your comments. You seem to have made a brief with a lot of facts and a lot of information that we need to know. How did you compile this? Is it from complaints that you receive individually, or is it on a particular study? My interest in this is that when the commission was set up originally, it was supposed to be an influential organization, both for the information and education of the public and to be a voice that the government would respond to. How do you pick up this information to have made this statement to us? Is it from the complaints? Is it as you work toward your annual reports, or is it based on a particular study and finding?

[Translation]

**Ms. Landry:** The information in my opening remarks is based on a number of factors: first, my personal background as an independent chair of disciplinary tribunals for a number of years; and second, the policy work and the research that we do and the kinds of complaints we get at the Canadian Human Rights Commission. This combination is what allowed me to make those statements in my opening remarks.

[English]

**Senator Andreychuk:** Some of the statements that you make have been of long-standing duration and facts you have known. How do you convey this to the government, and what responses do you receive? Because the situation hasn't changed much. It may have even accelerated. What is the interchange? What levers and influence do you have to get the government to respond to what you are saying?

[Translation]

**Ms. Landry:** That is an excellent question, and I thank you for that. One of the roles of the Canadian Human Rights Commission, as you pointed out, is to give a voice to those who do not have one. Since my appointment as Chief Commissioner of the Canadian Human Rights Commission, this has been very clear to me, and that's what I've been busy doing: denouncing situations that need to be denounced, giving a voice to certain groups when I thought they needed it on behalf of the Canadian Human Rights Commission, always in the public interest and in keeping with our mandate.

Nous considérons que ce facteur doit être pris en compte dans les objectifs d'embauche de Service correctionnel Canada. C'est une manière, autre que la formation, d'assurer un degré de sensibilité afin de tenir compte des besoins spéciaux de populations particulières.

**La sénatrice Andreychuk :** J'ai écouté vos témoignages et lu vos observations. Vous semblez avoir préparé un mémoire contenant bien des faits et des renseignements que nous devons connaître. Comment avez-vous compilé ces informations? Sont-elles tirées des plaintes individuelles que vous recevez ou d'une étude donnée? Si je m'intéresse à la question, c'est parce que lorsque la commission a été mise sur pied initialement, elle était censée être une organisation influente, fournissant de l'information et de l'éducation à la population et agissant à titre de voix à laquelle le gouvernement devrait répondre. Comment colligez-vous les renseignements qui vous ont servi à préparer votre exposé? Viennent-ils des plaintes? Les avez-vous recueillis au cours de travaux que vous effectuez pour préparer vos rapports annuels? S'appuient-ils sur une étude et une découverte particulière?

[Français]

**Mme Landry :** L'information que j'ai donnée dans mes remarques d'ouverture est basée sur différentes choses : premièrement, sur mon bagage personnel à titre de présidente indépendante de tribunaux disciplinaires pendant plusieurs années; d'autre part, sur le travail en matière de politiques et sur les recherches que nous faisons à la commission et, également, sur les types de plaintes que nous recevons à la Commission canadienne des droits de la personne. C'est cet ensemble qui m'a permis de faire ces affirmations dans mes remarques d'ouverture.

[Traduction]

**La sénatrice Andreychuk :** Vous faites certaines de vos déclarations depuis longtemps et les appuyez sur des faits que vous connaissez. Comment communiquez-vous ces renseignements au gouvernement, et que vous répond-il? La situation n'a pas beaucoup évolué et s'est peut-être même aggravée. Quels échanges avez-vous avec le gouvernement? De quels moyens de pression et de quelle influence disposez-vous pour obliger le gouvernement à vous répondre?

[Français]

**Mme Landry :** C'est une excellente question, et je vous en remercie. Un des rôles de la Commission canadienne des droits de la personne, vous l'avez souligné, est de donner une voix à ceux qui n'en ont pas. Depuis ma nomination à titre de présidente de la Commission canadienne des droits de la personne, c'est très clair pour moi, et c'est ce que je me suis affairée à faire : dénoncer les situations qui devaient être dénoncées, donner une voix à certains groupes lorsque je croyais qu'ils en avaient besoin de la part de la Commission canadienne des droits de la personne, toujours dans l'intérêt public et dans le respect de notre mandat.

We have various tools. Clearly, there is always the part about complaints that can help us advance the state of the law and to play a role of influence with the various correctional authorities and the government. In addition, there is our work with our various partners, stakeholders, the department and the correctional services, which also allow us to denounce and expose situations and deal with them. That's what the Canadian Human Rights Commission does.

Now, I think Ms. Daye could give you some other details that might have escaped me.

[English]

**Ms. Daye:** Yes, thank you.

Expanding on the elements you mentioned, some other points of influence we have are through submissions to international treaty bodies on the treatment of prisoners, and Canada, as you know, is subject to a number of those. My colleague Tabatha Tranquilla could talk to you in more detail about those. That brings some international pressures to bear on Canada to respond to those recommendations we make.

In addition, we have recently had a more positive interaction at the working level on policies, so there is a door open, I think, at CSC to discuss changing policies, which is only one small element of changing culture. There is influence to be had through those working relationships as they consult on bringing some of their policies up to date, and that's in addition to the much higher-level conversations that take place at the Chief Commissioner's desk.

**Senator McPhedran:** Thank you for being here. I have a multipart question, and it relates, overall, to access to the commission by prisoners.

Part one is to refer back to the 2003 report from your commission entitled *Protecting Their Rights: A Systemic Review of Human Rights in Correctional Services for Federally Sentenced Women*. I wanted to ask for a bit of an update over the past 14 years how you would summarize and assess the implementation of recommendations that you made that directly pertain to Correctional Services of Canada.

Part two of my question is in relation to section 4(g) of the Corrections and Conditional Release Act, also geared to Correctional Services Canada, but in that section, as you know, it says correctional policies, programs and practices respect — a very positive statement there — gender, ethnic, cultural and linguistic differences and are responsive to the special needs of women, Aboriginal peoples, persons requiring mental health care and other groups. What is your assessment in terms of the actual implementation of this very positivistic statement coming from section 4?

Nous avons différents outils. Évidemment, il y a toujours la partie des plaintes qui peut nous servir à faire avancer l'état du droit et à jouer un rôle d'influence auprès des différentes autorités du service correctionnel et du gouvernement. De plus, il y a tout notre travail de collaboration avec nos différents partenaires, les intervenants, le ministère et les services correctionnels qui nous permettent aussi de dénoncer et de mettre en lumière les situations et de les traiter. C'est le travail que fait la Commission canadienne des droits de la personne.

Maintenant, je pense que Mme Daye pourrait vous indiquer d'autres éléments qui auraient pu m'échapper.

[Traduction]

**Mme Daye :** Oui, merci.

Pour ce qui est des éléments que vous avez évoqués, nous pouvons exercer notre influence en faisant appel à des organes de surveillance de certains traités internationaux relatifs au traitement des prisonniers, traités auxquels le Canada est, vous le savez, assujéti. Ma collègue, Tabatha Tranquilla, pourrait vous fournir davantage de détails à ce sujet. Cela soumet le gouvernement du Canada à des pressions internationales qui l'incitent à répondre à nos recommandations.

En outre, dans le cadre de nos relations de travail, nous avons eu récemment une interaction plus favorable à propos des politiques; je pense donc que Service correctionnel Canada est disposé à discuter de la modification de ses politiques, laquelle ne constitue qu'un petit élément d'un changement de culture. Nous pouvons exercer de l'influence par l'entremise de ces relations de travail quand Service correctionnel Canada mène des consultations pour mettre ses politiques à jour, et c'est sans compter les échanges de haut niveau qui ont lieu dans le bureau de la présidente.

**La sénatrice McPhedran :** Merci de témoigner. J'ai plusieurs questions, qui concernent de façon générale l'accès des prisonniers à la commission.

La première concerne un rapport que la commission a publié en 2003 sous le titre *Protégeons leurs droits : Examen systématique des droits de la personne dans les services correctionnels destinés aux femmes purgeant une peine de ressort fédéral*. Je voulais vous demander de faire brièvement le point sur les 14 dernières années. Comment résumeriez-vous et évalueriez-vous la mise en œuvre des recommandations que vous avez formulées directement au sujet de Service correctionnel Canada?

Ma deuxième question porte sur l'alinéa 4g) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, et concerne aussi Service correctionnel Canada. Comme vous le savez, cet alinéa stipule que les directives d'orientation générale, programmes et pratiques respectent — on a là un énoncé très positif — les différences ethniques, culturelles et linguistiques, ainsi qu'entre les sexes, et tiennent compte des besoins propres aux femmes, aux Autochtones, aux personnes nécessitant des soins de santé mentale et à d'autres groupes. Comment évalueriez-vous la mise en œuvre de cet énoncé fort positif tiré de l'article 4?

Part three is a more general question, and I will just parenthetically note that in my very brief time as a member of the Canadian Human Rights Tribunal, one of the things that I found most troubling and, in fact, it contributed to my resignation from the tribunal, was the lack of support, the challenges of access to people who could not be expected to be sophisticated in their understanding of the Canadian Human Rights Act, in their understanding of processes, with all kinds of barriers, and I don't need to go into detail because I know you are well aware of it.

I wanted to ask whether you have put in place relatively recently — let's say in the last 10 years — a protocol, additional funding, additional resources, anything that has been specialized to respond to the practical reality of the barriers to prisoners for those who would try to make a complaint or even an initial communication to the commission. We recently came from visiting a number of correctional institutions, and this is something that was very clear to us. The barriers literally start behind bars and they multiply after that. Are there any specific examples you could give of strategies, outreach or resources that you have dedicated to try and make this a genuine access opportunity for prisoners?

And thank you so much for your patience with the three-part question.

**Ms. Keith:** With respect to the 2003 report, *Protecting Their Rights*, we conducted a follow-up for a number of years after that. There were a number of action plans that were provided by CSC, and we monitored those. Many of the recommendations that the commission made at that time were similar to the recommendations made even going back to Justice Arbour and have been made subsequently by, for example, the Office of the Correctional Investigator.

We would say, I believe, that the recommendations have largely not been implemented fully, which is not to say there hasn't been positive movement, particularly in certain areas, but overall, if you look at issues that are as systemic and systematic as security classification, which is something we talked about in our 2003 report, that system, I can tell you, is largely or completely unchanged, and we know and it is quite clear that its adverse impact on indigenous women is even more egregious than its impact on women as a whole.

We recently went through — I don't want to say all because there's been so many, but certainly the greater part of reports that have been made regarding CSC since Madam Justice Arbour, and we tracked the recommendations and compared them and then assessed whether or not they have been fulfilled. We could share that with you in some form if it would be of interest and help to you.

**Senator McPhedran:** Please.

La troisième question a une portée plus générale. Je ferai ici une parenthèse pour indiquer qu'au cours de mon très bref mandat au sein du Tribunal canadien des droits de la personne, le manque de soutien et la difficulté d'accès qu'éprouvaient des gens dont on ne pouvait attendre qu'ils possèdent une compréhension poussée de la Loi canadienne sur les droits de la personne, des processus et des multiples obstacles figuraient parmi les choses que j'ai trouvées les plus troublantes et qui ont, en fait, contribué à ma démission. Je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails, car je sais que vous êtes bien au fait de la situation.

Je voulais vous demander si vous avez mis en place relativement récemment, disons au cours des 10 dernières années, un protocole, un financement supplémentaire, des ressources additionnelles ou une mesure quelconque visant à réagir à la réalité concrète des obstacles auxquels se heurtent les prisonniers qui tentent de présenter une plainte ou même de communiquer initialement avec la commission. Nous avons visité récemment un certain nombre d'établissements carcéraux, et il nous est apparu évident que les obstacles commencent littéralement derrière les barreaux et se multiplient par la suite. Pouvez-vous nous fournir des exemples précis de stratégies, de démarches de sensibilisation ou de ressources que vous avez mises en œuvre pour tenter de permettre aux prisonniers d'avoir vraiment l'occasion d'accéder à la commission?

Je vous remercie de la patience dont vous avez fait montre alors que je vous posais mes trois questions.

**Mme Keith :** En ce qui concerne le rapport intitulé *Protégeons leurs droits* publié en 2003, nous avons gardé la situation à l'œil pendant un certain nombre d'années. Service correctionnel Canada a présenté quelques plans d'action et nous avons assuré le suivi à ce sujet. Un grand nombre de recommandations de la commission s'apparentent fort à celles que la juge Arbour avait formulées à l'époque et à celles que d'autres intervenants, comme le Bureau de l'enquêteur correctionnel, ont présentées par la suite.

Je crois qu'en grande partie, les recommandations n'ont pas été complètement mises en œuvre, ce qui ne signifie pas qu'il n'y a pas eu d'actions positives, surtout dans certains domaines, mais dans l'ensemble, lorsqu'il s'agit d'enjeux aussi systémiques et systématiques que la classification de sécurité, un point dont nous avons parlé dans notre rapport de 2003, je peux vous dire que ce système n'a pas du tout — ou pratiquement pas — changé, et nous savons que les répercussions négatives sur les femmes autochtones sont encore plus importantes que les répercussions sur l'ensemble des femmes.

Nous avons récemment examiné — je ne veux pas dire tous les rapports, car un très grand nombre de rapports ont été publiés —, mais nous avons certainement examiné la plus grande partie des rapports sur le SCC depuis la décision rendue par la juge Arbour. Nous avons compilé les recommandations, nous les avons comparées et ensuite évaluées pour déterminer si elles avaient été mises en œuvre. Nous pouvons vous communiquer ces résultats si cela vous intéresse et s'ils peuvent vous être utiles.

**La sénatrice McPhedran :** Oui, s'il vous plaît.

**Ms. Keith:** I appreciated your question with respect to section 4(g) of the Corrections and Conditional Release Act. One of the unique features of this legislation is that it reflects and embodies human rights obligations. I don't want to go so far as to say that it is on its face a piece of human rights legislation itself, but those values and obligations and responsibilities and even standards are embodied in part of that legislation, and section 4(g) is probably the high-water mark of that.

In terms of assessing its implementation, there has been no formal assessment conducted of section 4(g) in and of itself, as far as I know, either by the Canadian Human Rights Commission or any other organization. The scope of section 4(g) is potentially very great, as it is intended to be a principle that applies to everything that CSC does and applies to every aspect of the CCRA.

There are currently legal challenges. One is currently before the Supreme Court of Canada and will be heard in November this year. It relates to the application of section 4(g) and what it means for CSC to have a positive duty to consider the special needs you described. I believe that the court's decision will be helpful to all of us in understanding what that positive duty on CSC means and what it contains.

Finally, you asked a question about special measures or specific protocols that the Canadian Human Rights Commission has put into place to respond to the needs of prisoners, and I am going to just take a step to the side and explain a particular dynamic of the complaint-filing process.

When a complaint is filed, be it by a prisoner or any other person in Canada, that complaint is theirs, and what I mean by that is, in the context of settlement discussions, if a complainant decides to settle his or her complaint, then the commission does not have standing to stop that settlement. In the context of complaints filed by prisoners, this is particularly important, because we know that in the last 10 years, over approximately 80 per cent of the complaints filed by prisoners that have proceeded to the Canadian Human Rights Tribunal have been settled. And what this means is that many important, systemic issues have not been fully heard by the tribunal. We don't have enforceable orders.

What we do have on the positive side are settlements which I can say, having participated in a number of them, do provide for much-needed correctional services for individuals. From the perspective of a vulnerable individual, one can imagine and see the value in achieving a settlement that at least in the short term is going to provide them with mental health services or a transfer to an institution that is closer to their family or other things which, before they filed their human rights complaint, they had been deprived of.

**Mme Keith :** Je vous remercie de votre question sur l'alinéa 4g) de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. L'une des caractéristiques uniques de cette loi, c'est qu'elle reflète et met en application les obligations liées aux droits de la personne. Je n'irais pas jusqu'à dire qu'il s'agit d'une loi sur les droits de la personne, mais ces valeurs, ces obligations, ces responsabilités et même ces normes sont mises en œuvre dans le cadre de cette loi, et l'alinéa 4g) représente probablement le plus haut niveau à cet égard.

En ce qui concerne l'évaluation de la mise en œuvre, à ma connaissance, aucune évaluation officielle n'a été menée à l'égard de l'alinéa 4g), que ce soit par la Commission canadienne des droits de la personne ou par un autre organisme. La portée de l'alinéa 4g) est potentiellement vaste, car on a conçu ce principe pour qu'il s'applique à toutes les activités du SCC et à tous les éléments de la LSCMLC.

Des contestations judiciaires sont en cours. L'une d'entre elles se trouve actuellement devant la Cour suprême du Canada et sera entendue en novembre prochain. Elle concerne l'application de l'alinéa 4g) et les détails de l'obligation positive du SCC de tenir compte des besoins spéciaux que vous avez décrits. Je crois que la décision rendue par le tribunal nous aidera tous à mieux comprendre ce que signifie l'obligation positive du SCC et ce qu'elle prévoit.

Enfin, vous avez posé une question sur les mesures spéciales ou les protocoles mis en œuvre par la Commission canadienne des droits de la personne pour répondre aux besoins des détenus. Toutefois, je dois d'abord expliquer une dynamique particulière à la procédure à suivre pour déposer une plainte.

Lorsqu'une plainte est déposée, que ce soit par un détenu ou un autre citoyen canadien, cette plainte lui appartient, et cela signifie que dans le contexte des discussions liées au règlement de cette plainte, si le plaignant ou la plaignante décide d'accepter le règlement de sa plainte, la commission n'a pas le pouvoir d'empêcher ce règlement. Ce point est particulièrement important dans le contexte des plaintes déposées par des détenus, car nous savons qu'au cours des 10 dernières années, plus de 80 p. 100 des plaintes déposées par des détenus et entendues par le Tribunal canadien des droits de la personne ont été réglées. Cela signifie donc qu'un grand nombre de questions importantes et systémiques n'ont pas été entendues de façon approfondie par le tribunal. Nous n'avons pas d'ordonnances exécutoires.

Il y a toutefois des points positifs. Par exemple, j'ai participé à un grand nombre de règlements qui fournissent des services correctionnels nécessaires aux détenus. On peut imaginer et comprendre à quel point il est important pour une personne vulnérable d'obtenir un règlement qui lui procure au moins, à court terme, des services de santé mentale ou un transfert dans un établissement situé plus près de sa famille ou d'autres éléments auxquels elle n'avait pas accès avant de déposer sa plainte relative aux droits de la personne.

There are right now a number of what I would call systemic complaints that are proceeding on behalf of prisoners before the Canadian Human Rights Tribunal. These are broadly based, systemic complaints that engage many different grounds under the act and many different prohibited practices. The importance of these complaints is not only that the commission is participating fully in leading these cases before the tribunal, but also that they have been brought by organizations on behalf of prisoners. Our hope is that, given that they don't turn on the backs of individuals, if I can use that word, that the complaints will not settle unless and until there are fulsome and adequate systemic remedies that form part of those settlements and, if that is not possible, that the complaints will be fully litigated and result, if substantiated, in orders that can be enforced. I hope that's responsive to your question.

A smaller but very important aspect of your question is protocols. The commission, as you know, has a complaint intake function. Calls go to Service Canada. That can present a barrier to inmates because they have to navigate this labyrinth. As much as possible, we try to ensure that we are directly accessible to inmates so they can call our intake staff directly at their desks. That's one thing we do. We also have flexibility in terms of the form of the complaint that we receive. We try as much as possible to exercise that discretion in favour of accepting, for example, handwritten complaints from prisoners.

**Senator McPhedran:** I appreciate you have described a modification to your intake process for making direct calls. How do you ensure that prisoners know about that?

**Ms. Keith:** We do rely heavily on organizations such as the Elizabeth Fry Society. They have an effective handbook they give to prisoners that includes contact information for the Canadian Human Rights Commission. In the context of the 2003 report, we visited a number of prisons and there were widespread interviews conducted with inmates. This is an area we can probably look at improving our communications strategy.

Funding is always an issue, as you can imagine. Sadly, prisoners, although a highly vulnerable group, are not the only vulnerable group in Canada. They're not the only group that faces barriers to accessing our services, but we are currently engaged in a lean initiative. It is an initiative whereby we are paring down our barriers and making our processes move more quickly, and we're evaluating this on an ongoing basis. Our hope and belief is it will improve access for vulnerable groups.

Le Tribunal canadien des droits de la personne traite actuellement, au nom de certains détenus, plusieurs plaintes que je qualifierais de systémiques. Il s'agit de plaintes de nature générale et systémique fondées sur de nombreux motifs énoncés dans la loi et sur de nombreuses pratiques interdites. Ces plaintes sont importantes, non seulement parce que la commission participe pleinement à leur cheminement devant le tribunal, mais aussi parce qu'elles ont été déposées par des organismes au nom de détenus. Puisque ces organismes ne laisseront pas tomber ces personnes, si je peux utiliser cette expression, nous espérons que les plaintes ne feront pas l'objet d'un règlement à moins que ce règlement prévoie des recours complets, adéquats et systémiques, et si ce n'est pas possible, que les plaintes soient portées en justice et qu'elles donnent lieu à des ordonnances qui peuvent être exécutées si elles sont justifiées. J'espère que cela répond à votre question.

Une plus petite partie — mais elle est très importante — de votre question concerne les protocoles. Comme vous le savez, l'une des fonctions de la commission est de recevoir des plaintes. Les appels sont acheminés à Service Canada. Cela peut représenter un obstacle pour les détenus, car ils doivent se débrouiller dans ce labyrinthe. Dans la mesure du possible, nous tentons de veiller à ce que les détenus aient directement accès à notre organisme en téléphonant directement à nos agents de réception des plaintes. C'est l'une des choses que nous faisons. Nous pouvons également recevoir des plaintes sous plusieurs formes. Nous tentons, dans la mesure du possible, d'exercer cette discrétion en acceptant, par exemple, des plaintes écrites à la main par des détenus.

**La sénatrice McPhedran :** Je vous suis reconnaissante d'avoir décrit une modification que vous avez apportée à votre processus de réception pour vous permettre de répondre directement aux appels. Comment veillez-vous à informer les détenus de cette option?

**Mme Keith :** Nous comptons grandement sur des organismes comme la Société Elizabeth Fry. Cette association fait parvenir aux détenus un guide qui contient les coordonnées de la Commission canadienne des droits de la personne. Dans le cadre du rapport de 2003, nous avons visité plusieurs prisons et nous avons mené de vastes entrevues auprès des prisonniers. Nous pouvons probablement tenter d'améliorer nos stratégies de communication dans ce domaine.

Le financement est toujours un problème, comme vous pouvez l'imaginer. Malheureusement, les détenus, même s'ils forment un groupe très vulnérable, ne forment pas le seul groupe de personnes vulnérables au Canada. Ils ne forment pas le seul groupe qui doit franchir des obstacles pour avoir accès à nos services, mais nous participons actuellement à une initiative de rationalisation. Cette initiative vise à réduire les obstacles et à accélérer nos processus, et nous évaluons continuellement la situation. Nous espérons et nous croyons que cela permettra d'améliorer l'accès pour les groupes vulnérables.

[Translation]

**Ms. Landry:** When I was appointed to the Canadian Human Rights Commission, I could not ignore the almost six years that I spent visiting federal detention centres on a regular basis in Quebec. As the chairperson of the disciplinary tribunal, I went there almost weekly, sometimes twice a week, to hear the complaints of the inmates about conduct.

I came to the commission with knowledge of situations of extreme vulnerability, where I saw what I sometimes call human tragedies, distress situations. As soon as I arrived at the commission, I can assure you that this was one of my priority issues. Although there are a number of vulnerable groups, the fate and situation of the vulnerable clientele in federal institutions have been paramount to me. This is one of the reasons why I have worked hard with my colleagues to communicate with the various groups and stakeholders working with inmates to ensure that the message is clear.

As Ms. Keith mentioned, the commission's complaint process is undergoing a transformation. For me, the priority was to simplify the complaints and determine which issues needed to be our priority. All the cases are important, but they do not necessarily all have the same urgency. That is what we are doing.

We work closely with the political, legal, communications, research and complaint departments. All the necessary tools will be put in place in order to improve access to the Canadian Human Rights Commission for all vulnerable groups, including the inmate community. It is high time to put the word "human" back in "human rights." We must tailor our services to the needs of our clientele. That is the philosophy of the Canadian Human Rights Commission, and we are working as hard as we can to accomplish it.

One of the major challenges we are facing is pressure. There has been a significant increase in complaints over the past year and a half, not only from the inmate community, but at all levels. However, human and financial resources have stayed the same at the Canadian Human Rights Commission for 15 years. This is extremely challenging for the commission. We have our duties, we fulfill them, but at some point, we will have to receive a positive response to our requests. We want to provide services, but we need the resources to do so.

[English]

**Senator Pate:** Following your testimony today, can you provide us with the information about the 80 per cent of complaints that are settled? Because if they're settled, chances are the human rights violations were well recognized by all involved, and yet there are nondisclosure clauses usually on those complaints. I'm not asking for names. If we could have the types of human rights violations

[Français]

**Mme Landry :** Quand j'ai été nommée à la Commission canadienne des droits de la personne, je ne pouvais pas faire abstraction des presque six années que j'ai passées à visiter sur une base régulière les centres de détention fédéraux au Québec. Étant présidente du tribunal disciplinaire, j'y suis allée presque toutes les semaines, parfois deux fois par semaine, pour entendre les plaintes des détenus sur la conduite.

Je suis arrivée à la commission avec une connaissance de situations de vulnérabilité extrême, où j'ai vu ce que j'appelle parfois des drames humains, des situations de détresse. Dès mon arrivée à la commission, je peux vous assurer que cela a été un de mes dossiers prioritaires. Bien qu'il y ait plusieurs groupes vulnérables, le sort et la situation de la clientèle vulnérable dans les établissements fédéraux m'étaient d'une grande importance. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai travaillé fort avec mes collègues pour communiquer avec les différents groupes et intervenants qui travaillent avec les détenus afin de m'assurer que le message soit clair.

La commission subit une transformation, comme Mme Keith l'a mentionné, quant au processus de plainte. Pour moi, la priorité était de simplifier les plaintes et de déterminer les dossiers auxquels nous devons accorder la priorité. Tous les dossiers sont importants, mais ils n'ont pas nécessairement tous la même urgence. Voilà ce que nous sommes en train de faire.

Nous travaillons étroitement avec les départements politique, légal, de communication, de recherche et de plaintes. Tous les outils nécessaires seront mis en place pour faciliter l'accès à tous les groupes vulnérables, y compris la communauté des détenus, à la Commission canadienne des droits de la personne. Il est grand temps de remettre le mot « *human* » dans « *human rights* ». Il faut adapter nos services aux besoins de notre clientèle. C'est tout à fait la philosophie de la Commission canadienne des droits de la personne, et nous y travaillons d'arrache-pied.

L'une des difficultés importantes auxquelles nous faisons face est la pression. Il y a eu une augmentation importante des plaintes au cours de la dernière année et demie, non seulement au niveau de la communauté des détenus, mais à tous les niveaux. Or, les ressources, qu'elles soient humaines ou financières, sont les mêmes à la Commission canadienne des droits de la personne depuis 15 ans. Cela crée une situation extrêmement difficile pour la commission. Nous avons nos devoirs à faire, nous les faisons, mais il nous faudra, à un moment donné, recevoir une réponse positive à nos demandes. On veut bien offrir des services, mais il faut avoir les ressources pour le faire.

[Traduction]

**La sénatrice Pate :** À la suite de votre témoignage d'aujourd'hui, pouvez-vous nous fournir des renseignements sur les 80 p. 100 de plaintes qui font l'objet d'un règlement? Car si elles sont réglées, il est probable que les violations relatives aux droits de la personne ont été bien reconnues par tous les intervenants. Pourtant, ces plaintes font habituellement l'objet de dispositions



settled by Corrections as well as those outstanding and the nature of the type of human rights violations so that the committee can have an idea of the extent of the problem in terms of human rights issues, that would be extremely helpful. Otherwise, that information doesn't see the light of day.

**Ms. Landry:** I will ask my colleague Fiona to answer your question. I can say it is around 82 per cent of complaints have been settled on a confidential basis.

**Senator Bernard:** I appreciate the question Senator McPhedran asked. I have a follow-up. I was encouraged to hear your response about a number of systemic complaints before the commission now. Are you able to give us any additional information around those complaints, particularly around what issues they're addressing?

I am particularly concerned about race-based complaints because I know from my work in this area that race-based complaints tend to be very few that go forward. I know you mentioned that some of them are being bought by organizations on behalf of prisoners. You mentioned the Elizabeth Fry Society. I'm thinking specifically, given the over-representation of black people in the prisons, and also the fact there is no national organization that addresses the needs of the black community, are any of those complaints addressing race issues in particular?

I would be interested in seeing the range of issues being addressed by these systemic complaints because I think they're very important. I am encouraged to hear about it. I just would like a bit more information.

**Ms. Tranquilla:** Absolutely. I will start and then pass it over to my colleague. To give you some general numbers, some of the information we have been able to pull together for our appearance here today, in the past five years we have accepted 203 complaints from inmates against correctional services. About half of these involved allegations of discrimination based on religion, so that was one of the grounds cited in about half the cases. About a third involved discrimination on the basis of a disability. Fifteen per cent, approximately, made allegations of discrimination of a systemic nature based on a policy or practice. We have referred 39 of these complaints forward to the tribunal. The others have either been dismissed, referred to an internal grievance process or settled. The vast majority have settled. In terms of those complaints, we can provide some more detail about what specifically we're looking at.

To your question about race-based complaints, we do have some limitations in our ability to draw information from the information systems that we have. We can only collect information

de non-divulgarion. Je ne vous demande pas de me fournir des noms. Toutefois, il nous serait extrêmement utile de connaître les types de violations des droits de la personne qui ont été réglés par les services correctionnels, ainsi que les types de violations en suspens et la nature de ces violations des droits de la personne, afin que nous puissions nous faire une idée de l'ampleur du problème relatif aux droits de la personne. Autrement, ces renseignements ne sont jamais diffusés.

**Mme Landry :** J'aimerais demander à Fiona, ma collègue, de répondre à votre question. Je peux dire qu'environ 82 p. 100 des plaintes ont été réglées de façon confidentielle.

**La sénatrice Bernard :** Et j'aime la question posée par la sénatrice McPhedran. J'aimerais d'ailleurs faire un suivi à cet égard. Je trouve que votre réponse sur les plaintes systémiques qui se trouvent actuellement devant la commission est encourageante. Êtes-vous en mesure de nous fournir des renseignements supplémentaires relativement à ces plaintes, surtout en ce qui concerne les enjeux qu'elles ciblent?

Je suis surtout préoccupée par les plaintes fondées sur la race, car je sais, en raison de mes travaux dans ce domaine, que très peu de plaintes fondées sur la race sont traitées. Je sais que vous avez mentionné que des organismes présentaient certaines de ces plaintes au nom des détenus. Vous avez mentionné la Société Elizabeth Fry. J'aimerais savoir, étant donné la surreprésentation des Noirs dans les prisons, et aussi en raison du fait qu'il n'existe aucun organisme national qui réponde aux besoins de la communauté noire, si certaines de ces plaintes visent des enjeux liés à la race.

J'aimerais connaître la gamme des enjeux visés par ces plaintes systémiques, car je crois qu'ils sont très importants. Cela m'encourage d'en entendre parler. J'aimerais simplement obtenir un peu plus d'information.

**Mme Tranquilla :** Absolument. Je répondrai en premier, et je donnerai ensuite la parole à ma collègue. Je peux vous fournir certaines données générales tirées de renseignements que nous avons été en mesure de recueillir en vue de notre comparution devant votre comité aujourd'hui. Au cours des cinq dernières années, nous avons accepté 203 plaintes formulées par des prisonniers contre les services correctionnels. Environ la moitié de ces plaintes contenait des allégations de discrimination fondée sur la religion; c'était donc l'un des motifs invoqués dans environ la moitié des cas. Environ le tiers des plaintes concernait la discrimination fondée sur une déficience. Environ 15 p. 100 de ces plaintes contenaient des allégations de discrimination de nature systémique fondée sur une politique ou une pratique. Nous avons renvoyé 39 de ces plaintes au tribunal. Les autres ont été rejetées, renvoyées à un processus interne de règlement des griefs ou réglées. La grande majorité des plaintes ont fait l'objet d'un règlement. Nous pouvons vous fournir des détails supplémentaires sur les éléments que nous examinons dans ces plaintes.

En ce qui concerne votre question sur les plaintes fondées sur la race, notre capacité d'extraire des renseignements de nos systèmes d'information est limitée. En effet, nous pouvons seulement

that is relevant to the complaints. There are some privacy concerns. We can look at what information we can provide and come back to you with specific questions about race-based complaints.

On the complaints that have been referred to the tribunal, I can give you some information about what kinds of systemic issues have been raised. About a third of the complaints were filed by or on behalf of prisoners with mental disabilities. About a quarter were filed on behalf of indigenous persons. Again, about a quarter were filed by or on behalf of transgender prisoners. Approximately a quarter included allegations of harassment by correctional staff against prisoners, and approximately a quarter included allegations of discrimination and the use of segregation.

That is some general context of what we are seeing, but we would be pleased to come back with more.

**Ms. Daye:** To build on some of the things that we have already mentioned, we do often rely on organizations that do work more directly with prisoners on a regular basis to assist prisoners in bringing their complaints to the commission. We are, frankly, very grateful for that work. We are not the only players in this field, and it takes a society of organizations that can be helpful.

Once a complaint reaches our door, over a series of years we can see a smattering of complaints that raise similar issues. We can start to get an idea of some of the systemic issues being raised in our complaints. What has happened specifically in the issue of transgender complaints is we have seen that happen over a series of years. We have seen a number of complaints come in. Almost all of them have settled.

The organizations that work directly with these prisoners have also begun to see that same pattern, and that has resulted in the organization itself, in this case West Coast - Prisoners' Legal Services, to bring forward a systemic complaint. It is in those systemic complaints where the organization, not an individual, is responsible for owning the complaint and those systemic issues can be raised more comprehensively and hopefully a more comprehensive and systemic remedy can be found.

It is also in those systemic complaints that the commission itself might be more involved to assist in representing at tribunal because those systemic complaints may have a greater likelihood of ending up at a tribunal hearing. As we were saying, when an individual has a complaint, they're really seeking, often in desperation, to have their individual circumstances resolved. Once those are resolved, the responsibility to continue the complaint is often a burden that is not necessary for them to carry and they will close their complaint.

recueillir des renseignements qui sont pertinents pour la plainte, car il y a des préoccupations liées à la protection de la vie privée. Nous pouvons déterminer les renseignements que nous pouvons vous fournir et vous revenir avec quelques données précises sur les plaintes fondées sur la race.

Je peux vous fournir quelques renseignements sur les types de problèmes systémiques qui ont été soulevés dans les plaintes qui ont été renvoyées au tribunal. Environ le tiers des plaintes ont été déposées par des prisonniers souffrant de troubles mentaux ou ont été déposées en leur nom. Environ le quart des plaintes ont été déposées au nom d'Autochtones. Encore une fois, environ le quart des plaintes ont été déposées par des détenus transgenres ou ont été déposées en leur nom. Environ le quart des plaintes contenaient des allégations de harcèlement pratiqué par les agents correctionnels contre des prisonniers, et environ le quart contenait des allégations de discrimination et de recours à l'isolement.

C'est le contexte général de nos observations, mais nous serions heureuses de revenir pour vous fournir davantage de renseignements à cet égard.

**Mme Daye :** Pour faire suite à certains points déjà soulevés, nous comptons souvent sur des organismes qui travaillent plus directement et régulièrement avec les prisonniers pour aider ces derniers à présenter leurs plaintes à la commission. Honnêtement, nous leur sommes très reconnaissants des travaux qu'ils accomplissent. Nous ne sommes pas les seuls intervenants dans ce domaine, et nous devons pouvoir compter sur l'aide d'un groupe d'organismes.

Lorsque nous recevons une plainte, au fil des années, nous pouvons constater qu'une série de plaintes visent les mêmes problèmes. Nous pouvons commencer à nous faire une idée des problèmes systémiques soulevés dans les plaintes que nous recevons. Par exemple, au fil des années, nous avons observé des plaintes liées aux personnes transgenres. Nous avons reçu plusieurs plaintes à cet égard. Elles ont presque toutes fait l'objet d'un règlement.

Les organismes qui travaillent directement avec ces détenus ont également commencé à observer certaines tendances, et cela a poussé l'organisme West Coast - Prisoners' Legal Services à présenter une plainte systémique. Dans le cadre de ces plaintes systémiques, l'organisme, et non la personne, est responsable de la plainte et ces problèmes systémiques peuvent être soulevés de façon plus complète. On espère donc que cela permettra de trouver un recours complet et systémique.

C'est également dans le cadre de ces plaintes systémiques que la commission est plus susceptible de participer à une représentation devant un tribunal, car ces plaintes systémiques sont probablement plus susceptibles de se retrouver devant un tribunal. Comme nous le disions, lorsqu'une personne souhaite déposer une plainte, elle tente réellement, souvent de façon désespérée, de résoudre ses circonstances personnelles. Une fois ses circonstances résolues, la responsabilité de continuer de faire progresser la plainte représente souvent un fardeau qu'il n'est pas nécessaire pour ces personnes d'assumer, et c'est pourquoi elles fermeront le dossier de leur plainte.

In a systemic complaint, where we have all of that smattering over a series of years that coalesces in a systemic complaint from an organization, the commission has more ability to raise those systemic issues to the attention of the tribunal and to bring to bear the oversight and the remedies that can then be put in place.

I anticipate that we have probably seen a similar pattern on other issues, like mental health and segregation, and it is that coalescing of public debate, of studies like yours, the recommendations over the years and those individual complaints that can push an issue for that systemic change. We are starting to see some of that happen now.

**Ms. Keith:** You asked about systemic complaints before the tribunal. In addition to the complaint my colleague just referred to filed by the West Coast Prison Justice Society on behalf of transgender and gender-diverse inmates, there are actually two related complaints filed by CAEFS a number of years ago now and, interestingly, basically continue the allegations of discrimination that were examined in the 2003 report. So this gets back to the question about whether or not those recommendations made in 2003 by the commission have been implemented by CSC. These two complaints filed by CAEFS arise out of a concern that those recommendations have not been implemented.

These are extremely broadly based complaints filed on behalf of federally sentenced women, particularly indigenous women and women with mental health issues, and they allege discrimination in the use of security classification, the use of segregation, access to mental health services and, finally, on behalf of indigenous women, differential access or lack of access to indigenous cultural and spiritual practices and programming.

**Ms. Daye:** It is important to know, as many of you probably do already, that the commission can accept a single complaint that has many grounds listed in it. That gives the commission the ability to examine and consider intersectional impacts of individuals, so although a complaint may be filed on disability and mental health and indigenous identity, it may be the combination of all of those things that has resulted in mistreatment. The act specifically allows us to consider the impact of a combination of grounds that are listed in our act.

**Senator Hartling:** Thank you very much for being here. I appreciate all your information. I liked your quote, Ms. Landry. I want to read it again because it is so important.

It is said that no one truly knows a nation until one has been inside its jails. A nation should not be judged by how it treats its highest citizens, but its lowest ones.

Dans le cadre d'une plainte systémique, c'est-à-dire une série de plaintes présentées au fil des années regroupées dans le cadre d'une plainte systémique formulée par un organisme, la commission a une plus grande capacité d'attirer l'attention du tribunal sur ces enjeux systémiques et de faire valoir la surveillance et les recours qui peuvent ensuite être mis en œuvre.

Je présume qu'on a probablement observé une tendance similaire relativement à d'autres enjeux, par exemple la santé mentale et l'isolement. C'est grâce à ce regroupement d'enjeux qui font l'objet d'un débat public, d'études comme la nôtre, de recommandations formulées au fil des années et de plaintes individuelles qu'on parvient à provoquer un changement systémique. Nous assistons actuellement à l'émergence de ce phénomène.

**Mme Keith :** Vous souhaitez connaître les plaintes systémiques qui se trouvent devant le tribunal. En plus de la plainte à laquelle ma collègue a fait référence et qui a été représentée par la West Coast Prison Justice Society au nom des détenus transgenres et des détenus de genre mixte, deux autres plaintes connexes ont été déposées par l'ACSEF il y a quelques années, et il est intéressant de noter que ces plaintes concernent essentiellement des allégations de discrimination qui ont fait l'objet d'un examen dans le rapport de 2003. Cela revient donc à la question de savoir si les recommandations formulées par la commission en 2003 ont été mises en œuvre par le SCC. Ces deux plaintes déposées par l'ACSEF découlent de la préoccupation selon laquelle ces recommandations n'ont pas été mises en œuvre.

Il s'agit de plaintes de nature extrêmement générale déposées au nom de femmes purgeant une peine de ressort fédéral, surtout des femmes autochtones et des femmes qui souffrent de troubles mentaux. Elles contiennent des allégations de discrimination liée au recours à la classification de sécurité, au recours à l'isolement, à l'accès à des services de santé mentale et, enfin, au nom des femmes autochtones, à un accès différentiel ou à un manque d'accès à des pratiques et programmes axés sur la culture et la spiritualité autochtones.

**Mme Daye :** Il est important de préciser — un grand nombre d'entre vous le savent probablement déjà — que la commission peut accepter une plainte unique fondée sur de nombreux motifs. Cela donne à la commission la capacité d'examiner les répercussions intersectionnelles sur les individus et d'en tenir compte. Donc, même si une plainte peut être déposée pour des motifs de déficience, de santé mentale et d'identité autochtone, il se peut que la combinaison de tous ces éléments ait entraîné le mauvais traitement. La loi nous permet de tenir compte de l'impact d'une combinaison de motifs énumérés dans son contenu.

**La sénatrice Hartling :** Je vous remercie beaucoup d'être ici aujourd'hui. Je vous suis reconnaissante de tous les renseignements que vous nous avez fournis. Madame Landry, j'ai aimé votre citation. J'aimerais la relire, car elle est très importante.

On ne connaît jamais un pays si on ne connaît pas d'abord ses prisons. On ne devrait pas juger une nation sur la façon dont elle traite ses citoyens les plus riches, mais sur son attitude vis-à-vis de ses citoyens les plus pauvres.

That spoke to me, and all of what you said, because recently we did go to the prisons and spent four days there, and I think every citizen in Canada should have an opportunity to have a glimpse into what goes on in prisons and should really understand the issues people are facing.

It took me three or four days to settle in myself. Once you see something, it is different than reading it. Once you have spoken to people and you have heard from them, it is a different effect than just reading about it.

One of the things that I came away with — a lot of things we talked about, race issues and religion — is the number of people with mental health issues in prisons was overwhelming. Have there been any changes in that area, for the better, worse? What could we do about that? I hope our committee will be a champion on the issue of human rights in prisons, but on the mental health issue, I was shocked to see how many people are incarcerated with mental health issues.

**Ms. Landry:** Thank you for your comments. I can just talk about one experience I had that will give an example of what problems we face when we look inside.

I was in a Quebec institution for a hearing, and an inmate was brought in front of me for having refused an official order to stop banging his head on the wall. At that time, I remember that I clearly asked the officer, “What’s going on?” That person, that inmate, needs help and services more than he needs to have an offence report for having banged his head on the wall. If he bangs his head on the wall, it’s because he needs your help, not to have an offence report at the end, a major one that can put him in segregation or, as a result of which, he can have a fine or something like that.

There is a miscomprehension of the complex situation that can be brought by the mental health issues. I believe and mentioned in my remarks that the complex thing is the fact that the employees who work with that group of vulnerable people are not equipped to deal with those kinds of situations, and they are not trained to work with those people.

I faced the same dramatic situation with an inmate who had been assaulted when he was young by his father and uncle. He had been abused, and, at some point, an officer asked to search him and for him to position himself in an unacceptable position to be searched. There are so many of those stories that I can tell you that I witnessed when I was inside. Probably, the advantage that I had at that time was that I was not visiting anymore. They were used to having me inside because I used to be in those institutions almost every week, twice a week. Then, I had the privilege of witnessing all of those situations.

First, we need a clear message from the top that enough is enough and that it’s not acceptable anymore and that people should be accountable for their behaviour inside. That’s important. They also need to invest resources to train staff and make sure that the people they hire for that job will not just be there for the

Cela m’a touchée, ainsi que tout ce que vous avez dit, car récemment, nous avons passé quatre jours dans des prisons, et je crois que tous les citoyens canadiens devraient avoir l’occasion d’avoir un aperçu de ce qui se passe dans les prisons pour réellement comprendre les problèmes auxquels ces gens font face.

Il m’a fallu trois ou quatre jours pour m’en remettre. Lire au sujet d’une situation n’est pas du tout la même chose que de l’observer. Parler aux gens et entendre leurs paroles ne produit pas le même effet que lire à leur sujet.

L’une des choses que j’ai retenues — et nous avons parlé des enjeux liés à la race et à la religion —, c’est qu’un nombre renversant de détenus souffrent de troubles de santé mentale. Y a-t-il eu des changements à cet égard — pour le meilleur ou pour le pire? Que pouvons-nous faire? J’espère que notre comité se fera le champion des droits de la personne dans les prisons, mais j’ai été estomaquée de voir le nombre de détenus qui souffrent de troubles de santé mentale.

**Mme Landry :** Je vous remercie de vos commentaires. Je peux simplement vous raconter une expérience que j’ai vécue pour vous donner un exemple du genre de problèmes qui surviennent lorsque nous observons ce qui se passe dans les pénitenciers.

Alors que j’étais dans un établissement carcéral québécois pour assister à une audience, un détenu a été amené devant moi pour avoir refusé d’obéir à l’ordre officiel de cesser de se frapper la tête contre le mur. À ce moment, je me souviens clairement avoir demandé à l’agent : « Qu’est-ce qui se passe? » Cette personne, ce détenu a davantage besoin d’aide et de services que d’un rapport d’infraction pour avoir frappé sa tête au mur. S’il se cogne la tête, c’est parce qu’il a besoin d’aide, et non pas de se retrouver avec un rapport d’infraction majeur pour lequel il risque l’isolement, une amendé ou quelque chose de ce genre.

On comprend mal la situation complexe pouvant découler de problèmes de santé mentale. Comme je l’ai mentionné dans mon exposé, je crois que ce qui complique les choses, c’est que les employés qui travaillent auprès de ces personnes vulnérables ne sont pas outillés pour composer avec ce genre de situations. Ils ne sont pas formés pour travailler avec ces personnes.

J’ai été témoin d’une situation dramatique semblable dans le cas d’un détenu qui avait été agressé par son père et son oncle lorsqu’il était jeune. Il avait été victime d’abus, et un officier lui a pourtant demandé à un moment donné de se soumettre à une fouille dans une posture inacceptable. Je pourrais vous raconter tellement d’histoires semblables dont j’ai été témoin lorsque j’étais dans des pénitenciers. L’avantage que j’avais probablement à l’époque, c’est que je n’étais plus en visite. Les détenus avaient l’habitude de me voir sur place parce que j’étais dans ces établissements carcéraux presque toutes les semaines, parfois jusqu’à deux fois par semaine. J’ai alors eu le privilège d’être témoin de toutes ces situations.

Tout d’abord, les hautes instances doivent clairement dire que c’est assez, que ce comportement n’est plus acceptable, et que les gens doivent être tenus responsables de leurs gestes à l’intérieur des pénitenciers. C’est important. Il faut également investir des ressources pour former le personnel et s’assurer que les personnes

security and the policy purposes but that they understand that the important part of their mandate is the rehabilitation and their responsibility to do so and to not exacerbate or increase those situations.

**Senator Hartling:** Thank you very much because it is that experience you have that speaks to what we're talking about. It's that human connection. I think some animals might be treated better than people are there, and that's unacceptable.

**Senator Pate:** Leading off from that, there are provisions in the legislation that you spoke to that could be implemented in a much more fulsome way than the policies allow, and I'd be interested in your comments on that. You mentioned sections 29, 81 and 84.

I know you intervened recently in the inquest into the death of Kinew James, an indigenous woman with significant mental health and health issues and some of the systemic issues that were identified in that process. I'd be very interested in you sharing that with our committee, as well as some of the challenges you saw in that process in being able to bring forward those issues in terms of the reluctance of the system to address it or the inability to actually hold to account corrections or even policing authorities, Coronial authorities, if you have any comments on those. I may have a supplementary. Thank you.

**Ms. Landry:** I will ask Fiona to take the floor about sections 29 and 81, but I just want to mention that, for me, correctional services should take all of the tools available to them to provide for the needs of the people who need services and care inside. If we want to achieve the mandate to rehabilitate those people and make sure that, at some point, they will become citizens who will be able to contribute, we need to use the tools that are available to improve that situation.

**Ms. Keith:** There are a lot of duties on CSC and CCRA, and we've talked about some of them here. The problem is that, when you deal with those duties kind of atomistically and lose sight of the prisoner as a person, as a human being, you fail to respond to them. I think Kinew's death is one of those instances and also points to a limitation in the inquest system. Inquests have been a powerful social tool to uncover systemic problems and lead to systemic change, but the inquest into Kinew's death kind of epitomizes this segmented approach to prisoners. It dealt with the proximate cause of her death, which was a heart attack caused by hypoglycemia resulting from long-standing, poorly treated diabetes, but, in actual fact, her death was the culmination of years of systemic use of segregation, neglect and mistreatment by prison guards and lack of access to her son. I can go on and on, but all of these factors and conditions contributed to poor health. They weren't examined by the inquest, unfortunately, because the inquest was only interested in examining the "medical treatment" that she received for her physical health, for her diabetes, and, as

embauchées ne sont pas seulement là à des fins sécuritaires et stratégiques. Elles doivent comprendre que la réadaptation est le volet le plus important de leur mandat, et qu'il leur incombe de ne pas exacerber ou empirer ces situations.

**La sénatrice Hartling :** Je vous remercie infiniment, car votre expérience vient confirmer ce dont nous parlons, en ce qui a trait au lien entre les personnes. Je pense que certains animaux sont mieux traités que les détenus en milieu carcéral, et c'est inacceptable.

**La sénatrice Pate :** Par ailleurs, des dispositions de la loi dont vous avez parlé pourraient être appliquées beaucoup plus fermement que ce qu'il est possible de faire aux termes des politiques. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Vous avez mentionné les articles 29, 81 et 84.

Je sais que vous êtes intervenue récemment dans l'enquête sur la mort de Kinew James, une femme autochtone qui avait de graves problèmes de santé mentale et physique. Certains problèmes systémiques ont été relevés par le fait même. J'aimerais vraiment que vous nous en parliez. J'aimerais aussi que vous nous expliquiez certains des défis que vous avez constatés quant à la capacité de soulever ces questions, quant à l'hésitation du système à y remédier, ou quant à l'incapacité de tenir responsables les services correctionnels ou même les autorités policières et les coroners. J'aimerais savoir si vous avez des commentaires à ce sujet. J'aurai peut-être une question complémentaire. Je vous remercie.

**Mme Landry :** Je vais demander à Fiona de répondre au sujet des articles 29 et 81, mais je veux simplement mentionner que, à mes yeux, les services correctionnels devraient utiliser tous les outils à leur disposition pour répondre aux besoins des personnes qui nécessitent des services et des soins en pénitencier. Si nous voulons remplir le mandat visant à réadapter ces délinquants de façon à ce qu'ils deviennent un jour des citoyens en mesure de contribuer, nous devons utiliser les outils disponibles pour améliorer la situation.

**Mme Keith :** Il y a beaucoup de responsabilités du côté du SCC et aux termes de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Nous avons d'ailleurs mentionné certaines d'entre elles. Le problème, c'est que lorsque nous traitons ces devoirs isolément jusqu'à en oublier que le détenu est une personne et un être humain, nous ne pouvons plus répondre à leurs besoins. Je pense que la mort de Kinew en est un exemple, en plus de mettre en lumière une faille du système d'enquête. Les enquêtes ont été un outil social puissant permettant de mettre au jour des problèmes systémiques et d'entraîner des changements systémiques, mais l'enquête sur la mort de Kinew incarne cette vision segmentée des prisonniers. Elle s'est attardée à la cause immédiate de sa mort, à savoir une crise cardiaque provoquée par une hypoglycémie, à son tour attribuable à un diabète de longue date mal traité. Mais en réalité, son décès a été l'aboutissement d'années de recours systématique à l'isolement, de négligence, de mauvais traitements de la part des gardiens de prison, et de manque d'accès à son fils. Je pourrais continuer longtemps, mais l'ensemble de ces facteurs

a result, not much is known, really, about the systemic factors, the interlinking and interacting systemic factors that led to her decline and her death of a heart attack at the age of 35.

**Senator Pate:** In terms of those issues, have you documented that piece of it? I know it was documented by the Human Rights Centre at the University of Toronto when the current chair of the Ontario Human Rights Commission was the director of that centre, as well as by the Correctional Investigator. Have you documented some of that experience from the inquest that you'd be able to share with us as well?

**Ms. Keith:** Yes, we can produce a synopsis. As you know, Kinew was one of the women interviewed by the OCI for their report *Risky Business*, and she's quoted in that report. But we have additional information that we can share with you.

**Senator Bovey:** Thank you for your commentary. I'm not a regular member of this committee, so I found this very interesting and concerning.

I'm still on mental health issues. I know that section 29 of the Corrections and Conditional Release Act does allow for the transfer of federal inmates to provincial facilities and provincial hospitals. This committee heard from the regional advocate for the Canadian Association of Elizabeth Fry Societies earlier in February that section 29 of the CCRA should not only be used for emergencies but should also be used for those inmates, male and female, who are dealing with mental health issues. Do you agree with that? If so, can you tell us what some of the benefits might be?

[Translation]

**Ms. Landry:** I will start by answering based on my experience. You know, the major difficulty is that sometimes those responsible for the inmates' safety and well-being have difficulty distinguishing mental health problems from bad behaviour. Not too long ago, I heard once again that an individual's behaviour, which could certainly indicate potential mental health problems, was described more as bad attitude or bad behaviour. It is not surprising that section 29 is not used more frequently to allow inmates who have needs to receive appropriate care. That's what I have seen on the ground.

I do not know whether Fiona or anyone else would like to add anything else?

et conditions ont contribué à sa mauvaise santé. Ils n'ont malheureusement pas été examinés dans le cadre de l'enquête, parce que celle-ci ne portait que sur les « soins médicaux » que la détenue a reçus pour sa santé physique et son diabète, de sorte que nous n'en savons pas vraiment beaucoup sur les facteurs systémiques, interreliés et interactifs qui ont entraîné son déclin et sa mort d'une crise cardiaque à l'âge de 35 ans.

**La sénatrice Pate :** À propos de ces enjeux, avez-vous documenté ce volet? Je sais que l'information a été consignée par le centre des droits de la personne de l'Université de Toronto, à l'époque où le président actuel de la Commission ontarienne des droits de la personne était le directeur du centre, de même qu'enquêteur correctionnel. Avez-vous documenté une partie de cette expérience tirée de l'enquête, des renseignements que vous pourriez également nous faire parvenir?

**Mme Keith :** Oui, nous pouvons vous soumettre un synopsis. Comme vous le savez, Kinew était une des femmes qui ont été interrogées par le Bureau de l'enquêteur correctionnel dans le rapport intitulé *Une affaire risquée*, où elle est citée. Mais nous pouvons vous donner d'autres informations.

**La sénatrice Bovey :** Je vous remercie de votre témoignage. Puisque je ne siège habituellement pas au comité, je l'ai trouvé fort intéressant et très préoccupant.

Je songe encore aux problèmes de santé mentale. Je sais que l'article 29 de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition permet le transfert de détenus fédéraux dans les pénitenciers et les hôpitaux provinciaux. Le comité a entendu l'intervenante régionale pour l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry en février dernier, qui a dit que l'article 29 de la loi ne devrait pas être utilisé seulement en situation d'urgence, mais aussi pour les détenus, hommes et femmes, qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale. Êtes-vous d'accord? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous dire quels sont les avantages?

[Français]

**Mme Landry :** Je vais commencer par répondre en fonction de mon expérience. Vous savez, la grande difficulté, c'est que, parfois, les responsables de la sécurité et du bien-être des détenus ont de la difficulté à distinguer les problèmes de santé mentale d'un mauvais comportement. Il n'y a pas si longtemps, j'ai encore une fois entendu dire que le comportement d'un individu, qui pouvait certainement laisser présager des problèmes de santé mentale, était davantage comparé à une mauvaise attitude ou à un mauvais comportement. Il n'est pas surprenant que l'article 29 ne soit pas utilisé plus fréquemment pour permettre aux détenus qui ont des besoins de recevoir les soins appropriés. C'est ce que j'ai constaté sur le terrain.

Je ne sais pas si Fiona ou quelqu'un d'autre aimerait ajouter autre chose?

[English]

**Ms. Keith:** There are a number of potential advantages in using section 29 facilities, or facilities available pursuant to section 29. First and foremost is being able to locate facilities that are closer to women, because right now there's a limited number of institutions for women in Canada and, depending on where they're placed, they can be very far away from family and children.

The next reason is a little more nuanced, and that is that for women to access services within institutions — for example, the institutional psychologist — that psychologist is an employee of CSC who is ostensibly providing mental health care to the woman. But the whole issue of confidentiality of care between the therapist and the woman, which I think most of us would hold as being key to effective mental health delivery, is not the same in an institutional environment.

If women or any prisoner can access services in the community from somebody who is not a CSC employee, that confidentiality would likely be enhanced. We've seen instances where, for that reason alone, the treatment is much more effective. I'm thinking of a woman in this instance who accesses mental health services in the community. She's incarcerated in one of the regional facilities but goes into the community for her health care. Her improvement since she began doing that is remarkable. It's notable and it has affected all aspects of her daily living.

**Senator Bovey:** Could I ask one supplemental that's sort of related and sort of not? I was very aware those few years ago when the farm, for instance, in Kingston was cancelled. I was following the effect it had on some of the inmates. Has that increased? What kind of effect has that closure, and the closure of other types of programs within correctional institutions, had on increasing mental health concerns within prisons? Has it had an effect?

**Ms. Keith:** I can only speak based on the number of complaints that I have dealt with. I think that it's increased the pressure within institutions. They're not a good place for anybody, but they're a lot more difficult for some people than others. For those people, they often begin to exhibit something that is euphemistically called institutional adjustment. That basically just means they can't cope with where they are. They're acting out and behaving in ways that attract security responses.

The lack of mental health services and supports in those instances is all the more difficult because it begins a spiral. They act out; their mental health is deteriorating; they attract responses; their security classification increases; they may end up in segregation; they may commit offences in institutions; their sentence balloons. They may have been admitted for 6 years but end up serving 15, 19 or 21 years. When I give these figures,

[Traduction]

**Mme Keith :** Il peut y avoir un certain nombre d'avantages à faire appel aux établissements mentionnés à l'article 29, ou à ceux qui sont disponibles conformément à cet article. D'abord et avant tout, il faut pouvoir trouver des établissements plus près des femmes, car il y a aujourd'hui un nombre limité de pénitenciers pour femmes au pays. Selon l'endroit où elles sont placées, elles peuvent se retrouver très loin de leur famille et de leurs enfants.

La raison suivante est un peu plus nuancée, et elle se rapporte aux femmes qui souhaitent avoir accès à des services au sein des pénitenciers — par exemple le psychologue de l'établissement. En fait, ce psychologue est un employé du SCC qui fournit prétendument des soins de santé mentale aux femmes. Or, la confidentialité des soins entre le thérapeute et la patiente n'est pas la même en milieu carcéral, alors que la plupart d'entre nous diraient que c'est essentiel à l'efficacité des soins.

Si les femmes ou les détenus peuvent avoir accès à des services au sein de la collectivité, dispensés par une personne qui n'est pas à l'emploi du SCC, la confidentialité des échanges sera forcément meilleure. Nous avons vu des cas où le traitement est beaucoup plus efficace pour cette raison seulement. Je pense ici à une femme qui bénéficie de services de santé mentale dans la collectivité. Elle est incarcérée dans un établissement régional, mais elle reçoit ses soins de santé dans la collectivité. Son état s'est amélioré de façon remarquable depuis qu'elle a commencé à être suivie hors du pénitencier. C'est digne de mention, et le changement a des effets sur tous les aspects de son quotidien.

**La sénatrice Bovey :** Puis-je poser une question complémentaire et quelque peu connexe, ou peut-être pas? J'étais très consciente de la situation il y a quelques années lorsque la ferme de Kingston a fermé ses portes, par exemple. Je me suis intéressée à l'effet de cette perte sur certains détenus. Y a-t-il eu une hausse? Quelle incidence cette fermeture et la perte d'autres types de programmes au sein des établissements correctionnels ont-elles eue sur l'augmentation des problèmes de santé mentale dans les pénitenciers? Y a-t-il eu un effet?

**Mme Keith :** Je peux seulement me prononcer en fonction du nombre de plaintes que j'ai traitées. Je pense que ces pertes ont augmenté la pression au sein des établissements carcéraux. Ce ne sont des endroits agréables pour personne, mais ils sont beaucoup plus difficiles pour certains que pour d'autres. Dans ces cas, les détenus commencent souvent à adopter un comportement, qu'on appelle par euphémisme l'adaptation au milieu carcéral. Cela signifie essentiellement que ces détenus ne peuvent pas s'adapter à leur situation. Ils se comportent mal et posent des gestes qui nécessitent une intervention de sécurité.

Dans ces cas, le manque de services de santé mentale et de soutien est encore plus flagrant puisqu'il enclenche une spirale. Les détenus se comportent mal; leur santé mentale se détériore; ils attirent les interventions; leur classification de sécurité augmente; ils peuvent se retrouver en isolement; ils peuvent commettre des infractions en établissement; puis leur peine explose. Ils ont peut-être écopé d'une peine de 6 ans, mais ils finissent par purger

I'm thinking of actual files that I've read that I'm not at liberty to share with you in terms of the names of the individuals. It's a vicious downward spiral and only results in negative outcomes for many of these offenders.

**Ms. Daye:** I'd add to that by pulling back and looking at the big picture and, perhaps, harkening back to some of the questions from Senators Eaton and Andreychuk at the beginning of the session.

It might also be good to know that out of all of the complaints that come to the commission, about 60 per cent have disability listed as one of the grounds. Half of those — fully one third of all of our complaints — concern issues of mental disability. That is a significant indicator that this issue is not being dealt with even before people hit the carceral environment — for example, the issue of how police react to the same behaviour.

I'm projecting now, but you can go back and talk about behaviour in the schools. I think I saw a research report this morning that talked about how the behaviour that children who are Black, and who have Black teachers, exhibit is less likely to be determined as threatening.

So there's something to be said for addressing systemic racism in school and educational environments because behaviour that can stem from mental health issues can continually be mischaracterized as behaviour that leads to over-criminalization, which then leads to incarceration. I know we're here to talk about only one portion of that system, but the overall system is something we see in a wide range of our complaints, as do other commissions in Canada.

**Senator Andreychuk:** Supplementary to that, in my previous life many decades ago, part of the problem of the incarceration of young people was the fact that there were no services pre-school at the beginning to identify the problem, so they seemed to compound, and then there was always the criminal charge that would be laid, but at least someone would get the resource. I'm not saying they would lay the charge wilfully — there would be substance to it — but it was desperation. At least, maybe, as the police would say to me, "the kid would get some attention." So the talk 40 years ago was let's do it in a preventive mode, pre-school, particularly to identify the behavioural or mental health problems in young children. What you're telling me is it hasn't changed much.

**Ms. Daye:** I'd say the common cliché is that if the only tool you have is a hammer, every problem looks like a nail. So if the only tool people have is to talk about a security response to behaviour, then that would inevitably lead to incarceration if that cycle continues. So society as a whole needs more tools.

I think public awareness of mental health issues has come a long way in the last 10 years, and even in the last 5 years I think there has been a significant difference in the way we de-stigmatize

15, 19 ou 21 ans. Lorsque je donne ces chiffres, je pense à des dossiers réels que j'ai lus, mais dont je ne peux pas vous divulguer les noms. C'est un cercle vicieux qui n'entraîne que des résultats négatifs pour bon nombre de ces délinquants.

**Mme Daye :** J'ajouterais qu'il faut prendre du recul et regarder la situation dans son ensemble, et peut-être se rapporter à certaines des questions des sénatrices Eaton et Andreychuk en début de séance.

Il pourrait également être bon de savoir que, sur l'ensemble des plaintes soumises à la commission, environ 60 p. 100 portent notamment sur l'incapacité. De ce nombre, la moitié, c'est-à-dire au moins un tiers de l'ensemble des plaintes, concernent des troubles mentaux. C'est un indice important qui dénote que cette question n'est pas traitée même avant que les individus ne se retrouvent en milieu carcéral. On peut par exemple se demander comment la police réagit devant ce même comportement.

Je me projette dans l'avenir, mais vous pourriez revenir en arrière et aborder les comportements dans les écoles. Je pense avoir vu ce matin un rapport de recherche sur le fait que le comportement d'un enfant noir dont l'enseignant est lui aussi noir est moins susceptible d'être considéré comme menaçant.

Il est donc possible de dire quelque chose afin de contrer le racisme systémique qui sévit dans les milieux scolaires et éducatifs, car les comportements qui résultent de troubles mentaux peuvent continuellement être mal interprétés comme des gestes qui entraînent une criminalisation excessive, ce qui mène ensuite à l'incarcération. Je sais que nous sommes ici pour parler d'une seule partie du système, mais une vaste portion des plaintes que nous recevons porte sur le système dans son ensemble, comme c'est le cas d'autres commissions au pays.

**La sénatrice Andreychuk :** J'ai une remarque complémentaire. Dans ma vie professionnelle antérieure, il y a plusieurs décennies, le problème de l'incarcération des jeunes était notamment attribuable à l'absence de services préscolaires permettant de déceler le problème d'emblée, après quoi la situation semblait s'aggraver. On finissait toujours par porter une accusation criminelle, du moins pour que la personne obtienne de l'aide. Je ne dis pas que les accusations étaient portées délibérément — elles étaient fondées —, mais la situation était désespérée. L'enfant aurait à tout le moins de l'attention, comme la police me le disait. Il y a 40 ans, on disait qu'il fallait agir de façon préventive à l'âge préscolaire, en particulier pour cerner les problèmes de santé mentale ou de comportement chez les jeunes enfants. Vous me dites donc que la situation n'a pas beaucoup changé.

**Mme Daye :** Je dirais que le cliché habituel, c'est que si le seul outil que vous avez est un marteau, chaque problème ressemblera à un clou. Par conséquent, si le seul outil dont les gens disposent est l'intervention de sécurité en réponse à un comportement, cela mènera inévitablement à l'incarcération lorsque le cycle se poursuit. La société dans son ensemble a donc besoin de plus d'outils.

Je pense que la sensibilisation du public aux problèmes de santé mentale a beaucoup progressé au cours des 10 dernières années. Même ces 5 dernières années, je pense qu'il y a eu une différence



mental health issues. We have yet to see how long that takes to work through the system and improve services at the community level to decrease incarceration results.

**Senator Pate:** Leading off from what you were just saying, one of the things we've been looking at is those areas. It sounds like it might be helpful, if the committee sees fit, to comment on those preconditions, as well as the resources that need to be in the community and the ways the current act could allow, as you've all mentioned, the current provisions that are underutilized to get people into the community and they can access services in the way they were intended. I think there were some good recommendations in the 2003 report you made, and Louise Arbour made as well, that we referenced, so thank you for that.

**The Deputy Chair:** As you can see, we've gone way over our time. You've generated a lot of interest and I thank you again for being here.

Senators, we have a budget before us for two trips this fall, one to Scotland, Norway and Denmark, and one to Western Canada. Are there any questions? Any discussion?

**Senator Andreychuk:** I'm not much for spending money, as you well know. I have difficulty with hospitality anywhere in our travels. More and more, hospitality is not given. This is the kind of thing that attracts bad publicity for us, and these things now are public so I'm worried about that.

I also look at airfare, if you're talking Western Canada, \$99,000? I do know if you want to travel business class from Ottawa to Regina, it could be \$2,000. I have never done it, except in one medical case. If you're going to fly in an E90, does it matter if it's in economy or business class? Again, to look at transportation at \$99,000 is shocking to me. So those are the things that instantly hit me. Working meals, you have hospitality, meals, per diems. Which is it? Choose which ones you want to do. I'm not sure where the chartering a bus at \$5,000 comes in.

I just think travelling to Western Canada should not be that expensive. I just don't know where that is and how that lies with other committees that travel. Our clerk is going to take all the categories and fill them in. I find that extremely top end. I understand if you plug into a computer, you're going to get these prices on air, transportation and hotel.

The same thing on Scotland, Norway and Denmark, again transportation at \$12,500. I can do Africa with two stops at that price. You can punch out a price at \$17,000 to go to Africa but you never pay that. So I just wonder about that.

notable dans la façon dont nous éliminons les préjugés relatifs aux problèmes de santé mentale. Reste à voir combien de temps sera nécessaire pour que ce soit fait dans l'ensemble du système et que cela permette d'améliorer les services communautaires de façon à diminuer l'incarcération.

**La sénatrice Pate :** À propos de ce que vous venez de dire, nous nous sommes notamment penchés sur ces enjeux. J'ai l'impression qu'il pourrait être utile, si le comité est d'accord, de parler des conditions préalables ainsi que des ressources que la collectivité doit avoir. Il faudrait aussi voir comment la loi actuelle pourrait permettre, comme vous l'avez tous mentionné, de mieux utiliser les dispositions actuelles de façon à ce que les détenus puissent bénéficier de la collectivité et des services, comme prévu. Je pense que les recommandations de votre rapport de 2003 étaient bonnes, tout comme celles de Louise Arbour, dont nous avons parlé. Je vous en remercie donc.

**La vice-présidente :** Comme vous pouvez le constater, nous avons largement dépassé le temps alloué. Vous avez suscité beaucoup d'intérêt, et je vous remercie encore d'être venues comparaître.

Sénateurs, nous devons examiner un budget pour deux déplacements cet automne, le premier à destination de l'Écosse, de la Norvège et du Danemark et, l'autre, de l'Ouest canadien. Y a-t-il des questions ou des commentaires?

**La sénatrice Andreychuk :** Je ne veux pas beaucoup dépenser d'argent, comme vous le savez bien. J'ai de la difficulté à accepter l'accueil que nous recevons partout où nous nous déplaçons. De plus en plus souvent, l'hospitalité n'est pas donnée. C'est le genre de chose qui attire la publicité négative sur nous, et je m'en préoccupe puisque ces informations sont désormais publiques.

Je m'intéresse également aux tarifs aériens. Dans le cas de l'Ouest canadien, il s'agit de 99 000 \$? Je sais qu'un billet en classe affaires entre Ottawa et Regina peut atteindre 2 000 \$. Je n'en ai jamais pris, sauf pour une raison médicale. Si vous voyagez dans un avion E90, y a-t-il une différence entre les classes économiques et affaires? Encore une fois, je trouve scandaleux que les coûts de transport s'élèvent à 99 000 \$. Voilà donc les choses qui m'ont frappée immédiatement. Pour ce qui est des dépenses de repas, il y a l'hospitalité, les repas et les indemnités journalières. Duquel s'agit-il? Nous devons choisir ce que nous souhaitons. Je ne sais pas où s'inscrit le nolissement d'un autobus à 5 000 \$.

Je pense simplement que voyager dans l'Ouest du Canada ne devrait pas être aussi cher. J'ignore où nous nous situons par rapport à d'autres comités qui voyagent. Notre greffier va remplir toutes les cases, mais je trouve que c'est excessivement luxueux. Je comprends que si vous vérifiez sur un ordinateur, vous obtiendrez ces prix pour l'avion, le transport et l'hôtel.

Il en va de même pour l'Écosse, la Norvège et le Danemark, où le coût du transport s'élève à 12 500 \$. À ce prix, je peux aller en Afrique avec deux arrêts. Vous pouvez trouver un prix de 17 000 \$ pour aller en Afrique, mais vous ne payerez jamais ce montant. Je me pose donc des questions à ce sujet.

We're travelling with three staff when normally it is one clerk and one researcher. I don't know if this is becoming the norm or what have you. When you look at nine staff, that's translators because it's fact-finding, et cetera. I get that and I think other people get that.

It just seems to me that the budget seems to have taken the top-end items. The difficulty is it gets posted and then we have a problem. Very rarely do people look at the actual spent amount. So just from a PR point of view, I find this budget difficult, not where you're going, not what you want to do, but the prices that have been plugged in to overcompensate and ensure you have enough money. It gives the wrong picture. When we're visiting prisons, people who have had difficulties, this just doesn't fit the situation. I've made my comments.

**The Deputy Chair:** Thank you, Senator Andreychuk. If there's agreement, we can remove the hospitality costs. As you know from committee travel, we always budget for the highest but very rarely do we spend that. I think Mark would be a better person to explain.

**Mark Palmer, Clerk of the Committee:** We use the highest fare and we have had to spend it before, which is why we use it. We've never used it for all the staff. It's been if someone has been a last-minute addition, sometimes we've used the highest fare. I can do an average, take the highest fare, the medium and somewhere in the middle which will be more than enough. We have had to use the maximum a few times, but I can do more of an average and that will bring down the budget quite a bit.

**Senator Andreychuk:** I could not fly to Western Canada and if we're going to five places, \$9,000?

**Mr. Palmer:** I'll do an average and it will bring it down by half probably.

**Senator Pate:** When I looked at this, it looks like it's one trip, but my understanding is there are two or three trips in each of these categories. It's a continuation. It's not just going to one point in Western Canada. So maybe clarify that a bit.

**Mr. Palmer:** That will be in the report. The Western Canada trip is Edmonton and Vancouver.

**Senator Pate:** Edmonton and Vancouver. Maybe if it helps to say that, because I think your point is well taken, so people aren't thinking we're getting the most expensive seats and jet-setting.

**The Deputy Chair:** We will be travelling in the cheaper seats, economy and things.

Nous voyageons avec trois employés, alors que nous sommes normalement accompagnés d'un employé et d'un analyste. Je ne sais pas si cela devient la norme, ou quelque chose du genre. Lorsqu'il y a neuf membres du personnel, cela comprend des interprètes puisque c'est une mission d'information, et ainsi de suite. Je comprends bien, et je pense que d'autres comprennent aussi.

Il me semble simplement que le budget présente les sommes les plus élevées. Le problème, c'est que ce soit publié, après quoi nous serons sur les charbons ardents. Il est très rare que les gens vérifient le montant qui a véritablement été dépensé. Je trouve donc ce budget difficile d'un point de vue de relations publiques. Le problème n'est ni la destination ni les activités prévues, mais bien les prix excessifs qui ont été jetés sur papier pour s'assurer d'avoir assez d'argent. Cela donne une image trompeuse. Le budget ne convient pas à la situation, étant donné que nous visitons des prisons et des personnes qui ont eu des problèmes. C'est ce que je voulais dire.

**La vice-présidente :** Merci, sénatrice Andreychuk. Si vous êtes d'accord, nous pourrions enlever les frais d'accueil. Comme vous le savez, lorsqu'il s'agit des déplacements du comité, nous prévoyons toujours plus d'argent dans le budget que ce que nous dépensons réellement. Je pense que Mark serait mieux placé pour vous l'expliquer.

**Mark Palmer, greffier du comité :** Le budget est estimé au vu du tarif le plus élevé, car nous en avons eu besoin par le passé. On ne s'en est jamais servi pour tout le personnel. C'était pour les ajouts de dernière minute. Je peux faire une moyenne, c'est-à-dire prendre la meilleure classe tarifaire puis la classe inférieure et fixer le coût quelque part entre les deux, ce qui serait amplement suffisant. Nous avons dû utiliser le plein tarif à quelques reprises, mais je pourrais établir une moyenne, ce qui aurait pour effet de réduire passablement le budget.

**La sénatrice Andreychuk :** Je ne pourrais pas me rendre dans l'Ouest canadien si nous arrêtons à cinq endroits pour 9 000 \$?

**M. Palmer :** Je vais faire une moyenne et cela va probablement réduire les coûts de moitié.

**La sénatrice Pate :** Quand je me suis penchée là-dessus, j'avais l'impression que ce n'était qu'un seul voyage, mais finalement, il y a deux ou trois voyages dans chacune de ces catégories. On ne va pas qu'à un seul endroit dans l'Ouest canadien. Il faudrait peut-être le préciser.

**M. Palmer :** Cela figurera dans le rapport. Le voyage dans l'Ouest canadien comprend Edmonton et Vancouver.

**La sénatrice Pate :** Edmonton et Vancouver. Je crois que cela peut aider de le préciser. Ce que vous dites est tout à fait pertinent. Ainsi, les gens ne penseront pas que nous prenons les sièges les plus dispendieux et que nous bénéficions du grand luxe.

**La vice-présidente :** Nous allons voyager en classe économique.

**Senator Bernard:** I just wanted to support the comment that Senator Andreychuk made that the optics of this are very important. We have to keep in mind that we are dealing with prisoners' rights, so we definitely don't need hospitality and a per diem. If we're getting a per diem, we don't need hospitality. Those are Senate policies anyway, to find the best fares and not the highest. The onus is on us, those of us travelling, to make sure that we do. Yes, emergencies happen, but in our planning we should do the best we can to remember that we're using public resources and to use them wisely.

**Senator Hartling:** Do you get a group discount if enough people are going?

**Mr. Palmer:** We do get a group discount on certain airlines if we have enough people. That will depend on when we actually book.

**Senator Hartling:** We have a responsibility to commit so you have a number of people. I go to Western Canada a lot because my family lives there and I get good deals. There are ways to save money there. I agree. I feel uncomfortable to spend lots of money on something that is important, but the perception of it. Can we do this and do it well, but not have to spend a lot of money?

**The Deputy Chair:** I think, generally, we budget for the highest, but very rarely does the committee spend the money. We're also sort of thinking that everyone wants to travel, but we find that a lot of senators will not be able to travel. We budget room for eight.

**Senator Hartling:** But I think that if we know that it's going to happen on whatever dates and then we make a commitment, then you'll be able to get the better deals for us. If we make a commitment, then maybe the onus is on us, if we have to back out, that we are responsible somehow. Just saying.

**Senator Pate:** Just for our information, the trip that we just did, what was the budget amount and what did we spend actually?

**Mr. Palmer:** It was budgeted at 71, I believe. I don't have all of the invoices tallied, but we're going to be around 45. So we always spend less, but the point is taken. We'll lower the numbers.

**Senator Andreychuk:** In today's day and age, with budgeting to spend the top when we know we're not going to, is that working? I'm finding that, on parliamentary associations, if you just phone up the travel agent that we're obliged to use, you get these unbelievable costs, but we're not doing that because we're saying, "Go to the wholesalers and get what are different business class seats." Today, if you phone up, you can get tickets to Norway, et cetera, not at those prices. But if you put it in this budget, it's

**La sénatrice Bernard :** J'aimerais simplement faire écho aux observations de la sénatrice Andreychuk. La perception des gens est très importante. Nous devons garder à l'esprit que nous traitons des droits des détenus, alors nous n'avons absolument pas besoin de frais d'accueil ni d'une indemnité quotidienne. Si nous avons une indemnité quotidienne, nous ne demandons pas le remboursement des frais d'accueil. C'est conforme aux politiques du Sénat de toute façon; il faut opter pour le meilleur tarif et non pour le plus élevé. Il nous incombe, à nous qui voyageons, de nous en assurer. En effet, des situations d'urgence peuvent survenir, mais dans la planification de notre budget, nous devons nous rappeler qu'il s'agit des deniers publics et il faut veiller à les utiliser à bon escient.

**La sénatrice Hartling :** Est-ce qu'on peut avoir un rabais de groupe s'il y a suffisamment de gens qui voyagent?

**M. Palmer :** Nous avons un rabais de groupe avec certaines compagnies aériennes. Cela va dépendre du moment où nous allons faire les réservations.

**La sénatrice Hartling :** Nous avons la responsabilité de nous engager, alors vous pourrez confirmer un nombre de personnes. Je vais souvent dans l'Ouest canadien, parce que ma famille vit là-bas, et j'obtiens des bons prix. Il y a donc moyen d'économiser de l'argent. Je suis d'accord. Je me sens mal à l'aise de dépenser des sommes d'argent considérables pour cette étude, en raison de ce que peuvent penser les gens. Pouvons-nous le faire et le faire bien, sans dépenser trop d'argent?

**La vice-présidente :** De façon générale, je crois que le comité dépense rarement tout l'argent qui est prévu au budget. Au départ, on pense que tout le monde sera du voyage, mais en fin de compte, ce ne sont pas tous les sénateurs qui peuvent venir. Nous avons un budget pour huit personnes.

**La sénatrice Hartling :** Cependant, je crois que si nous connaissons les dates exactes, nous pouvons confirmer notre présence, puis vous pourrez obtenir de meilleurs prix. À ce moment-là, si nous prenons un engagement, ce sera notre responsabilité, si nous devons nous désister, par exemple.

**La sénatrice Pate :** À titre indicatif, pourriez-vous nous dire quel était le montant prévu pour le dernier voyage que nous avons fait et la somme réelle que nous avons dépensée?

**M. Palmer :** Je crois que nous avons prévu 71 000 \$. Je n'ai pas compilé toutes les factures, mais cela devrait se situer autour de 45 000 \$. Par conséquent, nous dépensons toujours moins que ce qui est prévu, mais votre argument est valable. Nous allons réduire les chiffres.

**La sénatrice Andreychuk :** De nos jours, on ne peut plus prévoir un budget supérieur à ce que nous allons dépenser réellement. Je me rends compte que pour les associations parlementaires, lorsqu'on ne fait que téléphoner à l'agent de voyages avec qui on doit faire affaire, on obtient ces coûts exorbitants, mais on demande plutôt d'obtenir les prix des différentes catégories de sièges auprès des grossistes. Alors aujourd'hui, on peut avoir des billets pour la Norvège, et cetera, à moindre coût. Cependant, si

going to be published, and that's what we're going to be lambasted on. I just don't want to be the committee, travelling on the subject matter that we're doing, to say that that's what it is.

The reason I say this is because I've had to try and rebut after the press picked it up, and you say, "But we didn't spend that." They don't care. That's what you were allotted. That's what you got, and look at the way they live. And we say, "But we didn't do that; we were just being cautious." It didn't work, so maybe I'm just a little gun shy.

**Senator Hartling:** I think you're right. Expenses are such a big issue right now.

**The Deputy Chair:** I think we've gotten the message. Mark, you need to just see where you can slash and cut.

**Senator Andreychuk:** Otherwise, I think the trips are valid and all of that.

**The Deputy Chair:** Is it agreed that the special study budget application for public hearings and fact-finding in Western Canada, as well as fact-finding in Scotland, Norway and Denmark, as part of the committee's study on issues pertaining to human rights of prisoners, for the fiscal year ending March 31, 2018, be approved, with the changes that we discussed today; and that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final version of the budget for the chair to submit to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets, and Administration? We need that motion passed.

**Senator Andreychuk:** You'll inform us?

**The Deputy Chair:** Yes. Mark will inform us. Can we pass that motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Deputy Chair:** That brings us to the end of the meeting. Thank you very much, senators, and enjoy the rest of the afternoon.

(The committee adjourned.)

on inscrit ces montants dans le budget, ils vont être publiés et nous serons critiqués. Je ne veux pas faire partie du comité qui devra justifier les dépenses de ce voyage.

La raison pour laquelle je dis cela, c'est parce que j'ai moi-même essayé de réfuter l'information après que les médias eurent mis la main dessus en disant : « Mais nous n'avons pas dépensé cette somme. » Ils s'en fichent. C'est le montant qui a été alloué. C'est ce que vous avez obtenu, et regardez comment eux ils vivent. Et nous répondons : « Mais c'est faux; nous avons été très prudents. » Cela n'a pas fonctionné pour moi, alors je suis peut-être un peu frileuse.

**La sénatrice Hartling :** Je pense que vous avez raison. On accorde une grande importance aux dépenses à l'heure actuelle.

**La vice-présidente :** Je crois que nous avons compris le message. Mark, vous devez vous pencher là-dessus et voir où vous pourriez réduire les coûts.

**La sénatrice Andreychuk :** Autrement, je pense que les voyages et tout le reste nous conviennent.

**La vice-présidente :** Est-il convenu que la demande de budget pour étude spéciale pour mener des audiences publiques et une mission d'étude dans l'Ouest canadien, ainsi qu'une mission d'étude en Écosse, en Norvège et au Danemark, dans le cadre de l'étude du comité sur les questions liées aux droits de la personne des prisonniers, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2018, soit approuvée, en tenant compte des changements discutés aujourd'hui; et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à en approuver la version finale pour que la présidence puisse ensuite la transmettre au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration? Nous devons adopter cette motion.

**La sénatrice Andreychuk :** Vous allez nous informer?

**La vice-présidente :** Oui. Mark va le faire. Pouvons-nous adopter la motion?

**Des voix :** D'accord.

**La vice-présidente :** C'est ce qui met fin à la réunion. Merci beaucoup, chers sénateurs. Je vous souhaite un bel après-midi.

(La séance est levée.)





WITNESSES

**Wednesday, May 31, 2017**

*Congress of Aboriginal Peoples:*

Kim Beaudin, National Vice-Chief (by video conference).

*As individuals:*

Shane Partridge (by video conference);

Michelle Mann-Rempel, Lawyer/Consultant.

**Wednesday, June 7, 2017**

*As individuals:*

Debbie Kilroy;

Amanda George.

*Assembly of First Nations:*

Stuart Wuttke, General Counsel.

**Wednesday, June 14, 2017**

*Canadian Human Rights Commission:*

Marie-Claude Landry, Chief Commissioner;

Fiona Keith, Legal Counsel, Legal Services Division;

Tabatha Tranquilla, Senior Policy Advisor, Policy, Research and International Division;

Marcella Daye, Senior Policy Advisor, Policy, Research and International Division.

TÉMOINS

**Le mercredi 31 mai 2017**

*Congrès des peuples autochtones :*

Kim Beaudin, chef adjoint national (par vidéoconférence).

*À titre personnel :*

Shane Partridge (par vidéoconférence);

Michelle Mann-Rempel, avocate/consultante.

**Le mercredi 7 juin 2017**

*À titre personnel :*

Debbie Kilroy;

Amanda George.

*Assemblée des Premières Nations :*

Stuart Wuttke, avocat général.

**Le mercredi 14 juin 2017**

*Commission canadienne des droits de la personne :*

Marie-Claude Landry, présidente;

Fiona Keith, avocate, Division des services juridiques;

Tabatha Tranquilla, conseillère principale en politiques, Division des politiques, de la recherche et des affaires internationales;

Marcella Daye, conseillère principale en politiques, Division des politiques, de la recherche et des affaires internationales.